



First Session  
Thirty-eighth Parliament, 2004-05

## SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# Aboriginal Peoples

*Chair:*  
The Honourable NICK G. SIBBESTON

Tuesday, February 22, 2005  
Wednesday, February 23, 2005  
Tuesday, March 8, 2005  
Wednesday, March 9, 2005

### Issue No. 5

#### First, second, third and fourth (last) meetings on:

Bill C-20, An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts

#### APPEARING:

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P.,  
Minister of Indian Affairs and Northern Development  
The Honourable Susan Barnes, P.C., M.P.,  
Parliamentary Secretary to the Minister  
of Indian Affairs and Northern Development

#### INCLUDING:

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill C-20, Nations Fiscal and  
Statistical Management Act)

#### WITNESSES:

*(See back cover)*

Première session de la  
trente-huitième législature, 2004-2005

## SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Peuples autochtones

*Président :*  
L'honorable NICK G. SIBBESTON

Le mardi 22 février 2005  
Le mercredi 23 février 2005  
Le mardi 8 mars 2005  
Le mercredi 9 mars 2005

### Fascicule n° 5

#### Première, deuxième, troisième et quatrième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois

#### COMPARAISSENT :

L'honorable Andy Scott, C.P., député,  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien  
L'honorable Susan Barnes, C.P., députée,  
secrétaire parlementaire du ministre  
des Affaires indiennes et du Nord canadien

#### Y COMPRIS :

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Le projet de loi C-20, Loi sur la gestion financière  
et statistique des premières nations)

#### TÉMOINS

*(Voir à l'endos)*

THE STANDING SENATE COMMITTEE  
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Chair*

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., Deputy Chair  
and

The Honourable Senators:

\* Austin, P.C.  
(or Rompkey, P.C.)

Angus  
Buchanan, P.C.  
Christensen  
Fitzpatrick

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Stratton, substituted for that of the Honourable Senator St. Germain, P.C. (*February 21, 2005*).

The name of the Honourable Senator St. Germain, P.C., substituted for that of the Honourable Senator Stratton (*February 24, 2005*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES PEUPLES AUTOCHTONES

*Président* : L'honorable Nick G. Sibbeston

*Vice-président* : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.  
et

Les honorables sénateurs :

\* Austin, C.P.  
(ou Rompkey, C.P.)

Angus  
Buchanan, C.P.  
Christensen  
Fitzpatrick

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Stratton est substitué à celui de l'honorable sénateur St. Germain, C.P. (*le 21 février 2005*).

Le nom de l'honorable sénateur St. Germain, C.P., est substitué à celui de l'honorable sénateur Stratton (*le 24 février 2005*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, February 16, 2005:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Fitzpatrick, seconded by the Honourable Senator Bacon, for the second reading of Bill C-20, An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other Acts.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Fitzpatrick moved, seconded by the Honourable Senator Gill, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mercredi 16 février 2005 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Fitzpatrick, appuyée par l'honorable sénateur Bacon, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Fitzpatrick propose, appuyé par l'honorable sénateur Gill, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Tuesday, February 22, 2005  
(13)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 9:09 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibbenton, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Léger, Pearson, Rompkey, Sibbenton, Stratton and Watt (6).

*In attendance:* From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley and Lisa Patterson.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, February 16, 2005, the committee began its consideration of Bill C-20, An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts.

**APPEARING:**

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development.

The Honourable Susan Barnes, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

**WITNESSES:***Indian and Northern Affairs Canada:*

Brenda Kustra, Director General, Lands and Trust Services, Governance;

Paul Salembier, General Counsel, Legislative Initiatives, Legal Services.

*First Nations Fiscal Institutions Initiative:*

Clarence (Manny) Jules, Spokesperson.

*First Nations Financial Management Board:*

Harold Calla, Chairman of Advisory Panel.

*First Nations Finance Authority:*

Deanna Hamilton, President and Chief Executive Officer.

*First Nations Statistics:*

Tom Bressette, Chair of Advisory Panel.

*Indian Taxation Advisory Board:*

Strater Crowfoot, Chairman.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mardi 22 février 2005  
(13)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd’hui, à 9 h 9, dans la salle 160-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Nick. G. Sibbenton (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Léger, Pearson, Rompkey, Sibbenton, Stratton et Watt (6).

*Également présentes :* Mary Hurley et Lisa Patterson, Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 16 février 2005, le comité entreprend son examen du projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d’imposition foncière des Premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l’Administration financière des Premières nations ainsi que l’Institut de la statistique des Premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

**COMPARAISSENT :**

L’honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L’honorable Susan Barnes, C.P., députée, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**TÉMOINS :***Affaires indiennes et du Nord Canada :*

Brenda Kustra, directrice générale, Services fonciers et fiduciaires, Direction de la gouvernance des Premières nations;

Paul Salembier, avocat général, Initiatives législatives, Services juridiques.

*Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations :*

Clarence (Manny) Jules, porte-parole.

*Commission de gestion financière des Premières nations :*

Harold Calla, président du comité consultatif.

*Administration des Premières nations :*

Deanna Hamilton, présidente et chef de la direction .

*Statistiques des Premières nations :*

Tom Bressette, président du comité consultatif.

*Commission consultative de la fiscalité indienne :*

Strater Crowfoot, président.

Mr. Scott made an opening statement and, together with Ms. Barnes, Ms. Kustra and Mr. Salembier, answered questions.

At 10:00 a.m., the committee suspended.

At 10:05 a.m., the committee resumed the meeting.

Mr. Jules, Mr. Calla, Ms. Hamilton, Mr. Bressette and Mr. Crowfoot each made an opening statement and then together answered questions.

At 11:10 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

*ATTEST:*

---

OTTAWA, Wednesday, February 23, 2005  
(14)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 6:18 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibbeston, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Léger, Sibbeston, Stratton and Watt (4).

*In attendance:* From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley and Lisa Patterson.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, February 16, 2005, the committee continued its consideration of Bill C-20, An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts.

#### *WITNESSES:*

*Municipal Finance Authority of British Columbia:*

James R. Craven, Former Executive Director.

*First Nations Finance Authority:*

Deanna Hamilton, President and Chief Executive Officer.

*Bank of Montreal:*

Ronald Jamieson, Senior Vice-President, Aboriginal Banking.

*Statistics Canada:*

Douglas A. Norris, Director General, Census and Demographic Statistics.

Mr. Craven made an opening statement and, with Ms. Hamilton, answered questions.

M. Scott fait une déclaration puis, aidé de Mme Barnes, de Mme Kustra et de M. Salembier, répond aux questions.

À 10 heures, la séance est interrompue.

À 10 h 5, la séance reprend.

M. Jules, M. Calla, Mme Hamilton, M. Bressette et M. Crowfoot font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 11 h 10, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

---

OTTAWA, le mercredi 23 février 2005  
(14)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 18, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Nick G. Sibbeston (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Léger, Sibbeston, Stratton et Watt (4).

*Également présentes :* Mary Hurley et Lisa Patterson, Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 16 février 2005, le comité poursuit son examen du projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des Premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Administration financière des Premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des Premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

#### *TÉMOINS :*

*Municipal Finance Authority of British Columbia :*

James R. Craven, ancien directeur exécutif.

*Administration financière des Premières nations :*

Deanna Hamilton, présidente et chef de la direction.

*Banque de Montréal :*

Ronald Jamieson, vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones.

*Statistique Canada :*

Douglas A. Norris, directeur général, Direction de la statistique démographique et du recensement.

M. Craven fait une déclaration liminaire puis, aidé de Mme Hamilton, répond aux questions.

Mr. Jamieson made an opening statement and answered questions.

Mr. Norris made an opening statement and answered questions.

At 7:43 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

*ATTEST:*

---

OTTAWA, Tuesday, March 8, 2005

(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 9:04 a.m., this day, in camera in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibbeston, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Christensen, Léger, Pearson Sibbeston, St. Germain and Watt (6).

*In attendance:* From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley and Lisa Patterson.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee considered a draft agenda.

It was agreed that staff remain.

The committee discussed future business and a draft budget.

At 9:17 a.m., the committee suspended.

At 9:29 a.m., the committee resumed in public.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, February 16, 2005, the committee continued its consideration of Bill C-20, An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts.

#### *WITNESSES:*

*As a panel:*

*Saddle Lake First Nation:*

Eric J. Large, Acting Chief.

*Six Nations Council:*

David M. General, Chief.

*Association of Iroquois and Allied Indians:*

Chris McCormick, Grand Chief.

M. Jamieson fait une déclaration liminaire et ensuite répond aux questions.

M. Norris fait une déclaration liminaire puis répond aux questions.

À 19 h 43, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

---

OTTAWA, le mardi 8 mars 2005

(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 4, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Nick G. Sibbeston (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Christensen, Léger, Pearson, Sibbeston, St. Germain et Watt (6).

*Également présentes :* De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : Mary Hurley et Lisa Patterson.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine une ébauche de programme.

Il est convenu que le personnel reste dans la salle.

Le comité discute de ses travaux futurs et examine une ébauche de budget.

À 9 h 17, le comité interrompt ses travaux.

À 9 h 29, la séance reprend en public.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 16 février 2005, le comité poursuit son examen du projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des Premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Administration financière des Premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des Premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

*TÉMOINS :*

*Table ronde :*

*Première nation de Saddle Lake :*

Eric J. Large, chef intérimaire.

*Six Nations Council :*

David M. General, chef.

*Association of Iroquois and Allied Indians :*

Chris McCormick, grand chef.

*Oneida Nation of the Thames:*

Randall Phillips, Chief.

*Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin:*

Michael Anderson, Research Director.

*Swan Lake First Nation:*

Robert Daniels, Chief.

The Chair invited Mr. Ben Whiskeyjack to say a prayer.

It was agreed that the following draft budget application, for the fiscal year ending March 31, 2006, for its special study on involvement of Aboriginal communities and businesses in economic development activities in Canada be adopted and submitted to the Senate Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Professional and Other Services	\$ 102,200
Transportation and Communications	\$ 269,030
All Other Expenditures	<u>\$ 14,000</u>
<b>Total</b>	<b>\$ 385,230</b>

Mr. Large, Mr. General, Mr. McCormick, Mr. Phillips and Mr. Anderson each made a presentation.

Chief Robert Daniels, from Swan Lake First Nation asked the committee if he could table a document.

It was agreed that the following material be filed as exhibit with the Clerk of the Committee:

- Document submitted by Chief Robert Daniels, from the Swan Lake First Nation, January 18, 2005, (Exhibit 5900-1.38/A1-C-20,5,"1")

The witnesses answered questions.

It was agreed that the following material be filed as exhibit with the Clerk of the Committee:

- Document submitted by Michael Anderson, from the Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin, March 8, 2005, (Exhibit 5900-1.38/A1-C-20,5,"2")

At 11:25 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

*ATTEST:*

---

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2005  
(16)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 6:17 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Nick G. Sibberson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Christensen, Fitzpatrick, Léger, Pearson, Sibberson, St. Germain, P.C., and Watt (7).

*Oneida Nation of the Thames :*

Randall Phillips, chef.

*Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin :*

Michael Anderson, directeur de recherche.

*Première nation de Swan Lake:*

Robert Daniels, chef.

Le président invite M. Ben Whiskeyjack à dire une prière.

Il est convenu que l'ébauche de budget suivante pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 et concernant son étude spéciale sur la participation des peuples et des entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada soit adoptée et soumise au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Services professionnels et autres	102 200 \$
Transports et communications	269 030 \$
Toutes autres dépenses	<u>14 000 \$</u>
<b>Total</b>	<b>385 230 \$</b>

MM. Large, General, McCormick, Phillips et Anderson font chacun un exposé.

Le chef Robert Daniels, de la Swan Lake First Nation, demande au comité s'il peut déposer un document.

Il est convenu que le document suivant soit remis à la greffière du comité :

- Document déposé par le chef Robert Daniels, de la Swan Lake First Nation, 18 janvier 2005 (pièce n° 5900-1.38/A1-C-20,5, « 1 »).

Les témoins répondent aux questions.

Il est convenu que le document suivant soit remis à la greffière du comité :

- Document déposé par Michael Anderson, de la Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin, 8 mars 2005 (pièce n° 5900-1.38/A1-C-20,5, « 2 »).

À 11 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

---

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2005  
(16)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 18 h 17, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Nick G. Sibberson.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Christensen, Fitzpatrick, Léger, Pearson, Sibberson, St. Germain, C.P., et Watt (7).

*In attendance:* From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Marlisa Tiedemann and Lisa Patterson.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, February 16, 2005, the committee continued its consideration of Bill C-20, An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts.

#### *WITNESSES:*

*As a panel:*

*Canadian Property Tax Association:*

Ken Marsh, Legislative Liaison.

*Interim Westbank First Nation Advisory Council:*

John Reddick, Chair.

*Snake Island Cottagers Association:*

Maurice Sandford, President.

Mr. Marsh, Mr. Reddick and Mr. Sandford each made a presentation. The witnesses answered questions.

It was agreed that the following material be filed as exhibits with the Clerk of the Committee:

- Document submitted by John Reddick, from the Interim Westbank First Nation Advisory Council, dated March 2, 2005, entitled Westbank First Nation Advisory Council Law (Exhibit 5900-1.38/A1-C-20.5,"3").

At 7:05 p.m. it was agreed that the committee proceed to clause by clause consideration of Bill C-20.

It was agreed that the title, the preamble and clause 1 stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clauses 4 to 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 to 28 carry.

It was agreed that clause 29 carry.

It was agreed that clauses 30 to 34 carry.

It was agreed that clause 35 carry.

It was agreed that clause 36 carry.

It was agreed that clause 37 carry.

It was agreed that clauses 38 to 48 carry.

It was agreed that clause 49 carry.

*Également présentes :* De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : Marlisa Tiedemann et Lisa Patterson.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 16 février 2005, le comité poursuit son examen du projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Administration financière des Premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des Premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.

#### *TÉMOINS :*

*En table ronde :*

*Association canadienne de taxe foncière :*

Ken March, agent de liaison.

*Conseil consultatif intérimaire de la Première nation de Westbank :*

John Reddick, président.

*Snake Island Cottagers Association :*

Maurice Sandford, président.

MM. March, Reddick et Sandford présentent chacun leur exposé. Les témoins répondent ensuite aux questions.

Il est convenu que le document suivant sera déposé auprès de la greffière du comité :

- Document soumis par John Reddick, du Conseil consultatif intérimaire de la Première nation Westbank, daté du 2 mars 2005 et intitulé Westbank First Nation Advisory Council Law (pièce 5900-1.38/A1-C-20.5, « 3 »).

À 19 h 5, le comité convient de procéder à l'examen article par article du projet de loi C-20.

Il est convenu de reporter l'étude du titre, du préambule et de l'article 1.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter les articles 4 à 15.

Il est convenu d'adopter l'article 16.

Il est convenu d'adopter les articles 17 à 28.

Il est convenu d'adopter l'article 29.

Il est convenu d'adopter les articles 30 à 34.

Il est convenu d'adopter l'article 35.

Il est convenu d'adopter l'article 36.

Il est convenu d'adopter l'article 37.

Il est convenu d'adopter les articles 38 à 48.

Il est convenu d'adopter l'article 49.

It was agreed that clauses 50 to 54 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 50 à 54.

It was agreed that clause 55 carry.  
Il est convenu d'adopter l'article 55.

It was agreed that clauses 56 and 57 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 56 et 57.

It was agreed that clauses 58 to 73 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 58 à 73.

It was agreed that clauses 74 to 87 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 74 à 87.

It was agreed that clauses 88 to 90 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 88 à 90.

It was agreed that clauses 91 to 103 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 91 à 103.

It was agreed that clauses 104 to 107 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 104 à 107.

It was agreed that clauses 108 to 113 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 108 à 113.

It was agreed that clauses 114 to 131 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 114 à 131.

It was agreed that clauses 132 to 139 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 132 à 139.

It was agreed that clauses 140 to 146 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 140 à 146.

It was agreed that clauses 147 to 154 carry.  
Il est convenu d'adopter les articles 147 à 154.

It was agreed that clause 155 carry.  
Il est convenu d'adopter l'article 155.

It was agreed that the schedule carry.  
Il est convenu d'adopter l'annexe.

It was agreed that clause 1 carry.  
Il est convenu d'adopter l'article 1.

It was agreed that the preamble carry.  
Il est convenu d'adopter le préambule.

It was agreed that the title carry.  
Il est convenu d'adopter le titre.

It was agreed that the bill be adopted without amendment.  
Il est convenu d'adopter le projet de loi sans amendement.

It was agreed that the bill be reported to the Senate.  
Il est convenu de faire rapport du projet de loi au Sénat.

At 7:13 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.  
À 19 h 13, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

*La greffière du comité,*

Gaétane Lemay

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Thursday, March 10, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

**FOURTH REPORT**

Your Committee, to which was referred Bill C-20, *An Act to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other Acts*, has in obedience to the Order of Reference of Wednesday, February 16, 2005, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

*Le président,*

NICK SIBBESTON

*Chair*

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le jeudi 10 mars 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

**QUATRIÈME RAPPORT**

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi, C-20, *Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, a conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 16 février 2005, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, February 22, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-20, to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts, met this day at 9:09 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Nick G. Sibbeston (Chairman)** in the Chair.

[*Translation*]

**The Chairman:** I see a quorum. I call the meeting to order.

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples is meeting today to deal with Bill C-20, the First Nations fiscal and statistical management act. Mr. Andy Scott, Minister of Indian Affairs and Northern Development is here.

Welcome. Please proceed, Minister.

**The Honourable Andy Scott, Minister of Indian Affairs and Northern Development:** Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee, for the opportunity to lead off the committee's review of Bill C-20, the First Nations fiscal and statistical management act. I believe that this legislation will help First Nation communities build viable, thriving economies, and I am confident that members of this committee will support Bill C-20 once they have scrutinized and analysed it carefully and comprehensively.

Last year, members of this committee began a valuable investigation into the involvement of aboriginal communities and businesses in Canada's economy. Thanks to the diversity of perspectives presented during the investigation, committee members have acquired a deep understanding of the difficult obstacles aboriginal peoples face and the significant opportunities that might be made available to them. The importance and relevance of this work will become increasingly clear as the committee reviews Bill C-20.

Last November, the committee heard from Manny Jules, a successful entrepreneur, former chief and passionate advocate of Bill C-20.

Given the fact that Mr. Jules is here, I hesitate to quote for fear I will be corrected, but I will persist. At that time he said:

...legislation is about a simple fact: governments do not build economies; businesses do.

This...legislation is not asking the government to build our economies with a pile of public money. This is about us building viable economies ourselves.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 22 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition financière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à 9 h 9, pour en faire l'examen.

**Le sénateur Nick G. Sibbeston (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Comme il y a quorum, je déclare la séance ouverte.

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones accueille aujourd'hui, dans le cadre de son examen du projet de loi C-20, première loi sur la gestion financière et statistique des premières nations, M. Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Soyez le bienvenu, monsieur le ministre. Je vous cède la parole.

**L'honorable Andy Scott, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien :** Je remercie le président et les membres du comité de me laisser donner le coup d'envoi à l'examen, par le comité, du projet de loi C-20, Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations. À mon avis, ce projet de loi aidera les collectivités des Premières nations à bâtir une économie viable et prospère, et j'ai bon espoir qu'après en avoir examiné et analysé méticuleusement le contenu, les membres du comité y donneront leur appui.

L'an dernier, des membres du comité ont amorcé une étude fort utile sur la participation des collectivités et entreprises autochtones à l'économie canadienne. Grâce à la diversité des points de vue présentés au cours de cette étude, les membres du comité ont acquis une bonne compréhension des obstacles difficiles qui se posent aux peuples autochtones et des excellentes occasions qui pourraient s'ouvrir à eux. L'importance et la pertinence de ce travail se préciseront à mesure que progressera votre examen du projet de loi C-20.

En novembre dernier, le comité a reçu le témoignage de Manny Jules, à la fois entrepreneur accompli, ancien chef et ardent défenseur du projet de loi C-20.

Étant donné qu'il est présent ici aujourd'hui, j'hésite à le citer, par crainte de faire erreur et de me faire corriger. Toutefois, je vais persister :

Le projet de loi s'appuie sur une simple évidence : ce ne sont pas les gouvernements mais bien les entreprises qui forgent l'économie.

Le projet de loi n'appelle pas le gouvernement à bâtir notre économie avec des fonds publics; il nous permet de construire nous-mêmes une économie viable.

Today, I would like to describe how Bill C-20 will enable First Nation communities to fulfill the vision outlined by Manny Jules. I am convinced that the legislation will serve as a crucial stepping stone for First Nation communities eager to improve living standards and fiscal performance, and I expect that committee members will quickly recognize that Bill C-20 supports a range of development options. In fact, the flexibility and inclusiveness built into Bill C-20 is perhaps its greatest strength.

Unlike the Indian Act, this legislation is not prescriptive. It has been designed and created by First Nations for First Nations. It recognizes and fully supports the right of communities to plan and follow their own paths. It is entirely appropriate that the men and women who conceived of Bill C-20 are members of First Nations themselves. After all, they are most familiar with the particular problems facing their communities. They have recognized the crucial link between physical infrastructure, economic development and community well-being.

Until now, however, few First Nation communities have enjoyed access to the tools needed to develop physical infrastructure. Bill C-20 will alter this situation in a fundamental and positive way. With this legislation, a First Nation community is free to take advantage of a wide range of fiscal and statistical tools and legal mechanisms, the same instruments long used by municipalities to attract investment, address social needs and create jobs.

The viability of communities across Canada depends absolutely on strong, reliable infrastructure from roads to communication links to modern water and sewer facilities. Community leaders recognize that modern infrastructure is essential to economic growth, but the construction, maintenance and expansion of infrastructure is expensive. To offset high costs, municipalities have long relied on long-term low-interest loans. Lenders invest in infrastructure projects because they are confident in the legal status, financial health and stability of municipal governments.

Few First Nation communities, though, are blessed with these advantages. In fact, their legal status alone limits the access of most First Nation communities to low-cost financing options. Financial studies of the current borrowing options of First Nations describe these options as comparable to mortgaging a house with a credit card. In many cases, the borrowing costs are prohibitive and many projects cannot be completed.

The First Nations fiscal and statistical management act establishes four institutions that will enable First Nation communities to raise much needed property tax revenues, to pool their resources and finance infrastructure improvement

Aujourd’hui, j’aimerais vous dire comment le projet de loi C-20 permettra aux collectivités des Premières nations de concrétiser la vision de Manny Jules. Je suis convaincu que le projet de loi procurera un point de départ décisif aux collectivités des Premières nations désireuses d’améliorer leur qualité de vie et leurs résultats financiers. Et je pense que les membres du comité auront vite fait de reconnaître que le projet de loi C-20 soutient une série de mesures favorisant le développement. En fait, la souplesse et la globalité qui caractérisent le projet de loi C-20 constituent peut-être ses plus grandes forces.

Contrairement à la Loi sur les indiens, le texte de loi qui nous occupe n'est pas normatif; il a été conçu et créé par les Premières nations et pour les Premières nations, et il reconnaît et soutient pleinement le droit des collectivités de planifier leur avenir et d'emprunter des parcours bien à elles. Il est tout à fait logique que les hommes et les femmes qui ont conçu le projet de loi C-20 proviennent des Premières nations; après tout, ils connaissent mieux que quiconque les problèmes particuliers à leurs collectivités. Ils ont reconnu le rapport incontournable entre les infrastructures matérielles, le développement économique et le mieux-être de la collectivité.

Jusqu'à maintenant, toutefois, peu de collectivités des Premières nations ont eu accès aux outils nécessaires à l'instauration d'infrastructures matérielles. Le projet de loi C-20 apportera de profonds changements positifs à cette situation. Par ce projet de loi, une collectivité des Premières nations est libre de recourir à une vaste gamme de mécanismes juridiques et d'outils financiers et statistiques, les mêmes instruments qu'utilisent depuis longtemps les municipalités pour attirer les investisseurs, répondre aux besoins sociaux et créer de l'emploi.

La viabilité des collectivités de tout le Canada repose sans contredit sur des structures solides et fiables. Les dirigeants communautaires reconnaissent aussi que la croissance économique passe inévitablement par des infrastructures modernes. La construction, l'entretien et l'expansion des infrastructures, par contre, supposent habituellement de lourdes dépenses. Pour compenser les coûts élevés, les municipalités canadiennes se tournent depuis des années vers des prêts à long terme et à faibles taux d'intérêt. Les prêteurs investissent dans des projets d'infrastructure parce que le statut juridique, la santé financière et la stabilité des administrations municipales leur inspirent confiance.

Par contre, peu de collectivités des Premières nations jouissent de tels avantages. En fait, leur statut juridique arrive à lui seul à restreindre l'accès de la grande majorité des collectivités des Premières nations aux options de financement à faible taux d'intérêt. Des études financières assimilent les possibilités d'emprunt actuellement à la portée des Premières nations à des hypothèques contractées par carte de crédit. Dans bien des cas, les coûts d'emprunt sont excessifs et bon nombre de projets ne peuvent aboutir.

La Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations crée quatre institutions grâce auxquelles les collectivités des Premières nations pourront prélever les impôts fonciers dont elles ont tant besoin, regrouper leurs ressources, financer des

projects, and to make effective decisions to benefit their members. Participation in these organizations is completely voluntary. No First Nation community is required to avail itself of any of the services offered through Bill C-20.

These institutions — a tax commission, a financial management board, a statistical institute and a finance authority — would provide discrete yet complementary services. They would operate at arm's length from one another, have distinct mandates and offer particular advantages. Although the benefits of each organization are significant, the combined effect of all four institutions is both powerful and enduring.

Allow me to describe the role that each institution will play. The first institution created under Bill C-20, the First Nations tax commission, is designed to facilitate the implementation of fair and effective First Nation property tax regimes. The commission would provide standards for the development, by First Nations, of property tax laws that both balance community and ratepayer interests and are consistent with those in neighbouring jurisdictions. The commission would also provide for effective dispute resolution. In short, the tax commission will assist First Nations to foster the secure and stable fiscal environment sought by investors and lenders alike.

The second institution, the First Nations finance authority, will enable communities to raise private capital at preferred rates. Here is how it works: A First Nation community that collects property tax under this bill may become a borrowing member of the authority if it meets the strict requirements of the authority. On the collective strength of the property tax revenues of its borrowing members, the finance authority would then raise private capital with First Nations bonds. The proceeds of each bond issue would be loaned back to the participating borrowing members at a competitive rate of interest. Analysts estimate that this mechanism could generate more than \$125 million in debt financing over the first five bond issues.

The third institution, the financial management board, would provide a range of technical and support services to any interested First Nation. The board would assist with research and advocacy on financial matters, policy and capacity development, along with financial procedures and reporting standards. These activities will help First Nation communities to make the most of their financial resources. The board would also play a role in the borrowing pool. It would approve the financial administration laws of borrowing members and provide an independent assessment and certification of the financial health of these First Nations. This would provide investors with the information and the confidence needed to invest.

projets visant à améliorer les infrastructures et prendre des décisions efficaces qui seront profitables à leurs membres. Le recours aux services de ces institutions est tout à fait facultatif. Aucune collectivité des Premières nations n'est tenue de se prévaloir des services offerts par l'entremise du projet de loi C-20.

Ces institutions — une commission de la fiscalité, un conseil de gestion financière, un institut statistique et une administration financière — fourniraient des services indépendants, mais complémentaires. Elles n'entretiendraient aucun lien de dépendance, hériteraient de mandats différents et proposeraient des avantages particuliers. Même si chacune d'elles a beaucoup à offrir, l'effet combiné des quatre institutions est à la fois puissant et durable.

Permettez-moi de décrire la fonction de chaque institution. La Commission de la fiscalité des Premières nations, première institution créée aux termes du projet de loi C-20, vise à faciliter la mise en place de régimes fonciers des Premières nations qui soient justes et efficaces. La commission fixerait des normes pour l'élaboration, par les Premières nations, de lois régissant l'imposition financière qui tiennent compte aussi bien des intérêts de la collectivité que de ceux des contribuables et qui concordent avec celles des compétences voisines. La commission proposerait également un mode efficace de règlement des conflits. En bref, la commission de la fiscalité aidera les Premières nations à instaurer le climat stable et sécurisant que recherchent les prêteurs et les investisseurs.

L'Administration financière des Premières nations, la deuxième institution, permettra aux collectivités de trouver des capitaux privés à des taux concurrentiels. Voici comment : une collectivité des Premières nations qui, en vertu du présent texte de loi, prélève des impôts fonciers peut devenir membre emprunteur de l'administration si elle satisfait à des exigences strictes. Misant sur le pouvoir collectif des recettes foncières de ses membres emprunteurs, l'administration financière recueillerait par la suite des capitaux privés par l'émission d'obligations des Premières nations. Le produit de ces obligations serait redirigé vers des prêts consentis aux membres emprunteurs à des taux concurrentiels. Les analystes estiment qu'un tel mécanisme pourrait réunir plus de 125 millions de dollars en financement par emprunt à l'issue des cinq premières émissions.

La troisième institution, soit le Conseil de gestion financière, offrirait une vaste gamme de services techniques et de soutien à toutes les Premières nations intéressées. Le conseil contribuerait à la documentation et à la défense de questions financières, à l'élaboration de politiques, au renforcement des capacités, ainsi qu'à la préparation de mécanismes financiers et de normes en matière de rapport. Ces activités aideront les collectivités des Premières nations à tirer le maximum de leurs ressources financières. Le conseil interviendrait aussi dans le pool d'emprunts. Il approuverait les lois sur la gestion financière adoptées par les membres emprunteurs, procéderait à une évaluation indépendante et attesterait la santé financière de ces Premières nations. Ainsi, les investisseurs disposeraient de l'information — et de la confiance — dont ils ont besoin pour investir.

The fourth and final institution created under Bill C-20, the First Nations statistical institute, would address a problem that has long faced First Nation communities in Canada: limited access to an essential precursor to development of accurate, relevant and reliable information. For community planners, unfettered access to precise pertinent data is crucial. The statistical institute would be able to help First Nations both access statistical information held by federal departments and create new data sources, but, just as important, it would also be able to provide a First Nations perspective on the collection and analysis of First Nations data. This would also benefit First Nations by providing valuable input into federal programs.

Mr. Chairman, this legislation seeks to put First Nation communities firmly in control of their own destinies. Let me quote again from Manny Jules, when he appeared before the committee last November:

I want our people to be able to create their own institutions and build their own economies so that we do not need to go cap in hand to anyone. We want to be an integral part of this economy and this federation and to be able to trumpet that to the world...

Mr. Chairman, Bill C-20 enables First Nation communities to realize this vision to build self-sustaining economies and to foster prosperity across the land.

In the last three weeks, I had the occasion to participate with Senator Rompkey in a signing ceremony in Nain, Newfoundland and Labrador, and then, last weekend, a First Nation in the Yukon became the first First Nation to settle a land claim and establish self-government inside an urban municipality, that being Whitehorse. In both instances, it became extremely apparent to everyone in attendance that, generally speaking, the solution to most of the problems that exist is to put the capacity to determine a community in its own hands, which is what this legislation attempts to do.

**Senator Stratton:** Welcome, Minister Scott. Most often, when bills come before the Aboriginal Committee, we are concerned about whether there has been consultation with the affected people. In your opinion, if there has been consultation in this instance, what concerns were expressed by the affected people and what, if any, were their objections to this bill. Did they express a desire to have modifications to the bill? If so, did you accept those modifications, or are there outstanding issues with respect to this bill such that you could not go along with that they wished to have?

**Mr. Scott:** Thank you for your question, senator. It is an important one and probably should lead the questioning when we come forward with proposed legislation.

I would ask Ms. Barnes to respond because she has that information before her.

Le quatrième et dernier organisme créé en vertu du projet de loi C-20, l'Institut de la statistique des Premières nations, réglera un problème de longue date chez les collectivités des Premières nations au Canada — l'accès restreint à un élément essentiel au développement : des données justes, pertinentes et fiables. Il est primordial, pour les planificateurs communautaires, d'accéder directement à des données justes et pertinentes. Non seulement l'Institut de la statistique sera en mesure d'aider les Premières nations à accéder aux données statistiques des ministères fédéraux et de créer de nouvelles sources de données, mais il pourra, ce qui est tout aussi important, offrir une perspective propre aux Premières nations quant à la collecte et à l'analyse des données qui les concernent. Les Premières nations bénéficieront aussi de cette mesure, car elles pourront apporter une contribution précieuse aux programmes fédéraux.

Monsieur le président, le projet de loi cherche à donner aux Premières nations le plein contrôle de leur destinée. Pour reprendre une fois de plus les paroles prononcées par Manny Jules en novembre dernier, lors de son témoignage devant le comité :

Nos membres veulent créer des institutions bien à eux et bâtir leur économie afin que nous n'ayons pas à mendier auprès de qui que ce soit. Nous voulons faire partie intégrante de l'économie et de la confédération canadiennes et pouvoir le clamer dans le monde entier.

Monsieur le président, le projet de loi C-20 donne aux collectivités des Premières nations le moyen de réaliser cette vision, de bâtir une économie autonome et de semer la prospérité à la grandeur du pays.

Au cours des trois dernières semaines, j'ai eu l'occasion de participer avec le sénateur Rompkey à une cérémonie de signature à Nain, à Terre-Neuve-et-Labrador, puis, le weekend dernier, une Première nation du Yukon est devenue la première à régler une revendication foncière et à établir son autonomie gouvernementale à l'intérieur d'une municipalité urbaine, c'est-à-dire de Whitehorse. Dans un cas comme dans l'autre, il est apparu très évident à tous ceux qui étaient présents qu'en règle générale, la solution à la plupart des problèmes est de doter la collectivité de la capacité de se prendre en charge, l'objet même du projet de loi à l'étude.

**Le sénateur Stratton :** Soyez le bienvenu parmi nous, ministre Scott. La plupart du temps, quand des projets de loi sont renvoyés à notre comité, nous nous préoccupons de savoir si les personnes visées ont été consultées. Selon vous, s'il y a eu consultation dans ce cas-ci, quelles préoccupations ont été exprimées par les personnes visées et, si elles étaient opposées au projet de loi à l'étude, quelle en était la source? Ont-elles demandé que soit modifié le projet de loi? Dans l'affirmative, avez-vous accepté ces modifications ou subsiste-t-il des points non réglés tels que vous ne pouviez accéder à leur demande?

**M. Scott :** Sénateur, je vous remercie d'avoir posé la question. Elle est importante et devrait probablement être la première à se poser quand le gouvernement dépose un projet de loi.

Je vais demander à Mme Barnes de vous répondre, car elle a tous ces renseignements en main.

**Senator Stratton:** We were in a committee meeting yesterday where the same thing happened. We call it “passing the buck.”

**Mr. Scott:** The reality is that, before becoming Parliamentary Secretary, Ms. Barnes served as Chair of the Aboriginal Affairs Committee in the other place; therefore, she can provide first-hand knowledge and testimony in terms of the things that have been brought forward in the past. I would say that the first point in answering the question has to be to direct everyone’s attention to the fact that this came from the community; that is critically important. Notwithstanding that fact, it is not unanimously supported within the community. However, I do not know that we should expect a higher standard of consensus there than we would be able to achieve outside the community, even for other things that we do.

I have only a partial list of items, but I am sure that Ms. Barnes has the complete list and so I will ask her to speak to that.

**Ms. Susan Barnes, Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development:** Thank you, senator, for the good question. This is the third version of the bill and there were significant changes in two substantial areas that you should be most concerned with. There is the non-derogation clause that Senator Watt was concerned about in the last reincarnation, which was Bill C-19, the predecessor to Bill C-20, and which was introduced without a non-derogation clause. I was at that meeting when it was inserted unanimously at the committee stage. When Bill C-20 was introduced, it came with the non-derogation clause. That important part was wanted by a large number of people who were originally opposed to it and raised concerns about it. That has been rectified in this bill.

Concerning the optionality, while First Nations could, under Bill C-19, choose if and when to implement property taxation, once the choice was made First Nations had no option but to tax under Bill C-19. Again, this is an important change in Bill C-20, which came about as a result of amendments to a previous incarnation, Bill C-23, which were made at report stage in response to those First Nation concerns. The current version, Bill C-20 before you today, is completely optional. First Nations can still choose if and when they want to implement property taxation; however, First Nations have the option to tax under this bill or under section 83 of the Indian Act. First Nations choosing to participate in the tax and borrowing regimes established by Bill C-20 would be listed in the schedule to the bill. The name of the First Nation would be added to the schedule only at the request of the council of that First Nation. The process for adding the name of a First Nation to the schedule is found in the act. It is there to ensure that people understand that there really is an option, especially with respect to the three institutions. The procedure on the statistical aspect is somewhat different, but there

**Le sénateur Stratton :** La même chose s'est produite hier pendant que nous siégeons. Cela s'appelle « se dérober ».

**M. Scott :** En réalité, avant de devenir secrétaire parlementaire, Mme Barnes présidait le Comité des affaires autochtones de l'autre endroit. Elle est donc très bien placée pour témoigner de ce qui s'est passé. Le premier point à faire valoir, en réponse à votre question, est de porter à l'attention de tous le fait que l'idée du projet de loi est venue de la collectivité même. C'est très important. Toutefois, non, le projet de loi ne fait pas l'unanimité au sein de la collectivité. Par contre, je ne sais pas s'il faut s'attendre à un consensus plus large que ce que nous réussirions à dégager à l'extérieur de la collectivité, même pour d'autres mesures que nous prenons.

Je n'ai qu'une liste partielle des points qui ne font pas l'unanimité, mais je suis convaincu que Mme Barnes en a une liste complète. Je vais donc lui demander de vous en parler.

**Mme Susan Barnes, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien :** Sénateur, je vous remercie d'avoir posé cette excellente question. Vous avez devant vous la troisième version du projet de loi. Des changements importants ont été apportés à deux questions de fond qui devraient être celles qui vous préoccupent le plus. Il y a notamment l'article de non-dérogation qui inquiétait le sénateur Watt dans l'ébauche précédente, c'est-à-dire le projet de loi C-19, prédecesseur du projet de loi C-20. L'article a été ajouté à la nouvelle version. J'étais présente à la réunion durant laquelle le comité a adopté à l'unanimité la motion visant à l'inclure. Quand le projet de loi C-20 a été déposé, il comportait l'article de non-dérogation. Cet élément important a été réclamé par de nombreuses personnes qui y étaient opposées à l'origine et qui avaient exprimé des préoccupations à son sujet. Le projet de loi à l'étude redresse la situation.

En ce qui concerne l'optionalité, bien que les Premières nations aient pu choisir, en vertu du projet de loi C-19, si elles souhaitaient mettre en place une fiscalité foncière et le moment pour le faire, une fois cette décision prise, elles n'avaient pas d'autre choix que de taxer. C'est là un autre important changement dans le projet de loi C-20, un changement issu de plusieurs amendements apportés à l'étape du rapport à une version antérieure, soit au projet de loi C-23, en réponse aux préoccupations des Premières nations. La version que vous avez en main, c'est-à-dire le projet de loi C-20, laisse le choix. Les Premières nations peuvent toujours décider de mettre en place un régime d'impôt foncier et du moment de le faire. Cependant, elles ont le choix de taxer en vertu du projet de loi à l'étude ou en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Celles qui choisissent de participer aux régimes d'imposition et d'emprunt prévus dans le projet de loi C-20 seraient énumérées à l'annexe du projet de loi. Le nom de la Première nation serait ajouté à l'annexe seulement à la demande de son conseil. On trouve d'ailleurs dans la loi une description du processus grâce auquel le nom de la Première

is an ability to use it within that institute to gather information that is beneficial to the community; and that did not exist before.

**Senator Stratton:** I will ask the same question of the later witnesses on their side as to whether there are outstanding issues that were not addressed. That is the critical aspect for the committee: are there outstanding issues that you were unable to address, and, if so, what are the reasons for that.

**Ms. Barnes:** Perhaps I could follow up on that. There were some amendments made in the House committee to Bill C-20. You will see the legal counsel for West Bank in the room today. That was one of the original proponents 15 years ago when this first came on the landscape. There was some wording that may have been looked at as not including them in opting in after a self-government agreement. We clarified that and made some changes. There were about five or six minor changes of a technical nature, all of which were approved unanimously in the House, as was this bill, by all four parties in the House. Of course, there could always be other issues left outstanding that were on the table that others might have brought forth, but it was narrowed down to the ones that were acceptable to all. The proponents, through legislative counsel and the department, were consulted on six amendments that were brought forward at committee. There certainly could have been others, but there was no consensus on those that we got around to. It was found that the major impediments in the past had been the optionality and the non-derogation clause. Substantively, senator, you would find that all of the proponents of the bill are on side with the proposed legislation, but some of the First Nations that are off side from both Ontario and Québec are so for reasons other than the bill, such as the overriding section 35 concerns.

**Mr. Scott:** If I may interject, invariably after three different exercises, the discussion would have progressed to such a point that the dialogue would have tended toward those who had problems with the bill beyond a certain point and been somewhat defensive. It is probably best to let those with objections express them. I would not want to suggest that objection does not exist; the Parliamentary Secretary is right in saying that many of the problems have been satisfactorily dealt with, but not all of them have been. It is probably better for those who object to make their own case to the committee.

**The Chairman:** The minister and Ms. Barnes have raised the issue of the non-derogation clause of Bill C-20. I want to commend you for having a non-derogation clause, particularly one that has been used from the 1980s to the 1990s. As you may

nation serait ajouté à l'annexe. On cherche ainsi à faire en sorte que les gens comprennent bien qu'il existe vraiment une option, surtout en ce qui concerne les trois institutions. La marche à suivre relativement à l'institut statistique est légèrement différente, mais on peut s'en servir pour réunir des données avantageuses pour la collectivité, ce qui n'était pas prévu auparavant.

**Le sénateur Stratton :** Je vais poser la même question aux témoins qui vous suivent, à savoir s'il demeure des points qui n'ont pas été réglés. C'est là l'essentiel pour un comité, soit de savoir s'il reste des points qu'on a été incapable de régler et, dans l'affirmative, d'en connaître la raison.

**Mme Barnes :** Peut-être pourrais-je vous éclairer davantage à ce sujet. Le comité de la Chambre des communes a apporté certains amendements au projet de loi C-20. Vous constaterez que le conseiller juridique de West Bank est présent dans la salle aujourd'hui. Il a été l'un des premiers promoteurs du projet de loi, il y a quinze ans, quand l'idée a germé pour la première fois au Canada. Certains libellés étaient peut-être jugés comme étant exclusifs, une fois conclu l'accord d'autonomie gouvernementale. Nous avons clarifié cette partie et avons apporté certains changements. Cinq ou six légers remaniements de nature technique ont été faits. Ils ont tous été adoptés à l'unanimité par la Chambre des communes, et le projet de loi à l'étude a été approuvé par les quatre partis représentés à la Chambre. Naturellement, il pourrait subsister des points soulevés par d'autres qui n'ont pas été réglés, mais nous avons réglé tous ceux qui faisaient l'unanimité. Les promoteurs, par l'intermédiaire des conseillers juridiques et du ministère, ont été consultés au sujet de six amendements proposés au comité. Il aurait certes pu y en avoir d'autres, mais nous n'avons pas réussi à dégager un consensus au sujet de ceux qui ont été abordés. Nous avons constaté que les principaux obstacles dans le passé étaient l'optionnalité et l'article de non-dérogation. Vous constaterez, sénateur, que tous les promoteurs du projet de loi sont d'accord avec le fond du projet de loi, mais que certaines Premières nations de l'Ontario et du Québec opposées à son adoption le sont pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la mesure proposée, notamment à cause de préoccupations prépondérantes relatives à l'article 35.

**M. Scott :** Si je puis vous interrompre un instant, après trois exercices différents, la discussion aurait invariablement évolué à un point tel que le dialogue aurait eu tendance à favoriser ceux auxquels le projet de loi posait un problème au-delà d'un certain point et aurait eu un ton défensif. Il vaut probablement mieux laisser ceux qui sont opposés exprimer leur point de vue. Je ne voudrais pas laisser croire qu'il n'y a pas d'opposition. La secrétaire parlementaire a raison de dire qu'on a trouvé des solutions satisfaisantes à de nombreux problèmes, mais que ce ne fut pas toujours le cas. Il vaut probablement mieux que ceux qui sont opposés au projet de loi en expliquent eux-mêmes les raisons au comité.

**Le président :** Le ministre et Mme Barnes ont soulevé la question de l'article de non-dérogation du projet de loi C-20. Je tiens à vous féliciter d'avoir ajouté cet article, particulièrement du fait que c'est celui qui était utilisé des années 80 aux années 90.

know, some senators dealt with this issue a number of years ago. We recognize that, after 1996, there was a slightly different version of the non-derogation clause applied to bills. We were concerned that this might result in a watering down or diminishing of the rights of Aboriginals so we pressed the then Minister of Justice to reintroduce the original non-derogation clause used in statutes up to 1996. I am glad that the original version of the non-derogation clause is included in Bill C-20 and I recommend that that continue. We like this version of the non-derogation clause that is the standard wording. If you have a hand in any future legislation, please be mindful of using this version of the non-derogation clause to avoid concerns.

That is just a comment, and I thank you for using that good version in Bill C-20.

**Mr. Scott:** Thank you for the leadership.

**Senator Pearson:** This is an interesting bill and a welcome one for us to discuss. I am interested in the statistical institute and the various things encompassed in that and how that will all work out. It seems to me that this project has been evolving for a long time and, while one always talked about the need for those kinds of statistics, I recognize that here it is and it is being tied into prosperity, in a sense. I do not want to overemphasize my questions, but I am concerned with matters of education and so on.

How it has been envisaged that this institute will evolve, and how it will work in relation to Statistics Canada?

**Mr. Scott:** The general comment is that it will be more comprehensive. It will be driven by the community itself in terms of the particular perspective that the community would bring to the gathering of data. That is a critically important element of it. It does enhance our capacity to do good public policy. I say that within the caveat of the protections the bill carries with the information.

Generally, the principal purpose of this legislation is to offer the evidence that is necessary to create the confidence that is part of the package in terms of enabling communities to have access to tools that are available to municipalities and other public government bodies and have been for a long time.

**Ms. Barnes:** The First Nations statistical institute will be established as a complement to statistical work currently being undertaken by Statistics Canada and other departments. The institute itself has several functions. First, with access to data held by federal departments, agencies and other organizations, the institute can build on this existing data to develop a complete, accurate and relevant picture of First Nations across Canada. In addition, it can identify where the gaps in the data will occur and take steps to jointly undertake studies to collect the data. Second, the institute would assist the First Nation governments themselves in building the capacity to understand and use the statistical information in their decision making, delivery of services and negotiations. This would identify information requirements of First Nations, ensure that the information is readily available to them and compile the necessary statistical information to support

Comme vous le savez peut-être, certains sénateurs ont travaillé à cette question il y a plusieurs années. Nous reconnaissions qu'après 1996, une version légèrement différente de l'article de non-dérogation figurait dans les projets de loi. Nous craignons que cela n'entraîne une édulcoration ou une diminution des droits autochtones, de sorte que nous avions pressé le ministère de la Justice d'alors de réintroduire l'article de non-dérogation original que l'on retrouvait dans les lois jusqu'en 1996. Je me réjouis que l'article de non-dérogation se retrouve dans sa version intiale dans le projet de loi C-20 et je recommande qu'il en soit toujours ainsi. Ce libellé de l'article de non-dérogation, qui est standard, nous plaît. Dans toute loi future, il serait préférable d'utiliser la présente version afin d'éviter de susciter des préoccupations.

Ce n'était qu'un commentaire de ma part, mais je vous remercie d'avoir rétabli l'ancienne version dans le projet de loi C-20.

**M. Scott :** Merci d'avoir éclairé notre lanterne.

**Le sénateur Pearson :** Voilà un projet de loi intéressant dont nous sommes heureux de débattre. Je suis intriguée par l'institut statistique, par tout ce qu'il englobe et par son fonctionnement. Il me semble que ce projet est en gestation depuis longtemps et, bien qu'on ait constamment parlé du besoin de pareilles données, je constate que c'est enfin une réalité et qu'il est lié à la prospérité, en un certain sens. Ce n'est pas que je souhaite trop insister sur mes questions, mais je suis préoccupée par ce qui touche l'éducation et ainsi de suite.

Comment cet institut évoluera-t-il et comment fonctionnera-t-il par rapport à Statistique Canada?

**M. Scott :** On s'entend généralement pour dire que l'institut aura une portée plus générale. C'est la collectivité elle-même qui le dirigera parce que c'est elle qui décidera dans quelle perspective la collecte des données se fera. Il s'agit d'un aspect extrêmement important; nous serons ainsi plus en mesure de faire de bonnes politiques d'intérêt public. Je le dis en ajoutant que le projet de loi comporte des dispositions pour protéger les renseignements.

De façon générale, l'objectif principal de ce projet de loi est d'offrir les éléments d'information qui sont nécessaires pour créer un climat de confiance, c'est-à-dire permettre aux collectivités d'avoir accès aux instruments dont disposent depuis longtemps les municipalités et d'autres organismes gouvernementaux.

**Mme Barnes :** L'Institut de la statistique des Premières nations sera un complément aux études statistiques qu'effectuent actuellement Statistique Canada et d'autres ministères. L'institut a plusieurs fonctions. Premièrement, en ayant accès aux données que détiennent les ministères et organismes fédéraux et d'autres organisations, l'institut peut s'appuyer sur ces données pour brosser un tableau complet, exact et pertinent des Premières nations partout au Canada. De plus, il peut cerner les lacunes et entreprendre des études conjointes pour recueillir les données manquantes. Deuxièmement, l'institut aidera les gouvernements des Premières nations à mieux comprendre et utiliser les données statistiques dans leur prise de décisions, la prestation des services et les négociations. On pourra cerner l'information dont les Premières nations ont besoin, faire en sorte qu'elles aient facilement accès à ces données et compiler les données

not only the bond regime established by the bill but also other decisions made to invest in First Nations or in developments on First Nations lands.

The statistical institute mandate is dealt with in section 104 of the bill. It is a cooperative work with Statistics Canada to ensure that the national statistical system meets the needs of First Nations in Canada and builds on statistical capacity, and it goes into that. There is a close relationship with Statistics Canada, and the Chief Statistician of Canada is a necessary member of that particular board.

This will be useful for First Nations themselves and we are quite confident that all of the other issues that have been raised around the institute have been canvassed and looked at, including the privacy issues. Because this is a Crown corporation, there is a distance from the government and it still has the same protections.

**Senator Pearson:** Will it complement Statistics Canada data so that it will set up a long-term relationship that will be fruitful for both sides?

**Ms. Barnes:** Through agreement with individual First Nations, those agreements can be negotiated so that there will be access.

**Senator Pearson:** It is a mechanism for beginning to develop a body of data that does not exist yet.

**Ms. Barnes:** Yes. No individual First Nation person could be compelled. There is no enforcement, just as right now you and I would voluntarily give information. We are hopeful that this ability and this institute will be able to better serve First Nations communities across Canada.

**Mr. Scott:** It is a very good example of the kind of model of complementary institutions that I see as the future on many fronts. It carries with it all the important information that is available to Statistics Canada now. It carries with it the recognition of the specific perspective of the community, it is complementary, and it adds value to what Statistics Canada does in these communities across Canada.

**The Chairman:** Having reviewed the bill, I recognize it to be an intricate regime that would be in place on reserve lands to raise tax for infrastructure.

In Canada, this would not be the only system for making money available for the infrastructure on reserve lands. I take it the system being set up here is most suitable for reserves or areas that are close to urban centres where businesses are interested in being established on reserve lands. Hundreds of other reserves throughout our country would not likely be affected. Those reserves still get money from the federal government for infrastructure. Would you be able to comment on that, please?

statistiques nécessaires pour soutenir non seulement le mécanisme de financement par emprunt obligataire établi par le projet de loi, mais aussi les autres décisions d'investissement ou de développement sur les terres des Premières nations.

Le mandat de l'institut de la statistique est défini à l'article 104 du projet de loi. On dit qu'il doit travailler en collaboration avec Statistique Canada pour veiller à ce que l'appareil statistique du pays réponde aux besoins des Premières nations et du Canada et qu'il doit offrir les outils nécessaires à l'établissement de statistiques. On établit un lien étroit avec Statistique Canada, et le statisticien en chef du Canada est membre d'office du conseil d'administration.

L'institut sera utile pour les Premières nations elles-mêmes, et nous sommes convaincus que toutes les autres questions qui ont été soulevées à son propos ont été examinées, y compris les questions portant sur la vie privée. Comme il s'agit d'une société d'État, l'institut agira à une certaine distance du gouvernement tout en ayant les mêmes protections.

**Le sénateur Pearson :** L'institut complétera-t-il les données de Statistique Canada de manière à établir une relation à long terme qui sera fructueuse de part et d'autre?

**Mme Barnes :** Ces ententes pourront être négociées avec chaque Première nation pour permettre l'accès.

**Le sénateur Pearson :** Il s'agit d'un mécanisme qui permettra de commencer à élaborer une banque de données qui n'existe pas encore.

**Mme Barnes :** Oui. Aucun membre des Premières nations ne peut être contraint de participer. Il n'y a aucune obligation, de même que vous et moi fournissons des données sur une base volontaire à l'heure actuelle. Nous espérons que cet outil et cet institut permettront de mieux servir les collectivités autochtones partout au Canada.

**M. Scott :** À mon avis, il s'agit d'un très bel exemple des futures institutions complémentaires qui verront le jour sur de nombreux fronts. L'institut va de pair avec toutes les données importantes dont dispose actuellement Statistique Canada. Il va de pair avec la reconnaissance de la perspective particulière de la collectivité; il est complémentaire et il ajoute une valeur à ce que Statistique Canada fait dans ces collectivités partout au Canada.

**Le président :** J'ai examiné le projet de loi et il me semble qu'un régime compliqué sera établi sur les terres de réserve pour prélever des impôts en vue des projets d'infrastructure.

Au Canada, ce ne serait pas le seul système qui permettrait de dégager des sommes d'argent pour les projets d'infrastructure sur les terres de réserve. Sauf erreur, le système qui est instauré ici convient mieux aux réserves ou aux régions à proximité des centres urbains, où des entreprises cherchent à s'établir sur les terres de réserve. Des centaines d'autres réserves partout au pays ne seraient probablement pas touchées. Ces réserves obtiennent tout de même de l'argent du gouvernement fédéral pour des projets d'infrastructure. Pouvez-vous faire des commentaires à ce sujet?

**Mr. Scott:** Certainly. I would reassure everyone that this is in addition to the various programs and investments that are currently available. It simply adds another avenue for those communities that choose it. It has been available to municipalities in Canada for a long time and was a manifestation of the desire of many communities to take a leadership position in these kinds of projects that is not so dependent on the reference in the quote to "people coming cap in hand."

I do not believe that that is what is happening in the context of those who depend on the Government of Canada, but the point is that many communities would wish to do this but have not had the opportunity because they have not had these institutions that have been available to the rest of the country for a long time.

**Senator Watt:** What impact, if any, will this piece of legislation have on the Indian Act? Will there be a requirement to make a specific amendment to the Indian Act in order for this to be validated, or has that already taken place? It states that the Indian taxation board was established 1989. I would imagine that this bill is an extension of the fact that it was dealt with in 1989.

**Mr. Scott:** The general answer is that it will not, but I will let counsel perhaps respond in more detail.

**Mr. Paul Salembier, General Counsel, Legislative Initiatives, Legal Services, Indian and Northern Affairs Canada:** The bill does not make amendments to the Indian Act, but, for First Nations that come under this bill, certain portions of the Indian Act that deal with taxation will no longer apply to them. They will have moved out of the regime of the Indian Act, which is focused on section 83. They will move out of that regime and into the new regime under Bill C-20, but there is no actual amendment to the Indian Act besides inconsequential amendments to make cross-references to this act.

**Senator Watt:** If the communities choose not to opt in, what happens if there are technical changes? Does that not also apply?

**Mr. Scott:** No, the technical changes that are spoken to here are more administrative in the context of referencing.

**Senator Watt:** Could you explain to me what that is?

**Mr. Salembier:** First Nations that choose not to go under Bill C-20 will continue as they do now and can continue, if they choose, to exercise taxation powers using section 83 of the Indian Act. For them, there will be absolutely no change.

**Senator Watt:** We have all been around the business area, and the proponent of this bill is very much aware of that. In regard to the business side, sometimes it goes well, but sometimes it does not go well, depending on the nature of the market and so forth.

What would happen in the case of a bankruptcy in the communities, where a third party takes over? Does Indian Affairs step in to bail them out? What kind of safety mechanism do you see as the minister?

**M. Scott :** Certainement. Je peux vous assurer que cette initiative s'ajoute aux divers programmes et investissements qui sont actuellement disponibles. On ne fait qu'ajouter une autre option pour les collectivités qui le souhaitent. Cet outil est offert aux municipalités canadiennes depuis longtemps, et un grand nombre de collectivités ont exprimé le désir de jouer un rôle de chef de file dans ce genre de projet et ne plus avoir à mendier.

Je ne crois pas que c'est ce qui arrive aux collectivités qui dépendent du gouvernement du Canada, mais un grand nombre aimeraient jouer ce rôle et n'en ont pas eu la chance parce qu'elles ne disposaient pas des mêmes institutions que le reste du pays pendant longtemps.

**Le sénateur Watt :** Quelles seront les incidences de ce texte législatif sur la Loi sur les Indiens? Faudra-t-il modifier la Loi sur les Indiens pour que cette loi entre en vigueur, ou l'a-t-on déjà fait? On dit que la Commission consultative de la fiscalité indienne a été créée en 1989. J'imagine que ce projet de loi tient compte du fait que cette commission remonte à 1989.

**Mr. Scott :** La réponse générale est non, mais je vais laisser l'avocat général vous donner plus de détails.

**M. Paul Salembier, avocat général, Initiatives législatives, Services juridiques, Affaires indiennes et du Nord Canada :** Le projet de loi ne modifie en rien la Loi sur les Indiens, mais pour les Premières nations qui opteront pour ce régime, certaines parties de la Loi sur les Indiens qui portent sur l'imposition ne s'appliqueront plus à elles. Elles se seront retirées du régime de la Loi sur les Indiens, que définit l'article 83. Elles se retireront de ce régime pour adhérer au nouveau régime prévu dans le projet de loi C-20, mais aucune modification ne sera apportée à la Loi sur les Indiens, ne serait-ce que quelques modifications sans conséquence pour faire des renvois à cette loi.

**Le sénateur Watt :** Si les collectivités choisissent de ne pas adhérer à ce régime, qu'arrivera-t-il s'il y a des changements techniques? Cela ne s'applique-t-il pas également?

**Mr. Scott :** Non, les changements techniques dont on parle ici sont d'ordre administratif et concernent les renvois.

**Le sénateur Watt :** Pouvez-vous m'expliquer ce dont il s'agit?

**M. Salembier :** Les Premières nations qui décident de ne pas adhérer au régime prévu dans le projet de loi C-20 continueront de faire ce qu'elles font maintenant et peuvent, si elles le souhaitent, exercer des pouvoirs d'imposition en invoquant l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Pour elles, il n'y aura absolument aucun changement.

**Le sénateur Watt :** Nous avons tous touché au domaine des affaires, et le promoteur du projet de loi le sait très bien. Dans ce domaine, parfois les choses vont bien, parfois elles vont mal, selon la nature du marché, et cetera.

Qu'arriverait-il en cas de faillite dans les collectivités, lorsqu'une tierce partie entre en jeu? Le ministère des Affaires indiennes viendrait-il alors à la rescousse? Quel genre de mécanisme de protection voyez-vous en tant que ministre?

**Mr. Scott:** I will answer generally, but I will call upon a more technical response. The financial management entity, which is contained within this, has a general responsibility. It is important to distinguish between third-party management in the context of how it exists in First Nations and what we are talking about here. The third party is just the same word, but it is not the same concept in the strictest terms. Ms. Kustra can explain it more clearly, but the reality is that the first line of responsibility after the community is the financial management entity.

**Ms. Brenda Kustra, Director General, Lands and Trust Services, Governance Directorate, Indian and Northern Affairs Canada:** Specifically, the financial management board will have the authority under the act to act as a third-party manager with respect only to the local revenue account, which is only that account used to deposit the tax revenues.

All the other revenue from the First Nation, such as the revenue that it would receive from the Department of Indian Affairs, is held in separate accounts; so it would not be impacted by this specific bill. If a First Nation defaults in its repayment schedule to the borrowing pool, that affects the pool at large and the financial management board would be able to step in and work with the First Nations to develop an appropriate remedial action plan for the repayment of the outstanding amount.

**Senator Watt:** If the action plan is not well suited to saving the companies, what happens?

**Mr. Salembier:** There are failsafe mechanisms within the bill, one of which is called a debt reserve fund. If a situation arises where a First Nation is unable to make its payments, there is a fund already established under the bill that will make the payments on behalf of that First Nation. If for some reason the First Nation continues to be unable to make its payments, the bill also has a mechanism whereby all other members of the borrowing pool, in other words, all members who are borrowing under any bond issue, will be called upon to make up those payments on behalf of that First Nation. The bill has a couple of mechanisms to ensure that the bond itself will not be at risk.

**Senator Watt:** In other words, if the community were to get into this predicament, it would have to get consent from another community in order to be able to rectify the matter?

**Mr. Salembier:** They do not technically require consent from the other communities, because when you become a borrowing member you basically contract into the system whereby you will share the obligations of all members of the pool. By taking advantage of borrowing from the First Nations financing authority, you also take the obligation to assist any other First Nations if they run into problems. You do not require consent. The First Nations finance authority has its own internal mechanism to assess extra charges against other First Nations in order to maintain the integrity of the bond issue.

**Senator Watt:** If they fully exhausted their means to find a solution to the problem, would the Government of Canada step in to bail them out? If not, what would happen?

**M. Scott :** Je vais répondre de façon générale, mais je vais demander une réponse plus technique. L'entité chargée de la gestion financière, qui est prévue dans ce projet de loi, a une responsabilité générale. Il importe de faire une distinction entre la gestion par un tiers qui existe actuellement au sein des Premières nations et ce dont nous parlons ici. Le terme peut être le même, mais le concept est différent. Mme Kustra peut expliquer cela plus clairement, mais il reste qu'après la collectivité, c'est l'entité chargée de la gestion financière qui assume la responsabilité.

**Mme Brenda Kustra, directrice générale, Services fonciers et fiduciaires, Direction générale de la gouvernance des Premières nations, Affaires indiennes et du Nord Canada :** Le Conseil de gestion financière aura le pouvoir, en vertu de la loi, de gérer seulement le compte de recettes locales, c'est-à-dire le compte dans lequel sont déposées les recettes fiscales.

Toutes les autres recettes de la Première nation concernée, comme l'argent qu'elle recevrait du ministère des Affaires indiennes, sont conservées dans des comptes distincts; elles ne seraient donc pas touchées par ce projet de loi. Si une Première nation ne respecte pas les échéances de remboursement du fonds d'emprunt, c'est le fonds commun dans son ensemble qui en souffre et le Conseil de gestion financière pourrait intervenir et travailler avec les Premières nations afin d'élaborer un plan d'action pour le remboursement de la somme due.

**Le sénateur Watt :** Si le plan d'action n'est pas conçu pour sauver les entreprises, qu'arrivera-t-il?

**M. Salembier :** Le projet de loi prévoit des mécanismes de protection, dont un fonds de réserve. Si une Première nation est incapable de faire ses paiements, un fonds est déjà établi en vertu de cette loi et permet de faire les paiements au nom de cette Première nation. Si, pour une raison quelconque, la situation perdure, le projet de loi prévoit également un mécanisme par lequel tous les membres du fonds d'emprunt, en d'autres termes tous les membres qui font un emprunt obligataire, seront appelés à faire ces paiements au nom de la Première nation. Le projet de loi comporte un certain nombre de mécanismes pour garantir que l'obligation en soi n'est pas à risque.

**Le sénateur Watt :** En d'autres termes, si la collectivité connaît pareilles difficultés, elle devra obtenir le consentement d'une autre collectivité pour pouvoir corriger la situation?

**M. Salembier :** Techniquement, elle n'aurait pas besoin du consentement des autres collectivités, parce que lorsque vous devenez un membre emprunteur, vous prenez un engagement et vous partagez les obligations de tous les membres du fonds commun. En profitant des prêts consentis par l'Administration financière des Premières nations, vous avez aussi l'obligation d'aider les autres collectivités qui connaissent des difficultés. Nul besoin de consentement. L'Administration financière des Premières nations dispose de ses propres mécanismes internes pour évaluer les droits supplémentaires qui seront imposés aux autres Premières nations pour assurer l'intégrité des obligations émises.

**Le sénateur Watt :** Si elles épousent tous leurs recours sans trouver de solution au problème, le gouvernement du Canada viendrait-il à la rescousse? Sinon, qu'arriverait-il?

**Mr. Scott:** The safeguards created in a shared pool of funds will allow people to invest in the things that would gather the money in the first instance. In other words, in order for this to work it is not necessary for us to guarantee it. That is the bottom line. The reality is that the measure against which you have to create the program is the willingness of people to invest without a guarantee by the Department of Indian Affairs.

**Ms. Barnes:** Senator, there are many checks and balances in this act. We were very careful not to take anything away when the bill went through the House committee, because we want to ensure a good credit rating when the first bond issue comes out. There have been preliminary discussions with both Standard & Poor's and Moody's. They anticipate, based on the data currently available, that the first bond issue will get an A credit rating, which is very good.

To reiterate, under the act, no First Nation can use land as collateral. The security offered to the bond market is the revenue flow from the real property tax base, which is a separate fund. One of the big differences between the second incarnation of this bill and Bill C-20 is the number of First Nations that are interested, those being ones that have economic bases on reserve. From about 30 First Nations originally interested we now anticipate that about 100 will participate if this bill becomes law. That is a substantial increase between the two incarnations of this bill, and I think it is owing to some of the good recommendations put forward by this body and acceded to in the House. It is now in a much more complete and acceptable form.

We are convinced and, evidently, so are the independent bodies like Standard & Poor's and Moody's. They do not give an A credit rating lightly. That is a very good credit rating, and it is obviously not guaranteed until the first bond issue is put out for pickup, but the checks and balances are very prudent in this bill.

**Senator Watt:** Will this be attractive to non-native people who have money and would like to make an investment? In other words, can this instrument be used to attract investment into the community?

**Ms. Barnes:** The bond is exactly that. Anyone can purchase it.

**Senator Watt:** I am concerned about certainty and safety mechanisms. Does the bill contain a mechanism to protect First Nations from large corporations that might invest in the community?

**Ms. Kustra:** There are many uncertainties in the Indian Act right now with respect to attracting private investment, so the regimes that will be put in place through this bill will provide the kind of certainty and checks and balances that many private investors are looking for in order to invest substantial sums in First Nation lands and in economic joint ventures with First Nations.

**M. Scott :** Les mesures de protection que comporte un fonds commun amèneront les gens à investir dans des projets qui attirent les capitaux dans un premier temps. En d'autres termes, il n'est pas nécessaire que nous apportions des garanties pour que le système fonctionne. C'est le critère ultime. En fait, le programme que vous créez repose sur la volonté des gens à investir sans avoir une garantie du ministère des Affaires indiennes.

**Mme Barnes :** Sénateur, il y a beaucoup de freins et de contrepoids dans cette loi. Nous avons pris soin de ne rien sacrifier lorsque le projet de loi a été examiné par le comité de la Chambre, parce que nous voulons assurer une bonne notation dès la première émission d'obligations. Il y a eu des discussions préliminaires avec Standard & Poor's et avec Moody's. À la lumière des données disponibles actuellement, ils prévoient que la première émission d'obligations sera cotée A, ce qui est très bon.

En vertu de la loi, aucune Première nation ne peut utiliser les terres en garantie. La garantie offerte au marché des obligations, ce sont les recettes provenant de l'assiette de l'impôt foncier, qui est un fonds distinct. La grande différence entre la deuxième version de ce projet de loi et le projet de loi C-20, c'est notamment le nombre de Premières nations intéressées, et ce sont celles qui ont des bases économiques dans les réserves. À l'origine, une trentaine de Premières nations avaient manifesté de l'intérêt, et nous prévoyons maintenant qu'une centaine participeront lorsque ce projet de loi sera adopté. Il s'agit d'une hausse substantielle depuis la version précédente du projet de loi, et je crois que nous la devons aux excellentes recommandations que le comité a formulées et que la Chambre a acceptées. La version actuelle est beaucoup plus complète et acceptable.

Nous sommes convaincus, tout comme le sont les organismes indépendants comme Standard & Poor's et Moody's. Ils ne donnent pas la cote A à la légère. C'est une très bonne notation; évidemment, elle n'est pas garantie tant que les premières obligations ne sont pas émises, mais les freins et les contrepoids sont très stricts dans ce projet de loi.

**Le sénateur Watt :** Est-ce que ce sera attrayant pour des non-Autochtones qui ont de l'argent et qui aimeraient l'investir? En d'autres termes, cet instrument peut-il être utilisé pour attirer des investissements dans la collectivité?

**Mme Barnes :** C'est exactement ce qu'est une obligation. Tout le monde peut l'acheter.

**Le sénateur Watt :** Je m'inquiète des mécanismes de protection. Le projet de loi prévoit-il un mécanisme pour protéger les Premières nations des grandes sociétés qui pourraient investir dans la collectivité?

**Mme Kustra :** Il y a beaucoup d'incertitudes dans la Loi sur les Indiens à l'heure actuelle pour ce qui est des investissements privés, si bien que les régimes qui seront mis en place grâce à ce projet de loi offriront le genre de protection ainsi que les freins et les contrepoids que bon nombre d'investisseurs privés recherchent avant d'investir des sommes importantes dans les terres des Premières nations et dans d'éventuelles co-entreprises économiques avec les Premières nations.

**Ms. Barnes:** One of the financial benefits to a participating First Nation that is part of the capital pool is that at this point the cost of borrowing for their own purposes may decrease by up to 30 to 50 per cent. Some of those who are opposed have gone after those figures saying they are too generous, but those are the figures being given to us.

**Senator Rompkey:** I wanted to go back to the chairman's questions about funds that were available to First Nations. Perhaps most people here know the answer, but what other funds are still available apart from what is contained in the legislation? I recall that back in the 1980s, for example, we started an aboriginal economic development fund, or whatever it was called. Is that still there? What other mechanisms, apart from those contained here, are available to First Nations?

**Mr. Scott:** The reality is that there is a large number of programs. The President of the Treasury Board has identified some 300 programs that exist in Canada that would speak to this specifically, but not all of them have to do with infrastructure, of course. The point I am making is that there are programs in Industry Canada, in Infrastructure Canada and in Indian and Northern Affairs. None of those programs is in any way affected by this.

**Senator Rompkey:** I just meant within Indian and Northern Affairs.

**Mr. Scott:** We do infrastructure in First Nations. We do a great deal of these kinds of projects directly, and this option would be in addition to that. Let me use an analogy. Municipalities receive grants from provinces; in addition to that, they also are able, as municipalities, to borrow at very good rates, based on relatively the same kind of instrumentation that is being built by this legislation. It simply makes available to the community another option that, to this point, has not been available and in no way diminishes the options that otherwise would be available.

**Senator Stratton:** I would like to ask follow-up questions with respect to three issues: One is privacy, the second is opting in and opting out, and the third is transparency.

As I understand it, a statistical institute is being formed. How do we protect the privacy of individuals when statistical data is obtained? How do we assure them of privacy, particularly in view of today's concerns about privacy?

**Mr. Scott:** I will answer in general, and then, if you wish, someone else can be more specific. It is important to note that the information that would be available comes from two sources. The first is information that is currently available and currently used by the Government of Canada to do public policy planning. As I say, that information is already available, and someone can refer you to the specific sections for that, but the privacy provisions within this legislation are more rigorous than would be the case absent this legislation for that information. The second source is information that is gathered by the statistical institute specific to

**Mme Barnes :** Un des avantages financiers que retire une Première nation qui participe au fonds commun de capitaux, c'est que le coût d'emprunt pour un projet qui lui est propre pourrait diminuer de 30 à 50 p. 100. Les opposants contestent ces chiffres et disent qu'ils sont trop optimistes, mais ce sont les chiffres qui nous ont été donnés.

**Le sénateur Rompkey :** J'aimerais revenir aux questions que le président a posées sur les fonds qui sont offerts aux Premières nations. La plupart des personnes présentes ici savent peut-être la réponse, mais quels sont les autres fonds toujours disponibles, en plus de ceux qui sont prévus dans le projet de loi? Je me souviens que dans les années 80, par exemple, nous avions mis sur pied un fond de développement économique autochtone; je ne me souviens plus du nom exact. Existe-t-il toujours? Quels autres mécanismes, à part ceux qui sont prévus ici, sont offerts aux Premières nations?

**M. Scott :** Il existe un grand nombre de programmes. Le président du Conseil du Trésor a déterminé qu'il en existe environ 300 au Canada, mais ils ne touchent pas tous, bien sûr, à l'infrastructure. Ce que je dis, c'est qu'il y a des programmes à Industrie Canada, à Infrastructures Canada et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Aucun de ces programmes n'est touché par ce projet de loi.

**Le sénateur Rompkey :** Je parlais seulement du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**M. Scott :** Nous menons des projets d'infrastructure avec les Premières nations. Bon nombre de ces projets sont effectués directement, et cette option serait complémentaire. Permettez-moi de faire une comparaison. Les municipalités reçoivent des subventions des provinces; elles peuvent aussi, en tant que municipalités, effectuer des emprunts à des taux très avantageux, en utilisant le même type d'instrument que ceux qui sont prévus dans ce projet de loi. On ne fait qu'offrir aux collectivités une autre option qui, jusqu'à présent, n'était pas disponible, et les autres options n'en sont pas diminué pour autant.

**Le sénateur Stratton :** J'aimerais vous poser des questions sur trois aspects : la protection de la vie privée, l'adhésion au régime et le retrait du régime, et la transparence.

Selon ce que je comprends, un institut de la statistique est créé. Comment assurons-nous la protection de la vie privée lorsque des données statistiques sont obtenues? Comment assure-t-on les gens de cette protection, compte tenu des inquiétudes que soulève cette question aujourd'hui?

**M. Scott :** Je vais vous donner une réponse générale et, si vous le souhaitez, quelqu'un d'autre pourrait ajouter plus de détails. Il importe de noter que les renseignements qui seraient disponibles viendraient de deux sources. Premièrement, il y a les données qui sont actuellement disponibles et utilisées par le gouvernement du Canada dans la planification de ses politiques d'intérêt public. Cette information est déjà disponible, et quelqu'un pourrait vous donner les articles précis à cet égard, mais les dispositions que comporte ce projet de loi en matière de vie privée sont plus rigoureuses que ce que nous aurions sans cette mesure législative.

its own purposes; however, that is optional; if a community or individual does not want to participate in that exercise, it has the right not to. When gathered, that information is protected by the privacy provisions of this bill. Those privacy provisions meet the standard that we have today, and that standard is, I believe, higher than the standard that existed when other similar pieces of legislation were brought forward some time ago. I would say that the level of protection is greater in this bill than would be the case for most information that would be available now.

Deuxièmement, il y a les données recueillies par l'Institut de la statistique à ses propres fins; toutefois, la participation est facultative; si une collectivité ou une personne ne veut pas participer à l'exercice, elle a le droit de refuser. Une fois recueillies, ces données sont protégées par les dispositions sur la vie privée que comporte ce projet de loi. Ces dispositions répondent aux normes d'aujourd'hui qui sont, je crois, plus élevées que celles qui prévalaient lorsque d'autres projets de loi ont été proposés il y a un certain temps. Je dirais que les données qui seront recueillies dans le cadre de cette loi seront mieux protégées que la plupart des autres données qui sont disponibles aujourd'hui.

**Ms. Barnes:** The minister is absolutely correct there, senator. The statistical institute as a Crown corporation would be subject to the strict requirements of both the Access to Information Act and the Privacy Act. In the bill itself, under consequential amendments, the Access to Information Act is in clause 147, and the Privacy Act is in clause 152 of the bill, so we are adding the financial management boards, the statistical institute and the First Nations tax commission. They are adding those into that, so you can see it directly in your own act. That would be pages 61 and 63 of the English version of the bill.

**Mme Barnes :** Le ministre a tout à fait raison à ce sujet, sénateur. Comme il s'agirait d'une société d'État, l'Institut de la statistique serait assujetti aux exigences strictes de la Loi sur l'accès à l'information ainsi que de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Dans le projet de loi comme tel, des modifications corrélatives traitent de la Loi sur l'accès à l'information à l'article 147 et de la Loi sur la protection des renseignements personnels à l'article 152. Il s'agit donc d'ajouter à la liste des institutions visées le Conseil de gestion financière, l'Institut de la statistique et la Commission de la fiscalité des Premières nations. Ces ajouts font en sorte que les institutions en question figurent directement dans la loi. Vous pouvez trouver ces articles aux pages 61 et 64 de la version française du projet de loi.

**Senator Stratton:** The second question was about opting in and opting out. There are two aspects to this that I would like to question. One is the statistical institute. Is there a choice of opting in and opting out of that? And for the fiscal institute is there a choice of opting in and opting out? What is the process for each of those? Is the statistical one mandatory and the fiscal one optional?

**Le sénateur Stratton :** Ma deuxième question porte sur le choix de participer ou non. Il y a deux aspects que j'aimerais aborder à ce sujet. L'un d'eux touche l'Institut de la statistique. A-t-on l'option de participer ou non à cette initiative? La même question se pose pour la Commission de la fiscalité. Quel est le processus à suivre dans chacun des cas? Est-ce que la participation est obligatoire pour l'Institut de la statistique et optionnelle pour la Commission de la fiscalité?

**Mr. Scott:** They are both optional. All elements of the legislation are optional.

**M. Scott :** La participation est facultative dans les deux cas. Tous les éléments du projet de loi sont optionnels.

**Senator Stratton:** Including opting out?

**Le sénateur Stratton :** Y compris pour le retrait?

**Mr. Scott:** You can get out once you have divested yourself of your responsibilities when you are in. You have to absolve yourself of those responsibilities before opting out. If you have opted in and not taken on any responsibilities, you can opt out; I guess that speaks to the question.

**M. Scott :** Vous pouvez vous retirer dès que vous vous êtes acquitté des responsabilités qui vous incombaient à titre de participant. Vous devez vous dégager de toutes vos responsabilités avant de partir. Si vous avez choisi de participer sans prendre aucune responsabilité, vous pouvez vous désengager; je suppose que cela va sans dire.

**Senator Stratton:** It is a band resolution to opt in, as I understand it.

**Le sénateur Stratton :** Si je comprends bien, c'est au conseil de bande de décider de participer ou non.

**Mr. Scott:** That is correct.

**M. Scott :** C'est exact.

**Senator Stratton:** But it is an Order in Council to opt out or to get out, in both instances, fiscal and statistical?

**Le sénateur Stratton :** Mais ne faut-il pas un décret pour officialiser la participation ou le désengagement, dans les deux cas, pour la Commission de la fiscalité et l'Institut de la statistique?

**Mr. Salembier:** Just to clarify, to opt in, there is a band council resolution requesting it, followed by an Order-in-Council. To opt out, it is the same mechanism, a band council resolution and an

**M. Salembier :** Pour être bien clair, pour qu'une Première nation participe, il faut une résolution du conseil de bande en faisant la demande, puis un décret. Pour se désengager, il faut

Order in Council. The one caveat is that, if the First Nation has borrowed money from the financing authority, then they have to pay back the money before they can opt out.

On the statistical institute, the statistical portion is a law of general application. Therefore, there is no strict opting in or opting out of the statistical institute. However, if the statistical institute is gathering information directly from First Nation communities, they cannot compel anyone to provide information that the person does not want to provide. Even if they do provide the information, they can direct that that information shall not be shared, so there are protections there.

**Ms. Barnes:** It is a way in which you talk about the statistical institute, because, technically, there is not an opting into the statistical institute. How you speak about it can affect what you think about it, so in some senses some people would say that that is not optional. I am saying I could argue both sides of that. In actual fact, there are no teeth to force any individual here, but there is a specific mechanism in the other three; so, in contrast to all the others, there is nothing forcing First Nations into the regime on the first three.

One of the financial benefits of the bill that not enough people talk about is that you do not have to be in the capital pool to take advantage of the business advice that is there in one of the other institutes that is fiscal. That is one of the benefits to those not participating in the capital pool that may not be ready to utilize this infrastructure that is there now but could in due course be able to get involved and get some assistance. I would like to stress that point.

**Senator Stratton:** I appreciate that. The last question has to do with transparency. There is a lot of talk about transparency on the part of the Auditor General with respect to arm's-length corporations formed by the government — the foundations, I believe they are called. How do we assure both the community and Canada as a whole that we handle or manage transparency so that this is as transparent as possible?

**Mr. Scott:** If one goes back to the rationale behind this, it has to do with confidence. To some extent the essence of that confidence is transparency; consequently, to some extent it is driven to transparency by virtue of its objective. You are not going to get people to invest in this, if they do not believe that all of the checks and balances are in place that would be necessary. I think that is probably the most significant departure in the context of how we are going about the business of developing communities.

With respect to this legislation, in the same way it is necessary to put a pretty rigorous series of backstops in place so that people will make their investment and realize that it is a safe one. The same checks and balances would apply: it is audited.

suivre le même mécanisme, soit une résolution du conseil de bande et un décret. Si la Première nation a emprunté de l'argent à l'Autorité financière, il faut toutefois qu'elle rembourse les sommes en question avant de pouvoir se désengager.

Dans le cas de l'Institut de la statistique, la loi est de portée générale. Il n'y a donc pas à proprement parler d'option de participer ou non à cette initiative. Cependant, lorsque l'Institut de la statistique recueille des données directement auprès des communautés des Premières nations, on ne peut obliger personne à fournir des renseignements contre son gré. Même si une personne décide de communiquer des données, elle peut demander que celles-ci ne soient pas diffusées, ce qui montre bien qu'il existe des mesures de protection.

**Mme Barnes :** C'est une façon de présenter les choses dans le cas de l'Institut de la statistique, parce que, d'un point de vue technique, il n'y a pas d'option dans le cas de cet institut. La manière dont on en parle peut influer sur la perception qu'on en a, ce qui peut amener certaines personnes à croire que la participation n'est pas nécessairement facultative. En fait, je pourrais faire valoir les deux points de vue. En réalité, rien n'est prévu pour obliger quiconque à participer, mais il existe un mécanisme spécifique pour les trois autres institutions; ainsi, contrairement aux trois autres, rien n'oblige les Premières nations à participer à cette initiative.

L'un des avantages financiers de ce projet de loi dont on ne parle pas assez souvent vient du fait qu'il ne soit pas nécessaire de participer au fonds commun de capitaux pour tirer parti des services consultatifs offerts par l'une des autres institutions, soit la Commission de la fiscalité. C'est donc une bonne chose que ceux qui ne participent pas au fonds commun de capitaux et qui ne sont peut-être pas prêts à tirer parti de l'infrastructure en place puissent, au moment voulu, s'en prévaloir et obtenir de l'aide. Je tenais à souligner cet avantage.

**Le sénateur Stratton :** Je vous en remercie. Ma dernière question concerne la transparence. La vérificatrice générale a beaucoup parlé de transparence pour ce qui est des sociétés indépendantes constituées par le gouvernement — ce qu'on appelle, je crois, les fondations. Comment pouvons-nous garantir aux communautés visées et au Canada dans son ensemble que nous prenons les mesures nécessaires pour que le processus soit aussi transparent que possible?

**Mr. Scott :** Si l'on en revient à la justification de telles exigences, c'est avant tout dans un souci de confiance. Dans une certaine mesure, cette confiance découle de la transparence; ainsi donc, la transparence devient nécessaire en raison des objectifs visés. Il sera impossible d'attirer des investisseurs s'ils ne sont pas convaincus que tous les mécanismes régulateurs nécessaires sont en place. J'estime qu'il s'agit probablement de l'innovation la plus importante dans le cadre de nos efforts pour le développement des communautés.

Pour ce qui est de ce projet de loi, il est nécessaire dans le même contexte de mettre en place un ensemble solide de filets de sécurité de telle sorte que les gens puissent investir en sachant qu'ils sont protégés. Les mêmes mécanismes régulateurs entreraient en jeu; il y aurait une vérification.

**Senator Stratton:** There is an independent auditing process?

**Mr. Scott:** That would also, senator, be necessary in order to satisfy the potential investor.

**Senator Stratton:** I appreciate that. Just for the record, I think it is important for you to state that. By doing so, you build confidence in the whole process.

**Mr. Scott:** Thank you for the opportunity to make the statement.

**The Chairman:** I think that is all the time we have. Thank you very much, Minister. I wish to thank you and the parliamentary secretary and officials for your attendance.

**Mr. Scott:** Mr. Chairman, thank you for the attention of the committee and also for your accommodation in other recent legislation. We are very appreciative of the committee's sensitivity and good work.

**Senator Stratton:** Minister, you owe us on that last one.

**The Chairman:** I would now welcome the next panel of witnesses to our committee. You may proceed, if you wish. Perhaps you could introduce your delegation.

**Mr. Clarence (Manny) Jules, Spokesperson, First Nations Fiscal Institutions Initiative:** Thank you, Mr. Chairman. With me are Deanna Hamilton and Chief Tom Bressette, Harold Calla and Chief Strater Crowfoot.

**The Chairman:** Proceed, please.

**Mr. Jules:** Thank you for this opportunity to speak to the Senate about the First Nations fiscal and statistical management act. It is a privilege to lead the committed team that has created this legislation. The legislation before you is a result of the 1988 Kamloops amendment to the Indian Act. I would like to recognize the role of Senator Len Marchand in that amendment.

The Kamloops amendment has enabled over one hundred First Nation property tax systems; however, we can do even better. The First Nations fiscal and statistical management act is an important step forward. It has all-party support in the House of Commons. With this legislation we are building an economic solution instead of just talking about social problems. Our issue is simple in theory. Our social problems stem from our poor economies. Our poor economies result from the lack of private investment. Private investment accounts for 80 per cent of all investment in this country. We are receiving only a tiny fraction of that private investment. That, in a nutshell, is the root of our disadvantage. If we correct this problem, all other initiatives will become more effective. If we do not, then social problems will continue and we will have lost yet another generation.

**Le sénateur Stratton :** Il y a un processus de vérification indépendant?

**M. Scott :** Ce serait également nécessaire, sénateur, pour rassurer les investisseurs potentiels.

**Le sénateur Stratton :** Je vous remercie. Je crois qu'il est important que vous ayez apporté cette précision qui permet de susciter la confiance pour l'ensemble du processus.

**M. Scott :** Merci de m'avoir donné l'occasion d'en parler.

**Le président :** Je crois que c'est tout le temps dont nous disposons. Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je veux également remercier votre secrétaire parlementaire et les autres témoins pour leur présence.

**M. Scott :** Monsieur le président, merci pour l'intérêt porté par le comité à ces questions ainsi que pour votre collaboration dans le cadre de récents projets de loi. Nous vous sommes très reconnaissants pour votre sensibilité et pour votre bon travail.

**Le sénateur Stratton :** Monsieur le ministre, vous avez une dette envers nous pour ce dernier dossier.

**Le président :** Je souhaite maintenant la bienvenue à notre prochain groupe de témoins. Vous pouvez débuter, si vous êtes prêt. Peut-être pourriez-vous nous présenter votre groupe.

**Mr. Clarence (Manny) Jules, porte-parole, Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations :** Merci, monsieur le président. Je suis accompagné de Deanna Hamilton, du chef Tom Bressette, de Harold Calla et du chef Strater Crowfoot.

**Le président :** Nous vous écoutons.

**M. Jules :** Merci de nous donner l'occasion de nous adresser au Sénat concernant la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations. C'est un privilège pour moi de diriger l'équipe de gens dévoués qui ont été à l'origine de ce projet de loi. Le texte législatif qui vous a été soumis découle de l'amendement de Kamloops sur la Loi sur les Indiens. Je tiens à souligner le rôle joué par le sénateur Len Marchand pour l'adoption de cet amendement.

L'amendement de Kamloops a permis la mise en place d'une bonne centaine de régimes d'imposition foncière par les Premières nations; nous pouvons toutefois faire encore mieux. La Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations est un important pas en avant. Elle a obtenu le soutien de tous les partis à la Chambre des communes. Cette loi nous permet de proposer une solution économique, plutôt que de parler simplement de nos problèmes sociaux. Notre situation est plutôt simple en théorie. Nos problèmes sociaux découlent de la faiblesse de nos économies. Et cette faiblesse est le résultat du manque d'investissements privés. Les investissements privés représentent 80 p. 100 de l'ensemble des investissements consentis au Canada. Nous ne bénéficions que d'une fraction infime de ces investissements privés. C'est la raison pour laquelle, si on résume la situation, nous sommes défavorisés du point de vue économique. Si nous corrigons ce problème, toutes les autres initiatives deviendront plus efficaces. Si nous ne faisons rien, les problèmes sociaux perdureront et nous devrons déplorer la perte d'une autre génération.

Why do we receive such a tiny share of private investment? There are a lot of theories. The nature of property rights, poor locations of many First Nations, mistrust of First Nation governments. While there is a little bit of truth in each of these, if I were asked to express the most fundamental reason, I would say it is because the decision making is not in the right hands. Central planning does not work. It did not work for Eastern Europe, and it is not working in First Nation country. This legislation begins to break down the wall preventing First Nations' economic growth. It begins the process of replacing DIAND with First Nation institutions and legislation. There are investors all over the Canada who see opportunities in First Nation countries. There are First Nation leaders who want to respond to these opportunities.

There are two keys to making these deals happen. First, investors need certainty over their property rights and taxes and services. Second, First Nation leaders require the authority they need to move at the speed of business. A lot of people think transferring significant authority is impossible. They say First Nation governments are too small to be viable. They say it is too complex to transfer substantial powers over to 600 First Nation governments. They say that all these governments will create higher administration costs and threaten the Canadian economic union.

These institutions answer all those questions. These institutions help us exercise our powers in a way that reduces bureaucracy. They allow us to move decisions to the people who best see their opportunities. With this legislation we are building an institutional framework for First Nation government. This framework will allow First Nations to assume powers as they develop capacity. They will allow us to realize administrative economies of scale. They will build infrastructure. They will create the certainty required by investors. They will support First Nation governments that work. Most importantly, this framework has been developed by the First Nations who participate in it. This is our legislation. We are not asking for transformative change; we are doing it.

**Harold Calla, Chairman of Advisory Panel, First Nations Financial Management Board:** Good morning, and thank you for being here. I want to start by saying that, as a Canadian, I acknowledge the Senate in its current form. This is about the third or fourth time I have had the opportunity to be here, and I am

Pourquoi n'avons-nous droit qu'à une part si ténue des investissements privés? Il existe beaucoup d'explications à ce sujet. La nature des droits de propriété, les emplacements peu intéressants occupés par bon nombre de Premières nations; la méfiance à l'égard des gouvernements des Premières nations. Bien qu'il y ait un peu de vrai dans toutes ces explications, si on me demandait d'indiquer la raison la plus importante, je répondrais que c'est parce que le pouvoir décisionnel n'est pas entre les bonnes mains. La planification centralisée ne fonctionne pas. Cela n'a pas fonctionné en Europe de l'Est et ce n'est pas mieux pour les Premières nations. Ce projet de loi est un premier pas vers la destruction du mur qui freine la croissance économique des Premières nations. Il amorce le processus de remplacement du MAINC par les institutions et les lois des Premières nations. Partout au Canada, il y a des investisseurs qui constatent les possibilités qu'offrent les communautés des Premières nations. Et il y a des dirigeants des Premières nations qui veulent que ces possibilités soient exploitées.

Il y a deux éléments clés pour que cela puisse se faire. Premièrement, les investisseurs ont besoin de certaines garanties quant à leurs droits de propriété, aux impôts et aux services. Deuxièmement, les dirigeants des Premières nations doivent disposer des pouvoirs nécessaires pour pouvoir suivre le rythme du milieu des affaires. Beaucoup de gens sont d'avis qu'il est impossible de transférer les pouvoirs importants. Ils prétendent que les gouvernements des Premières nations sont trop petits pour être viables. Ils soutiennent qu'il est trop complexe de transférer des pouvoirs considérables à plus de 600 gouvernements des Premières nations. Ils allèguent qu'un nombre aussi élevé de gouvernements entraînera une hausse des frais d'administration et mettra en péril l'union économique canadienne.

La création de ces institutions offre une réponse à toutes ces questions. Elles nous permettent d'exercer nos pouvoirs de telle sorte que la bureaucratie est réduite. Elles nous permettent de confier les décisions aux personnes les mieux placées pour voir les possibilités qui s'offrent. Ce projet de loi établit un cadre institutionnel pour les gouvernements des Premières nations. À l'intérieur de ce cadre, les Premières nations pourront assumer de plus en plus de pouvoirs au fur et à mesure qu'elles renforceront leurs capacités. Ces institutions nous permettront de réaliser des économies d'échelle du point de vue administratif. Elles mettront en place une infrastructure. Elles créeront le climat de certitude dont les investisseurs ont besoin. Elles appuieront le bon fonctionnement des gouvernements des Premières nations. Plus important encore, le cadre en question a été élaboré par les Premières nations qui y participent. C'est notre loi à nous. Nous ne demandons pas un changement en profondeur; nous procéderons à ce changement.

**Harold Calla, président du Comité consultatif, Commission de gestion financière des Premières nations :** Bonjour à tous et merci de nous avoir invités. En tant que Canadien, je tiens tout d'abord à souligner que je suis heureux que le Sénat existe dans sa forme actuelle. C'est la troisième ou la quatrième fois que j'ai la chance

always impressed with the level of debate and the content of the work you do. You provide a valuable service to Canada and, as a Canadian, I applaud it and do not look for it to be changed.

As Mr. Jules has said, we are here today to share the vision and the work of like-minded First Nations who are seeking to put in place the tools they need to support the development of economic and business opportunities in their communities. We have to look to the future. I know that there are some First Nations who do not have the same kinds of opportunities today, but this must be viewed as just one piece in a parcel of work that has yet to be done.

We have examined the current problems and have constructed through this legislation viable options that respond to many of our challenges. As Mr. Jules has said and as you are aware, about one in six First Nations in Canada are now collecting property taxes — a far cry from the 14 that were talked about at the time the Kamloops amendment was put forward. While it has made a significant difference in our community, the full benefits of property taxation that are available to other governments delivering local services have eluded First Nations. Bill C-20 bridges those gaps and levels the playing field.

This work builds on the initiative of the Kamloops amendment, the Land Management Act, and there will be a synergy created that will be a critical piece in the move from dependency to economic self-reliance. Enabling initiatives such as this one recognize the diversity among First Nations. This legislation will give those who are ready to advance their communities in ways that respond to their reality the opportunity to do so.

We have looked at the reasons for poor economic and business development results in our communities and know that this bill will address the most significant issue, which is the lack of infrastructure. You cannot compete in economic and business development if your land is without infrastructure.

The concepts behind this legislation should not be new to any of us. To support economic and business development, we need stable, predictable and viable environments that will attract private sector investment. For those First Nations who opt in by asking to be scheduled, the legislation responds to the private sector investment needs and makes it easier for them to consider investing in First Nation lands.

The concept of pooled borrowing is not new in this country and neither is the concept of using a property tax base and debt to finance infrastructure. The institutions created in this legislation

de vous rendre visite et je suis toujours impressionné par le niveau des discussions et la nature du travail que vous effectuez. Vous faites oeuvre utile pour le Canada et je veux souligner votre contribution en espérant qu'aucun changement ne sera apporté.

Comme M. Jules vous l'a dit, nous sommes ici aujourd'hui pour vous présenter le point de vue des Premières nations qui partagent une vision commune dans leurs efforts pour mettre en place les outils dont elles ont besoin pour appuyer le développement de possibilités économiques et commerciales au sein de leurs communautés. Nous devons nous tourner vers l'avenir. Je sais pertinemment que certaines Premières nations ne profitent pas actuellement des mêmes possibilités, mais ce projet de loi doit être vu comme un premier élément d'un train de mesures qu'il nous reste encore à prendre.

Nous nous sommes penchés sur les problèmes auxquels nous sommes confrontés et nous avons proposé, dans le cadre de ce projet de loi, des options viables nous permettant de régler bon nombre de ces situations. Comme vous le savez déjà, environ une Première nation sur six au Canada prélève actuellement des impôts fonciers — ce qui est beaucoup plus que les 14 qui le faisaient lorsque l'amendement de Kamloops a été mis de l'avant. Bien que cela ait grandement contribué à améliorer le sort de nos communautés, les Premières nations n'ont pas encore profité de tous les avantages que procure l'imposition foncière aux autres gouvernements offrant des services locaux. Le projet de loi C-20 permet de combler ces lacunes et d'uniformiser les règles du jeu.

Ce projet de loi fait suite à l'initiative de l'amendement de Kamloops, la Loi sur la gestion des terres, et permettra de créer une synergie qui jouera un rôle essentiel dans la transition de la dépendance vers l'autonomie économique. En favorisant la réalisation d'initiatives comme celle-ci, on reconnaît la diversité qui existe au sein des Premières nations. Grâce à ce projet de loi, les dirigeants qui sont prêts à faire évoluer leurs communautés en fonction de leurs réalités nouvelles pourront passer à l'action.

Nous avons examiné les motifs expliquant les faibles résultats obtenus par nos communautés pour ce qui est du développement économique et commercial et nous savons que ce projet de loi réglera le problème le plus important, soit le manque d'infrastructures. Il est impossible de soutenir la concurrence dans le secteur du développement économique et commercial si on ne peut pas compter sur les infrastructures nécessaires.

Nous devrions tous être bien au fait des concepts qui soutiennent la loi proposée. Pour appuyer le développement économique et commercial, il nous faut créer des environnements stables, prévisibles et viables qui attireront les investisseurs du secteur privé. Pour les Premières nations qui choisiront d'être inscrites à l'annexe, la nouvelle loi répondra aux besoins des investisseurs du secteur privé et fera en sorte qu'il sera plus facile pour eux d'envisager des investissements dans les communautés des Premières nations.

Le concept de la mise en commun des emprunts n'est pas nouveau au Canada, pas plus que celui du recours à l'assiette d'imposition foncière et à l'endettement pour financer les

will allow this to happen for First Nations who opt in. It will be less costly and timelier than the status quo.

Initially, those First Nations with property tax revenue will be able to utilize the legislation to access long-term debt for infrastructure through a pooled borrowing using the property tax base, and not their land, as leverage. Under the fiscal and statistical management act land is not being put up as collateral for any loan secured under the legislation; therefore, it can never be lost through the legislation.

Under the legislation, First Nations agree to guarantee each other's debt in a joint-and-several liability. They use the First Nations finance authority as the vehicle to administer this. Each First Nation in effect pledges their property tax base and the revenue that can be generated from that base as the source of debt repayment to the pool. It is the finance authority that, on the strength of the combined property tax base of all First Nations that have opted in, secures the bond credit rating and issues the debt. The First Nation borrows from the finance authority and repays the finance authority. The investor and the finance authority bonds never deal directly with the First Nation.

To make the system work there needs to be a lot of trust reinforced with a strong oversight role that ensures that joint-and-several liability is the system's last resort solution to any problems with the pooled taxing and borrowing regimes. It is this independent role of the financial management board that is a keystone to the success. It becomes the overseer and, as such, provides a service to the First Nation, the finance authority and the tax commission and provides investors with the confidence they need. They want to know they will get paid their interest on their bonds and, when the time comes, their principal.

The mechanics of the legislation provide for the financial management board to establish standards for financial management law. The law sets out the regime to manage the local revenue account. The financial management board will also certify that a financial management law passed by a First Nation has met the standard. The financial management board will certify that a First Nation has the required financial law in place for the local revenue account at the time of borrowing.

Let us be clear that this legislation only speaks to the revenues defined as local revenues under the act and does not include transfer funding or a First Nation's own source revenue. These funds are not subject to this legislation. The standards the financial management board will develop provide for the segregation of transactions and records for the local revenue

infrastructures. Les institutions créées par ce projet de loi offriront cette possibilité aux Premières nations qui choisiront de s'en prévaloir. Cela permettra de réduire les coûts et les délais par rapport à la situation actuelle.

Au départ, les Premières nations pouvant compter sur des recettes d'impôt foncier pourront, grâce à la nouvelle loi, avoir accès à une infrastructure de financement à long terme grâce à la mise en commun des emprunts faisant appel comme levier financier à l'assiette d'imposition foncière, plutôt qu'à leurs terres. En effet, celles-ci ne peuvent pas servir de caution pour tout prêt consenti en vertu de la Loi sur la gestion financière et statistique des Premières nations. Ainsi donc, les terres ne pourront jamais être perdues en application de cette loi.

En vertu du projet de loi, les Premières nations acceptent de garantir mutuellement leurs dettes suivant une formule de responsabilité conjointe et solidaire. C'est l'Autorité financière des Premières nations qui sert de véhicule pour l'administration de ce processus. En fait, chaque Première nation met en gage son assiette d'imposition foncière et les recettes qu'elle peut produire comme base de revenus pour le remboursement de la dette mise en commun. C'est l'Autorité financière qui, en s'appuyant sur la force de l'assiette d'imposition foncière combinée de toutes les Premières nations ayant décidé de participer, obtient une cote de solvabilité et émet les titres de créance. La Première nation emprunte de l'Autorité financière et effectue les remboursements à celle-ci. Il n'y a jamais de lien direct entre les Premières nations et l'investisseur et les obligations émises par l'Autorité financière.

Le bon fonctionnement du système exige une grande confiance consolidée par une fonction de supervision étroite qui fait en sorte que la formule de responsabilité conjointe et solidaire devient la solution de dernier recours pour tous les problèmes qui se posent avec les régimes communs d'imposition et d'emprunt. Ce rôle indépendant que doit jouer le Conseil de gestion financière est crucial pour la réussite du processus. En assumant ce rôle de supervision, le Conseil sert les intérêts de la Première nation, de l'Autorité financière et de la Commission fiscale tout en procurant aux investisseurs le climat de confiance dont ils ont besoin. Les investisseurs doivent en effet être assurés qu'on pourra leur verser les intérêts prévus sur leurs obligations et, le moment venu, leur capital.

Les dispositions du projet de loi prévoient que le Conseil de gestion financière établira les normes à suivre pour les lois de gestion financière. La nouvelle loi met en place le régime de gestion du compte des recettes locales. Le Conseil de gestion financière devra également attester qu'une loi de gestion financière adoptée par une Première nation satisfait aux normes établies. Le Conseil certifiera qu'une Première nation a mis en place la loi de gestion financière requise pour le compte de recettes locales au moment de l'emprunt.

Il faut bien préciser que le projet de loi ne concerne que les revenus définis comme recettes locales en vertu de la loi et ne vise pas les paiements de transfert ou les autres sources de revenus des Premières nations. Ces fonds ne sont pas assujettis à l'application de cette loi. Les normes qui seront élaborées par le Conseil de gestion financière permettront de distinguer les transactions et les

and expenditures from the First Nation's other sources of revenue and expenditures. This is required for periodic compliance verification with the laws passed under the bill, and in exceptional circumstances where intervention as contemplated in the act is necessary the financial management board can more easily undertake its responsibilities.

The intervention provided for under the act is designed to respond to First Nation and investor concerns about debt repayment. First Nations want to feel confident that they will not be called upon to pay someone else's debt, and investors want to make sure they will be paid regardless.

The financial management board will also be positioned to support any First Nation, if it asks for help, in developing financial management capacity, by sharing best practices, in developing standards in cooperation with the Aboriginal Financial Officers Association, and by providing a life-long living education opportunity in the field of financial management.

This bill is a building block that supports the aspirations of self-reliant First Nation governments. The issues considered in this bill are issues that must be dealt with if there is to be any hope for transformative change. This is not a request for a special right or subsidy. It is a request to move outside the box and, in doing so, to create economic development that will benefit all Canadians.

This bill should also be viewed as a living document. It will be reviewed in time and should be amended to respond to the needs of First Nation communities at the time.

**Ms. Deanna Hamilton, President and Chief Executive Officer, First Nations Finance Authority:** Mr. Chairman, I am a member of the Westbank First Nation, from south central B.C.; we are part of the Okanagan Nation. I am the founding member and CEO/President of the First Nations Finance Authority, the FNFA.

Across Canada, as First Nations we find ourselves rebuilding our governments and our communities as we gradually move away from paternalistic governance under the Indian Act to true self-government. It is not easy. It takes dedication and hard work. It was not all that many months ago that I sat in this committee listening to you debate my community's self-government legislation, the Westbank First Nations Self-government Act. It was a proud day then just as it is a proud day today.

When developing our self-government agreement and constitution, we came to understand that while communities must chart their own path, communities are not islands. There is a need for national and regional First Nation institutions of

dossiers concernant les recettes et les dépenses locales de ceux touchant les autres sources de revenus et de dépenses des Premières nations. Une telle distinction est nécessaire pour permettre les vérifications périodiques de la conformité pour ce qui est des lois adoptées en vertu du projet de loi et, dans les circonstances exceptionnelles où une intervention est nécessaire en application de la loi, pour que le Conseil de gestion financière puisse s'acquitter plus facilement de ses responsabilités.

L'intervention prévue par le projet de loi vise à répondre aux préoccupations des Premières nations et des investisseurs au sujet du remboursement de la dette. Les dirigeants des Premières nations doivent être assurés qu'on ne leur demandera pas de rembourser la dette de quelqu'un d'autre et les investisseurs doivent être certains d'être payés quoi qu'il arrive.

Le Conseil de gestion financière doit également être en mesure d'appuyer toute Première nation, qui en fait la demande, pour le renforcement de ses capacités de gestion financière, en lui faisant part des pratiques les plus efficaces, en élaborant des normes en collaboration avec l'Association des agents financiers autochtones, et en offrant des possibilités de formation permanente dans le domaine de la gestion financière.

Ce projet de loi est un outil fondamental pour appuyer les gouvernements des Premières nations qui aspirent à l'autonomie. Les problèmes abordés dans ce projet de loi doivent absolument être réglés si on veut espérer apporter un changement en profondeur. Il ne s'agit pas ici de demander des droits spéciaux ou une aide financière. On veut simplement pouvoir sortir des sentiers battus et ainsi favoriser un développement économique qui profitera à tous les Canadiens.

Ce projet de loi devrait être considéré comme un document en évolution. Il sera revu et devrait être modifié conformément aux besoins des collectivités des Premières nations.

**Mme Deanna Hamilton, présidente et chef de la direction, Administration financière des Premières nations :** Monsieur le président, je suis membre de la Première nation de Westbank, située dans le centre-sud de la Colombie-Britannique. Nous faisons partie de la nation de l'Okanagan. Je suis la fondatrice ainsi que la présidente et chef de la direction de l'Administration financière des Premières nations, l'AFPN.

Partout au Canada, les Premières nations sont en train de réformer leurs gouvernements et leurs collectivités, car elles se détachent de la gouvernance paternaliste qu'a entraînée la Loi sur les Indiens pour passer à la véritable autonomie gouvernementale. Ce processus n'est pas facile. Il nécessite du dévouement et du travail acharné. Il y a quelques mois seulement, j'étais assise ici en train de vous écouter débattre de la loi sur l'autonomie gouvernementale visant ma collectivité, la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Westbank. C'était un grand jour, et c'est aussi un grand jour aujourd'hui.

Lors de l'élaboration de notre constitution et de notre entente sur l'autonomie gouvernementale, nous avons compris que, même si les communautés doivent tracer leur propre voie, elles ne vivent pas en autarcie. Les institutions de gouvernance nationales et

governance to support local self-government. The FNFA is an example of what I am talking about. Let me explain what I mean by telling you a little about the FNFA and how it was developed.

Shortly after taking over property taxation in 1990, Westbank began to explore ways to lever our existing tax revenues to build infrastructure that was needed to upgrade the water system, to support economic development and to generally improve the quality of life in our community.

Local governments typically borrow for infrastructure over long periods of time, spreading the cost and the tax burden between current and future taxpayers to more appropriately match the life of the infrastructure being built. For instance, the cost of a water system might be spread over 30 years.

As we explored our options for long-term public-debt financing at Westbank we watched the adjacent non-native community of Kelowna build its infrastructure more efficiently and more cost-effectively than we could. They could borrow with other local governments in B.C. far more more cheaply and over much longer periods of time than we could. We discovered very quickly that, as First Nations, we did not have the same tools as our neighbours did. We learned that there were legislative barriers to public financing by First Nations. We realized that if we wanted affordable long-term public-debt financing based on property taxes we needed a new regulatory framework to make it work. We also realized that for maximum benefit we could not do it alone.

In 1992 and 1993, Westbank hosted two national conferences to consider the options for First Nations public-debt financing. A number of models were reviewed, both from within Canada and from abroad. The model chosen was the municipal finance authority of B.C., known as the MFA. All local governments in B.C. pooled their borrowing requirements through the MFA, which issues bonds to raise the money. The borrowing scheme is established through provincial legislation.

As First Nations we liked this model, not because we equate our governments to municipalities, but because the model favoured small governments working together for mutual economic benefit. We realized that collectively we would be stronger. To get the public-financing ball rolling, FNFA Inc. was incorporated in 1995. Today the shareholders of the interim corporation, which will be superseded by the statutory FNFA, are: Millbrook in Nova Scotia, St. Mary's, Tzeachten, Songhees

régionales des Premières nations doivent appuyer l'autonomie gouvernementale au niveau local. L'AFPN est un exemple de cela. Permettez-moi de m'expliquer en disant quelques mots au sujet de l'AFPN et de la façon dont elle a été mise sur pied.

Peu de temps après avoir commencé à assumer la perception des impôts fonciers, en 1990, la Première nation de Westbank s'est mise à songer à des façons d'accroître ses recettes fiscales pour pouvoir construire l'infrastructure nécessaire en vue d'améliorer le réseau d'aqueduc, d'appuyer le développement économique et d'améliorer de façon générale la qualité de vie au sein de notre collectivité.

Habituellement, pour construire des infrastructures, les gouvernements locaux contractent des emprunts à longue échéance, ce qui permet de faire assumer le coût aux contribuables actuels et futurs conformément à la durée de vie des infrastructures en question. Par exemple, le coût de la construction d'un réseau d'aqueduc peut être réparti sur une trentaine d'années.

Quand nous avons examiné les diverses options qui s'offraient à nous pour financer notre dette publique à long terme, nous avons constaté que la collectivité voisine non autochtone de Kelowna construisait ses infrastructures de façon plus efficiente et moins coûteuse que nous le pourrions. Elle empruntait auprès de gouvernements locaux de la province à des taux beaucoup moins élevés et à des échéances beaucoup plus longues que nous le pourrions. Nous avons découvert très rapidement que, en tant que Première nation, nous ne disposions pas des mêmes outils que nos voisins. Nous avons appris qu'il existait des obstacles d'ordre législatif au financement public des Premières nations. Nous nous sommes rendu compte que, si nous voulions obtenir du financement public à long terme à un coût abordable fondé sur les impôts fonciers, nous avions besoin d'un nouveau cadre réglementaire. Nous nous sommes aussi rendu compte que nous ne pourrions pas y arriver seuls.

En 1992 et en 1993, la Première nation de Westbank a tenu une conférence nationale visant à examiner les options de financement de la dette publique des Premières nations. Un certain nombre de modèles ont été étudiés, provenant à la fois du Canada et de l'étranger. Il a été décidé d'aller de l'avant avec la Municipal Finance Authority of British Columbia, la MFA. Les besoins en financement de tous les gouvernements locaux de la Colombie-Britannique sont comblés par l'entremise de la MFA, qui émet des obligations en vue de réunir les fonds nécessaires. Le régime d'emprunt est établi par une loi provinciale.

En tant que Première nation, nous aimions ce modèle, non pas parce que nous considérons nos gouvernements comme des municipalités, mais parce qu'il favorise les petits gouvernements qui travaillent ensemble pour récolter des avantages économiques mutuels. Nous nous sommes rendu compte que, collectivement, nous serions plus forts. Pour enclencher le processus de financement public, l'AFPN a été incorporée en 1995. Aujourd'hui, les actionnaires de la société intérimaire, qui sera remplacée par

and Westbank First Nation in B.C. To create the borrowing scheme the board of directors of FNFA Inc. asked Canada to pass legislation. This is now part of Bill C-20.

The legislation is well thought out and establishes an appropriate regulatory framework that will provide comfort to First Nation governments that borrow together — that are, for all intents and purposes, jointly and severally liable for each other's debt — as well as providing comfort to the purchasers of our bonds that they are good investments.

While the FNFA is modeled on the MFA, there are of course differences in the legislative framework, given that the First Nations are not municipalities and have inherent law-making authority. Bill C-20 has been drafted accordingly. The four institutions created under the bill will work together to make the system work.

First Nations that opt to participate in the FNFA borrowing process will first be certified by the financial management board, and then they will pass a borrowing law that will be approved by the tax commission. The FNFA will then batch all the borrowing laws and issue bonds in amounts sufficient to meet the requirements of the individual borrowing laws. To help investors make informed decisions, they will be given access to information on borrowing members through reports published by the statistics institute.

FNFA bonds will not be secured with hard assets. No land is mortgaged. Rather, it is the integrity of the property-tax system that supports the credit. The financial management board and the tax commission will ensure the integrity of the property tax and financial management systems that stand behind the FNFA bonds. Counsellor Calla and Chief Crowfoot will talk to these points.

From our discussions with Moody's Investment Services, Standard & Poor's, as well as our consultants RBC Dominion Securities, the FNFA and Canada are satisfied that the structure proposed in Bill C-20 will support an investment-grade credit rating, probably a single "A." This will mean that pension funds and trusts will be able to buy our bonds and First Nations will pay less interest. When the MFA was first rated it too received a single "A." It now has an enviable triple "A" rating, which is something that we will aspire to as well. It is very significant that the FNFA will be the first Aboriginal government, or institution, in the world to be rated by an international credit-rating agency. We should not lose sight of this fact.

l'AFPN créée par la loi, sont les Premières nations de Millbrook en Nouvelle-Écosse, de St. Mary's, de Tzeachten, de Songhees et de Westbank en Colombie-Britannique. Afin de créer le régime d'emprunt, le conseil d'administration de l'AFPN Inc. a demandé au Canada d'adopter une loi, qui fait maintenant partie du projet de loi C-20.

Cette mesure législative a fait l'objet d'une grande réflexion et elle établit un cadre réglementaire approprié qui rendra les gouvernements des Premières nations à l'aise d'emprunter ensemble — car ils sont conjointement et individuellement responsables de la dette de chacun d'eux — et donnera également confiance aux acheteurs des obligations qu'elles constituent un bon investissement.

Bien que l'AFPN soit similaire à la MFA, son cadre législatif est bien entendu différent étant donné que les Premières nations ne sont pas des municipalités et qu'elles possèdent le pouvoir inhérent d'adopter des lois. Le projet de loi C-20 a donc été rédigé en conséquence. Les quatre institutions créées par l'entremise de cette mesure travailleront ensemble pour faire en sorte que le système fonctionne.

Les Premières Nations qui décident de participer au régime d'emprunt de l'AFPN devront d'abord obtenir du Conseil de gestion financière un certificat et elles devront ensuite adopter un texte législatif concernant les emprunts qui devra être approuvé par la Commission de la fiscalité. L'AFPN émettra des obligations selon des sommes qui suffisent à répondre aux besoins de financement énoncés dans chaque texte législatif. Pour que les investisseurs puissent prendre des décisions éclairées, ils auront accès aux renseignements concernant les membres emprunteurs grâce à des rapports publiés par l'Institut de la statistique.

Les obligations de l'AFPN ne seront pas garanties par des biens durables, et aucune terre ne pourra être hypothéquée. C'est plutôt l'intégrité du régime d'impôt foncier qui soutiendra le crédit. Le Conseil de gestion financière et la Commission de la fiscalité veilleront à l'intégrité des régimes d'impôt foncier et de gestion financière qui servira de garantie. Le conseiller Calla et le chef Crowfoot aborderont cette question.

D'après les discussions avec Moody's Investment Services, Standard & Poor's ainsi que nos consultants chez RBC Dominion Valeurs mobilières, l'AFPN et le gouvernement fédéral sont d'avis que la structure proposée dans le projet de loi C-20 permettra d'obtenir une bonne cote de solvabilité, probablement un A. Cela signifie que les régimes de pension et les fiducies seront en mesure d'acheter nos obligations et que les Premières nations paieront moins d'intérêts. Lorsque la MFA a été évaluée pour la première fois, elle a obtenu la cote A. Elle détient maintenant la cote enviable AAA, que nous visons également d'obtenir. Ce qui est très important, c'est que l'AFPN sera la première institution autochtone au monde à être évaluée par une agence internationale de cotation. Il ne faut pas perdre ce fait de vue.

As we grow, it is our vision that Canadians will become as accustomed to buying First Nation bonds as they are to buying federal, provincial and municipal bonds. Also there has been significant interest internationally, where investors see our bonds as being ethical. We believe that demand will exceed supply.

Before I conclude I must caution senators that Bill C-20 cannot be used by future governments as a substitute for Canada's collective responsibility to First Nations; nor can it be used as a substitute for federal infrastructure commitments. There will be a continued need for federal assistance to First Nations to support our infrastructure requirements, particularly in communities where basic infrastructure is needed to save lives, and where water is unsafe and there is no property tax base.

In closing, we should all celebrate this historic moment. A great many people have been involved in this initiative. Without partnerships, progress could never have been made. The FNFA is an excellent example of the power of working together for mutual benefits. Through the FNFA, its members will have an interlinked economy more powerful and viable than the individual communities on their own. Those of us involved in this innovative financing initiative sincerely hope that our example of creating our own solution to a specific problem that we faced will demonstrate that there are steps we can take to begin rebuilding our economies and improving our lives. Thank you for listening.

**Chief Tom Bressette, Chair, Advisory Panel, First Nations Statistical Institute:** Good morning, senators. I am the chairperson of the advisory panel for the First Nations Statistical Institute. I would like to thank the committee for inviting me to speak to you today on Bill C-20.

I am a man who wears many hats. I am Chief of the Chippewas of Kettle and Stony Point First Nation, which is located in Southwestern Ontario. I am also a board member of the Union of Ontario Indians, which covers roughly 42 First Nations in the Province of Ontario. As well, I am involved in other committees, tribal councils and initiatives mainly in Ontario. I have been involved in First Nation governments for almost 20 years now. I believe strongly that economic development is essential in improving the lives of First Nations people and their socio-economic conditions. Our communities need support for self-government in order to improve infrastructure and to attract development and investment.

As my colleagues would point out, it is much harder to do business in First Nation communities. I am here to speak on one of the causes of this situation, which is a lack of information. We lack information to support economic development and promote investment. Potential investors and business partners expect to see

À mesure que nous prendrons de l'expansion, nous sommes d'avis que les Canadiens deviendront aussi habitués d'acheter des obligations des Premières nations que des obligations des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. De plus, à l'échelle internationale, nos obligations ont suscité beaucoup d'intérêt et sont considérées comme des titres éthiques. Nous croyons que la demande excédera l'offre.

Avant de conclure, je dois avertir les sénateurs que le projet de loi C-20 ne pourra pas servir de motif à des gouvernements futurs pour dégager le Canada de sa responsabilité collective à l'égard des Premières nations ni pour cesser d'investir dans l'infrastructure. La nécessité pour les Premières nations d'obtenir des fonds fédéraux afin de pouvoir répondre à leurs besoins en infrastructure sera toujours là, surtout dans les collectivités où des infrastructures de base sont nécessaires pour sauver des vies, où l'eau est insalubre et où il n'y a pas d'assiette de l'impôt foncier.

En terminant, je tiens à dire que nous devrions tous célébrer ce moment historique. De nombreuses personnes ont participé au projet. Sans les partenariats, l'initiative n'aurait jamais pu progresser. L'AFPN est un excellent exemple du pouvoir de la collaboration pour des bienfaits mutuels. Les membres de l'AFPN auront des économies étroitement liées qui seront plus puissantes et plus viables que si elles n'étaient pas interrelées. Ceux d'entre nous qui ont pris part à cette initiative novatrice de financement espèrent sincèrement que le fait d'avoir créé notre propre solution à un problème précis démontrera que nous pouvons prendre des mesures pour commencer à reconstruire nos économies et à améliorer nos vies. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**Le chef Tom Bressette, président, groupe consultatif, Institut de la statistique des Premières nations :** Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis président du groupe consultatif de l'Institut de la statistique des Premières nations. Je tiens à remercier le comité de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui au sujet du projet de loi C-20.

Je suis un homme qui porte plusieurs chapeaux. Je suis le chef de la bande des Chippewas de Kettle et de Stony Point, qui habite dans le sud-ouest de l'Ontario. Je suis aussi membre du conseil d'administration de l'Union des Indiens de l'Ontario, qui regroupe environ 42 Premières nations de l'Ontario. De plus, je participe à des comités, à des conseils tribaux et à des initiatives, principalement en Ontario. Je travaille au sein des gouvernements des Premières nations depuis près de 20 ans. Je crois vivement que le développement économique est essentiel à l'amélioration de la vie des membres des Premières nations et de leurs conditions socioéconomiques. Nos collectivités ont besoin de soutien sur le plan de l'autonomie gouvernementale afin de pouvoir améliorer l'infrastructure, favoriser le développement et attirer des investissements.

Comme mes collègues pourront le confirmer, il est beaucoup plus difficile de mener des affaires dans les collectivités des Premières nations. Je suis ici pour vous parler d'une des causes de cette situation, c'est-à-dire le manque d'information. Nous manquons d'information pour appuyer le développement

specific community information readily available. The information must be accurate, clear and comparable to that of other information sources. A community's ability to market itself is compromised by not having the specific data. The First Nations Statistical Institute will begin to fill these gaps. The institute will be an evolving centre of statistical expertise for First Nations and other stakeholders; it will provide support services that will produce information of higher quality and will enable greater usage of First Nations statistics for all users.

économique et promouvoir l'investissement. Les investisseurs et les partenaires potentiels s'attendent à obtenir des renseignements précis sur la collectivité. Ces renseignements doivent être exacts, clairs et comparables à ceux d'autres sources d'information. La capacité d'une communauté de faire sa promotion est compromise si elle ne détient pas des données précises. L'Institut de la statistique des Premières nations commencera à combler ce manque d'information. L'Institut sera un centre de statistique en évolution pour les Premières nations et d'autres parties concernées; il comportera des services de soutien qui produiront des données de grande qualité et permettra une plus grande utilisation des statistiques concernant les Premières nations.

Its function will include the following: statistical information development; statistical training and education; data collection methods, analysis and interpretation; advisory services to First Nation and federal departments; specialized services to fiscal institutes; the development of statistical standards, including performance indicator development; and data research and information management services. In short, it will be dedicated to improving the quality of First Nations information.

Ses fonctions seront les suivantes : élaboration de statistiques; formation et éducation dans le domaine de la statistique; collecte, analyse et interprétation des données; services consultatifs à l'intention des Premières nations et des ministères fédéraux; services spécialisés à l'intention des instituts fiscaux; élaboration de normes statistiques, notamment des indicateurs de rendement; recherche de données; et services de gestion de l'information. Bref, l'Institut s'emploiera à améliorer la qualité des renseignements concernant les Premières nations.

Improved data on First Nations will benefit First Nations. It will benefit policy makers and researchers in all governments. It will benefit the public and potential investors on First Nation lands.

Une telle amélioration profitera aux Premières nations ainsi qu'aux décideurs et aux chercheurs au sein de tous les gouvernements. Elle profitera aussi au public et aux investisseurs potentiels dans les territoires des Premières nations.

The First Nations Statistical Institute will support the other institutions in Bill C-20. It will work with First Nations and the tax commission to develop statistics that support the First Nation property tax system. The First Nations statistical institute will work with the finance authority and First Nations to provide reliable and timely information to support a strong credit rating. The institute will work with First Nations and other institutions to market opportunities to potential investors. The institute will help the financial management board and First Nations determine what types of investment they are best able to attract. The institute will work with First Nations to build understanding and increase capacity in communities to utilize statistics.

L'Institut de la statistique des Premières nations appuiera les autres institutions créées par l'entremise du projet de loi C-20. Il travaillera avec les Premières nations et la Commission de la fiscalité pour élaborer des statistiques destinées à appuyer le régime d'impôt foncier des Premières nations. Il travaillera avec l'Administration financière et les Premières nations afin de fournir des renseignements fiables en temps opportun pour favoriser l'obtention d'une bonne évaluation du crédit. Il travaillera de concert avec les Premières nations et d'autres institutions pour faire connaître aux investisseurs potentiels les possibilités d'investissement. Il aidera le Conseil de gestion financière et les Premières nations à déterminer quels types d'investissements ils sont davantage en mesure d'attirer. Il travaillera également avec les Premières nations pour accroître la compréhension des statistiques et augmenter la capacité des communautés de les utiliser.

The First Nations statistical institute will help coordinate the collection of First Nations administrative data. In 2002, the Auditor General identified the data and reporting requirements of First Nations as a significant administrative burden. The quality of First Nations statistics available now is poor. The statistical institute will work with Statistics Canada and First Nations to improve the quality, relevance and timeliness of statistical information.

L'Institut aidera à coordonner la collecte des données administratives des Premières nations. En 2002, la vérificatrice générale a déclaré que les exigences en matière de rapports et de données constituaient un important fardeau administratif. La qualité des statistiques sur les Premières nations qui existent en ce moment est mauvaise. L'Institut travaillera en collaboration avec Statistique Canada et les Premières nations afin d'améliorer la qualité, la pertinence et l'actualité des données statistiques.

The First Nations statistical institute will be providing the same service role that provincial and territorial statistical agencies currently do. Provincial statistics agencies use Statistics Canada and other public sources to support the system of national transfers. They use this information to represent their interests in

L'Institut de la statistique des Premières nations jouera le même rôle que les organismes de statistiques provinciaux et territoriaux. Les organismes de statistiques provinciaux ont recours aux données de Statistique Canada et d'autres sources publiques pour appuyer le système de transferts nationaux. Ils

trade and federal-provincial negotiations. They use this information to ensure that their communities have necessary information to attract investors. The creation of this institute levels the playing field for First Nations and enables First Nations to work from the same information.

The First Nations statistical institute will have a role to play. It will provide the necessary information for First Nations to establish effective financial management systems. It will be providing information to support the implementation of self-government. It will be providing information that is needed to facilitate infrastructure financing and support investment. It will be working with Statistics Canada to improve First Nations statistics.

In short, it is vital infrastructure for First Nations and all governments. I would like to close by thanking all senators for their support of this legislation. The process to bring this legislation through Parliament has been at times taxing — no pun intended. It is with great satisfaction that I am here today to witness the culmination of our efforts and your subsequent support.

**Mr. Strater Crowfoot, Chairman, Indian Taxation Advisory Board:** Good morning. I am Head Chief of the Blackfoot Nation, or Siksika Nation, in Alberta. We are part of Treaty 7, the Blackfoot confederacy.

I am here because of a vision. My great-great-grandfather, the first chief of the Crowfoot, signed Treaty 7 in 1877. There was a program on television last week about him and the important role he played in helping form Canada in a peaceful way. I pay tribute to him for his vision of bringing his people to be part of Canada. I am here to carry on that vision. I take on this work to build a future for our people so that we can become part of Canada. I am speaking for our ancestors who had a vision to ensure that all of our people would become part of Canada, share in its resources and be full participants in the Canadian economy. We all know our sad history, our lack of involvement and our precarious situation.

Last night I was with my first grandson in the United States for three hours, then I had to catch the red eye to come here. I did not want to, but I felt it was important to be present here to support my colleagues and talk about this very important initiative.

I am also the Chairman of the Indian Taxation Advisory Board. I have been involved with the Taxation Advisory Board since 1988 with Chief Manny Jules, among others.

This institution is different from other institutions in that we have been operating since 1988 as a board. We have evolved to the point that we share this vision with these other institutions that will help bring a change in how we deal with Canada. Over the past 15 years, ITAB has been involved in supporting First Nations by passing over 1,000 taxation bylaws. To date, we have raised over \$300 million through property taxation to provide local services for our people.

utilisent ces données pour faire valoir leurs intérêts dans le cadre de négociations commerciales et de négociations fédérales-provinciales. Ils les utilisent pour faire en sorte que leurs communautés disposent des renseignements nécessaires pour attirer les investisseurs. La création de cet institut rend les règles du jeu davantage égales pour les Premières nations et leur permettra de travailler à partir des mêmes renseignements.

L'Institut aura un rôle à jouer. Il fournira les renseignements dont les Premières nations ont besoin pour établir des systèmes efficaces de gestion financière. Il fournira des données pour appuyer la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale et pour faciliter l'obtention de financement et d'investissements pour l'infrastructure. Il travaillera de concert avec Statistique Canada afin d'améliorer les données sur les Premières nations.

Bref, il s'agit d'un organisme vital pour les Premières nations et tous les gouvernements. J'aimerais terminer en remerciant tous les sénateurs pour leur appui au projet de loi. Le passage de cette mesure par toutes les étapes au sein du Parlement s'est avéré parfois pénible. J'éprouve aujourd'hui une grande satisfaction à constater l'aboutissement de nos efforts et votre soutien.

**M. Strater Crowfoot, président, Commission consultative de la fiscalité indienne :** Bonjour, je suis le chef de la nation des Pieds-Noirs, ou la nation Siksika, en Alberta. Nous sommes signataires du traité n° 7, la Confédération des Pieds-Noirs.

Je suis ici en raison d'une vision. Mon arrière arrière grand-père, le premier chef Crowfoot, a signé le traité n° 7 en 1877. La semaine dernière, on présentait à la télévision une émission à son sujet et sur le rôle important qu'il a joué dans la formation du Canada de façon pacifique. Je lui rends hommage pour la vision qu'il avait d'intégrer son peuple au Canada. Je suis ici pour maintenir cette vision. Je vais poursuivre son travail afin de bâtir un avenir pour notre peuple de façon qu'il puisse faire partie du Canada. Je parle au nom de nos ancêtres qui avaient une vision, c'est-à-dire faire en sorte que l'ensemble de notre peuple fasse partie du Canada, partage ses ressources et participe à part entière à l'économie canadienne. Nous connaissons tous notre triste histoire, notre manque de participation et notre situation précaire.

Hier soir, j'ai passé trois heures avec mon premier petit-fils aux États-Unis, et je devais ensuite prendre un vol de nuit pour venir ici. Je ne voulais pas, mais j'estimais qu'il était important que je sois ici pour appuyer mes collègues et discuter de cette initiative très importante.

Je suis également le président de la Commission consultative de la fiscalité indienne. Je travaille au sein de cette commission depuis 1988 avec le chef Manny Jules, entre autres.

Cette institution est différente des autres en ce sens qu'elle fonctionne depuis 1988 comme une commission. Maintenant, nous partageons la même vision que les autres institutions qui contribueront à modifier la façon dont nous traitons avec le Canada. Au cours des quinze dernières années, la Commission a aidé les Premières nations à adopter plus de 1 000 textes législatifs sur l'imposition. Jusqu'à maintenant, nous avons réuni plus de 300 millions de dollars par l'entremise de l'impôt foncier, qui servent à fournir des services à l'échelle locale.

I am here to support this bill, and the First Nations tax commission in particular. There is an expectation in this country that First Nation issues are always expressed by lawyers and politicians, and we often talk in legal language. I am not a lawyer. I have a master's degree in business, specializing in finance and cost accounting. Today, I want to talk business, not law or politics. Let us get right down to business.

First Nations need this bill passed now. The cost of doing nothing is far too high. Support for independent First Nation institutions would attest to the government's commitment both to self-government and to improving First Nations' economies and lives. We need real, independent, First Nation institutions like the tax commission so that we can let the market work on First Nation lands.

These First Nation institutions will give participating First Nations a framework that supports investment from the bottom up. First Nation ownership of their institutions of governance will create a culture of cooperation in our communities. The independent institutions give us the framework and expertise necessary to implement our government powers.

This institutional framework will free up resources for both the federal government and First Nations. It is a model for replacing DIAND with First Nation institutions. Some are ready for this and some are not. I have been involved in politics for a long time and I have been involved in many self-government initiatives with the Land Management Act, Bill C-115. Soon we will be dealing with the First Nations oil and gas management bill.

As a leader, I am caught in a fiduciary tug of war. I have, on the one hand, First Nations who do not want to change, who want that fiduciary obligation in place forever so that they can sit back and say that Canada owes them a living. We are trying to change that. On the other hand, we have some bureaucrats and politicians who do not want to change it either. They do not trust us and think we are incapable. We are trying to push the government out and pull our people in. This fiduciary tug of war is taking a toll on many of us. We are criticized for taking these steps.

I was involved in the Land Management Act in the early 1990s. There were 14 of us pushing it through. The ones who were most opposed are now lined up wanting to be part of the process.

This bill has been more than 10 years in the making, and it has been through the consultation wringer. We rolled out the consultation draft in 2002. A copy of this was sent to every First Nation in the country, not once but three times, along with additional information. Meetings were held with interested First

Je suis ici pour appuyer le projet de loi et en particulier la Commission de la fiscalité des Premières nations. On s'attend au pays à ce que les questions concernant les Premières nations soient toujours exprimées par des avocats et des politiciens, et c'est souvent la langue juridique qui est utilisée. Je ne suis pas un avocat. J'ai une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finance et en comptabilité analytique. Aujourd'hui, je veux parler des affaires et non pas du droit ni de la politique. Allons directement au but.

Les Premières nations ont besoin que ce projet de loi soit adopté maintenant. Le prix à payer pour le statu quo est beaucoup trop élevé. En appuyant les institutions indépendantes des Premières nations, le gouvernement montrerait qu'il tient son engagement à l'égard de l'autonomie gouvernementale et de l'amélioration des économies et de la vie des Premières nations. Il nous faut des institutions indépendantes comme la Commission de la fiscalité afin que le marché puisse avoir accès à nos territoires.

Ces institutions offriront aux Premières nations participantes un cadre visant à soutenir l'investissement à partir de la base. Le fait que les Premières nations soient propriétaires de leurs institutions de gouvernance aura pour effet de créer une culture de coopération au sein de nos collectivités. Les institutions indépendantes nous donnent le cadre et l'expertise nécessaires à l'exécution de nos pouvoirs.

Ce cadre institutionnel permettra de libérer des ressources au sein du gouvernement fédéral et des Premières nations. C'est un modèle qui servira à remplacer le ministère des Affaires indiennes par les institutions des Premières nations. Certains sont prêts à cela, mais d'autres ne le sont pas. J'évolue dans le monde de la politique depuis longtemps et j'ai participé à de nombreuses initiatives sur l'autonomie gouvernementale dans le cadre du projet de loi C-115 sur la gestion foncière. Bientôt, nous devrons nous pencher sur le projet de loi concernant la gestion des ressources pétrolières et gazières des Premières nations.

En tant que chef, je suis pris dans une lutte de nature fiduciaire. D'un côté, les Premières nations ne veulent pas changer; elles veulent que l'obligation fiduciaire soit maintenue à jamais pour qu'elles puissent se croiser les bras et déclarer que le Canada doit les faire vivre. Nous essayons de modifier cela. D'un autre côté, certains bureaucrates et politiciens ne veulent pas changer non plus. Ils ne nous font pas confiance et pensent que nous sommes incapables. Nous essayons d'écartier le gouvernement pour faire place à notre peuple. Cette bataille ébranle un grand nombre d'entre nous. On nous critique parce que nous prenons ces mesures.

J'ai participé à l'élaboration de la Loi sur la gestion des terres au début des années 90. Quatorze d'entre nous faisions des pressions pour son adoption. Ceux qui s'y opposaient le plus veulent maintenant faire partie du processus.

Il y a plus de dix ans qu'on travaille à ce projet de loi, donc il a déjà fait l'objet de consultations. Nous avons diffusé l'ébauche de consultation en 2002. Toutes les Premières nations du pays en ont reçu copie, trois fois plutôt qu'une, ainsi que de la documentation supplémentaire. Nous avons tenu des réunions avec les Premières

Nations and other stakeholders across the country. We established a toll-free number and five Web sites to field inquiries. We published a newsletter. We sent an information booklet to all First Nations across the country. Letters were sent from the then national chief, Matthew Coon Come, to every First Nation in the country informing them of the initiative and inviting them to a national assembly to discuss it. Since that time, it has been discussed at the AFN no less than six times.

Since this bill was first introduced as Bill C-19, we have been invited to countless community meetings and have attended them all. We have mailed more than 10,000 packages of information that include a current copy of the legislation, updated materials, background information and a history of media reaction.

We are strong advocates of this legislation because these institutions will help correct the most fundamental cause of First Nation poverty, as was pointed out by a Harvard study on native American development.

Under the existing system, it is roughly 10 times more difficult for a First Nation to complete a business deal than it is for any other sector. We are at the mercy of the bureaucrats. The system is so hard to get through that in some cases it takes years to get a development.

Before Bill C-115 was passed, I was working on my reserve in setting up a 75,000 square foot mall. That took us a long time after the bill was passed and cost us an additional \$500,000 in lost opportunity and interest costs because the process was not ready.

We can only finance one-third as much infrastructure as other jurisdictions. Each dollar of infrastructure improvement attracts 30 per cent of business investments, as it does elsewhere. Is it any wonder that we have remained poor?

These disadvantages are costing Canada billions of dollars every year. They are causing economic losses of \$5 billion. Over the next 15 years, if nothing changes, First Nations poverty will cost this country about a \$160 billion.

Canada cannot afford to do this any more. First Nations are the fastest growing component of the Canadian workforce. If you do not let these institutions do their job, tens of thousands of future workers will grow up without exposure to business or positive work experiences. This legislation gives us back the dignity of our own economy.

Let me say a few words about the effectiveness of the First Nations institutions. When the Indian Taxation Advisory Board was first created, people predicted it would never be taken up by more than 20 First Nations. Today, more than 100 First Nations

nations intéressées et d'autres intervenants du pays. Nous avons créé un numéro sans frais et cinq sites Web pour effectuer des sondages sur le terrain. Nous avons publié un bulletin. Nous avons envoyé une brochure d'information à toutes les Premières nations du pays. Le chef national de l'époque, Matthew Coon Come, a envoyé des lettres à toutes les Premières nations du Canada pour les informer de l'initiative et les inviter à une assemblée nationale pour en discuter. Depuis, l'APN en a discuté pas moins de six fois.

Depuis que ce projet de loi a été déposé pour la première fois, sous le nom de C-19, nous avons été invités à de multiples réunions locales et avons participé à toutes. Nous avons envoyé par courrier plus de 10 000 trousseaux d'information comprenant la dernière version du projet de loi, de la documentation à jour, des fiches d'information et un historique de la réaction des médias.

Nous appuyons vivement ce projet de loi, parce que ces institutions contribueront à corriger la cause la plus fondamentale de la pauvreté chez les Premières nations, comme en fait était une étude de Harvard sur le développement des Premières nations aux États-Unis.

Dans le système actuel, il est environ dix fois plus difficile pour une Première nation que pour tout autre acteur de conclure un marché d'affaire. Nous sommes à la merci des bureaucraties. Le système est si laborieux qu'il faut parfois plusieurs années pour qu'un dossier avance.

Avant que le projet de loi C-115 ne soit adopté, j'ai travaillé dans ma réserve à l'établissement d'un centre commercial de 75 000 pieds carrés. Il a fallu beaucoup de temps après l'adoption du projet de loi pour que notre projet voie le jour et il nous en a coûté 500 000 dollars de plus en occasions manquées et en intérêts parce que le processus n'était pas prêt.

Nous ne pouvons financer que le tiers de l'infrastructure que d'autres administrations financent. Chaque dollar investi dans l'amélioration de l'infrastructure attire 30 p. 100 d'investissements commerciaux, comme ailleurs. Est-il vraiment surprenant que nous soyons restés pauvres?

Ces désavantages coûtent au Canada des milliards de dollars chaque année. Ils causent des pertes économiques de cinq milliards de dollars. Au cours des quinze prochaines années, si rien ne change, la pauvreté des Premières nations coûtera au pays environ 160 milliards de dollars.

Le Canada ne peut plus se permettre de continuer ainsi. Les Premières nations sont la composante de la main-d'œuvre canadienne qui connaît la croissance la plus rapide. Si vous ne laissez pas ces institutions faire leur travail, des dizaines de milliers de futurs travailleurs grandiront sans aucun contact avec le commerce et sans expérience de travail positive. Ce projet de loi nous redonne la dignité dans notre propre économie.

J'aimerais dire quelques mots sur l'efficacité des institutions des Premières nations. Lorsque la Commission consultative de la fiscalité indienne a été créée, certains ont prédit qu'il n'y aurait jamais plus de vingt Premières nations qui s'en prévaudraient.

use it, and this number is growing every day. These people did not understand that it took a First Nation institution to harness the power of a First Nation initiative.

This legislation allows us to do even more. First, we will make improvements to the terms under which First Nations can use property tax to finance infrastructure. Many First Nations will be able to develop business infrastructure for the first time. With your support, we will improve the effectiveness of investments, training and infrastructure. We will ensure that investments and infrastructure are not stove-piped at the cost of efficiency. We will ensure that investments in training and infrastructure are coordinated. We will ensure that investments in business and infrastructure are based on maximizing real economic potential.

Second, we will work with First Nations to help them attract more business investment. First Nations are losing business opportunities because decisions take too long. First Nations can remove some of the worst bottlenecks from an overloaded bureaucracy and speed up these decisions. This legislation ensures that the authority of elected First Nation governance is respected. With your support, we want to create a mechanism to transfer our knowledge about doing business on First Nation lands across the country. This would be the most effective technology transfer agency in the country, because it would put to work the most under-employed resource in the country.

Our preliminary assessment is that in the first five years of full operation, these institutions will support construction of about \$80 million in new business infrastructure. It will help First Nations attract \$218 million in new private investment and create almost 3,000 jobs on reserves. In 10 years, we estimate we will support an additional \$329 million in infrastructure, \$733 million in new investment and over 10,000 new jobs. Independent First Nation institutions will be one of the best public investments Canada has ever made.

**The Chairman:** Thank you for your thoughtful, informed presentations.

**Senator Stratton:** Having served on this committee for quite a while, it is a pleasant surprise to see such enthusiastic support for a piece of legislation. Mind you, it is your own initiative, so I would expect you to be positive about it. Nevertheless, I thought you might say something about where you felt you still had problems, which is the big issue that concerns me.

Aujourd’hui, plus de cent Premières nations recourent à ses services, et ce chiffre augmente chaque jour. Ces personnes ne comprenaient pas qu'il fallait une institution des Premières nations pour exploiter le potentiel d'une initiative des Premières nations.

Ce projet de loi nous permettra d'en faire encore plus. D'abord, nous allons améliorer les conditions selon lesquelles les Premières nations peuvent utiliser l'impôt foncier pour financer leur infrastructure. Beaucoup de Premières nations seront en mesure de développer une infrastructure commerciale pour la première fois. Avec votre appui, nous allons améliorer l'efficacité des investissements, de la formation et de l'infrastructure. Nous allons veiller à ce que l'investissement et l'infrastructure ne se développent pas au détriment de l'efficacité. Nous allons veiller à ce que les investissements dans la formation et l'infrastructure soient coordonnés. Nous allons veiller à ce que les investissements dans les affaires et l'infrastructure se fondent sur l'optimisation d'un véritable potentiel économique.

Ensuite, nous allons travailler avec les Premières nations pour les aider à attirer plus d'investissements commerciaux. Les Premières nations manquent des occasions d'affaires parce que les décisions sont trop longues à prendre. Elles pourraient éliminer certains des pires goulets d'étranglement de cette bureaucratie excessivement lourde et accélérer le processus décisionnel. Ce projet de loi garantit le respect du pouvoir des dirigeants élus des Premières nations. Avec votre appui, nous voulons créer un mécanisme afin de transférer nos connaissances sur la façon de faire des affaires sur les terres des Premières nations du pays. Ce serait l'organisme de transfert de technologie le plus efficace au pays, parce qu'il mettrait au travail les ressources les plus sous-utilisées du pays.

Notre évaluation préliminaire nous porte à estimer qu'après cinq années d'activité complète, ces institutions auront favorisé la construction d'une nouvelle infrastructure commerciale d'une valeur d'environ 80 millions de dollars. Ces mesures aideront les Premières nations à attirer 218 millions de dollars en nouveaux investissements privés et à créer quelque 3 000 emplois dans les réserves. Au bout de dix ans, nous estimons que nous aurons favorisé l'injection de 329 millions de dollars de plus en infrastructure et de 733 millions en nouveaux investissements, ainsi que la création de plus de 10 000 nouveaux emplois. La création d'institutions indépendantes pour les Premières nations sera l'un des meilleurs investissements publics que le Canada n'a jamais fait.

**Le président :** Je vous remercie de vos exposés éclairés et bien documentés.

**Le sénateur Stratton :** Je siège à ce comité depuis un certain temps, et je dois dire que je suis agréablement surpris de voir autant d'enthousiasme en faveur d'un projet de loi. Évidemment, comme il s'agit de votre propre initiative, je m'attendais à ce que vous en parliez en termes positifs. Néanmoins, je m'attendais à ce que vous mentionniez certaines réserves, parce que c'est ce qui me préoccupe le plus.

My question is to Mr. Calla. You talked about the bill being a living document. As I understand it, there is neither a three-year review nor a five-year review. If you call this a living document, would you not expect there to be a review after three or five years? If there are any significant changes that you would like to see made in the future, how would you expect those to take place?

**Mr. Calla:** The question is a good one. The legislation does call for a review by the seventh year, but it should be able to happen before that, and we are already beginning to look at the means by which this bill would be reviewed now.

When I talk of its being a living document, we would expect, as other opportunities arise through the regulatory authorities that some of these institutions have, that we will come back to you to ensure that the scope is expanded to capture the needs of First Nations as they want to come on board.

**Senator Stratton:** Did you carry out a feasibility study for this? If so, could you have it filed with us?

**Mr. Calla:** I am not aware that we have undertaken a feasibility study as a group. Our Squamish First Nation community is located from downtown Vancouver to north of Whistler. We had leased land for 60 years in the heart of downtown Vancouver, and that required us to deal with issues of land management, taxation and infrastructure for a long period of time.

I will capture it in one theme. In 1964, the Squamish Nation was able to secure through the department a land lease that created the Park Royal South Shopping Centre. I do not know how they did it in those days. I raise my hands up to them, because it must have been an almost insurmountable task.

In 2006, the Squamish Nation will open up a shopping centre at the north end of the Second Narrows Bridge, and we will own it. We were only a landlord in 1964. That is what the power of this legislation will do. When you look at feasibility, it is a matter of having the ability to put the infrastructure in the ground and to be able to finance it; the financing has to be available. I understand that you will be hearing from witnesses about the issue of financing. That is certainly the key. If we can get infrastructure in the ground in an affordable way, we will create economic development opportunity and not just be a bystander leasing the land. We will have full participation and employment provisions. That is what this bill is. From my perspective, that is the feasibility.

We were able to do it in Squamish for one project, the Real Canadian Superstore. We could build on that land because we had on-source revenue and were able to go to the bank and borrow one million dollars for the infrastructure. Many First Nations are not in that position, and this will provide them with that opportunity. The business case is made just on that example, in my view, senator.

Ma question s'adresse à M. Calla. Vous avez dit que ce projet de loi était un document vivant. Si j'ai bien compris, on ne prévoit pas d'examen après trois ans, ni après cinq ans. Si c'est bien un document vivant comme vous le dites, ne vous attendriez-vous pas à ce qu'il soit revu après trois ou cinq ans? Si vous souhaitez des changements importants à la loi dans l'avenir, comment croyez-vous pouvoir les mettre en oeuvre?

**M. Calla :** C'est une bonne question. Ce projet de loi prévoit une révision la septième année, mais il devrait pouvoir y en avoir une avant cela, et nous réfléchissons déjà aux façons de le faire.

J'ai effectivement dit qu'il s'agissait d'un document vivant. En fait, nous nous attendons, au fur et à mesure que de nouveaux débouchés s'offriront à nous grâce aux pouvoirs de réglementation de certaines de ces institutions, à revenir vous voir pour que la portée de la loi soit élargie en fonction des besoins des Premières nations qui veulent embarquer.

**Le sénateur Stratton :** Avez-vous effectué une étude de faisabilité? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en remettre copie?

**M. Calla :** À ma connaissance, notre groupe n'a pas effectué d'étude de faisabilité. Notre Première nation Squamish se répartit du centre-ville de Vancouver au nord de Whistler. Pendant 60 ans, nous avons loué des terres en plein centre-ville de Vancouver, ce qui nous a mené à nous occuper de la gestion de terres, de fiscalité et d'infrastructure pendant longtemps.

Je vais vous donner un exemple. En 1964, la Nation Squamish a réussi à signer avec le ministère un bail immobilier pour la création du Centre commercial de Park Royal South. Je ne sais pas comment elle a réussi ce tour de force à l'époque. Je lui lève mon chapeau, parce que cela a dû être une tâche presque insurmontable.

En 2006, la Nation Squamish va ouvrir un centre commercial à l'extrême nord du pont Second Narrows, et nous allons en être propriétaires. Nous n'étions que locataires en 1964. Voilà à quoi serviront les pouvoirs que la future loi. Pour ce qui est de la faisabilité, il suffit de pouvoir mettre en place une infrastructure et la financer, et il faut avoir accès à du financement. Je sais que vous allez entendre des témoins sur la question du financement. C'est certainement la clé dans ce dossier. Si nous pouvions mettre en place une infrastructure de façon abordable, nous créerions des occasions de développement économique plutôt que de demeurer des spectateurs qui louent des terres. Nous pourrions participer pleinement et employer des gens. C'est l'essence même de ce projet de loi. D'après moi, c'est sa faisabilité.

Nous avons réussi à le faire à Squamish pour un projet, celui du Real Canadian Superstore. Nous avons pu construire sur ces terres parce que nous avions des revenus autonomes et que nous pouvions aller à la banque pour emprunter un million de dollars pour l'infrastructure. Beaucoup de Premières nations n'ont pas cette chance, mais ce projet de loi leur en donnera les moyens. Cet exemple en lui-même sert d'analyse de rentabilisation à mon avis, monsieur le sénateur.

**Senator Stratton:** Believe me, I am an enthusiastic supporter because it gives you independence, which is the most critical issue facing all of us. Thank you for your attendance here, and I wish you well.

**The Chairman:** In reading the bill I saw that, while this is a general attempt to move away from government to become independent as First Nations in our country, there is still a fair amount of federal government control through the boards, the people on the tax commission, the financial management board, and our Governor-in-Council appointments. The only body that has First Nations representation is the financial authority board, which is where the First Nations appoint the directors. In your vision of this whole regime, do you foresee that the First Nations will eventually control all aspects of the regime that is being established?

**Mr. Calla:** The question speaks to the partnership that has existed between Canada, the department, the proponents up until this point, and the living example of the Indian Taxation Advisory Board that has been in existence since 1988. There is a need to ensure that Canada has the appropriate mechanisms for its own oversight over these, because they are institutions that will be funded by taxpayers' dollars. We are in a cooperative partnership. We have accepted, and put great store in, the assurances provided by the various ministers and the department throughout this piece of work that from the beginning these institutions will have members from the First Nations in the majority and the chairs will be First Nations people. We are working in an environment where this is, fundamentally, a new approach to how to construct a new relationship between Canada and the First Nations. There must be trust on both sides.

Our trust is that Canada will honour the obligations it has made to us, and we have no reason to believe that it will not, regardless of who sits in the seats of power. We accept the responsibility of proving that we are capable of developing competent, reliable institutions. The time will come for a review to look at other mechanisms, but this is an acceptable environment for us to work in today.

**The Chairman:** Many of us here can see the merits of setting up such a regime. Can you say something about the process in Canada of which you are highly supportive. You see the merits of the process and you have had experience in business and understand the advantage of setting up such a regime. Why would other First Nations not be as supportive as you are? We know that some First Nations are opposed to this, and we will have an opportunity to hear them later in our deliberations on the bill, but can you comment on this, please?

**Mr. Calla:** Over the last several days, I have had the opportunity to be in the presence of some of our strongest opponents at the National Aboriginal Financial Officers Association held here and in Toronto last week, and also when

**Le sénateur Stratton :** Ne vous méprenez pas, j'appuie avec beaucoup d'enthousiasme ce projet de loi, parce qu'il vous donne de l'indépendance et que c'est le plus important pour nous tous. Je vous remercie de votre participation ici aujourd'hui et je vous souhaite beaucoup de succès.

**Le président :** J'ai lu le projet de loi et j'ai constaté que même si l'on s'efforce d'éloigner le gouvernement pour que les Premières nations deviennent indépendantes dans notre pays, le gouvernement fédéral exerce encore beaucoup de contrôle par ses diverses commissions, la commission de la fiscalité, le conseil de gestion financière et les nominations du gouverneur en conseil. Le seul organisme auquel les Premières nations sont représentées est le conseil d'autorité financière, dont les Premières nations nomment les membres du CA. Selon votre perception du régime dans son ensemble, prévoyez-vous que les Premières nations en viennent un jour à détenir le pouvoir sur tous les aspects du régime établi?

**M. Calla :** Cette question nous renvoie au partenariat qui existe entre le Canada, le ministère et les promoteurs jusqu'ici et à l'exemple vivant de la Commission consultative de la fiscalité indienne, qui existe depuis 1988. Il faut nous assurer que le Canada a les mécanismes qu'il faut pour surveiller lui-même toutes ces institutions, parce qu'elles vont être financées avec l'argent des contribuables. Nous sommes dans un partenariat de coopération. Nous avons accepté, et en avons fait grand cas, les garanties que nous ont données les divers ministres et le ministère au cours de nos travaux que dès le départ, ces institutions se composeront à la majorité de membres des Premières nations et qu'elles seront présidées par des gens des Premières nations. Dans le contexte actuel, il y a fondamentalement une nouvelle attitude quant à la façon de construire une nouvelle relation entre le Canada et les Premières nations. Celle-ci doit se fonder sur la confiance des deux côtés.

Nous avons confiance que le Canada honoraera les obligations qu'il a prises envers nous, et nous n'avons aucune raison de croire qu'il ne le fera pas, peu importe qui est au pouvoir. Nous acceptons la responsabilité de prouver que nous sommes capables de créer des institutions compétentes et fiables. Le temps viendra où il faudra faire une révision pour envisager d'autres mécanismes, mais pour l'instant, c'est un environnement de travail acceptable pour nous.

**Le président :** Bon nombre d'entre nous ici pouvons voir les avantages de l'établissement d'un tel régime. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le processus que vous appuyez vigoureusement au Canada? Vous voyez les avantages de ce processus, vous avez une expérience des affaires et vous comprenez l'avantage d'établir un tel régime. Pourquoi d'autres Premières nations ne l'appuieraient-elles pas autant que vous? Nous savons que certaines s'y opposent, et nous aurons l'occasion de les entendre plus tard dans nos délibérations sur le projet de loi, mais pouvez-vous nous donner votre avis, s'il vous plaît?

**Mr. Calla :** Au cours des derniers jours, j'ai eu l'occasion de côtoyer certains de nos opposants les plus virulents à l'occasion de l'assemblée de l'Association des agents financiers autochtones du Canada, qui s'est tenue à Toronto la semaine dernière, de même

speaking at the dinner of the Canadian Council for Aboriginal Business. A philosophical divide was referred to by a number of people, who say that it is section 35 or nothing. Anything that you do that would be seen as an interim measure is seen as taking the government's attention away from dealing with section 35 rights. A growing number of First Nations, as demonstrated by the 100 First Nations with property tax revenue, are not prepared to sit and watch opportunity pass us by because they want someone named the Department of Indian Affairs and Northern Development, which has the fiduciary duty, to bend down and pick up the \$100 bills flowing past us in the river. We will not do that any more and our communities will not allow it. We support the notion that section 35 rights must eventually be dealt with; and we would welcome the opportunity to do so, but to open up that door requires much more cooperation than the five of us sitting at this table. It involves all areas of government and the provinces. We cannot be and will not be held hostage by those opportunities. You have to go back, as Mr. Crowfoot said, and look at the fact that under the Kamloops amendment in Bill C-115, 10 to 20 First Nations would benefit from this across the country. There are now more than 100 First Nations in each.

More work will come forward in legislative change and our challenge will be to ensure that the resources and the opportunities are provided to First Nations so that they can be like the five First Nations represented at this table. That is our challenge. Where the opposition comes from, senator, is those First Nations that do not see that change is coming. How do they reach the point of sharing resource revenues and not being wholly dependent on the generosity of the parliamentary appropriation process to fund economic development and deal with issues around competitive equity? The reason is that they fear change and are afraid that treaty obligations and Aboriginal rights will be trampled upon.

We do not see that and it has not been a part of our experience in Squamish. In fact, our contributions from Canada have increased because we are more organized and we are better managers. We see a synergy in that cooperation with government as these initiatives go forward. Others do not see that opportunity. We all need to do more work to ensure that they reach the same point as we have reached.

**Mr. Crowfoot:** Following up on the subject of opposition, why do we have four parties in government? There is opposition in all things; likewise on our side. I have 6,000 plus members in my tribe and they are opposed to anything I do. I am damned if I do and damned if I don't, and so I will do. I will not sit back and do nothing, because it costs too much. At the age of 32, I was the youngest head chief that the Blackfoot had ever had. Years before, I sat working with my tribe in economic development and managing their resources. I heard people talking about when we would get self-government; it was always "some day." I was

que lors de discussions tenues pendant un souper du Conseil canadien de promotion des entreprises autochtones. Beaucoup de gens ont parlé d'un fossé politique et ont prétendu que c'était l'article 35 ou rien. Toute mesure prise pouvant être vue comme une mesure provisoire est considérée comme un manège visant à détourner l'attention du gouvernement du problème des droits prévus à l'article 35. De plus en plus de Premières nations, comme le montrent les cent Premières nations retirant des revenus fonciers, ne sont pas prêtes à regarder passer une occasion parce que certains veulent que l'entité qu'on appelle le ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord, qui détient le devoir fiduciaire, se plie et ramasse les billets de 100 \$ qui passent devant nous dans la rivière. Nous voulons que cela cesse, et nos collectivités ne permettront pas que la situation perdure. Nous sommes d'accord pour dire que les droits de l'article 35 doivent être examinés et nous serions ravis d'avoir l'occasion de le faire, mais il faudrait alors beaucoup plus de coopération que celle des cinq d'entre nous qui sommes assis à cette table. Il faut la participation de tous les secteurs du gouvernement et des provinces. Nous ne pouvons pas et ne serons pas pris en otage par ces occasions. Comme M. Crowfoot l'a dit, il faut prendre conscience du fait que de dix à vingt Premières nations du pays bénéficieraient de la modification des Kamloops au projet de loi C-115. Il y a maintenant plus de 100 Premières nations dans chaque province.

Il y aura d'autres changements législatifs à apporter, et notre grand défi consistera à veiller à ce que les Premières nations aient les ressources et les pouvoirs nécessaires pour devenir comme les cinq Premières nations représentées à cette table. C'est notre objectif. L'opposition, monsieur le sénateur, vient des Premières nations qui ne voient pas ce changement arriver. Comment peuvent-elles en arriver à partager les revenus tirés des ressources et à ne pas dépendre complètement de la générosité des crédits parlementaires pour financer le développement économique et régler les problèmes d'égalité sur le plan de la concurrence? La grande raison, c'est qu'elles ont peur du changement et qu'elles craignent que les obligations découlant de traités et les droits des Autochtones ne soient pas respectés.

Ce n'est pas notre perception ni l'expérience que nous vivons à Squamish. En fait, nos contributions du Canada ont augmenté parce que nous sommes plus organisés et que nous sommes de meilleurs gestionnaires. Nous voyons une synergie dans cette collaboration avec le gouvernement au fur et à mesure que ces initiatives avancent. D'autres ne voient pas ce potentiel. Nous devons tous travailler encore plus fort pour que les autres atteignent le même point que nous.

**Mr. Crowfoot :** Toujours au sujet de l'opposition, pourquoi y a-t-il quatre partis au gouvernement? Il y a de l'opposition partout; c'est la même chose de notre côté. Il y a plus de 6 000 membres dans ma tribu, et ils y en a qui s'opposent à tout ce que je fais. Je suis un imbécile si je fais telle chose et je suis un imbécile je ne la fais pas, donc je vais la faire. Je ne vais pas rester là sans rien faire, parce que le prix à payer est trop élevé. À l'âge de 32 ans, j'ai été le plus jeune grand chef que les Blackfoot n'ont jamais eu. Dans les années qui ont précédé, j'ai travaillé au développement économique et à la gestion des ressources de ma tribu.

elected head chief at 32 and I told them that if they wanted self-government, we should talk about it. I spent six years talking about self-government. We had 600 meetings in consultation throughout my community, in Calgary, and in other places. We talked about it, and you know what? They are afraid. They do not want self-government and they are not ready for it. I told them that it would happen one way or another and, sure enough, Bill C-7 arrived, just as I had thought back in the early 1990s. Either we do it for ourselves or government, in some way, will do it for us. That is the mentality of the Indian agent — they will take care of you. This initiative is our vision and our goal. We know what we want, so get out of the way. No offence, but we need to get moving on this because it is costing us too much money; it is costing \$95,000 per day.

**The Chairman:** From my own experience in dealing with government in the North, I think that self-government is sometimes romanticized and that it epitomizes a desirable thing. However, the reality is that it requires a tremendous amount of hard work. However, in the long run, it is desirable and necessary.

**Senator Watt:** Mr. Calla, following the same line as the question I asked the minister, what is your view on the guarantee?

**Mr. Calla:** Thank you, senator, for the question. I was a bit worried that there was an intimation, if something were to fail in the community, that that business would be supported by this proposed legislation. This is not about the business activity in a First Nation community, which stands on its own, with success or failure. However, the infrastructure that is required to create business opportunity would be financed through the First Nations finance authority by First Nations, like ours, coming forward and being prepared to be part of a pool. In so doing, we will bring the strength of the larger First Nations to that pool to provide First Nation communities with the opportunity to obtain financing they could not find otherwise.

The guarantee is a pledge. I have often said that I expect, when we do our first pledge in Squamish, that we will do it in our Long House in a traditional way. We will call witnesses and tell people that this is what we are committing ourselves to and that the expectation of all is that we will honour our obligation. Part of the responsibility, in our traditional sense, of the witnesses that we call upon is to remind our community of the responsibilities that we have agreed to accept. In that sense, the First Nations financial management board is the witness, senator. It will ensure that everyone fulfills their responsibilities.

These tools that we have developed will meet the test that I had to put for myself to go back to my council and to my community and say that this is a good thing. There has never been a failure in British Columbia in the 40 years that the municipal finance authority there has existed under this model.

J'entendais les gens parler du moment où nous aurions l'autonomie gouvernementale; c'était toujours « un jour ». J'ai été élu grand chef à 32 ans, et je leur ai dit que s'ils voulaient l'autonomie gouvernementale, nous devions en parler. J'ai passé six ans à en parler. Nous avons tenu 600 réunions de consultation dans ma collectivité, à Calgary et ailleurs. Nous en avons parlé et vous savez quoi? Ils ont peur. Ils ne veulent pas de l'autonomie gouvernementale et ne sont pas prêts à l'avoir. Je leur ai dit que nous l'aurions un jour ou l'autre, et voilà que le projet de loi C-7 est arrivé, tout comme je l'avais prévu au début des années 90. Soit nous le faisons pour nous mêmes, soit le gouvernement le fera pour nous d'une façon ou d'une autre. C'est la mentalité des agents autochtones : on va s'occuper de vous. Cette initiative correspond à notre vision et à notre objectif. Nous savons ce que nous voulons, donc tassez-vous. Je ne veux offusquer personne, mais nous devons aller de l'avant, parce qu'il nous en coûte trop cher; il nous en coûte 95 000 dollars par jour.

**Le président :** D'après ma propre expérience du gouvernement dans le Nord, je pense que l'autonomie gouvernementale est parfois romancée et qu'elle incarne une chose souhaitable. Cependant, elle exige énormément de travail acharné dans la réalité. Cela dit, elle est souhaitable et nécessaire à long terme.

**Le sénateur Watt :** Monsieur Calla, dans la foulée de la question que j'ai posée au ministre, comment voyez-vous la garantie?

**M. Calla :** Je vous remercie de cette question, sénateur. Je craignais un peu qu'on suggère que si quelque chose devait clocher dans la collectivité, l'entreprise serait appuyée par ce projet de loi. L'enjeu n'est pas le succès ou l'échec des activités commerciales dans une collectivité de Premières nations autonome. Cependant, l'infrastructure nécessaire pour créer des débouchés commerciaux sera financée par l'autorité financière des Premières nations, soit par des Premières nations comme nous, qui seront prêtes à participer à un fonds commun. Par le fait même, nous allons apporter la force des plus grandes Premières nations à ce fonds, pour permettre aux collectivités des Premières nations d'obtenir le financement qu'elles ne pourraient pas trouver autrement.

La garantie constitue un engagement. J'ai souvent dit que je m'attends à ce que le premier engagement qu'on va prendre à Squamish se fasse, selon la tradition, dans notre longue maison. Nous allons convoquer des témoins, expliquer aux gens en quoi consiste l'engagement et leur dire que tout le monde s'attend à ce que nous respections nos obligations. Dans notre tradition, une partie de la responsabilité qui incombe aux témoins que nous convoquons consiste à rappeler à la communauté les responsabilités que nous avons convenu d'assumer. En ce sens, le Conseil de gestion financière des Premières nations joue le rôle de témoin. Il verra à ce que chacun s'acquitte de ses obligations.

Les outils que nous avons élaborés vont être à la hauteur et j'ai dû en avoir moi-même l'assurance avant de retourner dire à mon conseil et à ma communauté que c'est une bonne chose. La Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique, qui s'inspire de ce modèle, n'a connu aucun échec au cours de ses 40 années d'existence.

There have been some challenges, but it has always been worked out. In this case the financial management board became involved in looking at a cooperative solution with the community, and that is what will happen here.

So joint and several liability provides the strength and the mechanisms between the tax commission and the finance authority, and the financial management board provides the confidence that First Nations will need that the joint-and-several-liability provision will never have to be called upon because the solution will reside in the collective tax base of all First Nations who opt into the pool and in the strength of all of those First Nations.

**Senator Watt:** I believe there is a provision in the Indian Act that the third party or the investor cannot come in and take control. If a business does not go through, that would kick in. Is that your opinion?

**Mr. Calla:** Yes. Again, there is no relationship between the investor and the band. It is between the investor and the finance authority, and the finance authority and the band. It is only the property-tax revenue that the financial management board can step in and manage under third-party management to repay the debt. It is only that.

**Senator Léger:** Mr. Calla, if I understood you correctly, you opened by saying how much you appreciated the Senate committee. I would like to say the same to you. I feel the witnesses we have heard here today are extraordinary. I would like to second what Mr. Crawford has said, that you are forming Canada in a peaceful way. I think you are predecessors of everything that is coming in, the differences, globalization, et cetera.

Ms. Hamilton, this intrigued me, but did I understand you to say that, of the finance authority members, one was from Nova Scotia and four were from B.C.? That is interesting, because I know you were saying the opponents and so on were there, but that there is some connection.

**Ms. Hamilton:** Yes. I would say that we started mainly in B.C., because basically that is sort of where taxation started; so you had the property-tax base to be able to look at ways to be able to leverage. It literally started from the hip pocket of the surveyor of taxes at Westbank, and that was myself, to start looking into why it would not work, and what we should do to ensure that we could afford to have the same kind of tools of government that other governments around us had. We did not have any money to do this, so as a result we sort of pooled the people that were there after we had the two national conferences and everybody realized it was a national problem. We wondered how we could look at this when we did not have the funding. Basically, Westbank was asked by that group to do that.

As property taxation started to spread, other communities who were in taxation would come to the tax administrators' meetings in British Columbia and, as a result, we started to be able to meet people from other parts of the country. Hence, we do have a

Des problèmes sont survenus en cours de route, mais on les a toujours réglés. Dans ce cas, le conseil de gestion financière s'est engagé à chercher une solution coopérative avec la communauté, et c'est ce qui se produira ici.

Donc, la disposition de responsabilité prévue dans le projet de loi renforce les mécanismes entre la commission de la fiscalité et l'administration financière, et le conseil de gestion financière offre la certitude nécessaire aux Premières nations que la disposition de responsabilité ne sera pas invoquée parce que la solution se trouve dans l'assiette fiscale collective de toutes les Premières nations qui participent au fonds commun et dans la force économique de l'ensemble de ces Premières nations.

**Le sénateur Watt :** Je crois que la Loi sur les Indiens comporte une disposition selon laquelle le conseil ou l'investisseur ne peut pas prendre le contrôle. Si une entreprise échouait, cette disposition s'appliquerait. Est-ce que c'est votre point de vue?

**M. Calla :** Oui. Je le répète, il n'y a pas de lien entre l'investisseur et la bande. Les liens se situent entre l'investisseur et l'administration financière, puis entre cette dernière et la bande. Ce sont les seules recettes fiscales foncières à l'égard desquelles le conseil de gestion financière peut intervenir pour assurer le remboursement de la dette. C'est le seul cas.

**Le sénateur Léger :** Monsieur Calla, si je comprends bien, vous avez commencé votre exposé en disant à quel point vous appréciez le comité sénatorial. Permettez-moi de dire que c'est réciproque. J'estime que les témoins que nous avons entendus aujourd'hui sont extraordinaires. J'abonde dans le sens de M. Crawford qui a souligné que vous bâtiez le Canada d'une manière pacifique. Je crois que vous êtes les précurseurs de tout ce qui s'annonce, les différences, la mondialisation et ainsi de suite.

Madame Hamilton, cela m'intrigue, mais avez-vous dit que parmi les membres de l'administration financière, il y en avait un de la Nouvelle-Écosse et quatre de la Colombie-Britannique? C'est intéressant, car vous avez dit que ceux qui s'y opposaient venaient de là, mais on constate la présence d'un lien.

**Mme Hamilton :** C'est juste. Nous avons commencé surtout en Colombie-Britannique, parce que c'est là en quelque sorte que ce genre de régime foncier a vu le jour; on avait une assiette fiscale foncière qui nous permettait d'envisager des moyens d'en tirer parti. C'est d'abord l'inspecteur des contributions directes de Westbank, en l'occurrence moi-même, qui me suis penché sur les raisons pour lesquelles cela ne fonctionnerait pas et sur les mesures qu'on devrait prendre pour se doter des outils du genre de ceux dont disposaient les gouvernements qui nous entouraient. Nous n'avions pas d'argent pour le faire, donc nous avons en quelque sorte regroupé les gens qui étaient là après les deux conférences nationales et tous se sont rendu compte qu'il s'agissait d'un problème national. Nous nous sommes demandé comment nous pouvions envisager cela alors que nous n'avions pas le financement nécessaire. Essentiellement, ce groupe a demandé à la nation de Westbank de le faire.

Au fur et à mesure qu'on a commencé à mettre en place des régimes d'impôts fonciers, d'autres communautés qui percevaient des impôts sont venues assister aux réunions des administrateurs du régime fiscal en Colombie-Britannique, ce qui nous a permis de

member from Nova Scotia, and there are other provinces now represented. We do have the opportunity, in the First Nations plans authority, to have between five and 11 directors as time goes by, and I would assume that they would cover Canada.

**Senator Léger:** Already, as you were saying, from four or five you are up to a hundred; and Mr. Bressette and Mr. Crowfoot were saying that there are some from Ontario and some from Calgary, Alberta. That was my main point, and I especially wanted to thank you.

**Mr. Bressette:** Thank you. Back in 1972 our community at Kettle and Stony Point instituted a tax process, so we are not unfamiliar with the taxation business of taxing our lands. This initiative came along and immediately it was of interest to us, because we did not have that ability within Ontario, because in Ontario there is a strong objection to taxes from the First Nations groups. Our people got into this because the local municipality was taxing people living on our land in 1972, so we were not even getting the benefit.

The federal government was not overseeing whether other groups were collecting property taxes on reserve lands, which, in my mind, were breaking the law at that time; but it was allowed to happen. So we got involved with this and supported it, and I think this is happening in other parts of this country. This same thing that is happening to us is undoubtedly going on in other communities, if a local municipality imposes taxes. Those people who live on First Nations lands are utilizing services that the rate-payers pay for, because they are in no-man's land for taxes. Automatically, they have to try to get compensation for the service they provide, so ultimately I think that is how that came to be; but it has happened.

Our chief at that time said, "I cannot sit back and allow this to happen. Why should they be taking taxation off our land?" They were claiming services that we were providing at the time. It was a question of moving ahead and dealing with this or watching someone else become rich off our land.

The whole objection in Ontario, where you have a lot of opposition to this bill, is primarily because the people in Ontario believe there are negotiations around the treaties. I spoke about revenue sharing of all the resources that we agreed to share. We did not collectively give it all away and say, "Here; you can have everything. We only want what we have on this little patch of reserve land that you recognize."

Our people and our elders have often told us that our lands are bigger than where we are. We agreed to share. I think the witnesses you probably will hear in opposition to this are saying that their portion has not been met. The resource revenue sharing has not been dealt with and we are not getting what we should be getting off our own traditional lands.

rencontrer des gens provenant d'autres régions du pays. Un de nos membres vient de la Nouvelle-Écosse, et d'autres provinces sont maintenant aussi représentées. Nous avons la possibilité, au sein de l'Administration financière des Premières nations, d'avoir entre cinq et onze administrateurs qui, avec le temps, vont venir, je suppose, de partout au pays.

**Le sénateur Léger :** De quatre à cinq, vous passez déjà à cent; et MM. Beesette et Crowfoot ont indiqué que certains venaient de l'Ontario et de Calgary en Alberta. C'est le point que je voulais faire valoir, et je tiens à vous remercier.

**M. Bressette :** Merci. En 1972, la bande de Kettle et Stony Point a établi un processus fiscal, donc le domaine des impôts fonciers ne nous est pas étranger. Cette initiative s'est présentée et nous nous sommes tout de suite montrés intéressés parce que l'Ontario ne nous offrait pas cette possibilité, dû au fait qu'on s'oppose fortement à la perception d'impôt par les Premières nations en Ontario. Nos gens se sont impliqués dans ce dossier parce qu'en 1972, la municipalité locale percevait des impôts auprès des personnes qui habitaient sur notre territoire sans qu'on en retire des bénéfices.

Le gouvernement fédéral ne vérifiait pas si d'autres groupes percevaient des impôts fonciers sur les terres de réserve, ce qui, à mon avis, constituait à l'époque une infraction à la loi; mais cela s'est fait. Donc, nous nous sommes intéressés à l'imposition foncière et nous l'avons appuyée, et je crois que c'est aussi le cas ailleurs au pays. Il ne fait aucun doute que ce qui nous arrive se produit également dans les communautés où la municipalité locale perçoit des impôts fonciers. Les gens qui habitent sur les territoires des Premières nations utilisent les services que les contribuables paient parce que, sur le plan de l'imposition, ils se trouvent en zone neutre. Automatiquement, il faut tenter d'obtenir un dédommagement pour les services offerts; donc, c'est ainsi que les choses ont commencé, à mon avis.

À l'époque, notre chef a dit qu'il ne pouvait pas rester sans rien faire et qu'il ne voyait pas pourquoi la municipalité devait lever des impôts sur nos terres. Elle réclamait de l'argent pour des séries que nous fournissions à l'époque. La question était de savoir si on voulait aller de l'avant et régler le problème ou regarder quelqu'un d'autre s'enrichir grâce à nos terres.

Le projet de loi se heurte à beaucoup d'opposition en Ontario, et c'est surtout parce que les Ontariens croient qu'il y a des négociations à propos des traités. J'ai parlé des recettes de toutes les ressources que nous avons accepté de partager. Nous ne les avons pas toutes cédées collectivement en disant : « Voilà, elles sont toutes à vous. Nous voulons seulement ce que nous possédons sur cette petite partie de terre de réserve que vous reconnaissiez. »

Notre peuple et nos aînés nous ont souvent dit que nos terres vont bien au-delà de l'endroit où nous vivons. Nous avons accepté de partager. Je crois que les témoins qui vont probablement faire valoir le point de vue opposé estiment que leur part n'est pas satisfaisante. La question du partage des recettes provenant des ressources n'est pas réglée et nous n'obtenons pas notre part des terres traditionnelles.

When you talk about remote northern areas and how this does not fit and suit them, in my mind it does. If they find diamonds in a particular reserve, there is the ability to tax now, whereas there was not before. The federal and provincial governments will assume that, but it will allow that question of resource revenue sharing to be answered in a form that is acceptable to everyone, because then people know the formula base and how they will deal with that.

This goes a long way toward dealing with some of the very strong questions that are being asked. I know you asked the question why some people do not support it. That is the very reason they do not support it. It is because of those untapped resources; they do not know what they are or what impact they will have.

When you ask those questions, you get answers that do not sound very good, but they are things that other people think about there, and all we are trying to do is create a system and a structure so self-government can happen. Without institutions, how will you ever be able to govern yourselves, if people do not know how a governing structure will work?

We are trying to fill a gap, I think, and it is a big gap, but it is a starting point. We hope it will take off and gain the support of the people in government, because we need to collectively work together.

**Mr. Crowfoot:** I want to be clear about this idea of taxation. If you take away the legislation, take away Canada, we are a young country. Before there was contact with the Europeans, First Nations, amongst themselves, paid tribute. My First Nation, the Blackfoot Confederacy, occupied a lot of Western Canada, and went into Idaho, Montana, North Dakota and South Dakota. That was our territory. As First Nations, we crossed through and they paid tribute to us in the form of taxation. If we want to go into B.C. for salmon, we trade, we pay tribute to be in that person's territory. This idea of taxation is not new to our people. It has existed for thousands of years. People who oppose it now do not understand the history. I cannot tell a Mohawk he cannot ask for tribute if somebody is going to go through his territory; it is their business. It is the same situation across the country. Taxation is not new. You are paying tribute for occupying or using someone's territory. If they oppose it, they do not understand their history.

**The Chairman:** With that, we have to close. Thank you very much. You have been a blue-ribbon panel.

I want to also thank the public, the people who have been here to observe the proceedings this morning. Thank you. You make our work as a Senate seem interesting and worthwhile, so thank you very much.

The committee adjourned.

Lorsque vous dites que la situation ne les satisfait pas dans les régions éloignées du Nord, je suis d'avis contraire. Si on trouve des diamants dans une réserve, on peut maintenant prélever des impôts, alors que ce n'était pas le cas auparavant. Les gouvernements fédéral et provincial vont le faire, mais il faut régler la question du partage des recettes provenant des ressources de façon satisfaisante pour tous, car ainsi les gens vont connaître la formule d'imposition et savoir à quoi s'en tenir.

Cela permettrait dans une large mesure de répondre à certaines des sérieuses questions qui sont soulevées. Je sais que vous avez demandé pourquoi certains n'étaient pas favorables au projet de loi. C'est précisément la raison pour laquelle ils s'y opposent. Ils ne savent pas quelles sont les ressources inexploitées ou l'incidence qu'elles vont avoir.

Les réponses à ces questions ne semblent pas très valables, mais c'est ce que d'autres pensent. Tout ce qu'on tente de faire, c'est de créer un système et une structure de façon à ce que l'autonomie gouvernementale puisse se concrétiser. Sans la présence d'institutions, comment allons-nous parvenir à nous gouverner si on ne sait pas comment fonctionne une structure de gouvernance?

Nous tentons de combler une lacune, qui est considérable je l'admet, mais c'est un début. Nous espérons que les choses vont bouger et qu'on va obtenir l'appui du gouvernement, parce que nous devons unir nos efforts.

**M. Crowfoot :** Je veux qu'on comprenne bien la question de l'imposition. Oublions le projet de loi et notre pays le Canada qui est jeune. Avant l'arrivée des Européens, les Premières nations percevaient des impôts entre elles. Ma Première nation, c'est-à-dire la Confédération des Pieds-Noirs, occupait une bonne partie de l'Ouest canadien et s'est également établie dans les États de l'Idaho, du Montana, du Dakota du Nord et du Dakota du Sud. C'était notre territoire. En tant que Premières nations, nous passions d'un territoire à l'autre. On nous payait tribut sous forme d'impôts. Si nous voulons aller en Colombie-Britannique pour pêcher le saumon, nous faisons des échanges et nous payons une contribution pour avoir accès à ce territoire qui ne nous appartient pas. L'imposition n'a rien de nouveau pour nous. Elle existe depuis des milliers d'années. Les gens qui s'y opposent actuellement n'ont pas une bonne compréhension de l'histoire. Je ne peux pas dire à un Mohawk qu'il ne peut pas exiger son dû si quelqu'un traverse son territoire, car c'est son affaire. La situation est la même à l'échelle du pays. L'imposition n'a rien de nouveau. On paie une contribution pour occuper ou utiliser le territoire de quelqu'un. Ceux qui s'y opposent ne comprennent pas leur histoire.

**Le président :** Sur ce, nous devons mettre un terme à la séance. Je remercie le groupe sélect d'experts qui ont comparu devant nous aujourd'hui.

Je tiens également à remercier les gens du public qui sont venus assister à titre d'observateurs aux délibérations de matin. Merci. Vous contribuez à faire en sorte que le travail du Sénat semble intéressant et utile, et je vous en remercie.

La séance est levée.

OTTAWA, Wednesday, February 23, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-20, to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts, met this day at 6:18 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Nick G. Sibbston (Chairman)** in the chair.

[Translation]

**The Chairman:** This meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples is dealing with Bill C-20, the First Nations fiscal and statistical management act. We have before us James Craven, former executive director of the Municipal Finance Authority of British Columbia. Welcome, Mr. Craven. You may proceed with your presentation.

**Mr. James R. Craven, Former Executive Director, Municipal Finance Authority of British Columbia:** Good evening, senators. Thank you for inviting me here tonight to share my views with you on Bill C-20. It is my opinion that this bill has the potential to change the financial landscape for First Nations of Canada forever.

The First Nations fiscal and statistical management act creates a finance authority that will allow qualified First Nations to pool credit and achieve better investment returns. To become a borrowing member, First Nations must meet tests of good financial management and transparent governance. The authority will then obtain a credit rating from a bond rating agency and issue bonds on the joint credit based on property tax revenues of the participating First Nations. Capital funds raised through the issues are then parcelled back to the participants to build much needed infrastructure — water, sewers, roads, thus adding value to undeveloped lands; and rising assessments, much needed development and prosperity will surely follow this ability to service the lands.

Value for money will improve greatly once long-term borrowing is a reality.

As an aside, I can tell you in talking to Deanna Hamilton that the Westbank First Nation financed a water system over a necessary three or four years rather than over a 20-year period. It is absolutely impossible to have a certain standard of infrastructure when you are confined to a financing period of that short a time.

For the first time, I believe, comprehensive plans which build for the future and not for the past can be financed over 20- and 25-year terms at low-cost borrowing rates. Because a water system lasts for close to 100 years and a sewer system for about 75 years,

OTTAWA, le mercredi 23 février 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones auquel a été renvoyé le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui à 18 h 18 pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur Nick G. Sibbston (président)** occupe le fauteuil.

[Traduction]

**Le président :** La présente séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones traite du projet de loi C-20, la Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations. Nous accueillons M. James Craven, ancien directeur exécutif de la Municipal Finance Authority of British Columbia. Soyez le bienvenu, monsieur Craven, vous pouvez commencer votre exposé.

**M. James R. Craven, ancien directeur exécutif, Municipal Finance Authority of British Columbia :** Bonsoir, sénateurs. Je vous remercie de m'avoir invité ici ce soir pour partager mes vues sur le projet de loi C-20. Je suis d'avis que ce projet de loi a la capacité de changer pour toujours le paysage financier des Premières nations du Canada.

La Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations crée une autorité financière qui permettra aux Premières nations d'investir dans un fonds commun et d'obtenir un meilleur rendement du capital investi. Pour devenir un membre emprunteur, la Première nation doit répondre à des critères de saine gestion financière et de gouvernance transparente. L'administration obtiendra ensuite une cote de crédit par une agence d'évaluation du crédit et émettra des obligations sur le crédit conjoint fondées sur les revenus de l'impôt foncier des Premières nations participantes. Les fonds obtenus grâce aux émissions d'obligations sont ensuite réparties entre les participants pour la construction des infrastructures tant nécessaires — aqueducs, égouts, apportant ainsi une valeur ajoutée aux terres non développées; et une augmentation des évaluations, un développement et une prospérité tant nécessaires ne manqueront pas d'accompagner cette capacité de doter les terres de services.

L'optimisation des ressources augmentera considérablement une fois que l'emprunt à long terme deviendra une réalité.

En passant, laissez-moi vous dire que Deanna Hamilton m'a appris que la Première nation de Westbank a financé un système d'approvisionnement en eau sur la période nécessaire de trois ou quatre ans plutôt que sur une période de 20 ans. Il est absolument impossible d'avoir une certaine norme d'infrastructure lorsque vous êtes limité à une période de financement aussi courte.

Pour la première fois, je pense, des plans d'ensemble qui visent à construire l'avenir et non le passé peuvent être financés pour des périodes de 20 et 25 ans à des taux d'emprunt peu élevés. Parce qu'un système d'approvisionnement en eau a une durée de vie de

surely there is no need to finance them over a shorter period of time than 25 years. For the first time, First Nations in Canada will be able to service their lands in a comprehensive fashion rather than in a series of small projects undertaken as grants and finances permit. This will lead to superior economies of scale and better value for money spent, and better long-term land-use will be the inevitable result.

Bill C-20 is the result of the efforts of many people in the Aboriginal community working out solutions together. In the early 1990s, leadership came from Deanna Hamilton and Tim Raybould of Westbank First Nations. This was not a borrowing agency; it was an investment agency. It was created in partnership with the municipal finance authority of British Columbia. There has been support from 1992 till this day from the chairs of that finance authority, Dan Cumming, the late Len Traboulay, and Frank Leonard. I played a role in working out the original concept, and training as well as creating the investment pool for First Nations while I was executive director. I can tell you the present executive director, Steve Berna, is continuing this tradition. We are proud of this joint project.

In the early days, we were assisted by clever bankers and credit rating agency personnel from Wall Street to Bay Street, as a result of our visits there; and, as support for the idea came from more voices, by the turn of the century many Aboriginal people had taken complete ownership of the concept, assisted by a number of intelligent and patient people in Parliament and the federal civil service. Over the last few years, the move from the concept to legislation has left me far behind.; the development of this legislation has come about through the ongoing efforts of others, who have taken the idea and, through countless hours of effort, are responsible for what you have before you. By this time, the original group had been joined by such people as Harold Calla, Manny Jules, Chief Crowfoot, and many others, who pushed this work through to its conclusion. They are the ones who put the meat on the bones and worked out the problems and obtained the agreement of First Nation communities.

Essentially, what has been created here is not just a finance authority; it also plays a role in the province of British Columbia as an inspector of municipalities and as a setter of financial standards. That has all been created in this legislation. It is much more complicated than I had originally envisaged. Although I still consult to FNFA from time to time, I must state that my role has been minimal by comparison to that of these other people over the last two years.

I also would like to pay homage to my two old cronies, Ken MacLeod and John Taylor, both former deputy ministers who had a part to play in these outworkings.

près de 100 ans et qu'un système d'égout a une durée de vie d'environ 75 ans, il est certain qu'il n'est pas nécessaire de les financer sur une période plus courte que 25 ans. Pour la première fois, les Premières nations au Canada seront en mesure de doter leurs terres de services d'une manière générale plutôt que par une série de petits projets entrepris au gré des subventions et des aléas financiers. Cela apportera des économies d'échelle supérieures et une meilleure optimisation des ressources; et il en résultera inévitablement une meilleure utilisation des terres à long terme.

Le projet de loi C-20 est le résultat des efforts de nombreuses personnes issues des communautés autochtones travaillant ensemble pour trouver des solutions. Au début des années 1990, le leadership est venu de Deanna Hamilton et de Tim Raybould de la Première nation de Westbank. Il ne s'agissait pas d'une institution emprunteuse, mais d'un établissement d'investissement. Il a été créé en partenariat avec la Municipal Finance Authority de la Colombie Britannique. De 1992 jusqu'à aujourd'hui, il y a eu un appui des présidents de cette administration financière, Dan Cumming, le regretté Len Traboulay et Frank Leonard. J'ai joué un rôle dans l'établissement du concept initial et dans la formation ainsi que dans la création du fonds commun d'investissement des Premières nations lorsque j'étais directeur exécutif. Je peux vous dire que le directeur exécutif actuel, Steve Berna, poursuit cette tradition. Nous sommes fiers de ce projet conjoint.

Au tout début, nous avons reçu l'aide de banquiers rusés et du personnel d'agences d'évaluation de crédit, de Wall Street à Bay Street, par suite des visites que nous leur avons rendues; et, au fur et à mesure que l'appui à cette idée a fait boule de neige, de nombreux Autochtones se sont complètement appropriés le concept, au tournant du siècle, aidés par un certain nombre de personnes intelligentes et patientes au Parlement et dans la Fonction publique fédérale. Au cours des dernières années, la transformation de ce concept en législation m'a laissé loin derrière; l'élaboration de cette législation est le fruit des efforts incessants d'autres personnes, qui ont repris l'idée et qui, grâce à des heures de travail innombrables, sont responsables du projet de loi qui est devant vous. À ce moment-là, le groupe initial avait accueilli dans ses rangs des gens comme Harold Calla, Manny Jules, le chef Crowfoot, et de nombreuses autres personnes, qui ont amené ce travail jusqu'à son aboutissement. Ce sont eux qui ont mis de la chair sur le squelette, qui ont trouvé des solutions aux problèmes et qui ont obtenu l'accord des collectivités des Premières nations.

Essentiellement, ce qui a été créé ici n'est pas uniquement une administration financière; c'est également une entité qui joue un rôle dans la province de la Colombie-Britannique comme inspecteur des municipalités et organisme qui établit des normes financières. Tout cela a été créé dans cette législation. C'est beaucoup plus compliqué que je l'avais initialement envisagé. Bien que je consulte encore la FNFA de temps en temps, je dois dire que mon rôle a été mineur en comparaison de celui des autres personnes au cours des deux dernières années.

J'aimerais rendre hommage à mes deux vieux copains, Ken MacLeod et John Taylor, deux anciens sous-ministres, qui ont eu un rôle à jouer dans ces réalisations.

I think this bill will improve relationships and partnerships between First Nations and local governments by providing an effective mechanism for First Nations to access the domestic and the international bond markets with ease, economy and efficiency. It is fundamental that the bill recognizes and clearly sets out the jurisdictions of First Nations over property taxation and financial management.

This bill demonstrates to financial markets that the power to make financial decisions rests with First Nations communities rather than with Ottawa. The new institutions are not a substitute for Ottawa's past role as a decision maker, but rather the institutions will provide technical advice to First Nations, will build capacity, and will provide the appropriate regulatory support to safeguard the system. The system established through Bill C-20 has the added advantage of being based on an actual living-and-breathing model that works, the Municipal Finance Authority of British Columbia.

As earlier mentioned, we have been around for 35 years. In 1971, we began to finance water, sewer and other capital needs of cities and regions in B.C. Our credit rating has increased from a single "A" to a triple "A," and we have likewise changed the financial landscape for municipalities. I remember when, as an accountant, it was impossible to sell bonds for a municipality in the late 1960s. I can recall that many children were catching hepatitis, but you could not get money to build a sewer system, but then the same kind of breakthrough occurred when we had the finance authority and we could build on each other's strengths.

Right now, there are only six triple "A"-rated cities in Canada, and yet the authority, the BCMFA umbrella, provides a triple "A" to more than 200 municipalities in British Columbia. That shows the value of a partnership. Through the authority's pooling umbrella, all cities and regions do their transactions together, and a tiny village of 500 people, like Telkwa or Pouce Coupe in northern B.C., will receive a lending rate actually lower than that of cities the size of Toronto because of that joint strength. Because of that umbrella and the economies of scale it provides, large government reserves and accumulated surpluses in local governments in B.C. are now one-and-a-half times larger than what they owe to the bank.

The bill also creates a portal to allow First Nations to maximize all other financial services. A simple way to put it is that it is the big-box approach to financial services. We have used this at BCMFA. We do public-private partnerships. We have a minimal staff of five people. We make money with financial products like investments for our municipalities, and the banks

Je pense que ce projet de loi améliorera les relations et les partenariats entre les Premières nations et les gouvernements locaux en fournissant un mécanisme efficace permettant aux Premières nations d'avoir accès facilement, de manière économique et efficace aux marchés des obligations nationaux et internationaux. Il est fondamental que le projet de loi reconnaîsse et établisse clairement les compétences des Premières nations en matière de taxe foncière et de gestion financière.

Le projet de loi démontre aux marchés financiers que le pouvoir de prendre des décisions financières repose entre les mains des collectivités des Premières nations plutôt qu'entre celles d'Ottawa. Les nouveaux établissements ne sont pas un substitut à Ottawa dans son rôle passé de décideur, mais ils sont là plutôt pour offrir des conseils techniques aux Premières nations, pour bâtir une capacité et pour assurer l'appui réglementaire approprié visant à protéger le système. Le système établi en vertu du projet de loi C-20 comporte l'avantage additionnel d'être fondé sur un modèle réel et bien vivant qui a fait ses preuves, la Municipal Finance Authority of British Columbia.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous existons depuis 35 ans. En 1971, nous avons commencé à financer des travaux d'aqueduc, d'égout et d'autres besoins en capital des villes et régions de la Colombie-Britannique. Notre cote de crédit a augmenté pour passer de « A » à triple « A » et nous avons changé le paysage financier des municipalités. J'étais comptable et je me souviens qu'à la fin des années 60, il était impossible pour une municipalité de vendre des obligations. Je me rappelle que de nombreux enfants contractaient l'hépatite, mais vous ne pouviez pas obtenir d'argent pour construire un système d'égout, mais lorsque l'administration financière a été créée et que nous avons pu bâtir sur nos forces mutuelles, nous avons assisté au même genre de révolution.

À l'heure actuelle, il n'y a que six villes canadiennes qui jouissent d'une cote de crédit triple « A » et pourtant, l'administration, l'organisme parapluie formé par la Municipal Finance Authority of British Columbia, assure une cote triple « A » à plus de 200 municipalités de la Colombie-Britannique. Cela démontre la valeur d'un partenariat. Sous le parapluie commun de l'administration, toutes les villes et régions font leurs transactions ensemble et un petit village de 500 personnes, comme Telkwa ou Pouce Coupe dans le nord de la Colombie-Britannique, jouit d'un taux d'intérêt sur les emprunts qui est inférieur à celui de villes de la taille de Toronto à cause de la force commune de l'ensemble des municipalités. À cause de ce parapluie et des économies d'échelle qu'il permet, les réserves gouvernementales importantes et les surplus accumulés des gouvernements locaux de la Colombie-Britannique sont maintenant une fois et demie plus élevés que la somme due à la banque.

Le projet de loi offre également un portail pour permettre aux Premières nations de maximiser tous les autres services financiers. Une façon simple de décrire la chose, c'est l'approche de la grosse boîte aux services financiers. Nous avons utilisé cela à la BCMFA. Nous faisons des partenariats public-privé. Nous avons un personnel réduit à sa plus simple expression de cinq

love it because we, in effect, rationalize the province. They do not have to visit 200 municipalities; they just visit us. We get very good pricing.

I served that authority for 18 years, from 1984 to 2001, and I have watched it grow. I have observed that cooperation works and does not necessarily stand in the way of individuality. A diversified portfolio of lenders such as we have in B.C. is safer than any other. If the North is in good shape in oil and gas, it tends to counterbalance softwood lumber problems on the coast. There is nothing wrong with getting a large number of people to borrow together.

The municipalities in British Columbia are not perfect and do not always agree, but when B.C. mayors and councillors gather around the board table of the authority to borrow half a billion dollars over a ten-year period, they put their differences aside.

Just for the interest of the committee, I checked today to see what rate we could use to launch an issue. A ten-year fixed-term issue today would be set at 4.75 per cent. That is a triple "A" credit rate. If you look at a single "A" credit rate, the FNFA have been told by the bond rating agencies that it would be only one tenth of a per cent higher than that. We are talking about really important matters here when you are multiplying that by millions and millions of dollars over 20 years.

We have had a lot of harmony in this project and in our relationships with First Nation communities from coast to coast, and we have evidence of working together. Since the mid-1990s, the BCMFA has offered their investment pool to First Nations across Canada, and 45 of them have been investing their money with us. This process was the forerunner of the outworking of this bill and will still be operative until this bill is finally passed.

The FNFA investment pool was formed through a partnership with Phillips, Hager & North. To give you another example, talking about portal and big-box thinking, if you had Phillips, Hager & North looking after your RRSP for \$500,000, they would charge you 100 basis points, which is 1 per cent. If you had them looking after your whole portfolio, it would cost you one-twentieth of one per cent; so there is an enormous difference, and it reflects on what the municipalities net out of the earnings.

This joint venture between FNFA and the authority since 1995 has merged the moneys of both and we have had good liquidity and good earnings. We now have a combined size of \$1.5 billion that we look after, which the banks used to look after. The banks still provide good service. They are very competitive, but they also sometimes get beaten out by the fact that, when we work together,

personnes. Nous faisons de l'argent avec des produits financiers comme les investissements pour nos municipalités et les banques adorent cela parce que, dans les faits, nous rationalisons la province. Elles n'ont pas à visiter 200 municipalités, elles n'ont qu'à nous visiter nous. Nous obtenons de très bons prix.

J'ai été au service de cette administration pendant 18 ans, de 1984 à 2001, et je l'ai regardé grandir. J'ai constaté que la coopération fonctionne et qu'elle n'empêche pas nécessairement l'individualisme. Un portefeuille diversifié de prêteurs comme nous en avons un en Colombie-Britannique est plus sûr que n'importe quoi d'autre. Si le nord de la province se porte bien dans le domaine du pétrole et du gaz, cela a tendance à faire contrepoids aux problèmes du bois d'œuvre sur la côte. Il n'y a rien de mal à regrouper un grand nombre de personnes pour qu'elles empruntent ensemble.

Les municipalités de la Colombie-Britannique ne sont pas parfaites et ne s'entendent pas toujours, mais lorsque les maires et les conseillers municipaux de la Colombie-Britannique se réunissent autour de la table de l'administration pour emprunter un demi-milliard de dollars sur une période de 10 ans, ils mettent leurs différends de côté.

Juste pour informer le comité, j'ai vérifié aujourd'hui pour voir à quel taux nous pourrions émettre des obligations. Une émission à terme fixe de 10 ans s'établirait à 4,75 p. 100. On parle d'un cote de crédit triple « A ». Si vous prenez une cote de « A » seulement, l'agence d'évaluation du crédit a dit à la FNFA que le taux ne serait que de un dixième de pour cent plus élevé que cela. Nous parlons de choses vraiment importantes ici lorsque vous multipliez cela par des millions et des millions de dollars pendant 20 ans.

Nous avons eu beaucoup d'harmonie dans ce projet et dans nos relations avec les collectivités des Premières nations d'un bout à l'autre du pays et nous avons fait la preuve que nous pouvons travailler ensemble. Depuis le milieu des années 90, la BCMFA a offert son fonds commun de placement aux Premières nations de partout au Canada et 45 d'entre elles ont décidé d'investir leur argent chez nous. Ce processus a été à l'avant-garde du travail qui a mené à ce projet de loi et restera en vigueur jusqu'à ce que le projet de loi soit définitivement adopté.

Le fonds commun de placement de la FNFA a été créé par l'intermédiaire d'un partenariat avec Phillips, Hager & North. Pour vous donner un autre exemple, pour parler de portail et de grosse boîte, si vous confiez la gestion de votre REER de 500 000 \$ à une firme comme Phillips, Hager & North, elle vous demanderait 100 points de base, ce qui représente 1 p. 100. Mais si vous décidiez de lui confier l'ensemble de votre portefeuille, cela vous coûterait un vingtième de 1 p. 100, alors il s'agit d'une différence énorme et cela indique ce que les municipalités empochent des gains.

Cette coentreprise entre la FNFA et l'administration depuis 1995 a eu pour effet de fusionner l'argent en provenance des deux groupes et nous avons eu de bons résultats du point de vue liquidité et gains. Nous nous occupons maintenant d'un fonds combiné dont la taille est de 1,5 milliard de dollars, tâche que les banques faisaient auparavant. Les banques fournissent toujours

we have very good rate structure. We have also consulted for a number of provinces regarding municipal financing; we have built investment pools in Ontario and Manitoba, and we have addressed local government groups around the world, in Indonesia, South Korea, and Brazil and three times in Washington D.C. at the World Bank.

The time with you tonight is short, and if I am to act as a resource to you in the best way possible, I should leave ample time for questions and not go on at any more length. It occurred to me that, if I were in your shoes, I might have some interesting questions on this very topic. I will be happy to answer any of those, and any more that you come up with.

You might be interested in who would buy these bonds, what credit rating they might carry, what their interest rate might be, how the concept might expand and be of assistance to more than a small number of large bands, what other services and financial products might be available, and how much individuality a partner could expect in the borrowing. I am prepared to answer any questions, and I very much appreciate being asked here to talk to something that has been part of my life since 1992.

**Senator Stratton:** Welcome. That was quite a presentation, although I think it is a little presumptuous of you to assume that we all have \$500,000 in RRSPs.

**Mr. Craven:** I know I do not.

**Senator Stratton:** I find it intriguing because, when I consider what you are describing and take a good look at Bill C-20, I have to wonder why was this not done years ago. That is the tragedy of all of this. When you see the opportunity today for the First Nations and the opportunities for their future, it is quite incredible. You cannot be anything but enthusiastic about this, and the only question I have is how we roll this out across the country.

**Mr. Craven:** Responding to that question, I know that across Canada municipalities do not do it. Instead of paying one fee to the credit rating agency to cover a whole province for \$50,000 dollars a year, the municipalities might spend that much in 17 different cities. They might all go individually to Wall Street and Bay Street to get their credit rated. They might all pay a lawyer individually to do a small issue, and it costs each of them the same amount of money. In other words, doing it our way is not just cutting it by half, it is like cutting the cost by 20 or 30 times, and that really impacts on the net borrowing rate.

**Senator Stratton:** I can appreciate that. I know that Winnipeg, my home town, does exactly as you have suggested. If this model starts to work, how do you ensure that it continues to work well in the future? It would appear that it is going to work very well,

un bon service. Elles sont très concurrentielles, mais elles se font également battre parfois à cause du fait que, lorsque nous travaillons ensemble, nous avons une très bonne structure de taux. Nous avons également consulté un certain nombre de provinces concernant le financement municipal; nous avons bâti des fonds communs de placement en Ontario et au Manitoba et nous avons parlé à des groupes de gouvernement locaux partout dans le monde, en Indonésie, en Corée du Sud et au Brésil et trois fois à la Banque mondiale, à Washington.

Le temps qui m'est accordé ce soir est court et si je veux vous servir de ressource de la meilleure façon possible, je devrais vous laisser du temps pour poser des questions et ne pas m'étendre trop longtemps sur le sujet. Il m'apparaît que si j'étais à votre place, j'aurais certaines questions intéressantes sur ce sujet. Je serais heureux de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

Vous serez peut-être intéressés de savoir qui achète ces obligations, quelle cote de crédit elles comportent, quel est leur taux d'intérêt, comment le concept pourrait être étendu et venir en aide à plus qu'un petit nombre de bandes importantes, quels autres services et produits financiers pourraient être accessibles et à quel degré d'individualisme un partenaire peut s'attendre au niveau de l'emprunt. Je suis prêt à répondre à n'importe quelle question et je suis très heureux qu'on m'ait demandé de venir vous parler de quelque chose qui fait partie de ma vie depuis 1992.

**Le sénateur Stratton :** Il s'agissait d'un excellent exposé, bien que je pense qu'il est un peu présomptueux de votre part de supposer que nous avons tous 500 000 \$ dans nos REER.

**Mr. Craven :** Je sais que je ne les ai pas.

**Le sénateur Stratton :** Je trouve cela intriguant parce que, lorsque j'analyse ce que vous avez dit et que j'examine de près le projet de loi C-20, je dois me demander pourquoi cela n'a pas été fait il y a des années. C'est la tragédie dans tout cela. Lorsque vous voyez l'occasion qui s'offre aujourd'hui aux Premières nations et les occasions pour leur avenir, c'est assez incroyable. Vous ne pouvez faire autrement que d'être enthousiasmé et la seule question que j'ai, c'est comment faire pour étendre cela à l'ensemble du pays.

**Mr. Craven :** Pour répondre à cette question, je sais que les municipalités dans l'ensemble du Canada ne le font pas. Plutôt que de payer des honoraires de 50 000 \$ une fois par année à une agence d'évaluation du crédit pour couvrir toute la province, les municipalités peuvent en dépenser autant dans 17 villes différentes. Elles peuvent se rendre chacune individuellement à Wall Street et à Bay Street pour que leur crédit soit évalué. Elles peuvent toutes payer un avocat individuellement pour faire de petites émissions et cela coûte à chacune d'entre elles la même somme d'argent. En d'autres mots, faire les choses à notre manière ne fait pas uniquement que réduire les frais de moitié; c'est une réduction des coûts par un facteur de 20 ou 30, et cela a des répercussions importantes sur le taux d'emprunt net.

**Le sénateur Stratton :** Je peux comprendre cela. Je sais que Winnipeg, ma ville natale, fait exactement ce que vous dites. Si ce modèle commence à fonctionner, comment vous assurez-vous qu'il continuera à bien fonctionner dans l'avenir? Il semblerait

but do we know? My feeling is that now it is okay, and that is really exciting, but also the future is tremendously exciting if we can expand and roll this out.

**Mr. Craven:** I have been sounding like a broken record since I started in 1984, because I could not understand it any more than you could. I think a lot of it is a matter turf. I think a lot of it is the attitude: "I would rather do it myself," and I think people at the political level need to realize that and have some stern talks with their folks.

**Senator Watt:** Maybe I could have a crack at it. Has the municipal financial authority of British Columbia been involved in designing the legislation?

**Mr. Craven:** We have had conversations on a regular basis from the very beginning. Many of the terms that are used, like "debt reserve fund," and many of the other niceties of the credit arrangements have been based on the model of the Triple "A" municipal finance authority. In addition, the board of directors funded out of our budget the moneys to take the show on the road, and we took the fledgling idea of the "First Nations finance authority" to Moody's and Standard and Poor's and the Canadian bond rating service on two or three occasions in the late 1990s. We picked up a lot of information from that.

An analysis of the concept of the FNFA was done by Larry Blaine of RBC Dominion Securities. He was a banker and was the lead manager in our financial syndicate. He did an analysis of it informally and then later, I believe, the federal government paid him to do an analysis for them formally. The credit rating agencies are well aware of this concept.

Since I retired I have been consulting to the municipal finance authority; I have also been keeping in touch with the credit rating agencies because they are interested in this and wonder when it is going to happen. We were all disappointed that it did not happen a year ago, not the least the people who were in Ottawa for 24 days at a time. Although that did not happen to me, I have had a really close relationship with this, and as a matter of fact I have known just about everyone associated with it for many years.

**Senator Watt:** Are you planning to have an ongoing role, if the authority is planning to have an ongoing role?

**Mr. Craven:** I presently am retained by FNFA as an advisor. My great delight is to be a paid or unpaid advisor to FNFA until I turn up my boots. I was a somewhat unpaid advisor from 1992 until I retired; I think I got some hamburgers out of it, but that is about the most I got out of it.

**Senator Watt:** To your knowledge, do you see any shortcomings in this piece of legislation that the First Nations should know about?

qu'il va fonctionner très bien, mais le savons-nous? Mon sentiment, c'est qu'à l'heure actuelle c'est très bien, et que c'est vraiment excitant, mais je pense également que l'avenir sera très excitant si nous pouvons étendre cette pratique partout.

**M. Craven :** Depuis que j'ai commencé 1984, j'ai l'impression de radoter, parce que je n'arrivais pas à comprendre plus que vous. Je pense qu'une bonne partie de la raison, c'est une question de territoire. Je pense que cela a beaucoup à voir avec l'attitude : « J'aime mieux le faire moi-même », et je pense que les gens de la classe politique ont besoin d'en prendre conscience et d'avoir certaines discussions sérieuses avec leurs gens.

**Le sénateur Watt :** Peut-être pourrais-je m'aventurer. Est-ce que la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique a participé à la rédaction de cette législation?

**M. Craven :** Nous avons eu des discussions régulièrement depuis le tout début. De nombreuses expressions qui sont utilisées, comme « fonds de réserve », et de nombreux autres raffinements des montages financiers ont été fondés sur le modèle de la Municipal Finance Authority cotée triple « A ». De plus, le conseil de direction a financé à même son budget le lancement du projet et nous avons fait part de cette idée novatrice de la « First Nations Finance Authority » aux agences Moody et Standard and Poor et au Canadian Bond Rating Service à deux ou trois occasions à la fin des années 90. Nous avons obtenu beaucoup d'information à partir de ces démarches.

Une analyse du concept de la FNFA a été effectuée par Larry Blaine de RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. Il était banquier et était le syndicataire chef de file de notre syndicat financier. Il en a fait une analyse informelle et plus tard, je crois, le gouvernement fédéral l'a payé pour faire une analyse formelle. Les agences d'évaluation du crédit sont toutes au courant de ce concept.

Depuis que j'ai pris ma retraite, j'ai fait de la consultation pour la Municipal Finance Authority; j'ai également gardé le contact avec les agences d'évaluation du crédit parce qu'elles sont intéressées par cette question et qu'elles se demandent quand cela arrivera. Nous étions tous déçus que cela ne soit pas arrivé il y a un an, surtout les personnes qui ont passé 24 jours de suite à Ottawa. Bien que cela ne me soit pas arrivé, j'ai une connaissance vraiment étroite de cette affaire, et en fait, je connaissais depuis de nombreuses années à peu près tous ceux qui étaient liés à cette histoire.

**Le sénateur Watt :** Prévoyez-vous avoir un rôle permanent, si l'administration prévoit avoir un rôle permanent?

**M. Craven :** À l'heure actuelle, mes services sont retenus par la FNFA à titre de conseiller. Je serais enchanté d'être un conseiller rémunéré ou non de la FNFA jusqu'à la toute fin. J'ai été en quelque sorte un conseiller non rémunéré de 1992 jusqu'à ma retraite; je pense que j'en ai retiré quelques hamburgers, mais c'est probablement le plus que j'en ai retiré.

**Le sénateur Watt :** À votre connaissance, voyez-vous dans ce texte législatif des lacunes que les Premières nations devraient connaître?

**Mr. Craven:** No. In fact it has gone further than I anticipated. I had a concept in my mind, but I did not know how it would work without the involvement of some ministry of municipal affairs. Of course, there is no such ministry for the whole of Canada. However, through the various institutions, these people have fashioned those things out of legislation, and I think it is air tight. I am thrilled.

**Senator Stratton:** There is provision for a review in seven years, so it is not as though this is a one-shot deal; although you may say it is perfect now, there is an opportunity for review.

**Mr. Craven:** There are bound to be things to learn in the next three years. There are bound to be times when we have a 3:00-a.m. wakeup call and wonder why we had not thought of the idea before.

**Senator Watt:** Can it be reviewed before seven years, if need be?

**Mr. Craven:** I imagine any good manager would review it every day, because this will require you to be right on top of it. Let me give you an example. In 1982, \$40 million was borrowed through the Municipal Finance Authority to build the coal-mining town of Tumbler Ridge in Northern British Columbia. It became quite apparent early on that the town was going to be a ghost town, because it was built on the basis of a world price of coal that was not valid. It is interesting what you can do when you get statistics and reliable information. We went in immediately and found that the coal was going to be there for another 15 years, so that would not be a problem, but by 1985 or 1986 we telling them, "We are worried about this. The province has put us in a terrible position." The \$40 million was financed at 17 per cent for four years; we then rolled it over at 12 per cent, then rolled it over at 7 per cent, and again at 5 per cent. We got Tumbler Ridge talked into paying double payments on their debt, and the day the mine did close, they were debt free.

That is the kind of thing you can do with this instrument. It is not just a matter of borrowing money; it is having a scope that is reliable on the financial affairs of all the partners. Before they run into trouble, you can do something about it. I think it is very healthy and it encourages transparency, democracy and people running for the right reason.

**The Chairman:** You stated that there is not a nation-wide municipal authority. It is broken down into municipalities. Recognizing how the federal government has planned all of this process, do you consider that it will work nationally?

**Mr. Craven:** Yes.

**M. Craven :** Non. En fait, il va plus loin que je le prévoyais. J'avais un concept en tête, mais je ne voyais pas comment il fonctionnerait sans l'intervention d'un quelconque ministère des Affaires municipales. Évidemment, il n'existe pas un tel ministère pour l'ensemble du Canada. Cependant, par le biais des divers établissements, ces gens ont façonné ces choses dans la législation et je pense qu'elle est à l'épreuve de tout. Je suis enchanté.

**Le sénateur Stratton :** Il y a une disposition prévoyant un examen dans sept ans, alors ce n'est pas comme s'il s'agissait d'une transaction sans lendemain; bien que vous puissiez dire que le projet de loi est parfait maintenant, il y a possibilité d'examen.

**Mr. Craven :** Il est certain que nous apprendrons des choses au cours des trois prochaines années. Il est certain qu'il y aura des moments où nous nous réveillerons en pleine nuit et que nous allons nous demander pourquoi nous n'avons pas pensé à cette idée avant.

**Le sénateur Watt :** Peut-on faire un examen avant sept ans, si le besoin s'en fait sentir?

**Mr. Craven :** J'imagine que n'importe quel bon gestionnaire en fera l'examen chaque jour, parce que cela exigera que vous soyez très bien informé. Laissez-moi vous donner un exemple. En 1982, un emprunt de 40 millions de dollars a été effectué par l'intermédiaire de la Municipal Finance Authority pour construire la ville de Tumbler Ridge, site d'une mine de charbon dans le nord de la Colombie-Britannique. Il est rapidement devenu apparent que la ville deviendrait une ville fantôme, parce qu'elle était construite sur une hypothèse de prix mondial du charbon qui était erronée. Il est intéressant de voir ce que vous pouvez faire lorsque vous avez des données statistiques et de l'information fiables. Nous sommes allés voir sur place immédiatement et avons constaté qu'il y aurait du charbon pendant 15 ans, alors ce ne serait pas un problème, mais dès 1985 ou 1986, nous leur disions : « Nous sommes inquiets à propos de cette histoire. La province nous a placés dans une position très difficile ». Les 40 millions de dollars ont été financés à 17 p. 100 pendant quatre ans; puis à 12 p. 100, puis à 7 p. 100 et enfin, à 5 p. 100. Nous avons convaincu Tumbler Ridge de doubler ses paiements sur sa dette et le jour où la mine a fermé ses portes, la dette était effacée.

C'est le genre de choses que vous pouvez faire avec cet instrument. Ce n'est pas uniquement une question d'emprunter de l'argent; c'est d'avoir une vision fiable de la situation financière de tous les partenaires. Vous pouvez intervenir avant que les partenaires éprouvent des difficultés. Je pense que c'est très sain et que cela encourage la transparence, la démocratie et les gens qui présentent leur candidature pour la bonne raison.

**Le président :** Vous avez affirmé qu'il n'y avait pas d'administration municipale à l'échelle nationale. Le pays est divisé en municipalités. Reconnaissant comment le gouvernement fédéral a planifié tout ce processus, croyez-vous que cela fonctionnera à l'échelle nationale?

**M. Craven :** Oui

**The Chairman:** Do you believe that Aboriginal people on the East Coast, or in the East, will be attracted to work with the scheme that is being proposed in the bill?

**Mr. Craven:** I think that financing millions of dollars at 4.75 per cent fixed for ten years would even attract someone from as far away as Yugoslavia. The other really good part about this is that it is owned and operated by the participants.

I cannot think of a better way to screen people who wish to borrow money than to have the screening done by the people who would have to help pick up the tab if there was a default. That is an extremely powerful credit mechanism, and it has worked very well for us. The fact that we are our own guarantee is compelling, and it also attracts people because they no longer feel there is some kind of hierarchical process that needs to be gone through.

It will also help financial situations, because there will be a degree of certification with reliable data, reliability audits, reliable financial practices. I believe everyone, when they understand the simplicity of the idea, will join wherever they are. I would not be surprised if there were further derivatives of this idea. What we really need to do now, though, is about four or five good bond issues at competitive prices; we need to narrow the spread down to the point where we are right on the heels of the City of London, which has a single "A" rating credit in Ontario, and demonstrate to the world what can be done.

We should look at this idea with the Europeans. I have many friends in the European investment banking business and I have taken them sea kayaking for weeks at a time on the West Coast. They are very excited about the First Aboriginal Credit and there is great demand out of places like Germany, the Netherlands and France for ethical investments that are sound, and that is something that adds to the greater community. You will see a lot of activity once we do a few issues. The pioneers have to prove it out.

**Senator Léger:** We are pleading for Bill C-20 presently; that is why you are here; but you are all doing it already. Is that right?

**Mr. Craven:** We are demonstrating that it can be done in British Columbia, but if we were not extremely patient men and women we would not be in this business to start with.

**Senator Léger:** You are living it already and we have to find what is wrong in it. They have a hard time to say what is wrong.

**The Chairman:** I have a question to do with whether all the bodies that have been created are really all necessary. What is there in B.C. in your experience that is analogous to each of these

**Le président :** Croyez-vous que les peuples autochtones de la côte est, ou dans l'Est, seront intéressés à travailler avec le régime qui est proposé dans le projet de loi?

**M. Craven :** Je pense que l'idée de financer des millions de dollars à un taux de 4,75 p. 100 pour un terme fixe de 10 ans attirerait même quelqu'un qui vient d'aussi loin que de la Yougoslavie. L'autre élément vraiment intéressant dans tout cela, c'est que le tout appartient aux participants et c'est eux qui l'exploitent.

Je ne peux penser à une meilleure façon de filtrer les gens qui désirent emprunter de l'argent que de les faire filtrer par des gens qui auront à ramasser les pots cassés si jamais il y avait défaut de paiement. Il s'agit d'un mécanisme de crédit extrêmement puissant et cela a très bien fonctionné dans notre cas. Le fait que nous assurons notre propre cautionnement est convaincant et les gens sont également attirés par le fait qu'à leurs yeux, il n'est plus nécessaire de passer par un quelconque processus hiérarchique.

Cela aidera également les situations financières, parce qu'il y aura un degré de certification fondé sur des données fiables, des vérifications de fiabilité et des pratiques financières fiables. Je pense que n'importe qui, lorsqu'il comprendra la simplicité de l'idée, viendra se joindre au groupe, peu importe d'où il vient. Je ne serais pas étonné qu'il y ait d'autres ramifications à cette idée. Cependant, ce que nous devons réussir à faire, c'est environ quatre ou cinq bonnes émissions d'obligations à des prix concurrentiels; nous devons réduire l'écart jusqu'à ce que nous soyons sur les talons de la ville de London, qui a une cote de crédit « A » en Ontario, et démontrer ainsi au monde ce que l'on peut faire.

Nous devrions examiner cette idée avec les Européens. Je compte de nombreux amis dans les services bancaires d'investissement en Europe et je les ai amenés faire du kayak de mer pendant des semaines sur la côte ouest. Ils sont très enthousiasmés par la First Aboriginal Credit et il y a une forte demande dans des pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et la France pour des investissements éthiques qui sont solides, et c'est quelque chose qui ajoute à la collectivité plus vaste. Vous allez voir une grande d'activité une fois que nous aurons procédé à quelques émissions. Les pionniers doivent prouver que le système est bon.

**Le sénateur Léger :** Nous traitons du projet de loi C-20 à l'heure actuelle; c'est la raison pour laquelle vous êtes ici; mais vous faites déjà tout cela, n'est-ce pas?

**M. Craven :** Nous faisons la démonstration que cela peut être fait en Colombie-Britannique, mais si nous n'étions pas des hommes et des femmes extrêmement patients, nous ne serions pas dans ce genre d'entreprise pour commencer.

**Le sénateur Léger :** Vous le vivez déjà et nous devons trouver ce qui ne va pas dans ce système. Ils ont beaucoup de mal à dire ce qui est mal.

**Le président :** J'aimerais savoir si tous les organismes qui ont été créés sont vraiment nécessaires. D'après votre expérience, qu'y a-t-il en Colombie-Britannique qui soit analogue à chacun des

bodies: the financial tax commission, the financial management board and then of course the financial authority? When you look at the legislation, particularly the tax commission and the management boards, they are really creations of the federal government as Governor in Council appointments. These are high level appointments. You give the impression that these are important functional bodies; in reality what is there in B.C., in your opinion, that made the federal government believe you had to go to this extent in order to have a regime that is successful?

**Mr. Craven:** I must admit that it was partly our advice that any credit that you expect an investment banker to sell to his clients has to have certain characteristics. There were a great number of unknowns related to the quality of the eligibility of a person to borrow money in different First Nations. This legislation standardizes things and makes it clear to an investment banker and his customers, and to the credit rating agencies, that there are certain controls here and that everything that everyone threw up in the air as being a problem about First Nations' credit has been dealt with. The good news is that it is not being imposed by a hierarchical third or fourth level of government; it is a creation of the people who are doing the borrowing.

That is far healthier. That is why the municipal finance authority worked so well; it is completely disconnected from the province. We have not one provincial member on our board. We make our own decisions, we go to market when we want to, and we decide whether we are going to use swaps or derivatives when we want to. If we want to go to Europe, we do that too, and we live or die by the sword.

That particular attention to detail, when it is your responsibility and not that of the federal or provincial government, sharpens the wits. We used to have a levy to pay for our operation which we sent out on a tax notice. We are completely off the tax notice now; instead we have a \$600,000 dividend. We are making money with the concept that was created originally to save us money. We are making money with it partly because our benefits are returned to us. That is superior to being policed by outsiders.

**The Chairman:** In reviewing the bill in detail, I noticed that the tax commission and the financial management board require Governor-in-Council appointments. You therefore get the general impression that, because these are decisions made by the minister in cabinet, all the appointments to the boards are going to be decision appointments from the very highest level of the federal government. You get the impression that the tax commission and the management board are very important, but really, in the scheme of things, the financial management authority is the body that likely has the most power and most significant role in the entire scheme. Yet the appointments to the boards are not going to be Governor-in-Council appointments; they are going to be

organismes : la Commission de la fiscalité, le Conseil de gestion financière et, évidemment, l'Administration financière? Lorsque vous regardez dans la législation, et particulièrement la Commission de la fiscalité et les Conseils de gestion, il s'agit vraiment de créations du gouvernement fédéral par suite d'une nomination par le gouverneur en conseil. Ce sont des nominations de haut niveau. Vous donnez l'impression qu'il s'agit d'organismes fonctionnels importants; en réalité, qu'y a-t-il en Colombie-Britannique, à votre avis, qui a amené le gouvernement fédéral à croire qu'il faut aller aussi loin pour obtenir un régime qui aura du succès?

**M. Craven :** Je dois reconnaître que c'était en partie notre conseil que tout crédit que vous vous attendez à ce qu'un preneur ferme vende à ses clients doit comporter certaines caractéristiques. Il y avait un grand nombre d'inconnues liées à la qualité de l'admissibilité d'une personne à emprunter de l'argent dans les différentes Premières nations. Cette loi normalise les choses et indique clairement au preneur ferme, à ses clients et à l'Agence d'évaluation du crédit qu'il y a certains contrôles ici et que tous les racontars qui circulent concernant le crédit des Premières nations n'ont plus de fondement. La bonne nouvelle, c'est que cela n'est pas imposé par un troisième ou quatrième niveau de gouvernement; c'est une création des gens mêmes qui font les emprunts.

C'est quelque chose de beaucoup plus sain. C'est la raison pour laquelle la Municipal Finance Authority a si bien fonctionné; elle est complètement séparée de la province. Nous n'avons pas un seul député qui siège sur notre conseil d'administration. Nous prenons nos propres décisions, nous allons sur le marché quand nous le voulons et nous décidons de recourir à un accord de crédit réciproque ou à un instrument dérivé lorsque nous le voulons. Si nous voulons aller en Europe, nous le faisons et nous vivons ou périrons par l'épée.

Cette attention particulière au détail, lorsque c'est votre responsabilité et non pas celle du gouvernement fédéral ou provincial, aiguise l'esprit. Nous avions l'habitude d'exiger un droit pour payer nos activités que nous faisions parvenir sur un avis de cotisation. Nous avons maintenant complètement laissé tomber l'avis de cotisation; nous avons plutôt un dividende de 600 000 \$. Nous faisons de l'argent avec le concept qui initialement a été créé pour nous faire économiser de l'argent. Si nous faisons de l'argent, c'est en partie à cause du fait que nos profits nous sont retournés. Cela est beaucoup mieux que le fait d'être contrôlé par des gens de l'extérieur.

**Le président :** En examinant le projet de loi en détail, j'ai constaté que la Commission de la fiscalité et le Conseil de gestion financière exigent tous deux des nominations par le gouverneur en conseil. Vous avez alors l'impression générale que, parce que ce sont des décisions prises par le ministre, toutes les nominations sur les conseils seront des nominations au plus haut niveau du gouvernement fédéral. Vous avez l'impression que la Commission de la fiscalité et le Conseil de gestion sont très importants, mais en réalité, dans l'ordre des choses, c'est l'Administration financière qui est l'organisme qui a vraisemblablement le plus de pouvoir et qui a le rôle le plus important dans tout cela. Pourtant, les nominations au conseil ne seront pas des nominations par le

appointments by the borrowing members. It gives you the impression of, "Why not?" If this body is so important, why was the Governor-in-Council not also involved in appointing these persons to the board? Would you like to comment on that?

**Mr. Craven:** I do not have a lot of information on how the legislation developed. can tell you that it has been addressed.

**The Chairman:** Now we will know what you must say.

**Mr. Craven:** I think Deanna is concerned that I have misunderstood the question.

**The Chairman:** The question is this: The government is setting up this scheme of taxation and moneys, and they have all these big bodies that are created by the federal government and they make the appointments. Yet, in the end, it comes down to the financial management authority. I have seen you in your office; there are just a few people in your office, but ultimately you will be driving the thing and making it all work. Your board is chosen by the contributing members. Do you just want to say something about how that scheme works, and will work?

**Ms. Hamilton:** Basically, it is the same as the Municipal Finance Authority of B.C., in that the people who have their necks on the line for the borrowing, jointly and severally, are the people who take the control and who are then able to make the decisions to make sure that this thing is properly balanced and that the bonds that are going to be issued are good-quality bonds. It is really important that it be the people who have that authority to do that. If you put in Governor-in-Council, for instance, you would have somebody at arm's length trying to govern, just like it is now for First Nations communities. You are governed out of Ottawa at arm's length and they do not know what it takes to implement this on the ground and to do the checks and balances to make it work.

**The Chairman:** Do you have confidence in yourself, in your board of directors, that you could eventually get First Nations involved as contributing members from the whole of our big country?

**Ms. Hamilton:** Yes, I do. As Mr. Craven says, the advantages are so great that they definitely will be able to come in to be able to take advantage of this. The good news in all of this is that other lending institutions do not want to put in infrastructure. It is difficult for a bank or a third party to come in and take out the pipes in the ground and have a value on it. By putting in the infrastructure, communities can then attract economic development, et cetera, and then the banks and the other lending institutions come along and they put what is on top of the ground, so it makes for a very good partnership.

gouverneur en conseil; il s'agira plutôt de nominations par les membres emprunteurs. Cela vous donne l'impression de « pourquoi pas? » Si cet organisme est si important, pourquoi le gouverneur en conseil n'a-t-il pas également son mot à dire dans la nomination des personnes siégeant au conseil? Auriez-vous des observations à ce sujet?

**M. Craven :** Je n'ai pas beaucoup d'information sur la façon dont la législation a été élaborée. Je peux vous dire que cette question a été traitée.

**Le président :** Nous allons maintenant savoir ce que vous devez répondre.

**M. Craven :** Deanna pense que j'ai mal compris la question.

**Le président :** La question est la suivante : le gouvernement a élaboré ce système de fiscalité et d'argent et tous ces grands organismes ont été créés par le gouvernement fédéral et il fait des nominations. Pourtant, en bout de ligne, on en arrive à l'administration financière. Je vous ai vu dans votre bureau; il n'y a que quelques personnes dans votre bureau, mais vous avez piloté la chose et fait en sorte que tout fonctionne. Votre conseil est choisi par les membres contribuants. Voulez-vous juste dire quelque chose sur la façon dont ce système fonctionne et fonctionnera?

**Mme Hamilton :** Fondamentalement, c'est la même chose que la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique, en ce sens que les gens qui ont la tête sur le billet pour l'emprunt, conjointement et à plusieurs, sont les gens qui prennent le contrôle et qui sont alors capables de prendre des décisions pour s'assurer que les choses sont bien équilibrées et que les obligations qui seront émises seront des obligations de bonne qualité. Il est vraiment important que ce soit les gens qui aient l'autorité de faire cela. Si vous faites intervenir le gouverneur en conseil, par exemple, vous auriez quelqu'un qui est indépendant qui essaie de diriger, exactement comme c'est le cas à l'heure actuelle avec les collectivités des Premières nations. Vous êtes dirigés depuis Ottawa de manière indépendante et ils ne savent pas ce qu'il faut faire pour mettre cela en œuvre sur le terrain et pour mettre les freins et contrepoids nécessaires au bon fonctionnement du système.

**Le président :** Avez-vous confiance, vous-mêmes, votre conseil de direction, que vous allez finir par faire participer les Premières nations de l'ensemble de notre grand pays comme membres contribuants.

**Mme Hamilton :** Oui, j'ai confiance. Comme l'a dit M. Craven, les avantages sont tellement importants qu'il est certain qu'ils vont se joindre à nous pour en profiter. La bonne nouvelle dans tout cela, c'est que les autres établissements prêteurs ne veulent pas s'occuper d'infrastructure. Il est difficile pour une banque ou une tierce partie de venir reprendre les tuyaux dans le sol et d'en obtenir une valeur intéressante en échange. En installant les infrastructures, les collectivités peuvent alors attirer le développement économique, et cetera, et ensuite, les banques et les autres établissements prêteurs viendront pour financer ce qui est construit au-dessus du sol; on obtient alors un très bon partenariat.

**Mr. Craven:** Just to emphasize to that, 45 First Nations have voluntarily joined our investment pool, and they come from all across Canada. They simply send us their money to invest. That is an astounding phenomenon, sending money to a group in British Columbia to invest. They get good returns, and we celebrate all of our success. The link between easy access to the bond market and long-term capital financing and low cost is really profound. Moreover, if you are scrimping and borrowing for short periods of time on a sewer and water system, you are actually not making very good use of your money either.

Engineers love to do a comprehensive system to ensure that pipes are sized the right way so that it is not necessary to lay parallel pipes when the system gets bigger. By looping the system, they take into account the possibility of a main breaking in one place, and yet having it open in another, and so on. To accomplish those ends, you need long-term financing over 25 years.

The value of the land goes up because the servicing is there. Hence the assessment goes up. Hence the tax collections go up. Hence the attractiveness of the place for other developers increases. Before sewer and water went in in British Columbia, before the BCMFA, there was big-town Vancouver and big-town Victoria, and then there were the little tiny villages in the rest of the province. Now there is little difference between Northern British Columbia and Southern British Columbia. The same services are there, and the same hospitals, and it is all because of water and sewer. A lot of it is because the value of the land has risen because of the servicing

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Craven.

We will now hear from Mr. Ronald Jamieson of the Bank of Montreal.

Good evening, Mr. Jamieson, welcome to our committee. Perhaps you would begin by identifying yourself and stating how your work is associated with or could possibly have an effect on the bill.

**Mr. Ronald Jamieson, Senior Vice-President, Aboriginal Banking, Bank of Montreal:** Thank you, Mr. Chairman, and members of the committee. It is once again a great pleasure to have an opportunity to meet with you and share a dialogue on this very important piece of legislation.

Mr. Chairman, I am the Senior Vice-President of Aboriginal Banking for BMO Financial Group. I have national responsibility for our entire relationship with Aboriginal people, and I would like to talk about that and the importance of it to us.

**M. Craven :** Juste pour renchérir, 45 Premières nations ont adhéré volontairement à notre fonds commun de placement et elles viennent de partout au Canada. Elles nous ont tout simplement fait parvenir leur argent pour l'investir. Il s'agit d'un phénomène ahurissant, envoyer de l'argent à un groupe en Colombie-Britannique pour investir. Ils obtiennent un bon rendement et nous sommes heureux de tous nos succès. Le lien entre l'accès facile au marché des obligations et le financement d'immobilisations à long terme et les coûts peu élevés est vraiment profond. De plus, si vous essayez d'économiser sur tout et d'emprunter pour une courte période de temps pour un système d'égout ou d'aqueduc, vous ne faites pas un très bon usage de votre argent non plus.

Les ingénieurs aiment concevoir un système complet pour s'assurer que les tuyaux ont la taille appropriée de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'installer des tuyaux en parallèle lorsque le système croît. En réalisant des circuits dans le système, ils tiennent compte de la possibilité d'une rupture d'une conduite principale à un endroit et de pouvoir quand même l'ouvrir ailleurs, et ainsi de suite. Pour parvenir à ces fins, vous avez besoin d'un financement à long terme, sur une période de 25 ans.

La valeur de la terre augmente parce que les services sont là et l'évaluation grimpe. D'où le fait que les impôts fonciers augmentent. D'où le fait que l'attrait de l'endroit pour d'autres dévelopeurs augmente. Avant que les égouts et les aqueducs soient construits en Colombie-Britannique, avant la création de la BCMFA, il y avait la grande ville de Vancouver et la grande ville de Victoria, après, il y avait les petits villages du reste de la province. Maintenant, il y a peu de différence entre le nord et le sud de la Colombie-Britannique. On y retrouve les mêmes services, et les mêmes hôpitaux, et tout cela est dû au fait que nous avons un approvisionnement en eau et des égouts. Une bonne partie de cela est due au fait que la valeur de la terre a augmenté à cause de la présence des services.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Craven.

Nous allons maintenant entendre M. Ronald Jamieson de la Banque de Montréal.

Bonsoir, monsieur Jamieson, bienvenue devant notre comité. Peut-être pourriez-vous nous présenter et nous dire comment votre travail est lié au projet de loi ou pourrait avoir un effet sur ce dernier.

**M. Ronald Jamieson, vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones, Banque de Montréal :** Merci, monsieur le président et membres du comité. C'est encore une fois un grand plaisir que d'avoir l'occasion de vous rencontrer et de partager des points de vue sur ce texte de loi très important.

Monsieur le président, je suis vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones du Groupe financier BMO. J'ai la responsabilité de notre relation avec les peuples autochtones à l'échelle nationale et j'aimerais vous en parler et vous parler de l'importance de cette question pour notre groupe.

I also am Mohawk. I live, still, on the Six Nations Reserve in Southern Ontario. I commute back and forth to Toronto when there is little snow; otherwise I work from home.

BMO Financial Group was the first bank off the mark in setting up relationships with Aboriginal people and communities in Canada. This has allowed me to visit over 400 reserves in this country. Consequently, I have a great deal of experience in lending to Aboriginal people, to corporate entities and to communities directly. I want to share with you what has happened, just for a few minutes, because I think it bears on the discussion that is before you.

Over a period of almost 13 years we have, as an institution, gone from a relatively minor relationship with Aboriginal communities to one today that is \$1.4 billion. That is our relationship on a coast-to-coast basis. Even on the scale of any of the major banks, that is a big number. I can tell you that we have done all sorts of financing as part of that portfolio. I am directly responsible for it, and its activity and its growth, and for policing the repayment of loans, and, in fact, in just solidifying our ongoing relationship — and we prefer to call it a partnership — with Aboriginal communities, whether that is by opening new branches or by taking Aboriginal people into the bank in various capacities. I take that as a personal responsibility, even though hiring is not something I do on a day-to-day basis.

I can tell you that the Bank of Montreal has an enviable track record as an institution on the entire North American continent for its portfolio and the quality of its credit. It is very important to BMO Financial that we maintain that. I can also tell you that within the Aboriginal portfolio with BMO Financial Group our credit losses — and all lending institutions have losses — are less than half in Aboriginal banking than they are in any other line of business. It is a stellar track record.

People used to say to me years ago, "Why do you want to do business with Aboriginal communities? There is no security there. In fact, they are not going to pay you, and what will you do about it?" That sort of argument just does not hold water at all, and over the past 13 years we have proven that to a great many people.

I had the great pleasure a number of years ago of speaking to the Municipal Finance Authority of British Columbia, when Mr. Craven was still there. Perhaps he recalls that.

**Mr. Craven:** That was when I was young.

**Mr. Jamieson:** I am only 28 myself. I just look older because I have travelled a great deal.

**Mr. Craven:** I almost lost my job. They wanted to hire you instead of me.

Je suis également Mohawk. Je vis toujours sur la réserve Six Nations dans le sud de l'Ontario. Je fais la navette entre la réserve et Toronto lorsqu'il y a peu de neige; autrement, je travaille à la maison.

Le Groupe financier BMO a été la première banque à établir des relations avec les peuples et les collectivités autochtones au Canada. Cela m'a permis de visiter plus de 400 réserves au pays. Par conséquent, j'ai beaucoup d'expérience dans les prêts directement aux peuples autochtones, aux entreprises et aux collectivités. Je veux parler de cela avec vous pendant quelques minutes, parce que je pense que cela est lié à vos discussions.

Sur une période de presque 13 ans, notre établissement est passé d'une relation relativement mineure avec les collectivités autochtones à des engagements qui s'élèvent aujourd'hui à 1,4 milliard de dollars. C'est notre relation d'un océan à l'autre. Même à l'échelle de n'importe quelle des grandes banques, c'est un chiffre important. Je peux vous dire que nous avons fait toutes sortes de financement dans le cadre de ce portefeuille. Je suis directement responsable de ce portefeuille, de son activité et de sa croissance, et de veiller au remboursement des emprunts, et, en fait, du renforcement de notre relation continue — et nous préférions l'appeler partenariat — avec les collectivités autochtones, que ce soit par l'ouverture de nouvelles succursales ou en employant des Autochtones dans la banque dans divers postes. Je considère cela comme une responsabilité personnelle bien que l'embauche de personnel ne soit pas quelque chose que je fais sur une base quotidienne.

Je peux vous dire que la Banque de Montréal a un dossier enviable, en tant qu'établissement, dans toute l'Amérique du Nord, en ce qui a trait à son portefeuille et à la qualité de son crédit. Et le Groupe financier BMO considère qu'il est très important de maintenir ce dossier. Je peux vous dire qu'au sein du portefeuille des services aux Autochtones du Groupe, nos pertes sur prêt — et toutes les institutions prêteuses ont des pertes — sont inférieures à la moitié des pertes que nous avons dans d'autres types d'activités. Il s'agit d'un dossier absolument remarquable.

Il y a des années, les gens avaient l'habitude de me dire : « Pourquoi voulez-vous faire des affaires avec les collectivités autochtones? Il n'y a pas de sécurité dans cela. En fait, ils ne vont pas vous payer et qu'allez-vous faire alors? » Ce genre d'argument ne tient tout simplement pas la route et au cours des 13 dernières années, nous l'avons prouvé à un grand nombre de personnes.

Il y a plusieurs années, j'ai eu le plaisir de prendre la parole devant la Municipal Finance Authority de Colombie-Britannique, lorsque M. Craven travaillait pour cet organisme. Peut-être s'en rappelle-t-il?

**M. Craven :** C'était à l'époque où j'étais jeune.

**Mr. Jamieson :** Je n'avais moi-même que 28 ans. J'ai juste l'air un peu plus vieux parce que j'ai beaucoup voyagé.

**Mr. Craven :** J'ai failli perdre mon emploi. On voulait me remplacer par vous.

**Mr. Jamieson:** Pursuing this work has been an invaluable lesson for me, both personally and from a business point of view in building this business and building this relationship. How else would a Mohawk from Southern Ontario get to go to 400 reserves and see and experience the things that I have been able to?

Housing is one of our most important programs. Our housing program lends money directly to individuals who live on reserves, with no INAC involvement, no CMHC involvement and no other outside involvement. We lend the money directly, and have done so on more than 20 reserves; but there is much more work to be done. We have never had a foreclosure; in fact, we have had very few arrears in that portfolio. My brethren in BMO Financial Group in the mortgage portfolio would only wish to have that track record. It is truly stellar.

You might think that my coming to you in support of this very important legislation would seem to be putting myself out of work. Really, it will not. Banks are fully secured lenders, typically. Our terms are typically short term. In fact, we do not like to go much beyond five years. There are instances in Canada with very important customers where we have gone beyond 10, and even as high as 15 years, but we do not like it; and because we do not like it, we charge a premium for it.

What Mr. Craven was saying earlier about the preferred rates of a massive borrowing are right on. I could not say it better than Mr. Craven has said it, so I will not attempt to. He has really nailed it. We see First Nations coming to us ad infinitum in the future. For the large-scale financings, the tens of millions of dollars, if banks did it they would then turn around and syndicate to diversify their risk among other banks. That is how we operate. Typically, we syndicate anything over \$50 million among other banks. However, for the very large borrowings, this legislation would provide First Nations communities with a real opportunity to put the infrastructure in place that would then attract commercial opportunities and economic development opportunities to those communities. They could then come to us and borrow some money to put the things that go on the ground, as opposed to under the ground.

Let me put before you a very real example of how this authority would be of benefit. There has been much talk about the proposed Mackenzie Valley pipeline, which is a multi-billion dollar opportunity. I believe sooner or later it will happen. No Canadian bank could finance that. In fact, not all the major banks in Canada put together could finance that. It would absolutely require a bond financing. In fact, all the banks in North America would be needed to syndicate the amount of money required. Even the very large U.S. banks, such as Citibank and Bank of America, could not do it alone. They would be going also to the bond market. That is what this legislation contemplates.

**M. Jamieson :** Réaliser ce travail a été une leçon précieuse pour moi, tant au plan personnel qu'au plan des affaires, construire cette entreprise et construire cette relation. De quelle autre façon un Mohawk du sud de l'Ontario pouvait-il espérer visiter 400 réserves et voir tout ce que j'ai vu et faire l'expérience de toutes ces choses?

Le logement est l'un de nos plus importants programmes. Notre programme du logement consiste à faire des prêts directement aux particuliers qui vivent sur une réserve, sans la participation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ni de la SCHL ou d'autres intervenants. Nous prêtons l'argent directement, et ce, dans plus de 20 réserves; mais il y a tant de travail à faire. Nous n'avons jamais eu de forclusion; en fait, nous avons eu très peu d'arriérés avec ce programme. Mon frère qui travaille à BMO Groupe financier dans la section des prêts hypothécaires aimerait bien avoir ce rendement. C'est toute une performance.

Vous allez peut-être penser que le fait de venir ici parler en faveur de cette très importante législation équivaut pour moi à m'enlever mon travail. Mais ce ne sera pas le cas. Les banques font des prêts sur des garanties. Habituellement, nous consentons des prêts à court terme. En fait, nous n'aimons pas aller au-delà de cinq ans. Il y a des exemples au Canada où l'on a prêté à des clients très importants pour une période de 10 ans et même de 15 ans, mais nous n'aimons pas cette pratique; et puisque nous n'aimons pas cela, nous chargeons une prime pour le faire.

Ce qu'a dit M. Craven au sujet des taux préférentiels pour les gros emprunts est exact. Je ne saurais mieux dire, alors je n'essaierai pas. Il a vraiment mis le doigt dessus. Nous pensons que les peuples des Premières nations feront toujours appel à nous. Dans le cas du financement à grande échelle, de dizaines de millions de dollars, les banques devraient former des consortiums financiers afin de diversifier leurs risques et de les partager avec d'autres banques. C'est de cette manière que nous fonctionnons. Habituellement, nous formons un syndicat financier avec d'autres banques pour les sommes supérieures à 50 millions de dollars. Pour les gros emprunts, la législation permettrait aux communautés des Premières nations de mettre l'infrastructure en place afin de pouvoir profiter des possibilités commerciales et de développement économique. Les peuples des Premières nations pourraient nous emprunter de l'argent pour des bâtiments, plutôt que pour des choses souterraines.

Permettez-moi de vous illustrer par un exemple très concret la manière dont cette loi serait avantageuse. On a beaucoup parlé du projet de pipeline de la vallée du Mackenzie, un projet de plusieurs milliards de dollars. Je crois qu'il sera réalisé tôt ou tard. Aucune banque canadienne ne peut financer ce projet. En fait, même si toutes les banques principales du Canada se mettaient ensemble, elles ne pourraient le faire. Il faudrait absolument un financement par obligations. En fait, toutes les banques de l'Amérique du Nord devraient former un consortium si elles veulent financer le montant nécessaire. Même les très grandes banques américaines, comme Citybank et Bank of America, ne pourraient le faire seules. Elles devraient également fournir un financement par obligations. Et c'est l'objet de la loi.

Let me point out several minor concerns that I have, although not with the legislation itself. For the record, I am strongly in support of this bill. However, it must be optional for First Nations people to join or not join. I have read that in the documents and I am comfortable with it, but I want to say for the record that it is absolutely critical that it be optional. Second, it must never remove the fiduciary obligation of the federal government to Aboriginal people in Canada. It must never intercede in that. That is critical to me.

Those are the two caveats that I would have, and only those. In every other way, I feel the bill is overdue.

I would also like to say to the committee that if the politicians here in Ottawa are looking for unanimous support from First Nations people or Aboriginal people in Canada for this legislation, it will never, ever happen. The divergence within Aboriginal communities in Canada is great, just as it is in any large population base, particularly when you spread it over that amount of geography. The issues, concerns and people are different. The cultures are different. Yes, there are some similarities, but there are some great differences.

Unanimous, 100 per cent agreement will never occur. However, once this legislation is enacted and these institutions are a going concern, I think you will see many previous naysayers and others cheering, because this is long overdue.

With those short comments, I would be pleased to take any questions you might have.

**Senator Watt:** You raised two points of concern, the first being that it should be optional. I think it is optional now, after the cleanup that has been done on the legislation itself. You then said that the government should not be let off the hook in terms of its fiduciary responsibility. Where do you see the comfort in that area? Do you see that being done in the legislation itself, with the Indian Act kicking in if need be?

**Mr. Jamieson:** Senator Watt, as I look at the material, this is based on large-scale infrastructure financing. The government still has a fiduciary obligation to care for and nurture Aboriginal people in areas of education, health, welfare and other programs. This legislation does not impact that in any way, in my mind.

I am saying that I would never want to envision a day where a First Nations community is in trouble — I will not even begin to describe what that trouble might be — with some bureaucrat within the Department of Indian Affairs saying, “If you need money you have to talk to these people, because that is not our problem.” I do not see that in the legislation. I only wanted that read into the record, senator.

**Senator Watt:** I have one further area. Would this piece of legislation help us at the international trade level?

Permettez-moi maintenant de vous faire part de certaines préoccupations mineures, même si elles ne portent pas sur la loi en tant que telle. Je veux tout d'abord dire que j'appuie fortement ce projet de loi. Cependant, les Premières nations devraient avoir le choix de participer ou non. J'ai lu le document, et cela me convient, mais je veux dire pour le compte rendu qu'il est absolument essentiel que la participation soit optionnelle. Deuxièmement, il ne faudrait jamais retirer l'obligation fiduciale qu'a le gouvernement fédéral à l'endroit des Autochtones du Canada. Il ne faudrait jamais toucher à cela. C'est essentiel, selon moi.

Voilà les deux mises en garde que je voulais faire. Pour ce qui est du reste, je crois que le projet de loi est fort attendu.

J'aimerais également dire au comité que si les politiciens ici à Ottawa veulent obtenir l'appui unanime des peuples des Premières nations ou des Autochtones du Canada en faveur de cette législation, ils ne l'obtiendront jamais. La divergence d'opinions qui existe au sein des communautés autochtones du Canada est énorme, comme dans toute population, particulièrement lorsque cette population est répartie sur un grand territoire. Les questions, les préoccupations et les gens sont différents. Les cultures sont différentes. Il y a bien sûr des similarités, mais il y a également de grandes différences.

Il n'y aura jamais d'accord à 100 p. 100 unanime. Cependant, lorsque cette législation sera promulguée et que ces établissements seront en pleine activité, je crois que vous verrez un bon nombre de personnes qui étaient auparavant contre le projet de loi se réjouir, car il est temps qu'un projet de loi de ce genre soit adopté.

Cela met fin à mes commentaires; il me fera plaisir de répondre à vos questions.

**Le sénateur Watt :** Vous avez soulevé deux préoccupations, la première étant que l'adhésion devrait être optionnelle. Je crois que c'est le cas actuellement, après le nettoyage effectué dans la loi en tant que telle. Vous avez dit ensuite que le gouvernement ne devrait pas être soulagé de sa responsabilité fiduciaire. Où voyez-vous la garantie dans cela? Croyez-vous qu'elle réside dans la législation, et que l'on peut recourir à la Loi sur les Indiens au besoin?

**M. Jamieson :** Sénateur Watt, comme je le constate dans le matériel, il s'agit d'un financement d'infrastructure à grande échelle. Le gouvernement a encore l'obligation fiduciaire de s'occuper des Autochtones dans le domaine de l'éducation, de la santé et du bien-être et dans d'autres programmes. Cette législation n'a pas d'effet sur cette obligation, selon moi.

Ce que je dis, c'est que je ne voudrais pas qu'un jour, une communauté des Premières nations qui éprouve des problèmes — je n'ai pas besoin de dire ce que pourraient être ces problèmes — et qu'un certain bureaucrate du ministère des Affaires indiennes dise à un Autochtone qu'il doit s'adresser à ces personnes s'il a besoin d'argent, car ce n'est pas son problème. Je ne vois pas cela dans la législation. Je voulais simplement le lire pour le compte rendu, sénateur.

**Le sénateur Watt :** J'ai une autre question. Ce document législatif nous aiderait-il en matière d'échanges internationaux?

**Mr. Jamieson:** Yes, I believe it would, because it would put the tools in the hands of the borrowing people to strengthen their economic opportunity on the ground. That will take some time, Senator Watt, but I believe that it is going in the right direction. I have little fear that I will be out of work, though, because there are many, many communities who are not qualified to join this group.

**Senator Watt:** Perhaps we will ask you to help us out; perhaps we will have a job for you.

**Mr. Jamieson:** I hope so. Maybe I will even be retired then, senator. Who knows?

**Senator Watt:** You will be more available to us then.

**The Chairman:** The next witness is Mr. Douglas Norris.

Mr. Norris, do you have an opening statement? Perhaps you could give us your background and how that is related to the bill before us.

**Mr. Douglas A. Norris, Director General, Census and Demographic Statistics, Statistics Canada:** I am responsible at Statistics Canada for what we call the social and demographic area that includes our program on Aboriginal statistics. As the committee members may know, we have been engaged for some time in the collection of information, as part of our national statistical system, on First Nations and other Aboriginal people. There have been some issues in the past with that. The bill before you today presents us with a real opportunity in the future to strengthen and improve the kinds of statistical information available to First Nations people and, more generally, to Aboriginal people. On behalf of Statistics Canada, I would like to support the establishment of the First Nations statistical institute. The bill before you concerns a number of areas, but my comments today are restricted to the statistical institute, although that institute will certainly play a role in supporting the other institutes being proposed as well.

The creation of the First Nations statistical institute offers the opportunity for Statistics Canada and First Nations to work together to expand and develop more comprehensive and complete data on First Nations people.

We do, as I mentioned, collect information currently. However, the new institute presents us with opportunities that I do not think we have had before. In my own career at Statistics Canada over the past 20 years, I have seen an increasing interest on the part of First Nations to have and to use statistical information for various programs and other purposes. It is that increasing interest that presents us with the opportunities to work with this new institute to improve statistical information for all of us.

Certainly, just as other levels of government have the capacity to generate and analyze their own information, First Nations governments and organizations require information of their own

**M. Jamieson :** Oui, je crois, car il permettrait aux personnes qui font des emprunts d'avoir les outils nécessaires pour renforcer les possibilités économiques sur le terrain. Cela prendra un certain temps, sénateur Watt, mais je crois que les choses vont dans la bonne direction. J'ai peur de perdre mon travail, car il y a beaucoup, beaucoup, de communautés qui ne sont pas qualifiées pour joindre ce groupe.

**Le sénateur Watt :** Nous vous demanderons peut-être de nous aider; nous aurons peut-être un emploi pour vous.

**Mr. Jamieson :** Je l'espère. Je serai peut-être même à la retraite, sénateur. Qui sait?

**Le sénateur Watt :** Vous allez être alors plus disponible pour nous.

**Le président :** Le prochain témoin est M. Douglas Norris.

Monsieur Norris, avez-vous une déclaration préliminaire à faire? Vous pourriez peut-être nous présenter vos antécédents et nous dire en quoi ils sont liés au projet de loi que nous avons devant nous.

**M. Douglas A. Norris, directeur général, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada :** Je suis responsable à Statistique Canada de ce que nous appelons le secteur de la statistique démographique et sociale, qui comprend notre programme de statistiques sur les Autochtones. Comme les membres du comité le savent peut-être, nous travaillons depuis un certain temps à recueillir de l'information dans le cadre de notre système statistique national au sujet des Premières nations et des autres peuples autochtones. Il y a eu des problèmes dans le passé avec cela. Le projet de loi dont nous parlons aujourd'hui nous offre vraiment l'occasion de renforcer et d'améliorer le genre de renseignements statistiques disponibles pour les peuples des Premières nations et, d'une manière plus générale, les Autochtones. J'aimerais vous informer du soutien de Statistique Canada quant à la mise sur pied d'un institut de la statistique des Premières nations. Le projet de loi porte sur un certain nombre de domaines, mais je vais limiter mes commentaires aujourd'hui à l'institut de la statistique, bien que cet institut jouera certainement un rôle d'appui pour aider les autres instituts proposés.

La mise sur pied d'un institut de la statistique des Premières nations permettrait à Statistique Canada et aux Premières nations de travailler ensemble à l'élaboration de données sur les membres des Premières nations qui soient plus détaillées et plus complètes.

Actuellement, comme je l'ai mentionné, Statistique Canada recueille des données. Cependant, le nouvel institut nous permettrait de faire des choses que nous n'avons jamais pu faire avant. Tout au long de ma carrière à Statistique Canada, depuis 20 ans, j'ai remarqué que les Premières nations veulent de plus en plus détenir et utiliser des renseignements statistiques pour divers programmes et pour d'autres fins. C'est cet intérêt croissant qui nous offre l'occasion de travailler avec ce nouvel institut pour améliorer les statistiques afin que nous en bénéficiions tous.

Tout comme les autres niveaux de gouvernement qui possèdent la capacité de produire et d'analyser leurs propres renseignements statistiques, les gouvernements et autres organismes des Premières

in order to collect, analyze and publish the information. They need to have this capacity in order to meet their own decision-making responsibilities and accountabilities. Several years ago the Royal Commission on Aboriginal Peoples pointed to the value of statistical information; since that time I have certainly witnessed an increasing interest and desire on their part to obtain more information and to learn more about information.

One reason we have had problems in the past with collecting data on a complete basis is that often First Nations made no use of the statistical information available. That, perhaps, can be traced to a lack of statistical capacity in terms of realizing the importance of that information and how it might be used.

Certainly, since the royal commission, and particularly over the last three or four years, there has been a reversal in that situation. We have responded to that at Statistics Canada by mounting a modest statistical training program for Aboriginal people to help better explain the possible uses of statistical data. As a matter of fact, that program is currently oversubscribed, even though we give it fairly often. That is a very modest start to building the kind of statistical capacity needed.

From the discussions I have had with the proponents of the First Nations statistical institute I understand that they will certainly take a lead role in the analysis and dissemination of statistical information to First Nations, and this would assure that the appropriate data are made available to decision makers and others.

In addition to providing much needed statistical support to First Nations communities, the establishment of a First Nations statistical institute will have the effect of improving the amount and quality of data on First Nations that we at Statistics Canada will continue to develop and provide as part of our role in the national statistical system. I see both our work at Statistics Canada and the work of the First Nations statistical institute as being very complementary to one another.

The First Nations statistical institute should provide advice to federal departments on statistical matters pertaining to First Nations people and communities, and it is our hope that the legislation in front of you will help us better design our statistical programs to be culturally sensitive and to better capture the reality of First Nations communities.

The establishment of the First Nations statistical institute provides an excellent opportunity to build a collaborative working relationship and knowledge-transfer so that credible, nationally comparable, data is available on First Nations.

These are essential components to meet the long-term needs for First Nation responsibility in financial planning, program management, service delivery and other program delivery. In many ways I compare the First Nations statistical institute to provincial and territorial statistical agencies that have existed for

nations doivent avoir des renseignements qui leur sont propres afin de recueillir, d'analyser et de publier leurs propres données. Ils doivent posséder une telle capacité afin de satisfaire leurs propres responsabilités et imputabilités en matière de prise de décision. Voilà plusieurs années, la Commission royale sur les peuples autochtones avait insisté sur la valeur des renseignements statistiques; depuis ce temps, j'ai remarqué que ces peuples ont démontré beaucoup plus d'intérêt pour de tels renseignements et pour apprendre à partir de ces données.

L'une des raisons qui explique que nous avons eu des problèmes par le passé dans la collecte de données complètes, c'est que bien souvent, les statistiques n'étaient pas utilisées par les membres des Premières nations. Cela peut s'expliquer par un manque de capacité statistique empêchant ces personnes de réaliser l'importance des statistiques et de leur utilisation.

Depuis le rapport de la commission royale, et particulièrement depuis trois ou quatre années, la situation s'est renversée. Nous avons réagi à cela, à Statistique Canada, en mettant sur pied un programme modeste de formation en statistique à l'intention des Autochtones afin de les aider et de leur montrer les utilisations possibles des données statistiques. En fait, les listes d'attente sont longues pour ce programme, même s'il est relativement ouvert. Il s'agit d'un départ très modeste pour développer le type de capacités statistiques nécessaires.

J'ai discuté avec les personnes qui proposent de mettre sur pied un institut de la statistique des Premières nations, et l'on m'a dit que l'institut occupera un rôle de premier plan dans la diffusion et l'analyse de renseignements statistiques sur les Premières nations, et on s'assurera que les décideurs des Premières nations disposent de données appropriées.

La mise sur pied d'un institut des statistiques des Premières nations permettra non seulement de fournir un soutien statistique aux communautés des Premières nations, mais il aura aussi pour effet d'améliorer la quantité et la qualité des données sur les Premières nations que Statistique Canada continuera de recueillir dans le cadre du système statistique national. Pour moi, le travail de Statistique Canada et celui de l'institut des statistiques des Premières nations sont très complémentaires.

L'institut des statistiques des Premières nations devrait fournir des conseils aux ministères fédéraux sur des questions d'ordre statistique relatives aux peuples et aux communautés des Premières nations. La loi que vous avez sous les yeux aidera Statistique Canada à mieux concevoir nos programmes statistiques afin d'être plus à l'écoute de l'aspect culturel et de mieux saisir la réalité des communautés des Premières nations.

La mise sur pied d'un institut des statistiques des Premières nations offre une excellente occasion de bâtir des relations de travail collaboratives et d'exercer un transfert de savoir-faire de sorte que des renseignements fiables et comparables à l'échelle nationale seront disponibles sur les Premières nations.

Il s'agit là de composantes essentielles si l'on veut répondre aux besoins à long terme en matière de responsabilité des Premières nations quant à la planification financière, la gestion de programmes, la prestation de services et l'exécution des autres programmes. Je compare l'institut de la statistique des Premières

some time and that are very much an integral part of the national statistical system. These organizations have mandates of their own within the provinces and territories and carry out those mandates independent of, but in collaboration with, Statistics Canada; as a result, we are better able to meet our mandate and we think we can provide support to the provincial and territorial governments in meeting their mandates. I see very much the same situation happening with the First Nations statistical institute.

Although the establishment of the First Nations statistical institute is very much a welcome initiative, it must develop as a professional, credible and sustaining institution. A First Nations statistical institute, like any modern day statistical institute, needs to gain the support and confidence not only of First Nations people but more generally of all Canadians. In order to meet this challenge, there are some prerequisites; many of those are embodied in the draft legislation. In particular, the First Nations statistical institute must place statistical activities in the context of safeguarding the confidentiality and privacy of individuals, businesses and organizations, something that is fundamental to any statistical organization.

It must be a public institution, in the sense of being transparent with aggregate data and analysis being universally available, and using confidentiality constraints similar to what we apply at Statistics Canada. It must have the ability to collect and share data with federal government departments and other agencies while maintaining respect for individual privacy and confidentiality.

It must work in collaboration with Statistics Canada to avoid duplication and to provide support and guidance to activities of the national statistical system that pertain to First Nations. It must have a strong professional board of directors. It needs to have a clear business plan that recognizes the need to build a First Nations statistical institute in a gradual and sustainable manner, as capacity, professional capability and trust develop over time. Finally, it must have an adequate budget that recognizes the costs and the complexity of a modern day statistical organization.

The proposed legislation, based in large part on Statistics Canada's own Statistics Act, provides the framework to develop the First Nations statistical institute along these lines. Statistics Canada strongly supports the development of the First Nations statistical institute and we believe that such an organization can play an important role for both First Nations and the national statistical system. We at Statistics Canada are committed to sharing our experience and expertise to establish a First Nations statistical institute as a statistical focal point for First Nations data.

nations avec les organismes de statistique des provinces et des territoires qui existent depuis un certain temps et qui font partie intégrante du système statistique national. Ces organismes ont des mandats propres à leur province ou territoire et mènent à bien ces mandats de manière indépendante, mais en collaboration avec Statistique Canada; il en résulte que nous sommes mieux à même de respecter notre mandat, et nous croyons que nous pouvons fournir un appui aux gouvernements des provinces et des territoires afin que ceux-ci respectent leurs mandats. Selon moi, la situation est similaire avec l'institut de la statistique des Premières nations.

Bien que la mise sur pied d'un institut de la statistique des Premières nations soit une initiative bien accueillie, son développement devrait être axé sur le professionnalisme, la crédibilité et la stabilité, comme tout institut de la statistique qui existe aujourd'hui. L'institut de la statistique des Premières nations doit obtenir le soutien et la confiance de toute la population canadienne, et non pas seulement de la population des Premières nations. Afin de relever ce défi, certains prérequis sont nécessaires, et plusieurs sont déjà compris dans le projet de loi. Plus particulièrement, un institut de la statistique des Premières nations doit s'assurer que les activités statistiques sont exercées dans un contexte de protection de la confidentialité et de la vie privée des particuliers, des entreprises et des organisations, ce qui est fondamental pour tout organisme de statistique.

Il doit être un organisme public au sens de la transparence, ayant des données agrégées et des analyses accessibles à tous, en utilisant des mesures relatives à la confidentialité semblables à celles appliquées par Statistique Canada. Il doit être en mesure de recueillir et de partager des données avec les ministères fédéraux et d'autres organisations tout en assurant le respect de la vie privée des particuliers et la confidentialité.

Il doit travailler en collaboration avec Statistique Canada afin d'éviter le dédoublement des activités et de fournir appui et conseils en ce qui a trait aux activités du système statistique national relatives aux Premières nations. Il doit avoir un conseil d'administration qui soit fort et fasse preuve de professionnalisme. Il doit avoir un plan d'activités qui soit clair et qui reconnaissse le besoin de bâtir un institut de la statistique des Premières nations de façon graduelle et en fonction de la stabilité, au fur et à mesure que se développeront la confiance et la crédibilité en matière de capacité et de professionnalisme. Enfin, il doit obtenir un budget adéquat qui reconnaît les coûts et la complexité d'une organisation statistique moderne.

Le projet de loi, fondé en bonne partie sur notre propre Loi sur la statistique, procure le cadre de travail nécessaire au développement d'un institut de la statistique des Premières nations en fonction de ces éléments. Statistique Canada soutient la création de l'institut de la statistique des Premières nations et croit qu'une telle organisation peut jouer un rôle important, aussi bien pour les Premières nations que pour le système statistique national. Statistique Canada s'engage à partager son expérience et son expertise afin de faire de l'institut de la statistique des Premières nations un représentant pour les données sur les Premières nations.

We believe we have much to offer, given our experience and our technical experience, and we are looking forward to working with the First Nations statistical institute once it is established. I might add that, as a result of our work over the past several years, we have already drafted a memorandum of understanding to set out the way in which we will be working with FNSI once it gets established and determines its own priorities.

We believe that the First Nations statistical institute will be a valuable contributor in building a strong First Nations statistical program and we certainly look forward to welcoming the First Nations statistical institute into the Canadian statistical family.

**Senator Stratton:** When we talk about statistics, privacy and transparency are important, because not only is it necessary to respect privacy but there must be transparency since you will be publishing. Can you give us examples? When you talk about privacy, what do you mean? When you talk about transparency, what do you mean? How do you assure people that there will indeed be privacy? How will you ensure that anything you publish is not going to cause a problem?

I know you have the answers, but I think that you need to state them on the record so that everyone around them is comfortable.

**Mr. Norris:** You show confidence in me, senator.

**Senator Stratton:** You would not be in your position without having the answer to those questions.

**Mr. Norris:** The privacy issue is very important. Statistics Canada, as will be the First Nations statistical institute, is governed by the Privacy Act.

Privacy really is a very important aspect of any statistical organization. It is necessary to ensure, on the one hand, that useful information is provided about Canadian society, but, on the other hand, that it is done in such a way as to safeguard the privacy of individuals — and from that come the confidentiality aspects. While a statistical agency can paint a picture of groups of people or of generalities, it needs to be very careful not to in any way disclose information about an individual. It is in that sense that we speak of privacy; and there are various methodologies that we use in making information available that actually do that.

The transparency that you refer to is important because the credibility of any statistical organization depends on the public's seeing that organization as producing information and making it available to everyone. Many debates are held, for example, on information that Statistics Canada produces. People have

Nous croyons que nous avons beaucoup à offrir étant donné l'expérience et l'expertise technique que nous avons, et nous attendons avec impatience le jour où nous pourrons travailler de concert avec l'institut de la statistique des Premières nations, une fois que ce dernier aura été mis sur pied. J'ajouterais que grâce au travail que nous avons fait depuis plusieurs années, nous avons déjà tracé l'ébauche d'un mémoire au Cabinet pour établir la manière dont nous allons travailler avec l'institut de la statistique des Premières nations, une fois qu'il aura été mis sur pied et que ses priorités auront été établies.

Nous croyons que l'institut de la statistique des Premières nations sera un collaborateur de grande valeur dans le cadre de la mise en œuvre d'un solide programme statistique sur les Premières nations et Statistique Canada souhaitera la bienvenue au nouvel organisme au sein de la famille statistique canadienne.

**Le sénateur Stratton :** Quand on parle de statistique, la protection des renseignements personnels et la transparence sont importants, car il s'agit de respecter la vie privée et d'offrir une transparence, étant donné que vous publiez des documents. Pouvez-vous nous donner des exemples? Lorsque vous parlez de protection de la vie privée, que voulez-vous dire? Lorsque vous parlez de transparence, que voulez-vous dire? Comment pouvez-vous garantir qu'il y aura protection des renseignements personnels? Comment pouvez-vous garantir que tout ce que vous publierez ne causera pas de problèmes?

Je sais que vous avez les réponses à ces questions, mais je crois que vous devez les formuler pour le compte rendu afin que tout le monde soit au courant.

**M. Norris :** Vous avez confiance en moi, sénateur.

**Le sénateur Stratton :** Vous n'occuperiez pas le poste que vous occupez actuellement si vous n'aviez pas les réponses à ces questions.

**M. Norris :** La question de la protection de la vie privée est très importante. Statistique Canada, tout comme le sera l'institut de la statistique des Premières nations, est régi par La loi sur la protection des renseignements personnels.

La protection des renseignements personnels est un aspect très important de tout organisme de statistique. C'est nécessaire pour permettre, d'une part, que de l'information utile soit recueillie au sujet de la société canadienne et, d'autre part, que cette information soit recueillie de manière à préserver la vie privée des individus — et la question de la confidentialité en découle. Bien qu'un organisme de statistique peut dresser un portrait de certains groupes de personnes ou un portrait général, il doit faire très attention à ne pas dévoiler des renseignements sur les individus. C'est ce que je veux dire lorsque je parle de protection de renseignements personnels; nous utilisons diverses méthodes pour rendre l'information disponible tout en protégeant les renseignements personnels.

La transparence dont vous faites état est importante, car la crédibilité de tout organisme de statistique dépend de l'image qu'elle suscite chez la population, l'image d'un organisme qui produit de l'information et qui la rend disponible à quiconque le désire. Il y a beaucoup de débats sur des sujets comme

different views about how that information gets interpreted and what it means for various programs or policies. It is essential to a good democratic process that there be a strong, high quality database available to engage a public debate in that way. On the one hand, we want to do that, and have the transparency, but on the other hand it needs to be done in the context of carefully preserving the confidentiality of the information and not putting any individual at any kind of risk.

**Senator Stratton:** Is there a 92-year limitation on this, as there is with the census? We are having a battle in the Senate about the release of confidential information with respect to census data.

**Mr. Norris:** That is a provision with the census information in particular. That does not apply to this information.

**Senator Stratton:** There will be no time limitation on this data?

**Mr. Norris:** No.

**Senator Stratton:** Parliament can do whatever it wants in the future, fortunately or not fortunately; so there is no time limitation of 92 years or whatever. This is sacrosanct?

**Mr. Norris:** There is no time at which that privacy or confidential aspect can be breached.

**Senator Stratton:** You talked about a strong board of directors. Who determines the board of directors and who determines whether or not the board of directors will be strong? You talked about it, so I have to ask.

**Mr. Norris:** The board of directors will be appointed by the Governor-in-Council. The criteria for that, which I have seen in draft form, point to the need to have the kinds of qualifications that essentially we look for at Statistics Canada.

The Chief Statistician of Canada will be a member of that board of directors and will provide a very useful link between Statistics Canada and the new First Nations statistical institute.

**Senator Stratton:** Anyone appointed to this board will have the appropriate strong background?

**Mr. Norris:** That is right, in order to have both the understanding and awareness of the issues facing First Nations and, on the other hand, to have the appreciation of information and how it can be used in the process.

**The Chairman:** In reading the bill, I began to understand the need for the three financial institutions the bill creates, but I did wonder how a statistics body came into the picture. Was Statistics Canada involved in any way, either in recommending or in providing the set-up, with getting the First Nations statistical institute put into the bill as kind of an add-on to the financial bodies?

l'information que Statistique Canada produit. Il existe différents points de vue sur la manière dont l'information est interprétée et ce qu'elle signifie pour divers programmes ou politiques. Il est essentiel dans le cadre d'un bon processus démocratique qu'il y ait une base de données puissante, de haute qualité, et qui permet de susciter des débats publics à ce sujet. D'un côté, nous voulons le faire, et nous avons la transparence, mais de l'autre côté, il faut le faire tout en ayant soin de préserver la confidentialité de l'information et de protéger les individus contre tous les types de risques.

**Le sénateur Stratton :** Y a-t-il un délai prescrit de 92 ans comme pour le recensement? Nous nous battons avec le Sénat au sujet de la divulgation de renseignements confidentiels concernant les données du recensement.

**M. Norris :** C'est une disposition avec les renseignements fournis dans le recensement en particulier. Cela ne s'applique pas à ces renseignements.

**Le sénateur Stratton :** Il n'y aura pas de délai prescrit pour ces données?

**M. Norris :** Non.

**Le sénateur Stratton :** Heureusement ou malheureusement, le Parlement peut faire ce qu'il veut à l'avenir, il n'y a donc pas de délai prescrit de 92 ans ou quoi que ce soit. Est-ce sacro-saint?

**M. Norris :** Il n'y a pas de délai prescrit pour divulguer cet aspect confidentiel ou de la vie privée.

**Le sénateur Stratton :** Vous avez parlé d'un conseil d'administration fort. Qui se prononce sur le conseil d'administration et qui détermine si le conseil d'administration sera fort ou non? Vous en avez parlé, donc je dois demander.

**M. Norris :** Le conseil d'administration sera nommé par le gouverneur en conseil. Les paramètres pour ces nominations, que j'ai eu l'occasion de voir sous forme d'ébauche, se conformeront aux compétences recherchées par Statistique Canada.

Le statisticien en chef du Canada sera membre du conseil d'administration et assurera un lien très utile entre Statistique Canada et le nouvel Institut de la statistique des Premières nations.

**Le sénateur Stratton :** Est-ce que les personnes nommées à ce conseil auront une bonne expérience appropriée?

**M. Norris :** Oui, afin qu'elles puissent comprendre et être sensibles aux problèmes des Premières nations et apprécier les informations et la façon dont elles peuvent être utilisées au cours du processus.

**Le président :** En lisant le projet de loi, je commence à comprendre le besoin des trois institutions financières prévues par le projet de loi, il est vrai, toutefois, que je me suis demandé ce que faisait là un organisme de statistique. Est-ce que Statistique Canada a participé d'une quelconque façon, en recommandant ou en fournissant le cadre de travail, à l'inclusion de l'Institut de la statistique des Premières nations dans le projet de loi, ne serait-ce que pour l'ajouter aux institutions financières?

**Mr. Norris:** The origin of the institute comes from First Nations themselves, recognizing the need for a statistical body to collect and disseminate the necessary kinds of information. Early on, we certainly had discussions with First Nations people about what it means to set up such an institute. They were interested in our experience, and what it provides and what it involves. While it certainly was a First Nations-driven initiative, we have been very supportive from the beginning in thinking about the institute in terms of providing advice, and providing our experience in operating a statistical institute. On our side, we have been looking forward to such an institute because, as I mentioned in my opening remarks, we really see that institute and our work as being complementary and, in fact, helping us to do a better job at what we do, while also meeting specific objectives that will come out of the need for First Nations governance.

**The Chairman:** Do you see a connection then, recognizing that this bill deals with First Nations financial institutions and in view of the fact that we are talking of infrastructure on reserve land. How is the whole matter of statistical information related to that?

**Mr. Norris:** As I believe the first witness tonight mentioned on a number of occasions, the importance of having credible information and good data is something that is very much valued in the financial area. A statistical institute can provide the technical expertise to ensure that statistical types of information are produced, made available, and displayed, just as we perform that role for Canadians at large, and as we do that for Canadian business and for Canadian federal, provincial and territorial governments. The First Nations statistical institute will have a role to play in supporting the data-information needs of the financial institutions. However, it goes beyond that in terms of providing other kinds of information as well. I certainly see an important role for it.

**The Chairman:** I can understand that any Aboriginal person in the country might see the usefulness of these financial institutions, thinking that ultimately they might affect him because they will provide for the First Nations local band council being able to raise money for infrastructure, but, if I were an Aboriginal, I would have a hard time connecting this statistical body that is being created with somehow improving my life.

**Mr. Norris:** It is a challenge. It is one that we face with all Canadians in terms of convincing them of the usefulness of statistical information and taking the time to fill our surveys. When you think about how the information is used, very often it is used to identify the needs of a community, for example. What are the priority needs. For example, I suspect statistical analysis and information went into the planning of the budget that we heard today from the government, identifying what the program needs are, and where they could be targeted. That kind of information does relate to an individual, whether it is I, as a Canadian in my community, or a First Nations person, in the sense that it can identify where there is a need in a community for new housing, more education, or other kinds of services. I think statistical information is extremely valuable in pinpointing the

**M. Norris :** Ce sont les Premières nations qui ont eu l'idée de l'institut, car elles reconnaissent le besoin d'un organisme de statistique pour collecter et communiquer les types de renseignements nécessaires. Au départ, il est vrai que nous avons discuté avec les Premières nations de l'objet d'un tel institut. Elles étaient intéressées par notre expérience, ce que l'on a appris et ce que cela implique. Bien que ce soit leur initiative, nous les avons soutenu dès le début en donnant des conseils et en leur faisant part de l'expérience que nous avons acquise dans la gestion d'un institut statistique. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous espérions un tel institut car nous pensons vraiment que cet institut et notre travail sont complémentaires. En fait, cela nous aidera à être plus efficaces dans notre travail tout en atteignant des objectifs précis qui seront délimités par le besoin de gouvernance des Premières nations.

**Le président :** En considérant que ce projet de loi porte sur des institutions financières des Premières nations et que nous parlons d'infrastructure sur les terres de réserve, où voyez-vous un lien avec toute la question des renseignements statistiques?

**M. Norris :** Je crois que le premier témoin de ce soir a plusieurs fois mentionné l'importance de renseignements crédibles et de bonnes données pour le secteur financier. Un institut statistique peut fournir l'expertise pour assurer que les renseignements statistiques sont établis, disponibles et affichés de la même façon qu'ils le sont pour les Canadiens en général, les entreprises canadiennes et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'institut statistique des Premières nations aura un rôle à jouer en répondant aux besoins de données et de renseignements des institutions financières. Cependant, il va plus loin en fournissant aussi d'autres types de renseignement. À mon avis, il a un rôle important à jouer.

**Le président :** Je comprends pourquoi un Autochtone se rend compte de l'importance de ces institutions financières, il peut bénéficier de leurs services un de ces jours, car le Conseil de la bande locale des Premières nations pourrait obtenir des fonds qui serviront à l'infrastructure, mais, si j'étais Autochtone, j'aurais beaucoup de mal à comprendre que cet institut statistique en cours de création pourrait améliorer la qualité de ma vie.

**M. Norris :** C'est un défi. Le défi que nous avons pour convaincre tous les Canadiens que les renseignements statistiques sont utiles et qu'ils doivent consacrer quelques minutes pour répondre à nos sondages. Quand on pense à quoi servent les renseignements, on voit qu'ils servent souvent à identifier les besoins des collectivités. Quels sont les besoins urgents. Par exemple, je suppose que l'analyse statistique et les renseignements statistiques ont servi à planifier le budget présenté aujourd'hui par le gouvernement, à identifier les besoins des programmes et où ils pourraient être ciblés. Ces renseignements concernent les particuliers, que ce soit moi, en tant que Canadien dans ma collectivité ou un Autochtone, car ils permettent d'identifier les besoins dans une collectivité au plan de nouveaux logements, d'un enseignement plus poussé ou de tout autre type de services. Je

need for that, and certainly, in my experience, governments look to having that information in order to make the decisions on programs that are required. It is very important.

**The Chairman:** In terms of the process of gathering national statistics on the lives and activities of First Nations people, would you say that the federal government has the hardest time getting good information from across the country from First Nations?

**Mr. Norris:** It has been difficult. I would not underestimate that. Part of the reason is perhaps that we, collectively, as a national statistical system, have not done a good enough job of getting across the discussion we have just had about the importance of information and how it really can affect you, your family and your community. That is something that the new proposed institute will really facilitate, and as a result I am very hopeful that not only will that information be better, but our own information in the national statistical system will also be better.

**The Chairman:** I do know that from firsthand experience. I live in Northern Canada and I know that it has been difficult for Statistics Canada to get information from First Nations communities, because invariably it means that someone from a bigger centre, oftentimes someone from the South, like Edmonton, or Winnipeg, is coming to a smaller community as the person tasked with going to the homes of Native people and asking them questions. You must remember that many of the questions are designed for people in the South. I suspect that the questions being asked of all Canadians are the same. Therefore, the people making up the questions would do it from a southern perspective in downtown Toronto or suburbia and oftentimes the questions would not be relevant. Inappropriate questions can lead to difficulty.

Also the Aboriginal people in the North are often a little reluctant to invite strangers into their homes, because they are generally poorer and do not have all the amenities, and they find the questions being asked somewhat insensitive and very difficult, because they are just poor people, who are often sick and faced with all sorts of social problems. In that situation I could see a real unwillingness for Aboriginals to divulge information to people who just suddenly come to their doorstep and want to come in and ask them questions. That has been the difficulty.

The section of the bill dealing with the statistical institute does talk about a First Nation perspective on the collection and analysis of data and statistics not presently interpreted from a First Nation perspective, reflecting First Nations' customs and culture. Hopefully, this new First Nations statistical institute will be able to do a much better job in asking culturally appropriate questions and will get information that I suspect is not being gathered at the moment. Would you comment on that?

pense que les renseignements statistiques sont extrêmement utiles pour signaler les besoins dans ces domaines et mon expérience m'a montré que les gouvernements ont certainement besoin de ces renseignements pour prendre des décisions concernant de programmes nécessaires. Ces renseignements sont très importants.

**Le président :** Au sujet de la collecte des statistiques nationales sur la vie et les activités des Autochtones, pensez-vous qu'il est très difficile pour le gouvernement fédéral d'obtenir de bons renseignements chez les Premières nations partout au Canada?

**M. Norris :** C'était difficile. Je ne sous-estimerais pas cette difficulté. C'est peut-être dû en partie au fait que nous, en tant que système national de statistiques, n'avons pas fait suffisamment d'efforts pour souligner l'importance, dont nous venons de parler, des renseignements et comment ils peuvent toucher les particuliers, les familles et les collectivités. Voilà ce que le nouvel institut proposé facilitera réellement; j'ai bon espoir que non seulement ces renseignements seront meilleurs, mais qu'il en sera de même pour les renseignements du système national de statistiques.

**Le président :** Je ne sais pas cela de première main. Je vis au Nord du Canada et je sais que Statistique Canada a eu des difficultés à obtenir des renseignements dans les collectivités des Premières nations, car cela signifie invariablement, qu'une personne d'un centre plus grand, venant souvent du Sud, d'une ville comme Edmonton ou Winnipeg se rend dans une petite collectivité pour entrer dans les maisons des Autochtones et leur poser des questions. Il faut rappeler que beaucoup de questions sont conçues pour les Canadiens qui habitent au Sud. Je pense même que l'on pose les mêmes questions à tous les Canadiens. Donc, les personnes qui rédigent les questions le feraient du point de vue du Sud, du centre-ville de Toronto ou d'une banlieue et souvent les questions ne sont pas pertinentes. Des questions inappropriées peuvent créer des problèmes.

En outre, les Autochtones du Nord hésitent souvent à inviter des étrangers dans leurs maisons, car ils sont généralement plus pauvres et ne disposent pas de toutes les commodités. Ils trouvent que les questions posées manquent un peu de sensibilité et sont très difficiles, car ce ne sont que de pauvres gens, souvent malades et qui ont toutes sortes de problèmes sociaux. Dans cette situation, je peux imaginer un vrai manque de volonté de la part des Autochtones de divulguer des renseignements à des gens qui se présentent soudainement à leurs portes, veulent entrer chez eux pour leur poser des questions. Cela posait un problème.

L'article du projet de loi concernant l'institut statistique fait mention d'un point de vue des Premières nations sur la collecte et l'analyse des données et des statistiques qui, pour l'instant, ne sont pas interprétées sous un point de vue des Premières nations; un point de vue reflétant les coutumes et la culture des Premières nations. Espérons que ce nouvel institut statistique des Premières nations soit en mesure d'apporter des améliorations pour poser des questions culturellement pertinentes et qu'il obtiendra des renseignements qui, à mon avis, ne sont peut-être pas collectés actuellement. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**Mr. Norris:** You have put it very well. That is essentially one of the most important contributions that will come from the establishment of a First Nation-led statistical institute. In many cases, surveys designed nationally, and in the distant past, did not have a lot of input from First Nations people and might not have always been the most appropriate for small, remote communities. We certainly try hard to recognize that, and, incidentally, that issue applies not only to First Nations but to some of our recent immigrant groups as well.

Having a First Nations statistical institute will allow us to benefit from making our surveys, even the ones we will continue to carry out at a national level, much more culturally sensitive and much more relevant to the reality of First Nations communities. I have already seen that myself in the opportunities that I have taken to go out and meet with band councils and talk about their statistical needs. It is very useful and this will permit much more of that interaction, and no doubt will have the results that you are suggesting.

**The Chairman:** I know that there is not a great deal of Canadian knowledge about Aboriginal people. It is amazing, I find, that there is not very much information. A few years ago a TV program called *North of 60*, which I was involved in, depicted a little northern Aboriginal community. Many people in Canada, I understand, were amazed by this first view into the lives and homes of Aboriginal people. In some respects it was educational and beneficial, I am sure. I know that Aboriginal people in our country do not always vote or participate in Canadian society. Maybe you are not the best person to ask, but still you may comment on whether this scheme of setting up this First Nations statistical institute is a way for the Federal Government to intrude into the Aboriginal people's lives in an attempt to get information that has been very difficult to get.

If you are a bit cynical, you could view it this way, that having the First Nations do the work will now be a way of getting into the lives and homes of Aboriginal people to gather information for the benefit of the rest of the country. Do you have any comment on that?

**Mr. Norris:** I believe the proposed institute will be led by First Nations people. I would think that they, more than anyone else, would be very sensitive to that issue. They would be well placed, on the one hand, to recognize the sensitivities of collecting information and, on the other hand, to recognize the value that the information could bring to First Nations communities. This will be a positive factor in the future, because it will be led by First Nations people themselves, and they will be very sensitive to the issue you raise.

**Senator Léger:** You just said that the First Nations would be the ones doing it. From previous discussions, I understand that with respect to finances and so on — I may not be expressing it correctly — they are already doing it. Does this initiative, the First Nations statistical institute, come from the First Nations themselves, or does it come from the federal government?

**M. Norris :** Vous avez très bien expliqué la situation. Fondamentalement, ce sera l'une des principales contributions du nouvel Institut statistique des Premières nations. À l'époque, l'apport des Premières nations aux enquêtes conçues pour l'ensemble du pays n'était pas important. Ces enquêtes n'étaient pas forcément appropriées aux petites collectivités isolées. Nous avons vraiment essayé de reconnaître ce problème qui, soit dit en passant, ne touche pas seulement les Premières nations, mais aussi certains de nos plus récents groupes d'immigrants.

L'Institut statistique des Premières nations nous permettra de rendre nos sondages, même ceux que nous continuons à faire à l'échelon national, beaucoup plus sensibles à la culture et beaucoup plus proches de la réalité qui existe dans les collectivités des Premières nations. Je m'en suis déjà rendu compte lors de mes rencontres avec les conseils de bande et de mes discussions portant sur leurs besoins statistiques. Cela a été très utile et permettra d'approfondir beaucoup plus cette interaction; nous verrons certainement les résultats que vous avez mentionnés.

**Le président :** Je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'études canadiennes sur les peuples autochtones. Je trouve cela incroyable. Il y a quelques années, une émission télévisée appelée *North of 60* était diffusée, j'y étais impliqué. Elle décrivait la vie dans une petite collectivité autochtone du Nord. Je crois comprendre que beaucoup de gens au Canada ont été surpris par ce premier aperçu de la vie et des maisons des peuples autochtones. Dans une certaine mesure, c'était éducatif et intéressant, j'en suis sûr. Je sais que les Autochtones de notre pays ne votent pas ou ne participent pas toujours à la société canadienne. Peut-être n'êtes-vous pas la meilleure personne à qui il faut poser cette question, mais, à votre avis, est-ce que le gouvernement fédéral utilise ce projet d'Institut statistique des Premières nations pour s'introduire dans la vie des Autochtones et avoir les renseignements qu'il a eu beaucoup de mal à obtenir.

Avec un peu de cynisme, on pourrait l'interpréter ainsi, laisser les Premières nations faire le travail permettra d'entrer dans les vies et les maisons des peuples autochtones pour collecter des renseignements pour le bénéfice du reste du pays. Qu'en pensez-vous?

**M. Norris :** Je crois que l'institut proposé sera dirigé par les peuples des Premières nations. Je pense qu'ils, plus que quiconque, seront très sensibles à cette question. Ils seront bien placés pour reconnaître, d'une part, les sensibilités liées à la collecte des renseignements et, d'autre part, l'importance de l'apport des renseignements aux collectivités des Premières nations. Ce sera un facteur positif car l'institut sera dirigé par les Premières nations elles-mêmes et elles seront très sensibles à la question que vous avez soulevée.

**Le sénateur Léger :** Vous venez de dire que les Premières nations dirigeront l'institut. Dans les discussions précédentes, j'ai cru comprendre qu'en ce qui concerne les finances, et cetera — je ne sais pas si je m'exprime correctement — elles s'en occupent déjà. Est-ce que cette initiative, l'Institut statistique des Premières nations, est une idée des Premières nations ou bien du gouvernement fédéral?

**Mr. Norris:** It is coming from the First Nations themselves. They recognize the need for statistical information. The federal government and Statistics Canada have responded by seeing how we can help build a long, sustainable, credible institution; but the ideas, and certainly the priorities, will come out of the institute itself after it is set up and a board of directors is there. The programs and priorities will come from First Nations people themselves.

**Senator Léger:** It cannot start until you say "Go."

**Mr. Norris:** It cannot start until the legislation is passed and you say "Go."

**Senator Léger:** That is what I would like, but from what I heard before — and nothing is illegal, I do not think — it sounds like an initiative from the federal government. However, I certainly agree with Senator Sibbston, and you certainly must know that sometimes Statistics Canada has a hard time asking the right questions. They have nothing to do with the people that are answering them, and they do not know where they stand. I imagine that must be very complex with the First Nations, with the Aboriginal people, so it has to come from them.

**Mr. Norris:** That is right, without a doubt.

**Senator Léger:** Maybe you could try it first, and then let them do it. Thank you very much.

**The Chairman:** I gather there are no more questions. Thank you very much, Mr. Norris. That concludes the presentations for tonight. I want to thank the three witnesses who appeared before us tonight, and I would thank all the other people present who are interested in the subject. Thank you very much, and keep coming.

We have two more meetings scheduled. On March 8 we will hear from a number of chiefs who are against the bill; we are certainly interested in hearing their reasons why they are not supportive of the bill. In the following meeting, on March 9, we will have taxpayers who currently live on reserves or have some experience under the present regime. We are interested to hear how they have been faring and what their experience has been.

That will be the last meeting, and we expect to conclude consideration of this bill shortly thereafter. That is the schedule. Thank you very much.

The committee adjourned.

OTTAWA, Tuesday, March 8, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-20, to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts, met this day at 9:29 a.m. to give consideration to the bill.

**M. Norris :** C'est une idée des Premières nations. Elles reconnaissent le besoin des renseignements statistiques. Le gouvernement fédéral et Statistique Canada ont répondu en envisageant la façon dont nous pouvons aider à construire une institution durable et crédible, mais les idées, et certainement les priorités, proviendront de l'institut quand il sera créé et qu'il aura un conseil d'administration. Ce seront les Premières nations elles-mêmes qui établiront les programmes et les priorités.

**Le sénateur Léger :** Il ne peut pas être créé tant que vous ne donnez pas votre accord.

**M. Norris :** Il ne peut pas être créé tant que la loi n'est pas adoptée et tant que vous ne donnez pas votre accord.

**Le sénateur Léger :** C'est ce que j'aimerais, mais d'après ce que j'ai entendu — et rien n'est illégal, je ne le pense pas — on dirait une initiative du gouvernement fédéral. Toutefois, je suis certainement d'accord avec le sénateur Sibbston et vous devez certainement savoir que Statistique Canada a parfois beaucoup de mal à poser les bonnes questions. Ils ne connaissent pas les gens qui y répondent et ne savent pas ce qu'ils pensent. Je suppose que ce doit être très difficile avec les Premières nations, avec les Autochtones, donc il faut que ce soit eux qui préparent les questions.

**M. Norris :** Tout à fait.

**Le sénateur Léger :** Vous pourriez peut-être essayer d'abord, puis les laisser faire. Merci beaucoup.

**Le président :** Je pense qu'il n'y a plus de questions. Merci beaucoup, monsieur Norris. Cela conclut les témoignages pour ce soir. Je veux remercier les trois témoins qui ont comparu devant nous ce soir et je remercie toutes les autres personnes présentes qui sont intéressées par le sujet. Merci beaucoup et continuer à venir.

Deux autres réunions sont prévues. Une le 8 mars, un certain nombre de chefs qui s'opposent au projet de loi vont témoigner; nous sommes certainement intéressés à entendre les raisons pour lesquelles ils n'appuient pas le projet de loi. Dans l'autre réunion du 9 mars, nous entendrons des contribuables qui vivent actuellement dans des réserves ou qui ont eu une certaine expérience sous le régime actuel. Nous voulons savoir comment ils s'en sortent et connaître leur expérience.

Ce sera la dernière réunion et nous nous attendons à conclure l'étude de ce projet de loi peu de temps après. C'est le calendrier de travail. Merci beaucoup.

La séance est levée.

OTTAWA, le mardi 8 mars 2005

Le Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones, à qui a été renvoyé le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des Premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations, l'Administration financière des Premières nations, ainsi que l'Institut de la statistique des Premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, se réunit ce jour à 9 h 29 pour étudier le projet de loi.

**Senator Nick G. Sibbeston (Chairman)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chairman:** Welcome. I call the Senate Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples to order. Before we begin, I would ask one of the witnesses to say a prayer. Please stand.

(Prayer in native language by Mr. Ben Whiskeyjack)

**The Chairman:** Thank you, Mr. Whiskeyjack. Senators, before hearing from our witnesses, we will deal with the budget of the committee. The committee has undertaken a study of Aboriginal peoples and businesses across Canada and, in particular, the elements that make for successful Aboriginal businesses. The committee has heard from various witnesses here and over the coming months will travel to the Northwest Territories, British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Northern Ontario, Quebec and Eastern Canada to hear additional testimony. A motion to adopt the budget that senators have reviewed is required so that this travel is possible.

**Senator St. Germain:** So moved.

**The Chairman:** Moved by St. St. Germain, seconded by Senator Christensen.

All in favour of the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Our witnesses today will help the committee in its deliberations on Bill C-20.

Mr. Large, please proceed with your presentation.

**Mr. Eric J. Large, Acting Chief, Saddle Lake First Nation:** Senators, I have an 11-minute presentation. First, I would like to thank you for inviting me to present on Bill C-20. I commend senators for fulfilling their role as the chamber of sound second thought of Parliament in consideration of the passage of bills that will impact on all Canadians. The proposed legislation will have considerable impact on treaty First Nations peoples in particular.

I am a councillor of the Saddle Lake First Nation. This presentation on behalf of Saddle Lake First Nation is not to be construed, interpreted or translated as consultation or consent in the passage of Bill C-20. I am here to express my treaty First Nation's concern with the intended potential impact of the Bill C-20, which I will briefly outline.

Background information is being made available to you for further study of our rationale regarding Bill C-20. Mr. Chairman, with me is Elder Ben Whiskeyjack, who has provided the background information consisting of 13 pages.

Honourable senators, this is my 16th year as leader of Saddle Lake First Nation of Northeastern Alberta, including a three-year term as chief from 1992-95. Saddle Lake Reserve No. 125 is

**Le sénateur Nick G. Sibbeston (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue. Je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Avant que nous commençons, je voudrais demander à l'un des témoins de dire une prière. Veuillez vous lever.

(Prière en langue autochtone prononcée par M. Ben Whiskeyjack.)

**Le président :** Merci, monsieur Whiskeyjack. Sénateurs, avant d'entendre nos témoins, nous allons nous occuper du budget du comité. Le comité a entrepris une étude des peuples autochtones et de leurs entreprises de par le Canada, en mettant l'accent sur les éléments permettant la réussite desdites entreprises. Le comité a entendu divers témoignages ici et, au cours des prochains mois, ira dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, dans le nord de l'Ontario, au Québec et dans l'Est du Canada, afin de solliciter d'autres témoignages. Il nous faut une motion d'adoption du budget que les sénateurs ont déjà examiné afin de permettre ces déplacements.

**Le sénateur St. Germain :** J'en fais la proposition.

**Le président :** La motion est proposée par le sénateur St. Germain et appuyée par le sénateur Christensen.

La motion est-elle adoptée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Nos témoins aujourd'hui aideront le comité à délibérer du projet de loi C-20.

Monsieur Large, veuillez nous faire votre présentation.

**M. Eric J. Large, chef intérimaire, Première nation de Saddle Lake :** Sénateurs, mon témoignage durera 11 minutes. Tout d'abord, je voudrais vous remercier de m'avoir invité à prendre la parole au sujet du projet de loi C-20. Il est bon que les sénateurs jouent leur rôle au sein du Parlement et portent un second regard objectif sur l'adoption de projets de loi qui auront des effets sur tous les Canadiens. La mesure législative envisagée aura notamment un impact sur les peuples des Premières nations signataires de traités.

Je suis membre du conseil de la Première nation de Saddle Lake. Il ne faut pas considérer ou interpréter la présentation que je fais aujourd'hui comme un assentiment de la Première nation de Saddle Lake à l'adoption du projet de loi C-20. Je suis ici pour exprimer les préoccupations de ma Première nation assujettie à un traité quant aux conséquences potentielles du projet de loi C-20 tel qu'envisagé. Je vais les présenter brièvement.

Vous pouvez également vous reporter à la documentation sur notre position au sujet du projet de loi C-20: 13 pages réunies par l'aîné Ben Whiskeyjack, qui est ici présent.

Honorables sénateurs, cela fait 16 ans que je compte parmi les dirigeants de la Première nation de Saddle Lake, dans le nord-est de l'Alberta; j'ai notamment été chef pendant trois ans, de 1992 à

approximately 70,000 acres of park and agricultural land located in Treaty Six Territory. There are approximately 8,500 tribal members attached to Saddle Lake First Nation who are descendants of two of our chiefs who signed Treaty No. 6 in 1876 at Fort Pitt, Saskatchewan District, Northwest Territories. By the year 1900, two other chiefs subsequently amalgamated to Saddle Lake and adhered to Treaty No. 6.

For purposes of brevity, I will refer to the four proposed institutions in Bill C-20, variously referred to as commissions, boards and an institute.

In reference to Part 2, First Nations Tax Commission, Saddle Lake First Nation does not permit any body, board or commission of any other government to determine its fiscal powers. Saddle Lake First Nation retains the authority and jurisdiction in relation to the acquisition of revenues or in fiscal arrangements with other levels of government or other entities. Saddle Lake already has a fiscal relationship with the Crown in right of Canada based on a nation-to-nation relationship reaffirmed in Treaty No. 6. This relationship is composed of our commitment to peaceful coexistence with Her Majesty's government and in the sharing of the topsoil of land with Her Majesty's settlers. In exchange, Her Majesty is obligated to share the revenue derived from the produce of the land and natural resources so that the First Nations would continue to survive unmolested.

Tax exemption, whether personal or corporate, is paramount to Saddle Lake First Nation. We cannot compete economically with huge multinational corporations. That is why we need a semblance of a level playing field. We need fiscal resources flowing from the Crown that support the development of economic, employment and business opportunities to be able to sustain our people and to contribute to Canada's social, political and economic fabric.

I am proud to inform you that Saddle Lake First Nation is making best efforts to raise the level of education, employment and economic initiatives, while providing social services and public works with limited sources of revenue.

Regarding Part 3, First Nation Financial Management Board, Saddle Lake First Nation perceives this proposed board as another multi-layered, costly bureaucracy, ostensibly created for First Nations who desire advice on best management practices. However, since this board is the creation of government, it will enable First Nations to continue as in the days of the Indian agent who controlled all aspects of First Nations people's lives, a relationship of dependency and paternalism.

The proposed management board will not serve Saddle Lake First Nations and other First Nations which already have the experience, confidence and proven track record in managing their affairs in a manner that meets or exceeds standard management practices. For example, Saddle Lake First Nation completes

1995. La réserve de Saddle Lake ou réserve n° 125 comporte environ 70 000 acres de terres agricoles ou de parcs qui sont situés dans le territoire du traité n° 6. Environ 8 500 membres de tribus se réclament de la Première nation de Saddle Lake. Ce sont les descendants de deux de nos chefs ayant signé le traité n° 6 en 1876, à Fort Pitt, dans le district de la Saskatchewan des Territoires du Nord-Ouest. Notons qu'en 1900, deux autres chefs se sont amalgamés à Saddle Lake et ont adhéré au traité n° 6.

Pour gagner du temps, je vais traiter des quatre organisations envisagées par le projet de loi C-20 et qualifiées, selon le cas, de commissions, de conseils ou d'instituts.

Commençons par la partie 2, la Commission de la fiscalité des Premières nations. La Première nation de Saddle Lake ne permet à aucun autre gouvernement de déterminer ses pouvoirs financiers par le biais d'une entité, d'un conseil ou d'une commission quelconques. La Première nation de Saddle Lake conserve toute autorité et toute compétence en matière d'acquisition de revenus ou d'accords financiers avec d'autres instances gouvernementales ou d'autres entités. Il existe déjà une entente financière entre Saddle Lake et la Couronne aux droits du Canada qui découle d'une relation de nation à nation, réaffirmée dans le traité n° 6. Nous nous sommes alors engagés à coexister de façon pacifique avec le gouvernement de Sa Majesté et à partager les droits fonciers de surface avec les colons de Sa Majesté. Sa Majesté, quant à elle, s'est engagée à partager les revenus tirés du produit de la terre et des ressources naturelles, afin que les Premières nations continuent à survivre sans être troublées.

L'exemption d'impôt, pour les particuliers ou pour les sociétés, est vitale pour la Première nation de Saddle Lake. Nous ne pouvons entrer en concurrence économique avec les grandes multinationales. C'est pourquoi nous devons être sur un pied d'égalité, ou du moins tendre vers cela. Nous avons besoin de ressources financières provenant de la Couronne pour soutenir la création d'occasions d'affaires et d'emplois, afin que notre peuple puisse assurer sa subsistance et contribuer au tissu social, politique et économique du Canada.

Je suis heureux de pouvoir vous dire que la Première nation de Saddle Lake déploie toutes sortes d'efforts pour améliorer le niveau d'éducation et d'emplois et pour créer des initiatives économiques, tout en assurant des services sociaux et des travaux publics, malgré des sources de revenu limitées.

Je voudrais parler maintenant de la troisième partie, le Conseil de gestion financière des Premières nations. La Première nation de Saddle Lake voit dans la proposition un autre exemple de création d'une bureaucratie complexe et coûteuse. Sous couvert de fournir aux Premières nations qui le souhaitent des conseils sur les meilleures pratiques de gestion, cette création maintiendrait les Premières nations dans un état de dépendance semblable à l'époque où un agent des sauvages paternaliste contrôlait tous les aspects de leur vie.

Le conseil de gestion envisagé ne servirait pas la Première nation de Saddle Lake et d'autres Premières nations qui ont déjà fait leurs preuves et qui ont l'expérience et la confiance voulue pour gérer leurs affaires en conformité avec les normes de gestion les plus rigoureuses. La Première nation de Saddle Lake fournit

continuous and satisfactory reports to Indian and Northern Affairs Canada, Health Canada, and Human Resources and Skills Development Canada. Saddle Lake First Nation has management systems in place in the various service delivery programs, as well as policies and procedures that are accepted by our staff and the people of our First Nation. Saddle Lake First Nation has businesses which operate with boards and operate according to standard business protocols. Personal contact, written communication, workshops and tribal meetings serve to inform our people of our nation's affairs.

Article 39 of Part 3, "Not agent of Her Majesty," is problematic to Saddle Lake First Nation, as it lacks clarity while seeming to state it has no relationship to the Crown. Bill C-20 and article 39 of Part 3 imply that Crown agents such as the Governor-in-Council, cabinet or Parliament are the creators of the board and leaves unanswered the question of to whom the board is accountable.

In Saddle Lake's estimation, Part 3 is an example of the Crown's reluctance to fulfil its treaty and constitutional obligations to the treaty people of Saddle Lake First Nation.

Finally, should a first nation need remedial management, it faces intervention through imposed co-management or third party management under article 52 and article 53. Saddle Lake First Nation's opinion is that situations requiring remediation do not need legislation, imposed management regimes or threats to get back on track.

In reference to Part 4, First Nations Finance Authority, the option will be offered to First Nations to raise their own revenues to finance their public works infrastructure. However, only First Nations with excellent credit rating and with substantial own-source revenue will qualify for the funding consortium, leaving out many First Nations who have little or no credit, land or other own-source revenue.

Saddle Lake First Nation has received information from reliable sources that investors in large bond and debenture markets do not invest in small amounts of the range of \$20 million the proposed consortium may only be able to raise but that large institutional investigators seek to invest in the \$200 million range or higher. The result is that qualified First Nations will access less money, while the costs of replacing or repairing their Public Works infrastructure is never ending.

Saddle Lake First Nation's view is that the federal Crown, by making Part 4 of the Bill C-20 optional, is offering the proverbial "carrot at the end of the stick" to any First Nation willing to take the leap and seek all its revenues on its own.

The effect of article 60, Finance Authority, again, "Not agent of Her Majesty," is that the federal Crown is cunningly divesting itself of its treaty and constitutional obligations to treaty First Nations to provide adequate capital and fiscal resources to ensure

ainsi régulièrement des rapports satisfaisants au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, à Santé Canada et à Ressources humaines et Développement des compétences Canada. La Première nation de Saddle Lake applique des systèmes de gestion aux divers programmes de prestation de services et adopte des politiques et des procédures acceptées par notre personnel et par les membres de notre Première nation. La Première nation de Saddle Lake possède des entreprises qui fonctionnent avec des conseils d'administration et selon les modalités d'affaires habituelles. Par le biais de contacts personnels, de communications écrites, d'ateliers et de réunions tribales, notre peuple est informé des affaires de notre nation.

Toujours dans la troisième partie, l'article 39, lequel spécifie que le conseil n'est pas mandataire de Sa Majesté, semble problématique à la Première nation de Saddle Lake. Cet article manque de clarté et semble indiquer l'absence de relation avec la Couronne. Le projet de loi C-20 et l'article 39 de la troisième partie implique que les agents de la Couronne (gouverneur en conseil, conseil des ministres, Parlement, et cetera) sont les créateurs du conseil, sans spécifier à qui le conseil est redévable.

À nos yeux, la troisième partie montre la façon dont la Couronne rechigne à remplir les obligations souscrites par des traités et par la Constitution auprès de la Première nation de Saddle Lake, qui est signataire d'un traité.

Enfin, au titre des articles 52 et 53, toute Première nation dont les pratiques de gestion devraient être corrigées se voit imposer une cogestion ou une gestion par un tiers. De l'avis de la Première nation de Saddle Lake, les situations demandant à être corrigées peuvent être redressées sans qu'il y ait des mesures législatives, des régimes de gestion imposés ou encore des menaces.

Parlons maintenant de la quatrième partie intitulée Administration financière des Premières nations, laquelle offre aux Premières nations la possibilité de réunir leurs propres fonds pour financer les infrastructures des travaux publics. Le problème est que seules les Premières nations dotées d'une excellente cote de solvabilité et de recettes propres conséquentes se qualifient pour le consortium de financement, dont seront exclues de nombreuses Premières nations ayant peu ou pas de solvabilité et pas de recettes propres tirées des terres ou d'ailleurs.

Le consortium envisagé pourrait difficilement réunir plus de 20 millions de dollars, alors que, selon des sources dignes de foi, les gros investisseurs institutionnels en obligations et en créances hypothécaires s'intéressent surtout aux opérations se chiffrant à 200 millions de dollars et plus. Le résultat est que les Premières nations habilitées auront accès à moins d'argent pour faire face aux coûts toujours grandissants de l'entretien et de la réparation de leur infrastructure de travaux publics.

À notre sens, en rendant la quatrième partie du projet de loi C-20 optionnelle, c'est comme de mettre la carotte au bout du bâton à toute Première nation disposée à se lancer et à chercher à obtenir par elle-même toutes ces recettes.

Toujours dans Administration financière, l'article 60 spécifie, à nouveau, que l'Administration n'est pas un agent de Sa Majesté. C'est une façon détournée pour la Couronne fédérale de revenir sur des engagements garantis par les traités et la Constitution :

the renewal or replacement of public works infrastructure and other social and economic services on-reserve that protect and maintain the physical, mental and social well-being of treaty First Nations such as Saddle Lake through the assurance of high quality drinking water, safe roads and buildings, sewer systems and landfill sites.

Part 5, First Nations Statistical Institute, offers First Nations the opportunity to collect compile and analyze more data, information and statistics. Logically, more of the same will not necessarily result in increased funding to First Nations for them to address adequately the deplorable living conditions of their people. With the creation of the First Nations Statistical Institute, the information gathered is supposed to be used by First Nations to justify further funding from various government departments or other sources.

Many First Nations presently use Statistics Canada data through the census and other surveys or studies as well as data from the Department of Indian and Northern Affairs, Health Canada and Human Resources and Skills Development Canada. However, First Nations such as Saddle Lake would not necessarily receive additional funding for the much needed areas of public works, education, health services, social development, administration, policing, economic development, employment and training, tribal justice, child welfare, band support, research and development, management development and capacity building. There may be annual small increases of 2 per cent for some of the aforementioned, but this results in no additional benefit to First Nations, as the cost of materials and inflation may exceed the small increases of any new funding.

Saddle Lake First Nation has observed that the living conditions of First Nations peoples have been studied and analyzed continuously since their discovery in 1492. Numerous governments, Royal Commissions, agencies and institutions have collected, compiled and analyzed First Nations peoples and their historical and contemporary conditions from the First Nations cradles to their graves. Notwithstanding their perceived benefit, supporting statistics, however valid, are often superseded by the federal government of the day's fiscal and monetary policy. For example, if there is national economic uncertainty, the government may pursue a policy of fiscal prudence which affects the delivery of services to all Canadians and impacts First Nations well-being in particular.

fournir à des Premières nations assujetties à un traité, comme celle de Saddle Lake, les ressources immobilières et financières suffisantes pour assurer le renouvellement ou le remplacement des infrastructures de travaux publics et assurer sur la réserve des services socioéconomiques permettant de protéger et de maintenir leur bien-être physique, mental et social, avec une garantie de qualité pour l'eau potable, les routes, les bâtiments, les égouts et les décharges.

La cinquième partie, l'Institut de la statistique des Premières nations, offre aux Premières nations l'occasion de réunir, de compiler et d'analyser encore plus de données, de renseignements et de statistiques. Manifestement, un amasement supplémentaire de données de ce genre ne se traduira pas nécessairement par un financement accru permettant aux Premières nations de faire face de façon adéquate aux conditions de vie déplorables de leur peuple. La création de l'Institut de la statistique des Premières nations est censée permettre aux Premières nations d'utiliser les données réunies pour obtenir des fonds supplémentaires auprès de divers ministères gouvernementaux et d'autres sources.

Or, nombreuses sont les Premières nations qui utilisent déjà les données réunies par Statistique Canada dans le cadre du recensement ainsi que d'autres sondages ou études ainsi que des données provenant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de Santé Canada et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Pour des Premières nations telles que Saddle Lake, cela ne se traduirait pas nécessairement par un financement additionnel dans les domaines où les besoins sont criants : travaux publics, éducation, services de santé, développement social, administration, maintien de l'ordre, développement économique, emploi et formation, justice tribale, bien-être de l'enfance, soutien à la bande, recherche et développement, développement de la gestion et renforcement des capacités. Il est possible que s'effectuent de petites augmentations annuelles de 2 p. 100 dans certains des domaines susmentionnés, mais ils risquent d'être absorbés par l'inflation et l'augmentation du coût des matériaux, si bien que les Premières nations n'en retireraient aucun avantage supplémentaire.

La Première nation de Saddle Lake constate que, depuis la découverte des peuples des Premières nations en 1492, leurs conditions de vie ont toujours fait l'objet d'études et d'analyses. On ne compte plus les gouvernements, les commissions d'enquête royales, les organismes et les institutions qui ont réuni, compilé et analysé des données sur les conditions de vie des peuples des Premières nations, des origines à nos jours, du berceau à la tombe. Malgré la foi accordée à ces statistiques à l'appui des démonstrations, elles cèdent souvent le pas à la politique financière et fiscale du gouvernement fédéral du moment. Dans un climat d'incertitude économique, il est fort possible, par exemple, que le gouvernement adopte des politiques de prudence budgétaire qui affectent la prestation de services à tous les Canadiens et le bien-être des Premières nations en particulier.

Honourable senators, with all due respect, Saddle Lake First Nations advises you to reject Bill C-20, as it allows the federal Crown to legislated “optionally,” to deviously distance itself from meeting its treaty and constitutional obligations to Saddle Lake First Nations and to other treaty First Nations.

Saddle Lake submits that all of the energy, planning, commitment and financial resources that the above four proposed institutions will require is better spent in providing for the much needed infrastructure and services at the First Nations level.

The fast-tracking of Bill C-20 from the previous Parliament to Order-in-Council in the House of Commons and to the Senate does not allow First Nations adequate time and resources to respond to it.

In conclusion, Saddle Lake First Nations is advising Parliament and the federal government that the best efforts and resources should be better utilized in recognition and support for Saddle Lake First Nations self-determination, the nation-to-nation relationship as reaffirmed by the royal proclamation of 1763, Treaty No. 6 of 1876; retention of governing structure, believe in tribal customary law; and the delivery of adequately funded public services and infrastructure.

Saddle Lake First Nation reminds the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples that the Crown in right of Canada has outstanding treaty obligations to Saddle Lake First Nations and other treaty First Nations for the provision of fiscal and other resources. Saddle Lake First Nations reaffirms its right to economic base and to tax exemption. The outstanding obligations by the Crown in the provision of public services and infrastructure must be fulfilled so that the peoples of Saddle Lake First Nations are assured their treaty and constitutional rights to adequate services are conducive to the health, safety, education, development, cultural survival and future growth of their families and nation.

**The Chairman:** Thank you very much. Before we go further, I will introduce all of the senators that are here. Senator St. Germain is from British Columbia; Senator Charlie Watt is from Northern Quebec; Senator Landon Pearson is from Ontario, and I am from the Northwest Territories. We also have Senator Léger, from New Brunswick, and Senator Christensen, from the Yukon. Our committee has representatives from all parts of the country.

In terms of procedure, would it be best if we heard everyone and then senators can ask questions?

**Senator St. Germain:** I have several questions. How many presenters do we have this morning?

Honorables sénateurs, au vu de tout ceci et sauf votre respect, les Premières nations de Saddle Lake vous conseillent de rejeter le projet de loi C-20, qui permet à la Couronne fédérale de légiférer sur le caractère optionnel et de se dégager par des voies détournées des obligations garanties par les traités et la Constitution et souscrites auprès de la Premières nations de Saddle Lake et des autres Premières nations assujetties à un traité.

Aux yeux de Saddle Lake, il vaudrait mieux consacrer la masse d'énergie, de planification, d'engagement et de ressources financières requis par les quatre institutions envisagées à fournir directement aux Premières nations des infrastructures et des services qui font cruellement défaut.

Le traitement accéléré du projet de loi C-20, transmis par décret de la législature précédente à la Chambre des communes et au Sénat actuels, ne laisse pas aux Premières nations le temps et les ressources voulues pour y réagir.

En conclusion, les Premières nations de Saddle Lake avisent le Parlement et le gouvernement fédéral que mieux vaudrait consacrer tous les efforts et les ressources possibles à d'autres causes : la reconnaissance et le soutien de l'autodétermination des Premières nations de Saddle Lake, une relation de nation à nation réaffirmée par la proclamation royale de 1763 et par le traité n° 6 de 1876; la rétention des structures de gouvernance et la croyance en la loi coutumière de la tribu; et, enfin une assurance de financement public suffisant pour les services publics et l'infrastructure.

Les Premières nations de Saddle Lake rappellent au Comité permanent du Sénat sur les peuples autochtones que la Couronne en droits du Canada a des obligations existantes souscrites par traité. Elle s'est ainsi engagée à fournir des ressources financières et autres aux Premières nations assujetties à un traité, de Saddle Lake et d'ailleurs. Les Premières nations de Saddle Lake réaffirment leurs droits à une base économique et à une exemption d'impôt. Il faut que la Couronne remplisse ses obligations existantes de prestations de services publics et de mise en place d'infrastructures, afin que les peuples des Premières nations de Saddle Lake bénéficient des services adéquats que leur garantissent les traités et la Constitution, services sont favorables à la santé, la sécurité, l'éducation, le développement, la survie culturelle et la croissance future de leurs familles et de leur nation.

**Le président :** Merci beaucoup. Avant de passer à autre chose, je voudrais présenter les sénateurs qui sont ici aujourd'hui. Le sénateur St. Germain vient de Colombie-Britannique; le sénateur Charlie Watt, qui vient du Nord du Québec; le sénateur Landon Pearson, qui vient de l'Ontario; et moi-même, qui vient des Territoires du Nord-Ouest. Sont aussi présents le sénateur Léger, qui vient du Nouveau-Brunswick, et le sénateur Christensen, du Yukon. Notre comité compte des représentants de tous les coins du pays.

Comment procéder? Il vaudrait mieux entendre tous les témoins, puis donner aux sénateurs l'occasion de poser des questions, non?

**Le sénateur St. Germain :** J'ai plusieurs questions. Combien de témoignages y aura-t-il ce matin?

**The Chairman:** We have five.

**Senator St. Germain:** It will be pretty tough to question if we do not take them one at a time. I realize it is a bit of an inconvenience to those waiting to make a presentation, but if we have questions to Chief Large, I think that it would be best if we would have a short period to question him now, based on some of his statements.

If we have five presentations, it will be next to impossible in this time allotted to get to them.

**The Chairman:** I do not think it would be impossible. I do not necessarily think all the presentations will be this long. Would the presenters agree that they could make it shorter so that we have more opportunity to ask questions? I get the impression that might happen. In terms of procedure, it would be better to hear everyone and then ask questions with the knowledge of the remaining time. I certainly do not want to leave anyone out for lack of time. We have until 11:15. There is another meeting in here at 11:30. Knowing that, would you help us in making sure your presentation is short?

**Senator St. Germain:** I would ask the presenters to be as brief as possible. We have asked you to appear because you were denied the opportunity to appear before the committee in the other place. We want to ensure that we fully understand your position on this proposed legislation.

**Mr. David M. General, Chief, Six Nations Council:** Thank you for the opportunity to present the views of the peoples of the Six Nations of the Grand River Territory. I would first like to acknowledge the Algonquin Nation, on whose territory we are meeting today. I would like to thank the elders from Six Nations who came with me to make this presentation here today, and I believe there is one youth that came with us also.

Six Nations, along with many other First Nations across Canada, have been waiting for the opportunity to present their positions and views on Bill C-20, the First Nations Fiscal Statistical Management Act. Unfortunately, we were denied the opportunity to present to the standing committee in the House. On December 7, 2004, the standing committee heard from Minister Andy Scott and only the proponents of Bill C-20. We were told by the committee members that the proposed bill had received enough debate. We were told that there was an all-party agreement to hear only the minister and the proponents, and we were told that there was really no opposition to Bill C-20 since the government had incorporated new amendments. Honourable senators, I am here to tell that there is significant opposition to Bill C-20.

If the proponents of Bill C-20 claim to represent the interests of a purported 100 First Nations, then I want you to hear the remaining 530 First Nations who do not want Bill C-20.

**Le président :** Nous en avons cinq.

**Le sénateur St. Germain :** Il sera plutôt difficile de poser des questions si on ne le fait pas au fur et à mesure. Je sais que c'est un peu gênant pour les présentateurs qui attendent leur tour, mais si nous avons des questions sur certains des points soulevés par le chef Large, je pense qu'il vaudrait mieux y consacrer une petite période après son témoignage.

Avec cinq témoignages, il sera presque impossible de tout passer en revue dans le temps dont nous disposons.

**Le président :** Je crois que c'est possible. Je ne crois pas que toutes les présentations seront aussi longues que celle que nous venons d'entendre. Les témoins seraient-ils disposés à être succincts, pour nous permettre de poser des questions? J'ai l'impression que cela risque d'être le cas. En termes de procédure, mieux vaudrait entendre ce que chacun a à dire puis poser des questions en sachant quel temps il nous reste. Je ne voudrais surtout pas priver quelqu'un de s'exprimer, faute de temps. Nous avons jusqu'à 11 h 15, vu qu'il y a une autre réunion ici à 11 h 30. Ceci étant, pouvez-vous nous aider en veillant à faire des témoignages courts?

**Le sénateur St. Germain :** Je demanderais aux témoins d'être aussi brefs que possible. C'est parce que vous n'avez pas eu l'occasion de comparaître devant le comité de l'autre endroit que nous vous avons invité aujourd'hui. Nous voulions nous assurer de bien comprendre votre position à l'égard du projet de loi.

**M. David M. General, chef, Six Nations Council :** Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le point de vue des peuples des Six nations du territoire Grand River. Avant de commencer, je voudrais saluer la nation algonquine, vu que nous nous réunissons aujourd'hui sur son territoire. Je voudrais remercier les aînés des Six nations qui m'accompagnent aujourd'hui pour cette présentation; je crois que nous avons aussi avec nous un jeune.

Les Six nations, comme bien d'autres Premières nations du Canada, attendaient l'occasion de présenter leurs réactions au projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des Premières nations. Hélas, c'est une occasion que le Comité permanent de la Chambre ne nous a pas fournie. Le 7 décembre 2004, le comité permanent a entendu uniquement les témoignages du ministre Andy Scott et des défenseurs du projet de loi C-20. Les membres du comité nous ont assurés que cela suffisait comme débat; que tous les partis s'étaient entendus pour entendre uniquement le ministre et les partisans du projet de loi; et qu'il n'y avait pas de véritable opposition au projet de loi C-20, depuis que le gouvernement y avait apporté certains amendements. Or je suis là, honorables sénateurs, pour affirmer qu'il y a bel et bien une opposition au projet de loi C-20.

Les partisans du projet de loi C-20 se targuent de représenter les intérêts de quelque 100 Premières nations. Eh bien, j'aimerais que vous entendiez les témoignages des 530 Premières nations restantes qui ne veulent pas du projet de loi C-20.

Regrettably, many First Nations do not have the time and resources to be here in Ottawa today. Many of the First Nations lack the resources to participate in the democratic process, and this is a serious disadvantage. On the other hand, the proponents of Bill C-20 are very well funded and they are able to maintain a constant lobby. When you combine the efforts of their principal lobbyist, the chairs of the four fiscal institutions and such federal officials who want Bill C-20 passed, that, senators, is a considerable lobby force.

When you consider the issues that face First Nations across Canada, and when you look at the immediate needs at the community level, would not the millions of dollars spent developing four national institutions under Bill C-20 be better spent on housing, education and water plants to produce clean drinking water?

First Nations should be the people to develop the priorities for spending all this money that is being generated. The estimated cost of the four institutions ranges from \$25 million to \$30 million annually. One only needs to check the public records and do the math.

Our position is that the entire concept of the fiscal institutions is so questionable that no amount of amendment can fix Bill C-20. This has been stated repeatedly in a number of standing resolutions in which the chiefs and assembly have rejected the predecessors to Bill C-20.

Honourable senators, you have been informed that the original bill has been remedied with various amendments. One of the amendments presents Bill C-20 as optional. This amendment is misleading. I had the opportunity to talk to a senior government official and asked the following question, "Would there be any resources for infrastructure projects for First Nations who do not opt into Bill C-20?" The answer was "no."

The same question needs to be asked by this committee. If this committee gets the same answer as I was given, then most certainly Bill C-20 is not optional. We are told that Bill C-20 is optional, yet the statistical institute attached to it is not. If the statistical institute is to be applied to all First Nations, why does it have to be linked to Bill C-20? Could it or should it be a stand-alone institution?

Honourable senators, I ask you, given all the time, resources and energy spent by First Nations to generate information, statistics and data aimed at improving funding levels, why are we even considering such an institution?

The decision to opt into the fiscal institutions is a decision that is on par with those that now require referendum: the designation of land, amendments to our election codes, adoptions of membership codes, ratification of self-government agreements and the acceptance of claims settlements.

De nombreuses Premières nations n'ont hélas pas le temps ni les ressources voulues pour être à Ottawa aujourd'hui. Les ressources nécessaires pour participer au processus démocratique leur font défaut, ce qui est un grave handicap. Les partisans du projet de loi C-20, par contre, disposent de fonds importants leur permettant d'avoir un lobby influent. Si on ajoute à leurs efforts ceux des présidents des quatre institutions financières et des responsables fédéraux voulant voir le projet C-20 adopté, c'est un lobby considérable.

Mais je vous prie d'envisager, honorables sénateurs, les problèmes auxquels font face les Premières nations d'un bout à l'autre du Canada, et leurs moindres besoins immédiats au niveau des collectivités. Ne croyez-vous pas que les millions de dollars dont nécessite la mise en place des quatre organismes nationaux envisagés par le projet de loi C-20 seraient plus utiles si on les consacrait directement au logement, à l'éducation et à des usines de purification pour obtenir de l'eau potable?

Il revient aux Premières Nations d'établir les priorités pour dépenser l'argent généré. Le coût anticipé des quatre organismes va de 25 à 30 millions de dollars par année. Il suffit de consulter les archives publiques et de faire les calculs.

Notre position est que tout le concept des institutions fiscales est si sujet à caution qu'aucune modification ne pourra arriver à corriger le projet de loi C-20. Ceci a déjà été indiqué à plusieurs reprises dans des résolutions permanentes par lesquelles les chefs et l'assemblée ont rejeté les versions antérieures du projet de loi C-20.

Honorables sénateurs, on vous a dit que le projet de loi d'origine avait été corrigé par plusieurs amendements. L'un de ces amendements porte que le projet de loi C-20 sera optionnel. Cet amendement est trompeur. J'ai eu l'occasion de parler à un haut fonctionnaire du gouvernement et je lui ai posé la question suivante : « Existera-t-il des ressources pour des projets d'infrastructure à l'intention des Premières nations qui refuseraient d'appliquer le projet de loi C-20? » La réponse était : « Non ».

Votre comité doit poser la même question, et si vous obtenez la même réponse que celle que j'ai obtenue, alors il est bien évident que le projet de loi C-20 n'est pas facultatif. On nous dit qu'il est optionnel, pourtant l'Institut de la statistique ne le sera pas. Si l'Institut de statistique doit s'appliquer à toutes les Premières nations, pourquoi doit-il être lié au projet de loi C-20? Pourrait-il, ou devrait-il, être une institution autonome?

Honorables sénateurs, étant donné le temps, les ressources et l'énergie dépensés par les Premières nations pour générer ces renseignements, ces statistiques et ces données qui visent à améliorer les niveaux de financement, pourquoi veut-on mettre sur pied cette institution?

La décision de ne pas choisir ces organisations financières est de celles qui doivent faire l'objet d'un référendum : la désignation des terres, les modifications à nos codes électoraux, l'adoption des codes pour les membres, la ratification des accords d'autonomie et l'acceptation des revendications territoriales.

As Bill C-20 is currently read the First Nations leadership could forever wrap their membership in the web of the fiscal institutions with a mere vote of a single council. Most alarming, there is no requirement for community consultation. On the other hand, it is virtually impossible to get out of the proposed arrangements once they have been established.

I ask the committee to please consider the following amendment: Require each First Nation to hold a referendum on this question.

There are also questions about what Bill C-20 does not address. This bill does not address the questions of the fiscal relationships that were set out in the *Penner Report*, in the Royal Commission on Aboriginal peoples, and on this committee's own report, "Forging New Relationships: Aboriginal Governance in Canada."

Senators, I read with some satisfaction the proceedings of Wednesday, December 1, 2004. At that meeting, Professor Stephen Cornell, co-director of the Harvard Project on American Indian Economic Development appeared before this very committee.

It is not difficult to support the ideas of the necessary prerequisites of jurisdiction, good governance and culturally appropriate institutions that Professor Cornell suggests are necessary for First Nations to succeed in taking charge of their destiny. It is not difficult to realize that, as Professor Cornell indicated, "indigenous governments must have legitimacy with the people being governed."

It is not difficult to appreciate the hopeful words of Professor Cornell when he says we should, "look not only at the problems but also at the solutions that indigenous people are generating."

I will depart from my presentation to say that one of the issues we face in our community right now is the huge amount of excise tax that our community is paying. It is for us, as a community, as a nation, to get involved in solving that problem. Those are the discussions going on right now at Six Nations.

More reassuring were the questions and comments that you, the senators, made in committee that day. You spoke of the challenges and successes in your own regions. You spoke of differences. You spoke of diversity.

No one piece of legislation can be the panacea for all First Nation needs. You have heard of the resistance of the "one size fits all" approach, and you have heard the support for the government-to-government relationships. From Six Nations of the Grand River, you will hear strong support for nation-to-nation relationships. You will also hear us advocate nation-specific relationships. I truly believe that within the reports mentioned above lies the variety of diverse solutions for improving the lives of our diverse peoples.

Selon le libellé actuel du projet de loi C-20, les chefs des Premières nations pourraient engager leurs membres à l'égard de ces institutions financières avec le simple vote d'un seul conseil. Et ce qui est encore plus alarmant, c'est que rien n'exige de consulter la communauté. D'un autre côté, il est pratiquement impossible de sortir des arrangements proposés, une fois qu'on y participe.

Je demande au comité de bien vouloir considérer la modification suivante : imposer à chaque Première nation de tenir un référendum sur la question.

Il y a également les problèmes dont le projet de loi C-20 ne parle pas. Ce projet de loi ne parle pas des questions de relations financières qui ont été définies dans le Rapport Penner, de la Commission royale sur les peuples autochtones, et dans le rapport de ce comité, qui s'intitule « Forger de nouvelles relations : l'autonomie gouvernementale des Autochtones du Canada. »

Sénateurs, j'ai lu avec une certaine satisfaction le procès-verbal du mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2004. Lors de cette réunion, M. Stephen Cornell, co-directeur du Harvard Project on American Indian Economic Development, a comparu devant votre comité.

Il n'est pas difficile d'être d'accord avec l'idée de M. Cornell, c'est-à-dire qu'il faut des conditions préalables en matière de compétence, de bonne gouvernance et d'organisations culturelles appropriées afin que les Premières nations puissent prendre en main leur destinée. Il n'est pas difficile de réaliser, comme l'indiquait M. Cornell, que « les gouvernements autochtones doivent être légitimes aux yeux des gens qu'ils dirigent ».

Il n'est pas difficile d'apprécier les mots pleins d'espoir de M. Cornell lorsqu'il dit que nous devrions : « examiner non seulement les problèmes, mais aussi les solutions proposées par les peuples autochtones ».

Je vais m'éloigner de mon exposé pour dire que l'un des problèmes auxquels nous faisons face dans notre communauté à l'heure actuelle est le montant énorme de taxes d'accise que nous devons payer. En tant que communauté, en tant que nation, nous devons participer à la résolution de ce problème. Ce sont les discussions qui ont lieu à l'heure actuelle.

Vos questions et vos commentaires étaient plus rassurants. Vous avez parlé des défis et des réussites dans vos propres régions. Vous avez parlé des différences. Vous avez parlé de la diversité.

Aucune loi ne peut servir de panacée à tous les besoins des Premières nations. Vous avez entendu dire qu'il y a une résistance à l'approche « taille unique » et vous avez également entendu qu'il y a un appui en faveur des relations de gouvernement à gouvernement. De la part des Six Nations du territoire de Grand River, vous avez entendu dire qu'il y avait un appui important en faveur des relations de nation à nation. Vous allez également nous entendre défendre les relations spécifiques à une nation. Je crois véritablement que dans les rapports qui sont mentionnés ci-dessus, on trouve la variété et la diversité de solutions pour améliorer les vies de nos divers peuples.

The solutions of one nation must not infringe upon the solutions of another nation; this is consistent with our traditional teachings. This fundamental principle is the underlying basis for the two row wampum.

The peoples of Six Nations of the Grand River and many other First Nations share the view that Bill C-20 is an infringement on our inherent rights to self-government.

We would respectfully suggest that this proposed bill be reviewed by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs to address this very question. This would save Canada and Six Nations, and all First Nations valuable time, energy and resources that would most certainly be consumed by the courts.

Another subject that needs thoughtful consideration is the power of the minister to unilaterally appoint boards of the four institutions. If there are to be 40 political appointments, we suggest that the appointments should be done with the public consultation of all First Nations.

The proponents of Bill C-20 do not need the proposed bill when the institutions are already up and running. Their websites are on the internet, their offices have been rented and their staff has been hired. The proponents of Bill C-20 do not need the proposed bill when the institutions are already being funded.

In closing, I must state emphatically that Bill C-20 is detrimental to the self-determination of Six Nations of the Grand River Territory. We do not want or need legislation designed by someone else. We want to continue the discussion of our inherent, Aboriginal and treaty rights. Within that discussion, it will become apparent that by resolving the issues of land, resources and jurisdiction, Canada and Six Nations and many other First Nations will find themselves on a far more productive path.

Senators, I would like to thank you for listening to the views of Six Nations of the Grand River Territory. It is my hope that the power of a good mind will be with you as you consider Bill C-20 and make your decisions.

**The Chairman:** Thank you, Chief General.

**Mr. Michael Anderson, Research Director, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin** I am pleased to proceed but it is my practice as a technician to defer to any chiefs who are present to make their presentations, if that is appropriate for the purposes of the committee.

**The Chairman:** Are there other chiefs to present? Chief McCormick.

**Mr. Chris McCormick, Grand Chief, Association of Iroquois and Allied Indians:** Good morning. Senators, I appreciate your request for a prayer to open this meeting. I would like to

Les solutions d'une nation ne doivent pas porter atteinte aux solutions d'une autre nation, cela correspond à nos enseignements traditionnels. Ce principe fondamental est la base sous-jacente du traité du wampum à deux rangs.

Les peuples des Six Nations du territoire de Grand River et bien d'autres Premières nations sont d'accord à dire que le projet de loi C-20 porte atteinte à nos droits inhérents à l'autonomie gouvernementale.

Nous vous suggérons de faire réviser ce projet de loi par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour trouver une solution à cette même question. Cela pourrait permettre au Canada, aux Six Nations et à toutes les Premières nations du temps d'économiser de l'énergie et des ressources valables, qui seraient certainement consommés par les tribunaux.

Un autre sujet dont il faut tenir compte soigneusement est le pouvoir du ministre de nommer de façon unilatérale le conseil d'administration des quatre institutions. S'il doit y avoir 40 nominations politiques, nous suggérons que ces nominations soient effectuées avec la consultation publique de toutes les Premières nations.

Les défenseurs du projet de loi C-20 n'ont pas besoin de ce projet de loi alors que les institutions sont déjà créées et fonctionnent. Leurs sites Web sont sur l'Internet, leurs bureaux ont été loués et leur personnel a été embauché. Les défenseurs du projet de loi C-20 n'ont pas besoin de ce projet de loi, étant donné que les institutions sont déjà financées.

Pour conclure, je dois souligner que le projet de loi C-20 nuit à l'autodétermination des Six Nations du territoire de Grand River. Nous ne voulons pas et nous n'avons pas besoin d'une loi conçue par quelqu'un d'autre. Nous voulons continuer la discussion à propos de nos droits autochtones inhérents et de nos droits en vertu des traités. Dans le cadre de cette discussion, il deviendra évident qu'en résolvant les problèmes de territoires, de ressources et de compétences, le Canada, les Six Nations et bien d'autres Premières nations se trouveront dans un champ de discussion beaucoup plus productif.

J'espère que vous serez pénétrés du pouvoir d'un bon esprit lorsque vous examinerez le projet de loi C-20 et que vous prendrez votre décision.

**Le président :** Merci, Chef général.

**M. Michael Anderson, directeur de recherche, Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin :** Je serais prêt à prendre la parole, mais j'ai l'habitude, en tant que technicien, de laisser tout d'abord parler les chefs qui sont là pour faire un exposé, si cela convient au but de ce comité.

**Le président :** D'autres chefs sont-ils présents? Chef McCormick, vous avez la parole.

**M. Chris McCormick, grand chef, Association of Iroquois and Allied Indians :** Bonjour, sénateurs, j'apprécie votre demande d'une prière pour ouvrir cette réunion. J'aimerais signaler que

acknowledge that we are on Algonquin territory. I thank the elder for the prayer and I thank the Senate for the opportunity to present on behalf of the Association of Iroquois and Allied Indians.

Last week, I was asked by the political confederacy for the Province of Ontario, which is all the provincial territorial organizations, to present on their behalf. That umbrella organization represents 134 First Nations in the Province of Ontario. I asked for some speaking notes and I received them this morning at eight o'clock. There are 17 pages and so I have done my best to reduce that presentation. I hope that I have copied the points that are most important to the committee.

First, we would like to speak to inadequate consultation. Bill C-20 proposes national legislation that will affect the rights and interests of all First Nations. For example, the bill prejudices the inherent right of self-government for all First Nations by providing that all future First Nation laws and property taxation and financial administration are subject to a veto by federally appointed committee's, the tax commission and management board respectively.

Several leading Supreme Court decisions stand for the preposition that a government measure likely to prejudice rights in a significant way must go through a rigorous First Nation consultation exercise before acceptance and implementation; Sparrow and Haida Nation, and in some cases, First Nations' consent may be required, as in *Delgamuukw v. British Columbia*.

The consultation record of Bill C-20 is very suspect and raises a distinct possibility that if it is passed into law it will be declared constitutionally invalid.

In its present form, the bill and its predecessors going back to 2001 have been consistently rejected by First Nation assemblies at the national and provincial levels. This opposition has been ignored by Indian and Northern Affairs Canada and a small number of First Nations in support of the bill. Some cosmetic amendments to the proposed legislation have been introduced, but there has been no serious reconsideration of the substance of the bill.

The last paragraph of the preamble of Bill C-20 states:

And whereas first nations have led an initiative culminating in the introduction of this Act;

That kind of statement gives lawyers a bad name. Some First Nations support Bill C-20 but most are opposed to it. With respect, it should cause this committee concern that the government is complicit in this kind of deception in a significant proposed statute.

nous sommes sur les territoires algonquins. Je remercie l'aîné pour la prière et je remercie le Sénat pour nous permettre de faire un exposé au nom de l'Association of Iroquois and Allied Indians.

La semaine dernière, la confédération politique pour la province de l'Ontario, qui représente toutes les organisations territoriales provinciales, m'ont demandé de faire un exposé en leur nom. Cette organisation-parapluie représente 134 Premières nations de la province de l'Ontario. J'ai demandé des notes d'allocution et je les ai reçues ce matin à 8 heures. Ce sont 17 pages et j'ai fait de mon mieux pour réduire le temps de l'exposé. J'espère que j'ai copié les points les plus importants pour le comité.

Tout d'abord nous aimerais parler du caractère insuffisant des consultations. Le projet de loi C-20 propose une législation nationale qui va affecter les droits et les intérêts de toutes les Premières nations. Par exemple, le projet de loi porte atteinte au droit inhérent à l'autonomie gouvernementale de toutes les Premières nations en stipulant que l'ensemble des lois futures des Premières nations, des impôts fonciers et de l'administration financière des Premières nations seront sujet à un veto par des comités nommés par le gouvernement fédéral, respectivement la commission de la fiscalité et le conseil de gestion.

Plusieurs jugements de principe de la Cour suprême défendent l'hypothèse que si une mesure du gouvernement est susceptible de porter atteinte à des droits de manière significative, elle doit passer par l'exercice rigoureux de consultation des Premières nations avant d'être acceptée et mise en œuvre. Le consentement des nations Sparrow et Haida et, dans certains cas, des Premières nations, peut être exigé, comme dans l'affaire *Delgamuukw c. la Colombie-Britannique*.

La liste de consultation pour le projet de loi C-20 est très suspecte et pourrait faire en sorte que si le projet de loi est adopté, il pourrait être déclaré non valide constitutionnellement.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi et ses versions précédentes, qui remontent à 2001, ont été toujours rejettés par les assemblées des Premières nations tant au niveau national que provincial. Les Affaires indiennes et du Nord Canada n'ont pas tenu compte de cette opposition et un petit nombre de Premières nations sont en faveur de ce projet de loi. Quelques modifications légères ont été apportées à la législation proposée, mais il n'y a pas eu de réexamen sérieux de l'esprit du projet de loi.

Le dernier paragraphe du préambule du projet de loi C-20 déclare ce qui suit :

Que les Premières nations ont entrepris une initiative qui a mené à l'élaboration de la présente loi.

Ce genre de déclaration est à la source de la mauvaise réputation des avocats. Quelques Premières nations sont pour ce projet de loi C-20, mais la plupart y sont opposées. Avec votre respect, cela devrait préoccuper le comité de savoir que le gouvernement est complice de genre de supercherie dans une loi proposée d'importance.

The hearings before the House of Commons committee were a microcosm of the fundamental unfairness of the consultation process on Bill C-20 in that they lasted only part of one day. The only witnesses were from INAC and supporters of the bill. These supporters are affiliated with the four institutions to be blessed by Bill C-20. Naysayers were excluded from the party. The dubious nature of this procedure speaks volumes to how Bill C-20 has been handled from day one.

Bill C-20 has been rammed down the throats of First Nations. This is inconsistent with the commitment made by Prime Minister Martin at the historic Aboriginal round table last year. He promised that legislation and program packages would no longer be imposed on First Nations. He promised a partnership approach. The rough tactics being used to pass Bill C-20, come hell or high water, raise serious doubts about the sincerity of the commitment of a new partnership.

I will speak to the rationale for transferring the proposed legislation to the Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. Federal policy developed by INAC accepts for all purposes that the inherent right exists and is protected by section 35 of the Canadian Constitution Act, 1982. This is a general recognition. The elaboration of the Aboriginal and/or treaty right of self-government depends on research and discussion at the local level. Ironically, the federal policy support for the inherent right is referred to in the first paragraph of the preamble of Bill C-20.

The inherent right in section 35 cannot be purely ornamental or empty but it must have some substantive content. There must be some legislative jurisdiction for First Nations associated with the inherent right. Certain federal enactments may be unconstitutional because of the inconsistency with the inherent right.

Is there anything in Bill C-20 that is potentially inconsistent with the inherent right in section 35 of the Canadian Constitution Act of 1982?

If there such a potential inconsistency with the inherent rights, parts of Bill C-20 may be unconstitutional. This is the issue that should be of interest to the Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. There is an opportunity for the Senate to consider important draft legislation vis-à-vis the inherent right in section 35. This is a very important area from a legal and political point of view that would benefit from consideration by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

What parts of Bill C-20, if any, might clash with the inherent right? In my view there are two key potential problems. First, Part 4 of Bill C-20 provides that a First Nation cannot pass a financial administration law without the prior approval of the proposed First Nations' management board. Part 5 provides that

Les audiences tenues par le comité de la Chambre des communes étaient un microcosme de l'inéquabilité fondamentale du processus de consultation à propos du projet de loi C-20, dans la mesure où ces consultations n'ont duré qu'une partie de la journée. Les seuls témoins provenaient de l'AINC et ils étaient en faveur du projet de loi. Ces témoins sont affiliés avec les quatre organisations qui bénéficieront du projet de loi C-20. Ceux qui étaient contre étaient exclus. La nature douteuse de ce procédé trahit la façon dont le projet de loi C-20 a été considéré depuis le premier jour.

On a essayé de faire avaler le projet de loi C-20 aux Premières nations. Cela ne correspond pas à l'engagement pris par le premier ministre Paul Martin à la table ronde historique des peuples autochtones l'an dernier. Il a promis que des séries de lois et de programmes ne seraient plus imposées aux Premières nations. Il a promis une approche en partenariat. Les tactiques grossières qui sont utilisées pour faire adopter le projet de loi C-20, quoiqu'il arrive, soulèvent de sérieux doutes quant à la sincérité de l'engagement du gouvernement à établir un nouveau partenariat.

Je vais parler de la logique du transfert de la loi proposé au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles. La politique fédérale mise au point par l'AINC accepte à toutes fins et intentions que le droit inhérent existe et se trouve protégé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle canadienne de 1982. Il s'agit d'une reconnaissance générale. L'élaboration d'un droit autochtone ou d'un droit de traité de gouvernement autonome dépend de la recherche et des discussions qui ont lieu au niveau local. De façon ironique, la politique fédérale soutient que le premier paragraphe du préambule du projet de loi C-20 fait référence à ce droit inhérent.

Ce droit inhérent de l'article 35 ne peut servir d'ornementation ou ne peut être vide, mais il doit y avoir un contenu substantiel. Il doit y avoir une compétence législative pour les Premières nations associées à ce droit inhérent. Certains textes de loi fédéraux peuvent être inconstitutionnel à cause du fait qu'ils ne sont pas cohérents avec ce droit inhérent.

Y a-t-il quelque chose dans le projet loi C-20 qui pourrait ne pas correspondre à ce droit inhérent inscrit à l'article 35 de la Loi constitutionnelle canadienne de 1982?

S'il existe une non-correspondance potentielle avec ces droits inhérents, certaines parties du projet de loi C-20 pourraient être non constitutionnelles. C'est cette question qui devrait intéresser le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles. Pour le Sénat, c'est l'occasion de considérer une ébauche de loi importante par rapport au droit inhérent de l'article 35. D'un point de vue légal et politique, c'est une zone très importante qui pourrait bénéficier de toute considération par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Quelle partie du projet de loi C-20, s'il y en a, peuvent contrecarrer ce droit inhérent? D'après moi, il existe deux problèmes clés possibles. Tout d'abord, la partie 4 du projet de loi C-20 stipule qu'une Première nation ne peut adopter une loi de gestion financière sans l'accord préalable du conseil de gestion des

a First Nation cannot pass a local property taxation law and related laws without the prior approval of the proposed First Nation tax commission.

Part 3 concerning the financial management board, clauses 40 to 41, and Part 3, the tax commission, clauses 19 and 20, are appointed by the federal government. It is funny that subclause 20(2) guarantees three seats on the tax commission for taxpaying business interests, likely in practice to be non-Aboriginal. These federally appointed individuals will give thumbs up or down to all property taxation laws, including the expenditure of funds proposed by all First Nations in Canada. There is nothing this bad in the Indian Act of 1927.

In other words, these two federally appointed committees, the tax commission and the management board, have absolute veto over First Nation laws dealing with some of the intimate matters of local government such as local taxation and local finance administration. The proposed tax commission even has a veto over the annual budgets for the expenditure of property tax revenues, paragraph 5(1)(b).

In my view, this federal veto over intimate local law-making is inconsistent with even a modest understanding of the content of the inherent right in section 35. If the inherent right does not cover jurisdiction over local taxation and financial administration, then what does it cover? What is the residential content of the inherent right if such a basic local jurisdiction is not included?

I wanted to touch on the First Nations Statistical Institute. There is no optionality about this institution. Whether or not a First Nation likes it, the institute will exist and will be paid for from funds that would otherwise go to real First Nation priorities, such as schools and health care. The institution will have a platform to make pronouncements about First Nations statistical policy, even though it does not enjoy the support of the majority of First Nations.

The institute will have a broad and non-consensual access to the most intimate data on all First Nations in Canada. This reality is artfully camouflaged by clause 106 of Bill C-20, which talks of agreements with First Nations on the sharing of the statistical information. However, the kicker is clause 107, which provides for non-consensual access to practically all First Nation data held by the federal government. This data is massive and intimate, given the level of financial and program over-reporting required by First Nations, so First Nation data will be shared with the institute even though most First Nations are strongly opposed to its mandate. Fully funded by INAC, the institution will thrive even if not a single First Nation data sharing agreement under clause 106 is ever signed. This belies the assertion that the institution and the rest of Bill C-20 are optional or opt-in.

Premières nations proposé. La partie 5 stipule qu'une Première nation ne peut adopter une loi d'impôt foncier local et des lois connexes sans l'accord préalable de la commission de la fiscalité des Premières nations proposées.

Le conseil de gestion financière prévu par les dispositions 40 et 41 de la partie 3 ainsi que la commission de la fiscalité prévue par les dispositions 19 et 20 de la partie 3 sont nommées par le gouvernement fédéral. Il est bizarre que le paragraphe 20(2) garantisse trois conseillers à cette commission de la fiscalité pour les intérêts des sociétés contribuables, conseillers qui en pratique sont susceptibles d'être non autochtones. Ces personnes nommées par le gouvernement fédéral pourront accepter ou refuser toutes lois sur les taxes foncières, y compris les dépenses des fonds proposées par toutes les Premières nations du Canada. Il n'y avait rien de si mauvais dans la Loi sur les Indiens de 1927.

En d'autres termes, ces deux comités nommés par le gouvernement fédéral, la commission de la fiscalité et le conseil de gestion financière, ont possibilité de veto absolu sur toutes les lois des Premières nations touchant à des affaires propres au gouvernement local, telle que l'imposition et l'administration financière locale. La commission de la fiscalité proposée aurait même un veto sur les budgets annuels des dépenses provenant de recettes des taxes foncières, en vertu de l'alinéa 5(1)b).

À mon avis, ce veto fédéral sur le pouvoir local de légiférer du gouvernement local est contraire à toute compréhension modeste du contenu du droit inhérent de l'article 35. Si le droit inhérent ne couvre pas la compétence sur l'administration des impôts locaux et des finances locales, alors que couvre-t-il? Quel est le contenu résidentiel de ce droit inhérent, si une compétence locale n'est même pas comprise?

Je voudrais parler de l'Institut de la statistique des Premières nations. Il n'y a même pas d'option au sujet de cet institut. Qu'une Première nation l'aime ou non, l'institut existera et sera payé à partir de fonds qui devraient sinon être versés pour des priorités réelles des Premières nations, telles que des écoles ou des soins de santé. L'institution disposera d'un programme pour se prononcer sur la politique statistique des Premières nations, même si elle ne reçoit pas le soutien de la majorité des Premières nations.

Cet institut aura un accès généralisé et non consensuel aux données les plus intimes de toutes les Premières nations du Canada. Ce fait est intelligemment camouflé par l'article 106 du projet de loi C-20, qui parle d'accord avec les Premières nations sur le partage d'informations statistiques. Cependant, le clou est l'article 107, qui stipule un accès non consensuel à pratiquement toutes les données des Premières nations détenues par le gouvernement fédéral. Ces données sont énormes, elles sont intimes également, étant donné l'énorme masse de rapports financiers et de rapports sur les programmes exigés des Premières nations, et ainsi les données des Premières nations seront partagées avec l'institut même si la plupart des Premières nations sont fortement opposées à son mandat. Entièrement financé par l'AINC, l'institut va pouvoir croître, même si aucun accord de partage de données des Premières nations n'est signé en vertu de l'article 106. Cela est un démenti à la déclaration selon laquelle l'institut et le reste du projet de loi C-20 pourraient être acceptés ou refusés.

The fact is that most First Nations in Canada, and especially in the North, are hurting very badly indeed. Many First Nations are verging on bankruptcy or third party administration, as it is called in the parallel universe of INAC. All social economic indicators are well below Canadian averages and in some cases are equivalent to Third World. This overwhelming problem does not stem from bad local management or some other fault at the First Nation level. Rather, the problem stems from the decision of Canada in 1995 to cap federal transfers to First Nations. The effect has been devastating, since the overwhelming majority of First Nations mostly depend on federal transfers.

Instead of dealing with First Nation fiscal agenda, Bill C-20 refers to tax and borrow mania. The proposed legislation is based on the absurd proposition that First Nations can tax and borrow their way to prosperity. This may work for a handful of First Nations with significant reserve business properties. However, for the overwhelming majority of First Nations, the truism stands: You cannot draw blood from a stone. If there is no business base, which is the norm, there is no hope for a property taxation system. Without property taxes, there can be no borrowing on the international bond market under the auspice of a financial authority. For the great majority of First Nations who are struggling to get by on capped federal funding, the tax and borrow scheme of Bill C-20 is at best a bitter joke.

In regards to chiefs in assembly, Bill C-20 and its predecessors have been continually opposed by Chiefs of Ontario and assembly. The official position, based on resolutions at the Assembly of First Nations, is to oppose Bill C-20.

I would strongly urge, based on this presentation, that this proposed legislation be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

There are institutions established and presently carrying out the work of this proposed legislation. Why were not these institutions not tendered out? There were large amounts of money and there was no tender process. Is that not the norm for taxpayers' money when institutions like these are going to be established, a tender process?

**Mr. Randall Phillips, Chief, Oneida Nation of the Thames:** Good morning, senators. I would like to also acknowledge the fact that we are here on Algonquin territory. I also acknowledge the elder for opening today's session with a prayer. That is very important.

Honourable senators, I did not give you a brief today simply because I think you have read enough briefs, and I think you will continue to read enough briefs. You need to have a personal, direct contact with a leader from a First Nations community that has had a chance to review Bill C-20. I will not go through a clause-by-clause analysis of it. I do not think that will serve any purpose. At the end of the day, you might find there is hope that

Le fait est que la plupart des Premières nations du Canada, et tout particulièrement dans le Nord, ont d'énormes difficultés. Bien des Premières nations sont sur le point de faire faillite ou sous une administration tierce, comme cela s'appelle dans l'univers parallèle de l'AINC. Tous les indicateurs socio-économiques sont bien en deçà des moyennes canadiennes et dans certains cas sont équivalents à celles du tiers monde. Cet énorme problème ne provient pas d'une gestion locale mauvaise ou d'autres fautes de la part des Premières nations. Plutôt, le problème provient de la décision du Canada, en 1995, d'établir un plafond aux transferts fédéraux vers les Premières nations. L'effet a été dévastateur, puisque la majorité écrasante des Premières nations dépendent pour la plupart des transferts fédéraux.

Au lieu de s'occuper de l'ordre du jour financier des Premières nations, le projet de loi C-20 dénote une manie de l'impôt et de l'emprunt. La législation proposée se base sur l'hypothèse absurde que les Premières nations peuvent imposer et emprunter jusqu'à devenir prospères. Ceci peut fonctionner pour quelques Premières nations, avec des réserves importantes de propriétés d'affaires. Cependant, pour l'énorme majorité des Premières nations, le truisme reste : c'est comme parler à un mur. S'il n'y a pas une base d'affaires, qui est en fait la norme, il n'y a aucun espoir d'établir un système d'impôts fonciers. Sans impôts fonciers, il ne peut y avoir aucun emprunt sur le marché des obligations internationales sous les auspices d'une autorité financière. Pour la grande majorité des Premières nations qui se battent pour s'en sortir avec un financement fédéral plafonné, ce système d'imposition et d'emprunt, défendu par le projet de loi C-20, les fait rire jaune.

En ce qui concerne l'assemblée des chefs, les chefs de l'Ontario et l'assemblée se sont toujours opposés au projet de loi C-20 et à ses prédecesseurs. D'après les résolutions adoptées par l'Assemblée des Premières nations, leur position officielle a toujours été le rejet du projet de loi C-20.

À la lumière de cet exposé, je vous exhorte à renvoyer ce projet de loi au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Il existe déjà des organisations qui mettent en application les dispositions prévues par ce projet de loi. Pourquoi n'a-t-on pas procédé par appel d'offres? Il n'y a pas eu d'appel d'offres, malgré le fait qu'il s'agissait de sommes considérables. N'est-ce pas la règle appliquée pour bien gérer l'argent des contribuables? Lorsqu'on prévoit établir des institutions comme celles-ci, ne doit-on pas lancer un appel d'offres?

**M. Randall Phillips, chef, Oneida Nation of the Thames :** Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. J'aimerais tout d'abord signaler que nous nous trouvons en territoire Algonquin. Je remercie par ailleurs l'aîné d'avoir ouvert la séance par une prière. C'est très important.

Honorables sénateurs, si je ne vous ai pas remis de mémoire aujourd'hui, c'est parce que je pense que vous avez lu assez de mémoires par le passé et que vous devrez en lire suffisamment d'autres dans l'avenir. Vous avez besoin d'un échange personnel et direct avec un chef d'une communauté des Premières nations qui a pris connaissance du projet de loi C-20. Je ne vais pas en parcourir tous les articles, car cela me semblerait inutile. À l'issue

Bill C-20 can be salvaged. I want to echo some of the comments made earlier that the amendment list would be too lengthy, and there would be a lot of time and effort to do so.

I would like to introduce myself as elected chief of the Oneida Nations of the Thames. I say "Oneida Nations" because that is exactly what we are. We are the only Oneida Nations within Canada's boundaries. Our traditional homeland is from New York. Some of you may be aware that there is a current land claim negotiation with New York State and the federal government as it stands right now.

It is important that you understand that I am here representing those people's interests and not necessarily all First Nation's interest, and certainly not the proponents of this legislation's interests. They have made it clear to Parliament and other members that they are in favour of this particular piece so they can move on with their own interests. It is from spring board I would right to take off.

The Oneida Nations of Thames is a unique community here in Canada. We are the only community I know of that was not granted land through the federal government. We purchased our land outright. We do not call it a reserve. We call it a settlement specifically for that purpose. Our children learn that it is a settlement. They have quite a time, sometimes, dealing with the reserve across the river because of this notion of one being a settlement and one being a reserve. Our fundamental thinking is that of a nation.

We believe there are other outstanding issues in regards to land issues. This certainly is a bill about land ownership, land issues, land acquisitions and how you use that land under the pretext of taxation. Taxation is not a value or an ideal that is widely held within our community or our nation. Our forefathers, my grandfathers, made a distinction a long time ago that they would protect us, this future generation, from exactly those kinds of impositions of foreign governments. This is, unfortunately, one of them. However, it might be guised in other terminology and other phrases in terms of "good for the community." There are some fundamental rights here that need to be addressed, and I do not think that Bill C-20 supports those rights.

I will now make quick mention of the lack of debate and consultation with regard to the process. As you are aware, this is the third time this proposed legislation has been introduced to the House, in different forms. I will echo the sentiments of the Grand Chiefs by saying that at each time it was presented, the chiefs rejected the proposed legislation. It still sits here in government. Does this say something? It says something to me and the people that I represent. It says that we are not being listened to. Once again I appreciate the fact that at least now we have a chance to be heard.

de votre examen, vous conclurez peut-être que le projet de loi C-20 peut aller de l'avant. Quant à moi, je souscris à l'avis de ceux qui ont dit tout à l'heure qu'il serait trop long d'apporter tous les amendements nécessaires à ce projet de loi, que cela demanderait trop de temps et d'efforts.

Permettez-moi de me présenter. Je suis le chef élu des Nations Oneida de Thame. Si j'emploie l'expression « Nations Oneida », c'est parce que c'est exactement ce que nous sommes. Nous sommes les seules Nations Oneida à l'intérieur des frontières canadiennes. Nos terres ancestrales se trouvent dans l'État de New York. Certains d'entre vous savent peut-être que nous négocions en ce moment le règlement d'une revendication territoriale avec l'État de New York et le gouvernement fédéral.

Il importe que vous sachiez que je représente les intérêts de ce peuple-là, pas nécessairement de toutes les Premières nations, et certainement pas ceux des promoteurs de ce projet de loi. Ceux-là ont fait savoir sans équivoque au Parlement et à d'autres intervenants qu'ils sont favorables à ce projet de loi parce qu'il sert leurs propres intérêts.

Voilà donc mon point de départ. Les Nations Oneida de Thame sont une communauté unique en son genre au Canada. Nous sommes la seule communauté qui ne s'est pas vu octroyer ses terres par le gouvernement fédéral. Nous avons acheté nos terres, purement et simplement. Voilà pourquoi nous ne les qualifions pas de « réserve », mais bien « d'établissement ». C'est que nous enseignons à nos enfants. Ils ont parfois du mal à se faire comprendre à cet égard par les habitants de la réserve située de l'autre côté de la rivière, étant donné que nous, nous ne sommes pas une réserve mais bien un peuple. Fondamentalement, nous nous considérons comme une nation.

Il existe à notre avis d'autres questions non réglées en ce qui concerne le régime foncier. Ce projet de loi traite de la propriété foncière, de l'acquisition de biens fonciers et de l'utilisation que l'on fait des terres sous prétexte d'imposition. L'imposition n'est pas une valeur ou un idéal très répandu dans notre communauté ou notre nation. Nos ancêtres, mes grands-pères, ont pris il y a longtemps la décision de nous protéger, notre génération et les futures, précisément contre l'imposition de tels régimes par des gouvernements étrangers. Ce projet de loi est malheureusement un des dangers contre lesquels il voulait nous prémunir. Il arrive cependant qu'on utilise d'autres mots et qu'on invoque par exemple le « bien commun » pour décrire de telles mesures. En l'occurrence, il faut examiner certains droits fondamentaux qui, à mon avis, ne sont pas garantis par le projet de loi C-20.

J'aimerais signaler au passage l'absence de débat et de consultation sur le processus. Comme vous le savez, c'est la troisième fois que ce projet de loi est déposé à la Chambre, sous différentes formes. Chaque fois, les grands chefs l'ont rejeté. Et pourtant, le gouvernement l'étudie toujours. Que doit-on en conclure? Quant à moi et le peuple que je représente, nous en tirons certaines conclusions. Nous en concluons qu'on ne nous écoute pas. Je vous remercie encore une fois de me donner à tout le moins l'occasion d'exprimer mon point de vue aujourd'hui.

The Oneida Nations of the Thames Chief and Council has formally rejected Bill C-20 through the Band Council Resolution and those that have been submitted through the proper processes, through Indian and Northern Affairs Canada and everything else. We reject Bill C-20 for a number of reasons. It has a direct impact on our rights; throughout Bill C-20 you will see references that are made to control. You will see references that are made to approvals. You will see references that are made to government-created institutions that will have a direct impact on the day-to-day administration and governance of our community. That is not acceptable for the people I represent.

We are not in support of institutionalized self-government and that seems to be the trend. The notion of a national First Nation financial authority that lends money out might be a good idea in concept but those institutions already exist. First Nations just need an access to them. We do not need to create our own for this specific purpose with a whole new set of rules and regulations that bind us even further.

We are not in favour of institutionalizing a board. We are not in favour of institutionalizing a tax commission. Simply put, this whole notion of creating these types of institutions goes against whatever notion of inherent self-government that there is.

We have not even had that debate in regards to the inherent rights policy and the objections that First Nations community, especially the ones my community have with that. It is limited, it is restricted and comes down to the last fact that it is controlling; that is what we want to move away from. Bill C-20 takes us further us along that path.

Part of the rejection is in some of the terminology used. There is finality to all these institutions in the sense they can say yes or no to anything. There is no appeal mechanism.

In 2005 this notion of accountability should be first and foremost in everyone's thoughts. Yet, should the financial board deem a First Nation ineligible, for whatever reason the control rests with the institution. The control rests with decision makers appointed by the federal government. Therefore, we are dealing with another federal body to control First Nations' interests and rights. For the people I represent, that is not acceptable.

We talk about the optionality of this proposed legislation and how it was a deal breaker in previous pieces of legislation. Now that has been addressed through Bill C-20. You heard from the other panellists here that there is no optionality to Bill C-20. They mention the specific statistical institution in regards to optionality, but I would like to take you one step further. Bill C-20 has a direct amendment to the Indian Act, not in terms of the taxation amendment where everyone might logically take

Le chef et le conseil des Nations Oneida de Thames ont formellement rejeté le projet de loi C-20 par une résolution du conseil de bande. Cette résolution a été transmise aux autorités en bonne et due forme, par la filière normale, par l'entremise d'Affaires indiennes et du Nord Canada, et ainsi de suite. Nous rejetons le projet de loi C-20 pour plusieurs raisons. Ce projet de loi touche directement nos droits; dans ce projet de loi, on parle sans cesse de contrôle. On parle d'autorisations. On parle d'institutions créées par le gouvernement qui auront des répercussions directes sur l'administration de notre communauté. Cela n'est pas acceptable pour le peuple que je représente.

Nous ne sommes pas favorables à l'autonomie gouvernementale institutionnalisée, qui semble être la tendance privilégiée à l'heure actuelle. L'idée d'une autorité financière nationale des Premières nations qui préterait de l'argent n'est pas mauvaise en soi, mais de telles institutions existent déjà. Les Premières nations ont simplement besoin d'y avoir accès. Il n'est pas nécessaire de créer nos propres institutions à cette fin précise en nous imposant du même coup toute une série de règles et de règlements qui seront autant de nouvelles contraintes.

Nous ne sommes pas favorables à la création d'un conseil de gestion, ni d'une commission de la fiscalité. En un mot, l'idée même de créer de telles institutions va à l'encontre de la notion d'autonomie gouvernementale inhérente.

Nous n'avons même pas débattu de la politique fondée sur le droit inhérent et de la raison pour laquelle les communautés des Premières nations, particulièrement la mienne, s'y opposent. Cette politique est limitée, elle est restrictive et, en dernière analyse, elle est contraignante. C'est justement le genre de carcan dont nous voulons nous défaire, tandis que le projet de loi C-20 nous y assujettirait encore davantage.

Notre rejet du projet de loi s'explique, entre autres, par le langage qu'il contient. Les décisions de toutes ces institutions sont définitives. Il n'y a pas de mécanisme d'appel.

En 2005, l'obligation de rendre des comptes devrait être au premier rang des préoccupations de chacun. Et pourtant, si le conseil de gestion financière juge une Première nation inadmissible, pour quelque raison que ce soit, sa décision est sans appel. Le pouvoir appartient aux décideurs nommés par le gouvernement fédéral. Nous devons donc traiter avec un organisme fédéral de plus pour faire valoir les intérêts et les droits des Premières nations. Cela est inacceptable pour les gens que je représente.

On a évoqué le caractère optionnel de ce projet de loi en indiquant que c'est à cause de cette caractéristique que les projets de loi antérieurs avaient abouti à un échec. Le projet de loi C-20 aurait réglé cette difficulté. Les autres témoins ici présents ont déclaré que les dispositions du projet de loi C-20 ne sont pas optionnelles. Ils ont évoqué expressément l'Institut de la statistique à cet égard, mais j'aimerais pousser cette idée un peu plus loin. Le projet de loi C-20 modifie directement la Loi sur les

that first jump to, but what bothers me and my community the most is that it amends section 88, which is a general provision for other laws to apply on First Nations territories.

If what we have been told is that this legislation is optional, then why change the Indian Act to read that this will be part of a law of general application?

My fear, senators is that these institutions will certainly look after their own self interests and with every opportunity encroach further into the governance issues that are solely the responsibility of First Nations governments.

There are too many provisions within those three institutions that will have a negative impact on a community.

The other point I wanted to raise here is in regards to the actual application of this proposed legislation. Who will it benefit? It will not benefit the Oneida Nations of the Thames, because we still have outstanding land issues. Going back to one of the references made by a previous speaker it states that those need to be resolved far in advance of this. We cannot get access to increased territory, so this notion of development coming into our territory any time in the future when we can even think about using that as a tax base is far remote from our thinking.

I want to echo the sentiments of the Grand Chief that if and when we decide as a First Nations government and a people to increase our economics and development capacities it should be our choice and it should not have to be guided by an institution. There is no optionality otherwise.

The inclusion in several of the sections to third party interests over First Nations' interests is unacceptable to the people I represent. This is another way of outside interests directing and controlling what First Nations want to do. It is limiting, restricting and offensive, senators.

The purpose of this is taxation. Let us be clear about this. We can read the opening statements in regards to the creation of four institutions but the purpose of this is taxation. It does not change the fiscal relations with First Nations. All it does is harmonize communities with non-native communities. This has been a goal of assimilation since I was born, my father was born and his father was born. It is something that the people I represent take offence to. There are a lot of personal issues in regards to Bill C-20.

We are not in favour of anything that attacks our rights. As the Oneida Nations, we are part of the Iroquois Confederacy, and from that confederacy stems all of our history, governance and actions, it is not from the Indian Act. The Indian Act creates confusion and a dilemma for people like me who are representatives of an elected system. We do not support the Indian Act. To be further offended by the fact that this organization is going to continue to dictate and to guide us in terms of what we think is our future is also unacceptable.

Indiens, non pas en modifiant le régime d'imposition, ce qu'on aurait pu croire logique a priori, mais en modifiant l'article 88, disposition générale qui stipule que les autres lois s'appliquent sur les territoires des Premières nations. Voilà ce qui nous dérange le plus, mon peuple et moi.

Si ce projet de loi est optionnel, comme on le prétend, pourquoi modifier la Loi sur les Indiens pour affirmer que cette loi fera partie des lois d'application générale?

Je crains que ces institutions ne servent leurs propres intérêts et ne profitent de toutes les occasions pour s'ingérer dans des affaires de gouvernance qui sont du ressort exclusif des gouvernements des Premières nations.

Trop de dispositions relatives à ces trois institutions auront des répercussions défavorables sur une communauté.

Par ailleurs, j'aimerais aborder l'application effective de ce projet de loi. Qui en profitera? Ce ne seront pas les Nations Oneida de Thames, parce que toutes nos revendications territoriales n'ont pas encore été réglées. Pour reprendre encore une fois les propos d'un intervenant qui a pris la parole avant moi, il faut régler ces revendications bien avant d'adopter ce projet de loi. Nous n'arrivons pas à avoir accès à un plus grand territoire; nous sommes donc bien loin de penser à la possibilité d'utiliser les recettes fiscales pour développer notre territoire dans l'avenir.

Pour reprendre les propos du Grand Chef, je dirai que si et quand nous décidons en tant que gouvernement des Premières nations et que peuple de stimuler notre économie et nos capacités de développement, nous devons le faire de notre propre chef et non à l'instigation d'une institution. Autrement, on ne peut pas parler d'optionnalité.

Les gens que je représente trouvent inacceptable le fait que dans plusieurs des articles du projet de loi, les intérêts des tierces parties l'emportent sur ceux des Premières nations. C'est un autre moyen qui permettra à des intérêts extérieurs d'orienter et de contrôler le comportement des Premières nations. Honorables sénateurs, cette façon de faire est restrictive, contraignante et insultante.

L'imposition est la raison d'être de ce projet de loi. Qu'on ne s'y trompe pas. Malgré les déclarations faites dans le préambule au sujet de la création de quatre institutions, l'objet du projet de loi est l'imposition. Il ne change pas les relations fiscales avec les Premières nations. Il ne fait qu'harmoniser les communautés autochtones avec les communautés non autochtones. C'est du reste là le but de l'assimilation depuis toujours. Cela offense les gens que je représente. Le projet de loi C-20 touche beaucoup de questions personnelles.

Nous sommes contre tout ce qui mine nos droits. En tant que Nations Oneida, nous faisons partie de la Confédération iroquoise, dont découlent toute notre histoire, notre gouvernance et nos actes. Tout cela ne nous vient pas de la Loi sur les Indiens qui a semé la confusion et créé un dilemme pour ceux qui comme moi sont des représentants élus. Nous n'acceptons pas la Loi sur les Indiens. Nous subirons un nouvel affront si cette organisation continue à nous dicter notre conduite à l'avenir et cela nous paraît aussi inacceptable.

In closing, thank you for your time to listen to the rants and raves of a young chief. I have been the beneficiary of a great many people at home who have provided me with guidance throughout this short term that I have held as chief. They are very supportive of the efforts I am trying to make and of my being here today. It does cost money to appear before you and there are many things we should be doing at home right now, but I think that it is important that you hear from a group that opposes Bill C-20 and takes no benefit from it in any way. I have tried to point out the negative side of this proposed legislation.

I ask senators in the course of your actions and responsibilities that you do what you can to refrain from endorsing Bill C-20. I ask that in concert with the Grand Chiefs' statement made here today.

These are constitutional issues. The proposed bill would create institutions that would directly conflict with First Nation governments' rights and responsibilities through a process in which we have never been directly involved. Our national office has been put on record as rejecting this proposed legislation. I ask senators to do what they can to stop Bill C-20.

Should this piece of proposed legislation pass, I would ask senators to make one simple amendment: Include a specific reference that this legislation not apply to the Oneida Nation of the Thames.

**The Chairman:** Next we will hear from Mr. Anderson. The committee has had the benefit of reading your lengthy presentation and we wonder if you might provide us with a summary? I will leave that to you, Mr. Anderson.

**Mr. Anderson:** Mr. Chair, I do not intend to read the entire document. I would like to request that the committee consider adopting the presentation that I have circulated as part of the evidence of this proceeding. If it is acceptable to the committee I will move on to simply summarize some of the points that have not been touched on by our colleagues today.

**The Chairman:** Do we have a motion to accept the document as an exhibit?

**Senator St. Germain:** So moved.

**The Chairman:** It is moved by Senator St. Germain and seconded by Senator Watt.

All in favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Mr. Anderson please proceed.

**Mr. Anderson:** Thank you, Mr. Chair and members of the committee, also chiefs, grand chiefs, elders and youth who have attended to hear this important presentation.

En terminant, je vous remercie d'avoir bien voulu écouter les doléances et les récriminations d'un jeune chef. Dans ma communauté, je peux compter sur les conseils d'un grand nombre de personnes qui m'ont guidé dans mon rôle de chef, que j'occupe depuis peu. Elles m'ont beaucoup soutenu dans mes efforts et ma comparution ici aujourd'hui. Il a fallu débourser certains frais pour être des vôtres aujourd'hui et il y a beaucoup à faire chez-moi en ce moment, mais je pense qu'il était important que vous entendiez un groupe qui s'oppose au projet de loi C-20 et qui n'en retirera aucun avantage. Voilà pourquoi j'ai essayé de vous décrire les défauts de ce projet de loi.

J'invite les sénateurs à ne pas appuyer le projet de loi C-20. À cet égard, je m'associe aux propos que le Grand Chef a tenus devant vous aujourd'hui.

Il s'agit de questions constitutionnelles. Le projet de loi entraînerait la création d'institutions tout à fait incompatibles avec les droits et les responsabilités des gouvernements des Premières nations, par suite d'un processus auquel nous n'avons jamais participé directement. Notre bureau national a formellement et publiquement rejeté ce projet de loi. Je prie les sénateurs de tout mettre en œuvre pour empêcher l'adoption du projet de loi C-20.

Si jamais ce projet de loi est adopté tout de même, je demanderai aux sénateurs d'y apporter un amendement simple : que le projet de loi stipule clairement qu'il ne s'applique pas à la Oneida Nation of the Thames.

**Le président :** Nous allons maintenant entendre M. Anderson. Comme notre comité a déjà pu prendre connaissance de votre long document, pourriez-vous nous en présenter un résumé? Vous avez la parole, monsieur Anderson.

**M. Anderson :** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de lire intégralement le document. Je demande au comité de bien vouloir verser au compte rendu de la réunion le document que j'ai remis aux membres du comité. Si cela vous agrée, je vais simplement résumer les points saillants de ce document, qui n'ont pas encore été abordés par nos collègues aujourd'hui.

**Le président :** Qui propose que le document soit versé au procès-verbal?

**Le sénateur St. Germain :** J'en fais la proposition.

**Le président :** Le sénateur St. Germain propose cette motion, appuyé par le sénateur Watt.

Qui est pour?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Monsieur Anderson, à vous la parole.

**M. Anderson :** Merci, monsieur le président et membres du comité. Je remercie également les chefs, les grands chefs, les anciens et les jeunes qui se sont déplacés pour entendre cet important exposé.

I would like to express my appreciation for opening with a prayer to centre our minds on this important issue and to acknowledge being in Algonquin territory today.

The MKO First Nations appeared before the House of Commons committee when the bill was known as Bill C-19. We submitted a presentation at that time. I would like to mention, in addition to other comments that we might make, that we spent some time with the assistance of the clerk of the committee looking at the recent transcripts for February 23 and February 27, which are not yet posted on the website, as well as the remaining entire record of the discussions on this proposed legislation from Bill C-19 through Bill C-23 and its current incarnation as Bill C-20. We did that in part because a great deal of discussion has taken place and in part because the formal position of the Assembly of First Nations is to oppose Bill C-19. Bill C-20 is different and has certain amendments.

Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin wishes to fully understand the proposed legislation that is before this committee in order to advise our First Nations. I have been asked by Grand Chief Dr. Sydney Garrioch to make these representations today on his behalf and that of MKO. I appreciate the invitation of the committee to do so.

MKO supports recognition of the autonomy of each First Nation to determine whether the provisions of the proposed legislation are applicable to the circumstances of that First Nation. I have some comments that I would like to make, however, in respect of the inherent right.

MKO will not support any federal legislation that seeks to impose a system of financial arrangements upon a First Nation or otherwise infringe the authority of the First Nation, including those First Nations presently exercising financial authorities.

MKO represents the 30 northern-most First Nations in Manitoba and some 56,000 treaty First Nations citizens. We have signed treaties numbered 4, 5, 6 and 10. There are also four major languages spoken in our region: English, Ojibwa Cree, Cree and Dene. As a result of that diversity, our organization has to respect the differences of view, the differences of cultural perspectives and the differences in language within our region. It is an essential principal of MKO that only that First Nation directly affected by a measure may decide upon its appropriateness when it falls upon itself.

More specifically, in terms of lands and natural resources, this measure is about land in terms of land values, about taxation for the values of it and about financial management principles and rules that would apply to those regimes. We are very careful when we make our comments here today about the interests of our own First Nations and those of others who have invested time in examining this proposed legislation.

MKO recognizes that with the important exception of the functions of the First Nations Statistical Institute, Bill C-20 provides that a First Nation has the option of requesting an

Je vous remercie d'avoir ouvert la séance par une prière pour nous aider à nous concentrer sur cette importante question et pour souligner le fait que nous nous trouvons aujourd'hui en territoire algonquin.

Les Premières nations MKO ont comparu devant le comité de la Chambre des communes lorsque le projet de loi portait encore le numéro C-19. À l'époque, nous avions présenté un mémoire. J'aimerais mentionner tout d'abord qu'avec l'aide de la greffière du comité, nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions récentes tenues les 23 et 27 février, lesquels ne figurent pas encore sur le site Internet. Nous avons également lu le compte rendu de toutes les discussions ayant eu lieu sur tous les avatars de ce projet de loi qui s'est appelé d'abord C-19, puis C-23 et enfin, C-20. Si nous l'avons fait, c'est, d'une part, qu'il y a eu beaucoup de discussions et, d'autre part, que l'Assemblée des Premières nations s'était formellement prononcée contre le projet de loi C-19. Le projet de loi C-20 est cependant différent et contient certains amendements par rapport à la version antérieure.

Notre communauté, la Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin, souhaite bien comprendre les tenants et aboutissants du projet de loi que votre comité étudie afin de conseiller nos Premières nations. Le grand chef Dr Sidney Garrioch m'a chargé de faire ces représentations aujourd'hui en son nom et au nom des MKO. Je remercie le comité de m'avoir invité à le faire.

Les MKO appuient la reconnaissance de l'autonomie de chaque Première nation et son pouvoir de déterminer si les dispositions du projet de loi s'appliquent à elle, étant donné ses circonstances particulières. J'aimerais cependant commenter la notion de droit inhérent.

Les MKO n'appuieront aucune mesure législative fédérale qui vise à imposer à une Première nation un régime d'arrangements financiers ou à miner les pouvoirs de la Première nation, y compris les Premières nations qui exercent déjà des pouvoirs financiers.

Les MKO représentent les 30 Premières nations les plus au nord du Manitoba et quelque 56 000 citoyens de Premières nations visés par un traité. Nous avons signé les traités n°s 4, 5, 6 et 10. Quatre grandes langues sont parlées dans notre région : l'anglais, le cri Ojibwa, le cri et le déné. Étant donné cette diversité, notre organisation doit respecter les points de vue différents, les perspectives culturelles différentes et les langues différentes dans notre région. Les MKO ont adopté pour principe essentiel que seules les Premières nations directement touchées par une mesure peuvent se prononcer sur l'opportunité de celle-ci.

Plus précisément, en ce qui concerne les terres et les ressources naturelles, cette mesure touche l'évaluation foncière, l'imposition fondée sur cette évaluation et les principes et règles de gestion financière qui s'appliqueraient à ces régimes. Dans nos propos devant vous aujourd'hui, nous veillons à protéger les intérêts de nos propres Premières nations et ceux d'autres qui ont consacré du temps à étudier ce projet de loi.

Les MKO reconnaissent qu'à l'exception des fonctions de l'Institut de la statistique des Premières nations, le projet de loi C-20 accorde à toute Première nation la possibilité de

Order-in-Council naming a first nation as participating in the provisions of Bill C-20, namely in respect of the First Nations finance authority, the tax commission and the financial management board. We recognize that amendment has been made. We had objected to that amendment and many others, in particular the tax regime.

MKO also recognizes that its previous concerns regarding the imposition of these regimes upon First Nations, which have already enacted taxation laws under section 83 of the Indian Act, appear to be addressed and will preserve any such existing taxation laws as well as the related statutory regime under the Indian Act.

We are quite familiar with those particular provisions and they are related directly to our earlier comments. Similar to another comment made about the preamble by a previous witness, we have noted one:

Whereas the Government of Canada has adopted a policy recognizing the inherent right of self-government as an aboriginal right and providing for the negotiation of self-government;

To assist us in a careful examination of the proposed legislation, we broke the bill down into a series of tables by function and by status for our review. It is clear that three of the four agencies to be created by the proposed legislation are largely First Nation in name and in terms of their primary mandates. With the possible exception of the reference at clause 153 to the Westbank First Nation Self-Government Act, Bill C-20 does not appear to reflect the terms of any comprehensive self-government arrangement or arrangements negotiated between the First Nations of Canada regarding Canada/First Nation fiscal relations.

The witness testimony from the committee meetings on February 22 and February 23, as well as the commentary appearing on the existing websites, are very interesting. Each of the four proposed institutions in Bill C-20 is described as a First Nation-led initiative. However, a review of Bill C-20 also reveals that three of the four proposed institutions would be governed by cabinet appointees recommended by the minister. These are the First Nations tax commission, the financial management board and First Nations statistical institute.

Three of these bodies are classified as "federal government institutions" under the Access to Information Act: the First Nation tax commission, First Nation fiscal management board and the First Nation statistical institute, all of which have been added as a consequential amendment to those affected by the Access to Information Act and whose records would be available under the provisions of that law, with exceptions in clause 108 to those covered by privacy provisions under the statistical institute.

demander un décret désignant les Premières nations auxquelles s'appliqueront les dispositions du projet de loi C-20, notamment en ce qui concerne les pouvoirs financiers des Premières nations, la Commission de la fiscalité et le Conseil de gestion financière. Nous reconnaissions que cet amendement a été apporté. Nous nous étions opposés à cet amendement et à beaucoup d'autres, en particulier celui qui touchait le régime fiscal.

Les MKO reconnaissent par ailleurs que les craintes qu'elles avaient exprimées au sujet de l'imposition de ces régimes aux Premières nations qui ont déjà adopté des lois fiscales en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Indiens semblent avoir été apaisées. Les nouvelles dispositions préserveront ces lois fiscales ainsi que le régime législatif prévu par la Loi sur les Indiens.

Nous connaissons assez bien ces dispositions que visaient directement nos commentaires antérieurs. Tout comme un témoin précédent, nous nous sommes arrêtés au préambule et avons noté l'attendu suivant :

Attendu que le gouvernement du Canada a adopté une politique aux termes de laquelle il est reconnu que le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale constitue un droit ancestral et que cette politique prévoit des négociations portant sur l'autonomie gouvernementale;

Pour faciliter notre examen approfondi de ce projet de loi, nous l'avons divisé en une série de tableaux d'après la fonction et le statut. Il ressort clairement que trois des quatre organismes qui seront créés par ce projet de loi ont une appellation et un mandat qui correspondent aux Premières nations. Exception faite de l'article 153 où il est fait mention de la Western First Nation Self-Government Act, le projet de loi C-20 ne semble pas tenir compte de dispositions globales relatives à l'autonomie gouvernementale ou d'arrangements négociés entre les Premières nations du Canada au sujet des relations financières entre le Canada et les Premières nations.

Les témoignages que votre comité a entendus le 22 et le 23 février sont fort intéressants, tout comme les commentaires affichés sur le site Internet. Chacune des quatre institutions prévues par le projet de loi C-20 est décrite comme une initiative émanant des Premières nations. Il ressort cependant de la lecture du projet de loi C-20 que trois des institutions proposées seraient dirigées par des personnes nommées par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre. Il s'agit de la Commission de la fiscalité des Premières nations, du Conseil de gestion financière des Premières nations et de l'Institut de la statistique des Premières nations.

Trois de ces organismes entrent dans la catégorie des « institutions fédérales » aux termes de la Loi sur l'accès à l'information : la Commission de la fiscalité des Premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières nations et l'Institut de la statistique des Premières nations, qui ont tous été ajoutés à l'Annexe 1 de la Loi sur l'accès à l'information par une modification corrélative. Les dossiers de ces organismes seront donc accessibles en vertu des dispositions de cette loi, à l'exception de ceux qui, en vertu de l'article 108, seraient visés par des dispositions relatives à la protection des renseignements personnels sous l'égide de l'Institut de la statistique.

Two of these bodies are “federal institutions” as defined by Bill C-20 and which have their annual corporate plans and budgets approved by the minister, subject to any terms and conditions that the Treasury Board may direct. One would be a federal Crown corporation governed in accordance with the Financial Administration Act, among other provisions. When we look at the four proposed institutions to be established, three of them are clearly federal government institutions. There are various provisions in respect of whether they are agents of Her Majesty the Queen in right of Canada, but they are federal agencies.

We also note that Bill C-20 proposes in subclause 35(1) and subclause 55(1), which were canvassed and discussed by the Grand Chief and others, that certain standards be established by the tax commission and the financial management board respectively and adopted by all participating First Nations. They are essentially the template for their local laws and financial management practices.

There has been considerable discussion about the inherent right. MKO agrees that the extent to which these standards may infringe the exercise of the inherent right is a matter for further consideration. An interesting question, perhaps taken up by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, is whether a council can agree to impose an infringement of the inherent right of that nation through its agreement, for example through clause 2 requesting an Order-in-Council to be added to the schedule.

The language used was “basic local jurisdiction.” MKO agrees that the establishment of financial practices and tax legislation and other means of managing the resources of the community, particularly own-source revenues, is a basic reflection of the inherent right to self-determination and self-government. To adopt other templates that are established by federal government agencies seems a fairly clear infringement of the exercise of the authority of a First Nation chief and council, notwithstanding the fact they may elect to engage in that infringement.

The integrated relationship of the functions of the First Nations financial authority and other government institutions and the standards established by these institutions is quite succinctly summarized on the website of the First Nation Financial Authority, and I would like to review what they say because it brings them all together for us.

To become a borrowing member of the FNFA and to qualify to participate in FNFA borrowing where the borrowing is secured by property tax revenues, a First Nation will be required to pass a property taxation law. The property taxation law will be approved by the First Nations Tax Commission. Following passage of the property taxation law, a First Nation will be certified by the financial management board as to meeting established standards of financial management. Following certification by the financial management board, a First Nation will be formally approved as a borrowing member by the board of directors of the FNFA and once qualified as a borrowing member, a First Nation will submit its requests for financing through the FNFA by way of an approved and certified

Deux de ces organismes sont des « institutions fédérales » au sens du projet de loi C-20, dont les plans et les budgets annuels sont approuvés par le ministre, sous réserve des conditions décrétées par le Conseil du Trésor. Un de ces organismes serait une société d’État administrée conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, entre autres. Trois des quatre institutions dont on propose la création sont manifestement des institutions du gouvernement fédéral. Différentes dispositions établissent s'il s'agit d'agents de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, mais ce sont des organismes fédéraux.

Par ailleurs, les paragraphes 35(1) et 55(1) du projet de loi C-20, qui ont été examinés entre autres par le Grand Chef, prévoient que la Commission de la fiscalité et le Conseil de gestion financière, respectivement, établiront certaines normes qui seront adoptées par toutes les Premières nations participantes. Ces normes constitueront un modèle dont les lois et les pratiques financières locales devront s’inspirer.

La question du droit inhérent a fait l’objet de beaucoup de discussions. Les MKO estiment qu’il faudra examiner davantage la mesure dans laquelle ces normes risquent d’entraver l’exercice du droit inhérent. Une autre question intéressante pourrait être soumise au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : un conseil peut-il limiter le droit inhérent d’une nation dans une entente, par exemple en demandant en vertu de l’article 2 qu’une nomination du gouverneur en conseil soit ajoutée à l’annexe.

On a utilisé l’expression « juridiction locale fondamentale ». Les MKO estiment que l’établissement de pratiques financières, de lois fiscales et d’autres mesures de gestion de ressources de la communauté, particulièrement les recettes autonomes, reflète le droit inhérent à l’autodétermination et à l’autonomie gouvernementale. L’adoption d’autres modèles établis par des organismes fédéraux semble l’empêtement manifeste sur les pouvoirs du chef et du conseil d’une Première nation, peu importe que ceux-ci décident d’y procéder.

L’intégration des fonctions de l’Autorité financière des Premières nations et d’autres institutions gouvernementales avec les normes établies par ces institutions est résumée de façon succincte sur le site Internet de l’Administration financière des Premières nations. Je vais résumer ce qu’on y dit parce que cela brosserait un tableau assez complet de la situation.

Pour devenir un membre emprunteur de l’Administration financière des Premières nations (AFPN) et pour avoir droit à un emprunt garanti par les recettes provenant de l’impôt foncier, une Première nation devra adopter une loi relative à l’impôt foncier. Cette loi devra être approuvée par la Commission de la fiscalité des Premières nations. Après avoir adopté cette loi, la Première nation obtiendrait un certificat du Conseil de gestion financière établissant qu’elle satisfait aux normes de gestion financière. Après avoir obtenu ce certificat, la Première nation deviendrait un membre emprunteur en règle approuvé par le conseil d’administration de l’AFPN; elle pourrait alors présenter une demande de financement par l’entremise de l’AFPN en adoptant une loi d’emprunt valide. Cette loi décrirait l’infrastructure à

borrowing law. The borrowing law describes the infrastructure to be built, the cost of that infrastructure and the terms and conditions of a borrowing agreement to be entered into between that First Nation and the First Nations Finance Authority.

Many of these authorities and approvals are in effect, determined by these federal government institutions. It is in this regard that the approach in Bill C-20 to establish additional new government institutions and standards that are established by these institutions does not reflect the commitment of Canada to work in partnership with the Manitoba First Nations, including the MKO First Nations, to recognize and fully restore the jurisdiction of Manitoba First Nations in contemporary terms through the Manitoba Framework Agreement Initiative.

The 1994 Manitoba Framework Agreement Initiative provides a negotiating program and expenditure authority for Manitoba First Nations in Canada to jointly develop and evolve the treaty relationship within the context of the FAI, including fiscal relations, self-government and governing structures, which are all part of the main table discussions on FAI.

The MKO First Nations have been working since the inception of the FAI agreement to examine the nature of the law within our communities, and during this time many First Nations have developed their election and government codes, laws and policies.

I will make a comment that while the FAI was set to expire on December 7, 2004, Part 9 of the FAI provides that the ten-year process may be extended by mutual agreement between the First Nations and the minister. In November 2003, the Manitoba FAI First Nations requested such an extension and continued to seek the agreement of the minister. For its part, the MKO First Nations remain committed to achieving the objectives of the FAI, including a renewed fiscal relationship.

In looking at the records and transcripts we are very interested in the comments that were made during the proceedings before you on February 22 and February 23. One thing that was of great interest to us and that was raised by the chair and other members of this committee was why it was necessary to provide the certainty to conduct the objectives of the First Nation Finance Authority to establish three government agencies that would require appointments by the Governor in Council, that would have their budgets approved by the minister and/or would be a Crown corporation subject to the Financial Administration Act.

As I was reading through the transcript, in that committee members were asking this question repeatedly, I was eagerly looking for the answer. I regret that answer was not clearly provided.

For a group of First Nations, that is the MKO part of the Manitoba family of First Nations that have entered into the Manitoba Framework Agreement Initiative whose objective was to dismantle the Department of Indian Affairs in Manitoba, and

construire, le coût de cette infrastructure ainsi que les conditions de l'emprunt contracté par cette Première nation auprès de l'Administration financière des Premières nations.

Beaucoup de ces autorisations sont en réalité déterminées par ces institutions fédérales. À cet égard, les dispositions du projet de loi C-20 relatives à la création des nouvelles institutions gouvernementales et à l'établissement de normes par ces institutions vont à l'encontre de l'engagement du Canada à travailler de concert avec les Premières nations du Manitoba, y compris celles qui relèvent de l'organisation MKO, pour reconnaître et rétablir intégralement la juridiction des Premières nations du Manitoba en termes contemporains, grâce à l'Entente-cadre avec le Manitoba.

Conclu en 1994, l'Entente-cadre avec le Manitoba prévoit un programme de négociations et confère les pouvoirs de dépenser aux Premières nations manitobaines du Canada pour qu'elles puissent développer les relations fondées sur les traités dans le contexte de cette entente-cadre; cela comprend les relations financières, l'autonomie gouvernementale et les structures gouvernementales, sujets qui font tous partie des discussions de la table principale sur l'Entente-cadre.

Depuis le lancement de l'Initiative sur l'Entente-cadre du Manitoba, les Premières nations MKO examinent les lois qui régissent nos communautés. Pendant cette période, beaucoup de Premières nations ont élaboré leur régime électoral, leur code administratif, leurs lois et leurs politiques.

L'Initiative sur l'Entente-cadre du Manitoba devait expirer le 7 décembre 2004, mais en vertu de la partie 9 de cette entente, le processus décennal peut être prolongé si les Premières nations et le ministre en conviennent. En novembre 2003, les Premières nations participant à l'Initiative sur l'Entente-cadre du Manitoba ont demandé une prolongation et sollicité l'accord du ministre. De leur côté, les Premières nations MKO souhaitent toujours réaliser les objectifs de l'Entente-cadre, dont le renouvellement des relations financières.

Nous avons pris connaissance des comptes rendus et des procès-verbaux et sommes vivement intéressés par ce qui s'est dit lors de vos réunions du 22 et 23 février. Une question soulevée par votre président et d'autres membres du comité a particulièrement retenu notre attention : pourquoi fallait-il, pour garantir le respect des objectifs de l'Administration financière des Premières nations, créer trois organismes gouvernementaux dont les membres seraient nommés par le gouverneur en conseil, dont les budgets seraient approuvés par le ministre ou qui seraient des sociétés de la Couronne assujetties à la Loi sur la gestion des finances publiques.

À la lecture de ces comptes rendus, j'ai constaté que les membres du comité avaient posé cette question à maintes reprises, et j'ai cherché avidement la réponse. Malheureusement, aucune réponse claire n'a été donnée.

Nous sommes un regroupement de Premières nations, les Premières nations MKO du Manitoba qui ont participé à l'Initiative sur l'Entente-cadre du Manitoba qui visait à démanteler le ministère des Affaires indiennes au Manitoba;

that is exactly what the header of the agreement says, "dismantling," it seemed to us a great step in the wrong direction to create three new government agencies to administer the affairs of First Nations, particularly in a matter as sensitive as maximizing the benefit of property values for those First Nations that have them.

We recognize that the ability to generate own-source tax revenues is largely a factor of geography, that is, whether you are close to rivers and lakes that are also close to large urban centres. Much of the MKO First Nation, in fact 15 of the 30 First Nations, are isolated and only accessible by air or winter road, but there are several large First Nations with MKO that have property values of interest. In fact, the Opaskwayak Cree Nation is one First Nation within our region that is affected by ITAB and has a section 83 tax regime.

Having said that, we were keenly interested as to why we would need to establish government agencies. Ms. Kustra, when was she was before the committee, indicated that Bill C-20 would provide the kind of certainty and checks and balances that many investors are looking for to invest substantial sums of funds. The minister used similar language in indicating that it is necessary to put in place a pretty rigorous series of backstops.

Mr. Craven's testimony to this committee was very interesting, given his long-term participation in the development of the key ideas at the very beginning. He indicated in the answer to the question in respect of why government agencies were required, I think his interesting comment was:

I must admit partly our advice. We said any credit that you expect an investment banker to sell to his clients has to have certain characteristics. There were a great number of unknowns related to the quality of the eligibility of a person to borrow money in different First Nations. This standardizes and this makes clear to an investment banker and his customers and to the credit rating agencies that there are certain controls here, and that everything that everyone threw up in the air as being a problem about First Nations' credit has been dealt with.

I was struck by that phrase, "the quality of the eligibility of a person."

There was also some similar discussions about the perhaps intuitively simple thought of the government guarantee of the loans that would be provided by the agency, but it appears from examining the package as a whole, the commentary of the experts that helped design the proposal, as well as the proposed legislation itself, that the government guarantee has been replaced with government oversight. That again is a step in the opposite direction of the Manitoba First Nations and our considerable efforts under the Manitoba Framework Agreement Initiative, that is, to establish First Nation institutions that succeed in meeting the needs of First Nations within the Province of Manitoba. It also speaks clearly, if this is the advice, of the

c'est du reste ce qui est indiqué précisément dans l'en-tête de l'entente, où l'on utilise le mot « démanteler ». À ce titre, il nous semble extrêmement malavisé de créer trois nouveaux organismes gouvernementaux pour administrer les affaires des Premières nations, particulièrement dans un domaine aussi délicat que la maximisation des avantages liés à la valeur des propriétés appartenant aux Premières nations.

Nous reconnaissions que la capacité de générer des recettes fiscales autonomes dépend en grande partie de facteurs géographiques, c'est-à-dire, du fait qu'on se trouve près de rivières et de lacs qui sont aussi près de grands centres urbains. La plupart des Premières nations faisant partie de MKO, 15 sur 30, sont isolées et accessibles seulement par avion ou route hivernale. Toutefois, il y a plusieurs importantes Premières nations au sein de MKO qui ont des propriétés de valeur. Ainsi, la nation crie Opaskwayak est l'une des Premières nations de notre région qui est touchée par les mesures de la CCFI et qui a un régime fiscal aux termes de l'article 83.

Cela dit, nous tenons beaucoup à savoir pourquoi il nous faudrait établir des agences gouvernementales. Mme Kustra a indiqué, lors de sa comparution devant le comité, que le projet de loi C-20 offrirait une certitude, des freins et contrepoids que recherchent les investisseurs désireux d'investir des sommes considérables d'argent. Le ministre a, en termes similaires, déclaré qu'il fallait mettre en place des mesures de protection rigoureuses.

Le témoignage de M. Craven devant votre comité a été très intéressant au vu de sa participation à l'élaboration des idées clés de ce projet de loi depuis le tout début. Quand on lui a demandé pourquoi il fallait créer des agences gouvernementales, il a donné une réponse assez intéressante :

Je dois vous avouer que c'est ce que nous avons conseillé. Nous avons souligné que tout crédit qu'on aimerait qu'un banquier vende à ses clients investisseurs doit présenter certaines caractéristiques. Nous n'étions pas certains que tous les membres de toutes les Premières nations seraient admissibles à un prêt. Ainsi, il sera clair aux yeux des banques d'investissement et de leurs clients, ainsi qu'aux agences de cotation, qu'il y a des contrôles et que tout ce qui pouvait constituer un problème dans les crédits des Premières nations avait été réglé.

C'est la mention de l'admissibilité aux prêts des Premières nations qui m'a frappée.

De même, on a discuté de la façon presque intuitive dont le gouvernement croit pouvoir garantir les prêts qu'octroierait l'agence, mais après avoir examiné le projet de loi dans son ensemble, les remarques des experts ayant participé à l'élaboration de cette proposition et toutes les mesures connexes, il semble que la garantie du gouvernement a été remplacée par la surveillance gouvernementale. Encore une fois, cette mesure va à l'encontre de l'orientation souhaitée par les Premières nations du Manitoba qui ont déployé des efforts considérables, conformément à l'Entente-cadre avec le Manitoba, pour établir des institutions autochtones qui répondraient aux besoins des Premières nations du Manitoba. Cela témoigne aussi

demands the investors are making about First Nations to place their considerable tax base and the revenues that are associated with that as leverage for bond issues, overseen essentially by a series of government institutions that establish the means and standards and mechanisms for providing the certainty the investors require.

Now, we are in no position to dispute whether or not the investors require that level of certainty, but it is clear that is the discussion that emerged from all the discussions that took place. The First Nations are not, in and of themselves, according to this proposal, providing adequate security for the investments made with their own revenues.

The recommendation that we would make in respect to this proposed legislation is that any First Nation or First Nation organization who desires to appear before this committee should be afforded the opportunity to do so in respect particularly of the potential for the infringement of the inherent right, and any other issues that they may choose to bring before you.

The consultations that were described at some length on February 22 by the departmental officials, if my recollection is correct, were primarily related to the bill when it was Bill C-19 as part of the suite of bills being presented by the department.

The committee report also amended Bill C-20 as follows. We suggest that if you intend to proceed with the bill, that clause 3 be amended by adding a new provision:

Except as provided in section 153, nothing in this act shall be construed so as to limit or affect any existing treaty, land claim agreement or self-government agreement with Canada, or as to limit or affect any negotiations regarding any such treaty or agreement.

What is in our mind when we make this suggestion is the Manitoba Framework Agreement Initiative, but similarly that the processes, standards and so forth that are contained in Bill C-20 are not applied in any way as a template to any other negotiation or process;

It is recommended that the process for the appointment of directors to the First Nations tax commission, the First Nations financial management board and First Nations statistical institute be revised to include persons designated by First Nation organizations, as well as requiring consideration of the advice of these organizations.

It is recommended that section 146, which is the review provision, be revised to provide a review of the provisions and operations of Bill C-20 and the operations of those institutions established by Bill C-20 within three years after the day on which Bill C-20 receives Royal Assent.

Although we are not really in a position to speak for the authority, the finance authority is the one First Nation entity; so we suggested that it would be upon the request of the First Nation Finance Authority, if the finance authority concurs that it would be suitable for its purposes.

du fait que les investisseurs exigent que les Premières nations se servent de recettes fiscales considérables et des recettes qui y sont associées comme levier pour l'émission d'obligations, sous la surveillance d'une série d'institutions gouvernementales qui établissent tous les moyens, toutes les normes et tous les mécanismes offrant la certitude que réclament les investisseurs.

Nous ne sommes pas en mesure d'affirmer si les investisseurs ont véritablement besoin d'une telle certitude, mais il est évident que c'est ce qui est ressorti de toutes les discussions qui ont eu lieu. Selon cette proposition, il est évident qu'on estime que les Premières nations seules ne peuvent garantir les investissements qui sont faits avec leurs propres recettes.

Nous recommandons donc que toute organisation ou nation autochtone qui souhaite témoigner devant votre comité en rapport avec ce projet de loi puisse le faire, surtout pour traiter de la violation possible de leur droit inhérent, mais aussi de toute autre question.

Les consultations qui ont été décris longuement par les fonctionnaires du ministère le 22 février, si ma mémoire est bonne, portaient surtout sur une série de projets de loi déposés par le ministère et comprenant l'incarnation précédente de celui-ci, le projet de loi C-19.

Le rapport du comité modifiait le projet de loi C-20 comme suit. Nous suggérons, si vous avez l'intention d'adopter le projet de loi, de modifier l'article 3 en y ajoutant ce qui suit :

Sauf pour ce qui est prévu à l'article 153, la présente loi ne limite ni ne touche les traités, accords sur une revendication territoriale ou accords d'autonomie gouvernementale conclus par le Canada et ne limite ni ne touche les négociations en vue de la conclusion de tout traité ou accord.

Nous faisons cette suggestion en pensant à l'entente-cadre du Manitoba, mais nous souhaitons que les processus, les normes et les mesures contenus dans le projet de loi C-20 ne constituent pas un modèle pour toute autre négociation ou tout autre processus.

Nous recommandons que le processus de nomination des administrateurs de la Commission de la fiscalité des Premières nations, du Conseil de gestion financière des Premières nations et de l'Institut de la statistique des Premières nations soit modifié afin que soient incluses des personnes désignées par les organisations autochtones et que ces agences soient tenues de tenir compte des conseils de ces organisations.

Nous recommandons que l'article 146, qui prévoit un examen, soit modifié de façon à prévoir un examen des dispositions et de l'application du projet de loi C-20 et du fonctionnement des agences établies par le projet de loi C-20 dans les trois ans suivant la sanction royale du projet de loi C-20.

Nous ne sommes pas vraiment en mesure de nous faire les porte-parole de l'Administration financière des Premières nations, mais cet organisme serait la seule entité véritablement autochtone. Nous suggérons donc que le pouvoir financier ne s'exerce qu'à la demande et avec l'approbation de l'Administration financière des Premières nations.

If the theory is that the finance authority needs these three government institutions to anchor and provide certainty to its borrowings, it seems to us the finance authority would have the best vision of whether they are in fact working if, in essence, the theory as presented to us is correct.

It is recommended that section 146 be further revised to indicate that any recommendations that the minister might make related to the evolution of the mandate and operation of these institutions expressly address the assumption by First Nations of the functions of those institutions, as may be negotiated.

Again, as a framework agreement, an initiative series of First Nations adding more agencies without the hope of a sunset for the purpose seems a step in the wrong direction.

It is further recommended, taking into account as well the direction of the FN chiefs in assembly in respect of developing new fiscal relationships as set out in resolutions 5/96 and 49/98, which essentially say that any of these relationships must respect the inherent right.

The final recommendation is that the government renew its commitment to a joint First Nation-Crown initiative intended to develop new fiscal relationships that are based on principles of flexibility, fairness, choice, certainty, economic incentives and efficiency, which were referred to explicitly in the AFN resolutions, that reflect an equitable sharing of the resources derived from treaty lands and natural resources, as well as those lands and resources to which an unresolved Aboriginal title applies and are in keeping with the constitutional and legal framework.

I would like to add one thing about this particular renewal. It is an observation in respect of the functions of the statistical institute and the evidence that the committee received regarding the value of statistics.

I am the research director of the Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin's natural resources program, and the people in my office assist all departments within MKO in developing statistical analysis on a variety of issues. Although I am the natural resources director, I am also a research director for the organization. I can indicate that in 1991, when Statistics Canada began to do the census, particularly the post-census survey of Aboriginal peoples, I participated in the negotiation of the memorandum of understanding with Statistics Canada that was intended to do much of what the statistical institute claims it will do. However, there was not the commitment to carry it through. We were looking for capacity, the placement of workstations that would actually access the census products, to develop a statistical capacity within Manitoba First Nations. This MOU was negotiated in support of the Assembly of Manitoba Chiefs at the time.

Si la théorie veut que l'administration financière ait besoin de ces trois institutions gouvernementales pour donner de la certitude à ces emprunts, nous estimons que l'administration financière est celle qui sera le mieux en mesure de savoir si les dispositions de cette loi sont utiles et que la réalité est conforme à la théorie.

Nous recommandons que l'article 146 soit aussi modifié de façon à indiquer que toute recommandation formulée par le ministre concernant l'évolution du mandat et le fonctionnement de ces institutions tienne pour acquis que les Premières nations assumeront la direction de ces institutions, aux termes de négociations.

Encore une fois, en nous fondant sur l'entente-cadre, créer des agences desservant les Premières nations sans prévoir une disposition de temporarisation à cette fin serait un pas dans la mauvaise direction.

Nous recommandons aussi, compte tenu de l'orientation établie par les chefs des Premières nations concernant l'établissement de nouvelles relations fiscales adoptées dans les résolution 5/96 et 49/98, que toute nouvelle relation respecte les droits inhérents des Premières nations.

Enfin, nous recommandons que le gouvernement renouvelle son engagement à l'égard d'une initiative commune des Premières nations et de la Couronne en vue de créer de nouvelles relations fiscales fondées sur la souplesse, la justice, le choix, la certitude, les incitatifs économiques et l'efficience, principes dont il est explicitement fait mention dans les résolutions de l'APN, qui refléteraient un partage équitable des ressources provenant des ressources naturelles et des terres assujetties à des traités ainsi que des ressources et terres auxquelles s'applique un titre ancestral non encore reconnu, conformément au cadre juridique et constitutionnel.

J'aimerais ajouter une chose à ce sujet. Il s'agit d'une observation concernant les fonctions de l'institut de la statistique et des témoignages qu'a reçus votre comité sur la valeur des statistiques.

Je suis le directeur de recherche du programme des ressources naturelles de Manitoba Keewatinook Ininew Okimowink, et mes adjoints aident tous les services de MKO à produire des analyses statistiques sur toute une gamme de sujets. Je suis le directeur du programme des ressources naturelles, mais je suis aussi le directeur de la recherche de notre organisation. Je peux vous indiquer qu'en 1991, quand Statistique Canada a commencé le recensement, plus particulièrement l'enquête post-recensement des peuples autochtones, j'ai participé aux négociations sur le protocole d'entente avec Statistique Canada qui devait s'acquitter d'une bonne part des tâches qui incomberont à cet institut de la statistique. Toutefois, le travail n'a pas été fait. Nous cherchons à créer une capacité, à installer des postes de travail nous permettant d'avoir accès aux produits du recensement, nous voulions doter les Premières nations du Manitoba d'une capacité statistique. Ce protocole d'entente a été négocié, à l'époque, avec l'appui de l'Assemblée des chefs du Manitoba.

The object of First Nations interest in providing and having access to better data, particularly statistical data about First Nations citizens and institutions, is nothing new. I would respectfully submit that in Manitoba, at least, partly the reason we are in the position we are is as a result of a lack of federal commitment to meet the terms and obligations of MOUs it entered into in good faith with Manitoba First Nations.

I am sure there are many reasons why it was not pursued, but I wanted to bring to the committee's attention that such a document existed and such an attempt had been made more than a decade ago.

**The Chairman:** Can I stop you here? If you continue, Mr. Anderson, there will not be time for questions. In fairness to the other persons who made representations, there is an interest in asking questions. You can continue and take up all the time, or I can stop you.

**Mr. Anderson:** Stopping me now is fine because I would be concluding in any case.

**The Chairman:** It was hard to tell.

**Mr. Anderson:** I want to conclude by saying that there are examples of our interest. The statistical institute in particular is a function that First Nations have expressed an interest in developing an arrangement with, and moving in the direction of a First Nations statistical institute that is truly First Nations, that involves First Nations organizations, that involves the agreements with Canada, but that the agreements are between First Nations and other agencies that hold this information, as distinct from a federal Crown corporation making agreements with First Nations to access First Nations data.

Thank you very much for the opportunity to appear.

**Chief Robert Daniels, Swan Lake First Nation:** I would like to table some documents with your committee today. We have some resolutions that were rejected back in September 2001. We also have a resolution from Swan Lake First Nation and a letter to the Prime Minister's office and all the political organizations that we speak for ourselves in our treaty matters.

In Swan Lake First Nation, no one represents us as it relates to our treaty, our treaty relationships or anything to do with our treaty rights. This proposed legislation does not do anything for us in Swan Lake.

**Senator St. Germain:** Are these your documents? Are you from Swan Lake, Manitoba?

**Mr. Daniels:** Yes.

**The Chairman:** We will file the documents as exhibits to the committee. We will review and read them. It is unfortunate we did not give you a chance to make a formal presentation, but our time is just about up. I thank you for coming and doing what you have done.

Cet intérêt des Premières nations pour la fourniture de meilleures données et l'accès à de meilleures données, surtout des données statistiques sur les institutions et les citoyens autochtones, n'est pas nouveau. Je vous dirai respectueusement qu'au Manitoba, du moins, nous nous trouvons dans cette situation notamment parce que le gouvernement fédéral n'a pas rempli les obligations prévues au protocole d'entente signé en toute bonne foi par les Premières nations du Manitoba.

Je suis certain que toutes sortes de bonnes raisons expliquent cet état de choses, mais je voulais porter à l'attention du comité l'existence de ce document et le fait que cette tentative a été faite il y a plus de dix ans.

**Le président :** Pourriez-vous vous arrêter là? Si vous poursuivez, monsieur Anderson, nous n'aurons pas de temps pour les questions. Il faut aussi être juste pour les autres témoins à qui on voudrait poser des questions. Vous pouvez poursuivre ou me permettre de vous interrompre maintenant.

**M. Anderson :** Vous pouvez m'arrêter car j'en arrive à ma conclusion, de toute façon.

**Le président :** Ce n'était pas évident.

**M. Anderson :** En conclusion, je dirai simplement que cet intérêt s'est manifesté à bien des reprises. L'institut de la statistique, plus particulièrement, est une fonction que les Premières nations s'intéressent à exécuter; les Premières nations souhaitent se doter d'un institut de la statistique autochtone qui relève véritablement des Premières nations, qui fasse appel aux organisations autochtones, conformément à des ententes avec le Canada, mais des ententes qui interviendraient entre les Premières nations et les autres agences qui détiennent ces informations, et non pas un accord dans lequel une société d'État fédérale permettrait aux Premières nations d'avoir accès aux données sur les Premières nations.

Merci beaucoup de m'avoir invité.

**Le chef Robert Daniels, Première nation de Swan Lake :** J'aimerais déposer des documents à l'intention du comité. Il y a des résolutions qui ont été rejetées en septembre 2001. Il y a aussi une résolution de la Première nation de Swan Lake et une lettre adressée au cabinet du premier ministre et à diverses organisations politiques indiquant que nous sommes nos propres porte-parole pour tout ce qui concerne les traités.

Personne ne représente la Première nation de Swan Lake autre que nous-mêmes en ce qui a trait à notre traité, les droits issus de notre traité et toutes les relations prévues par le traité. Ce projet de loi n'apporte rien à la Première nation de Swan Lake.

**Le sénateur St. Germain :** Ce sont vos documents? Vous êtes de Swan Lake, au Manitoba?

**M. Daniels :** Oui.

**Le président :** Ces documents feront partie du compte rendu. Nous les lirons. Il est malheureux que vous ne puissiez pas présenter des remarques liminaires, mais nous n'avons presque plus de temps. Je vous remercie d'être venu pour nous remettre ces documents.

**Mr. Daniels:** If there is a way I could address the committee at some point, I would be willing to do so.

**Senator St. Germain:** I would like to apologize to our witnesses that we are so restricted for time. In all fairness, Senator Sibbeston and I try to operate in a non-partisan way. When I brought up the fact that we must listen to the opponents of Bill C-20, he agreed, and the committee agreed to have you here. Unfortunately, we did not anticipate this number of presentations; perhaps we should have. I can only apologize on my behalf.

As some of you know, on native affairs I try to be as non-partisan as possible. I voted against the party to which I belong on the last proposed legislation that went through the Senate. I do not know what I will do on this one as yet. I am not guided by anything but what I hope is in the best interests of our Aboriginal peoples. I feel that our chairman operates in the same vein, as well as the other members of this committee.

Grand Chief General did you state that some appointments have been made and the offices have been set up already for some of these agencies?

**Mr. General:** I do not know about the offices but from my information they are on the Internet; they are up and running; their offices have been rented and staff are there.

**Senator St. Germain:** Mr. Chairman, I think this is real arrogance on the part of the government and an affront to the Senate. We are still reviewing this particular legislation and there is no indication that Bill C-20 will pass. It is very presumptuous on the part of the government. It is an insult to the institution of the Senate that the government is operating in this fashion.

That answers that question.

There is a litany of questions I have. The first presenter, Chief Large, says that there are outstanding treaty obligations he feels should be handled before issues like this are dealt with by the government. With regard to the aspect that one has to opt-in, it is being said here that there really is not an option.

Grand Chief General, you stated in your presentation that there is not an option available. Would you like to elaborate on that answer? This is an important change from previous bills.

**Mr. General:** Thank you for the question. Previous to the committee meeting on September 7, the chiefs of Ontario had a meeting with some of the officials who were shepherding this piece of legislation through the process.

I had the opportunity to ask, not only one government official, but one on December 6 and another one on December 7, if there would be resources set aside for those First Nations who did not opt-in to Bill C-20. The answer in both cases was "no."

**M. Daniels :** Si je pouvais vous adresser la parole, je suis prêt à le faire.

**Le sénateur St. Germain :** Je m'excuse auprès de nos témoins du peu de temps dont ils disposent. Le sénateur Sibbeston et moi tentons tout de même de diriger le comité de la façon la plus impartiale possible. Quand j'ai souligné qu'il nous fallait entendre les opposants au projet de loi C-20, il s'est dit d'accord et le comité a accepté de vous entendre. Malheureusement, nous ne nous attendions pas à ce que les exposés soient si nombreux. Peut-être aurions-nous dû le faire, et je ne peux que m'en excuser personnellement.

Comme vous le savez, dans le dossier autochtone, je tente d'être le moins partisan possible. J'ai voté contre la position de mon parti sur le dernier projet de loi dont a été saisi le Sénat. J'ignore encore quelle sera ma position sur cette mesure législative-ci. Tout ce qui me guide, ce sont les intérêts de nos peuples autochtones. J'estime que notre président fait de même, tout comme les autres membres du comité.

Grand chef General, avez-vous dit que certaines nominations avaient été faites et que des bureaux avaient déjà été prévus pour certaines de ces agences?

**M. General :** J'ignore si on a déjà prévu des bureaux, mais je crois savoir que ces agences ont déjà un site sur Internet. Elles existent, elles fonctionnent, les bureaux ont été loués et le personnel, engagé.

**Le sénateur St. Germain :** Monsieur le président, c'est véritablement de l'arrogance de la part du gouvernement et un affront à l'endroit du Sénat. Nous sommes encore saisis du projet de loi et rien n'indique qu'il sera adopté. C'est très présomptueux de la part du gouvernement. C'est une insulte pour l'institution du Sénat que de voir le gouvernement agir ainsi.

Cela répond à ma question.

J'ai toute une série de questions à vous poser. Le premier témoin, le chef Large, a fait valoir qu'il y a des obligations découlant de traités qui n'ont pas encore été remplies et qui devraient avoir priorité sur ce sur quoi porte ce projet de loi. On a aussi souligné que le projet de loi ne prévoit pas de possibilité de retrait, qu'on ne donnera pas le choix aux Premières nations de participer à ces agences.

Grand chef General, vous avez dit dans votre exposé qu'on n'offre aucun choix. Pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet? C'est un changement important par rapport au projet de loi précédent?

**M. General :** Merci de cette question. Avant la séance du comité du 7 septembre, les chefs de l'Ontario ont rencontré certains des fonctionnaires chargés de faire progresser cette mesure législative.

J'ai demandé, pas seulement à un fonctionnaire, mais à l'un d'entre eux le 6 décembre et à un autre le 7 décembre si on réservait des ressources pour les Premières nations qui se soustrairaient à l'application du projet de loi C-20. Dans les deux cas, on m'a répondu non.

**Senator St. Germain:** Resources for what, sir?

**Mr. General:** Resources for infrastructure projects; the money that Bill C-20 was set up for, in order to generate revenue.

**Senator St. Germain:** Are you saying that any infrastructure on any of the 630 First Nations lands would now, if any infrastructure was to be supported by government, have to go through this process?

**Mr. General:** That was the understanding that I got from my question.

**Senator St. Germain:** Is the AFN supporting Bill C-20 or are they opposed to it?

**Mr. General:** Bill C-20 has never come before the chiefs in assembly. It is so delicate that no one wants to go and either win or lose the support or rejection of the proposed legislation. Therefore it has never come before the Assembly of First Nations. There are the standing resolutions against Bill C-19 and Bill C-23. The last opportunity for the national chief and the AFN under the current administration was September of 2003 and their statement was rejected. The previous resolutions stand opposed to it, although we know since that time there is personal support from the national chief and some of the other members of the AFN.

**Senator St. Germain:** Do you think they are trying to avoid it for political reasons?

**Mr. General:** I will say very directly, yes.

**Senator St. Germain:** The opting-in of this is at the request of a council of a band. In other words, a council on its own can arbitrarily opt-in and really not necessarily have the support of a given band. Am I correct in that assumption?

**Mr. General:** Senator St. Germain, thank you for the question. Yes, you are correct in your assumption. We are saying that this is such a huge decision that not just the leadership, the chief and council of the day, should be able to make that decision. It should be a well-informed membership that is consulted and this should be taken to a referendum. As I mentioned in my presentation, this decision is as large as a decision to designate land or sign a self-government agreement.

**Senator St. Germain:** My last question is the question of the appointments to the respective agencies and boards. We are back to the old Indian Act, basically. It is the minister, again. The paternalistic scenario carries on through a different form of legislation. We say we are getting away from the Indian Act, which I have always advocated.

I believe it was you who talked about Professor Stephen Cornell and if one listens to the success stories in the studies that he has conducted, unfortunately this paternalism has been the underlying factor for many of the failures of our Aboriginal peoples.

**Le sénateur St. Germain :** Des ressources pourquoi exactement, monsieur?

**M. General :** Des ressources pour des projets d'infrastructure; l'argent qui soit servir à générer des recettes, comme le prévoit le projet de loi C-20.

**Le sénateur S. Germain :** Voulez-vous dire que tout projet d'infrastructure appuyé par le gouvernement du Canada entrepris sur les terres de l'une des 630 Premières nations devra être assujetti à ce processus?

**M. General :** C'est ainsi que j'ai interprété la réponse qu'on a donnée à ma question.

**Le sénateur St. Germain :** Quelle est la position du l'APN sur cette mesure législative?

**M. General :** L'assemblée des chefs ne s'est pas encore prononcée sur le projet de loi C-20. C'est un sujet si délicat que personne ne veut risquer d'en débattre. Par conséquent, l'Assemblée des Premières nations n'en a jamais été saisie. Il y a eu des résolutions contre les projets de loi C-19 et C-23. La dernière fois, le chef national et l'APN sous la direction actuelle ont présenté une déclaration à ce sujet en septembre 2003, déclaration qui a été rejetée. Les résolutions précédentes contre le projet de loi restent valables, bien que depuis, le chef national et d'autres membres de l'APN ont donné leur appui personnel au projet de loi.

**Le sénateur St. Germain :** Croyez-vous qu'ils tentent d'éviter un débat pour des raisons politiques?

**M. General :** Oui, absolument.

**Le sénateur St. Germain :** La participation se fait à la demande du conseil de bande. Autrement dit, tout conseil peut, unilatéralement et arbitrairement, décider de participer à ce programme sans jouir de l'appui de sa bande, n'est-ce pas?

**M. General :** Je vous remercie de la question, sénateur. En effet, vous avez raison. Nous estimons que c'est une décision si importante qu'elle ne devrait pas incomber simplement au chef et au conseil du moment. Tous les membres de la bande devraient être informés et consultés et on devrait tenir un référendum. Comme je l'ai dit dans mon exposé, cette décision est aussi importante que la décision d'attribuer des terres ou de conclure un accord d'autonomie gouvernementale.

**Le sénateur St. Germain :** Ma dernière question porte sur la nomination aux commissions et agences respectives. Cela nous ramène à la vieille Loi sur les Indiens, essentiellement. C'est encore le ministre qui décide. Cette attitude paternaliste se manifeste sous une autre forme dans ce projet de loi. Le gouvernement prétend s'éloigner de la Loi sur les Indiens, ce que j'ai toujours préconisé.

Je crois que c'est vous qui avez parlé du professeur Stephen Cornell; quand on examine plus attentivement les succès qu'il relate dans ses rapports d'étude, on constate malheureusement que le paternalisme est l'un des facteurs qui a contribué à l'échec de bien des peuples autochtones.

If I am hearing you correctly, and if I am reading things correctly, we are back to the same old thing but just under a different form of presentation. In other words, it is the Indian Act brought forward by Bill C-20.

Am I misreading this? I am not trying to put words in your mouth. I just do not have time to ask the questions that I would like to ask. Can you comment on that, please?

**Mr. General:** Again, thank you for the question.

We sit enlightened by all those volumes of reports that we have seen and we need only to dust them off. The most current document that everyone refers to is the Harvard project. When you start mentioning nation building, economic development and the bad word, "sovereignty," which most governments in Canada have trouble with in the context of First Nations' governments, those are the pillars on which we will build our new fiscal relationships.

Only when we have the courage to go back and dust off RCAP, and the Penner report, and dig into those pages and extract the essence of what they are trying to say to us, will we start on that new path, that good path, that bright path.

That is to the exclusion of looking at the Indian Act. There is so much that we have already spent our time and energy on, so many positive productive pages in those documents; senator, we begin there. We ignore the Indian Act and look at the current capacity we have.

First Nations across Canada have tremendous capacity, even from the time that RCAP was provided to us almost 10 years ago. That is why I am hopeful that as a young leader like Chief Phillips we start down that road while we are still young enough to make an impact on it because change takes a long time. In using those documents, senators, I hope we can start on that path.

**Mr. Phillips:** Senator St. Germain, with respect to options, I made a reference to a change in the Indian Act, which called for this proposed legislation to be included under the general application provisions, section 88. That will apply to all First Nations communities that are under Indian Act, regardless of whether this proposed legislation references them or not.

**Senator Pearson:** The subjects under discussion are complex and complicated when you get into financial arrangements. I know the credit ratings in Standard & Poor's. This is the globalization of the world in which we all have to function and we all have to give up a bit of sovereignty, unfortunately, but it seems to be the way things go.

It seems to me that your arguments in some sense are with some of your other First Nations, because we have 100 who seem to want to support Bill C-20 and the rest do not.

Si je vous ai bien compris et si j'ai bien compris le projet de loi, c'est toujours la même chose mais sous une autre forme. Autrement dit, le projet de loi C-20 cache la Loi sur les Indiens.

Ai-je mal compris? Je ne voudrais pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit. Je n'ai tout simplement pas le temps de poser toutes mes questions. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

**M. General :** Je vous remercie encore une fois de votre question.

Nous avons tous ces rapports d'étude; ils sont tous là, bien empilés, et il suffit de les dépoussiérer. La dernière étude dont tout le monde parle est le projet Harvard. L'édition d'une nation, le développement économique et le mot tabou, la souveraineté, que la plupart des gouvernements au Canada évitent dans le contexte des affaires autochtones, sont les fondements de nos nouvelles relations financières.

Ce n'est que quand on aura le courage de dépoussiérer le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones et le rapport Penner pour en retirer le message essentiel qu'on pourra s'engager sur une nouvelle voie, sur la bonne voie, la voie de la lumière.

Cela exclut tout le contenu de la Loi sur les Indiens. Nous avons consacré tant de temps et d'énergie à produire tant de documents si positifs et productifs, monsieur le sénateur, que c'est cela que nous voulons comme point de départ. Nous faisons fi de la Loi sur les Indiens; nous préférions prendre comme point de départ notre capacité actuelle.

Les Premières nations du Canada ont d'incroyables capacités, et ce, même depuis la publication du rapport de la Commission royale, il y a 10 ans. Voilà pourquoi je mets tant d'espoir dans de jeunes leaders comme le chef Phillips qui commence son cheminement à un jeune âge et qui pourra, lui, apporter des changements, car le changement prend du temps. À l'aide de ces rapports, monsieur le sénateur, j'espère que nous pourrons nous engager sur cette voie.

**M. Phillips :** Sénateur St. Germain, en ce qui a trait aux choix, j'ai fait allusion à un changement qu'on veut apporter à la Loi sur les Indiens qui fera en sorte que ce projet de loi-ci relève des dispositions d'application générale, de l'article 88. Cela signifie que le projet de loi C-20 s'appliquera à toutes les Premières nations assujetties à la Loi sur les Indiens, que ce projet de loi fasse mention de ces collectivités ou non.

**Le sénateur Pearson :** Le sujet de nos discussions, les arrangements financiers, est complexe et compliqué. Je connais les cotations de Standard & Poor's. Nous assistons à la mondialisation qui fait que nous devons renoncer, malheureusement, à un peu de notre souveraineté pour progresser.

J'ai l'impression qu'il y a probablement plus de désaccord entre vous et les autres Premières nations, car il y en a une centaine qui appuient le projet de loi C-20.

I am trying to follow that argument and I am curious, what success you feel you are having with those other First Nations who seem to support Bill C-20?

My second question is perhaps more of a comment than a question. Everyone brings up the issue of consultation and it is a very difficult word to actually describe.

I spent some time over the weekend with a number of young people, including a number of young Aboriginals, and they expressed some frustration because they have not been consulted.

If you have a referendum, at what age will you engage the youth in the process?

You do not have to answer that one. I would rather have an answer to the first one. I just want to speak up for them because they want more say in the decision making process.

**Mr. McCormick:** I have a response to your first question in regards to the national association trying to appease the differences in opinion. One thing I want to point out is that there are 100 that are for Bill C-20 but there are 500 plus against it.

The resolution passed at the assembly was that if the government put forward Bill C-20, specifically with the First Nations that wanted to be part of it, they would be noted in the proposed legislation and it would be closed in that fashion. It would not have this opt-in or opt-out.

There is a precedent set in regards to this type of legislation in the fact that your harmonization tax only applies to three provinces in the country.

**Mr. Phillips:** I want to give a quick response to your first question. You say that this is a quarrel between other First Nations. No, it is not. There are other communities that see advantages and some do not see any benefits whatsoever. It is being characterized and pushed through by this process as a quarrel issue and it is not.

One other thing that I would like to caution the Senate on is that there is precedence in regards to government following along this particular avenue with respect to the First Nations Land Management Act. That was a piece of legislation that was just prescriptive to a very few First Nations communities that wanted to engage in options in terms of how to utilize their lands.

As of today, the federal government, through the Department of Indian and Northern Affairs provides no other resources to First Nations communities when they talk about land management regimes other than through that particular act.

Going back to what Senator St. Germain had asked before about the impact and optionality of this, it is that which we see. We have historical evidence in seeing this path go there. It is not a quarrel between First Nations, but against the process in the way the government tries to interpret what is in our best interest.

Je veux bien comprendre vos arguments. Je suis curieuse de savoir si vos arguments ont convaincu les Premières nations qui appuient le projet de loi C-20.

Ma deuxième question n'est pas tant une question qu'une observation. Tout le monde parle de consultation et, en fait, il est très difficile de définir ce que sont les consultations.

Pendant le week-end, j'ai passé un peu de temps avec des jeunes, dont certains Autochtones, qui se sont dits mécontents de n'avoir pas été consultés.

Si vous tenez un référendum, quel sera l'âge limite de participation des jeunes à ce processus?

Il n'est pas nécessaire que vous répondiez à cette question. Je préférerais que vous répondiez à la première. Je voudrais juste parler pour eux, parce qu'ils veulent avoir plus de poids dans le processus décisionnel.

**M. McCormick :** J'ai une réponse à votre première question concernant l'association nationale qui essaie d'apaiser les divergences d'opinions. Une chose que je voudrais signaler, c'est qu'il y en a 100 pour le projet de loi C-20, mais il y en a 500 et plus contre.

Dans la résolution adoptée par l'assemblée, si le gouvernement proposait le projet de loi C-20, tout particulièrement avec les Premières nations qui y étaient favorables, ces nations seraient notées dans la mesure proposée et elle serait fermée de cette façon. Elle ne comprendrait pas cette possibilité de participer ou de ne pas participer.

Ce type de législation crée un précédent, étant donné que votre taxe d'harmonisation ne s'applique qu'à trois provinces au pays.

**M. Phillips :** Je voudrais répondre rapidement à votre première question. Vous dites qu'il y a une querelle entre d'autres Premières nations. Ce n'est pas exact. D'autres communautés voient des avantages et certaines n'en voient aucun. Cela est défini et présenté comme une dispute, mais ce n'est pas le cas.

J'aimerais également préciser qu'il existe un précédent, à savoir que le gouvernement a déjà suivi cette voie particulière en ce qui concerne la Loi sur la gestion des terres des Premières nations. Cette loi n'était prescriptive que dans le cas de quelques communautés des Premières nations qui voulaient décider de la façon d'utiliser leur territoire.

Désormais, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord, ne donne aux communautés des Premières nations que les ressources prévues dans cette loi pour ce qui est des régimes de gestion du territoire.

Si l'on revient à la question du sénateur St. Germain au sujet de l'impact et du caractère facultatif de cette loi, c'est ce que je vois. Nous avons des preuves historiques et nous savons que c'est là que mène cette voie. Il ne s'agit pas d'une querelle entre Premières nations, mais contre ce processus et la façon dont le gouvernement essaie d'interpréter ce qui est dans notre meilleur intérêt.

**Senator St. Germain:** Are you are saying that Bill C-49, the Lands Management Act, is now applied across the board?

**Mr. Phillips:** Our community had specific regards. We are dealing with land issues now within our traditional territory which we purchased in 1840. We purchased some more land and wanted the title to convert but cannot do that because of a distance to reserve policy, which as an Indian and Northern Affairs of Canada document does not apply to us completely because we are not a reserve. The only other times we can get dollars to bolster our land management regime is through this Land Management Act, which of course we have rejected.

**The Chairman:** Any other question senators?

**Senator Christensen:** The information that you have brought in our arguments have been extensive and in depth.

Of the five presenters, I take from what you have said that Bill C-20 is spot on with the exception of Mr. Anderson who said that if this has to go ahead then these are the types of amendments that are needed.

Were these amendments put forward when you were dealing with the previous two bills?

**Mr. Anderson:** Thank you for the question. MKO's previous position on Bill C-19 is that it was not dissimilar to the position presented today. It was just fundamentally flawed. There were changes in definitions and a wide variety of things that MKO believed would not be resolved and our reference to the Penner report and Royal Commission on Aboriginal Peoples is still contained in this submission and we believe that is where all these processes begin.

However, we have looked at all the records, the transcript, the proceedings, the discussions and investments that have been made and recognize there is a certain inertia going on.

If it is the intent of the Senate to recommend to the other place that Bill C-20 proceed, we have concerns recognizing that there is considerable support amongst many people for certain aspects of the proposed legislation notwithstanding our positions.

Regarding the quarrel issue and your question, I mentioned earlier MKO's position about recognizing the autonomy of our own member nations similar to resolution 31, 2002, of the Assembly of First Nations. However, our linkage to the framework agreement initiative is very much what the Grand Chief is saying; if this proposed legislation was isolated only to those First Nations that had arrived and negotiated an arrangement with Her Majesty, then it would be similar to looking at it as one of the self-government agreements perhaps without speaking to whether it is similar or not. We would be in a position to say that these First Nations have put themselves in a position where they are requesting that Her Majesty approve

**Le sénateur St. Germain :** Est-ce que vous dites que le projet de loi C-49, la Loi sur la gestion des terres, est maintenant appliqué partout?

**M. Phillips :** Notre communauté avait des considérations particulières. Nous nous occupons des problèmes de territoires qui font désormais partie de notre territoire traditionnel, que nous avons acheté en 1840. Nous avons acheté d'autres terres et nous voulions convertir le titre de propriété, mais ne pouvons le faire à cause d'un document des Affaires indiennes et du Nord sur la politique en matière de réserve qui ne s'applique pas complètement à nous, parce que nous ne sommes pas une réserve. Les seules autres possibilités pour nous d'obtenir des dollars, afin de soutenir notre régime de gestion des terres, est par l'intermédiaire de la Loi sur la gestion des terres que, bien sûr, nous avons rejetée.

**Le président :** Sénateur, avez-vous d'autres questions?

**Le sénateur Christensen :** Vos arguments ont été étayés par une recherche en profondeur et des renseignements exhaustifs.

Des cinq intervenants, je déduis de ce que vous avez dit que le projet de loi C-20 va droit au but, sauf pour M. Anderson qui a dit que si ce projet de loi allait de l'avant, il faudrait lui apporter ce type d'amendements.

Ces amendements ont-ils été présentés lors des deux projets de loi précédents?

**M. Anderson :** Merci de votre question. La position précédente du MKO par rapport au projet de loi C-19 n'était pas différente de la position présentée aujourd'hui. C'est simplement qu'il contenait des erreurs fondamentales. Il y avait des changements aux définitions et toutes sortes de choses qui, selon le MKO, ne seraient pas résolues et c'est pourquoi nous faisons encore allusion au rapport Penner et à la Commission royale sur les peuples autochtones car nous croyons qu'il faut partir de là.

Cependant, nous avons examiné tous les dossiers, la transcription, le procès-verbal, les discussions et les investissements effectués et nous reconnaissions une certaine inertie.

Si l'intention du Sénat est de recommander à l'autre Chambre d'aller de l'avant avec le projet de loi C-20, nous aurons du mal à reconnaître qu'il existe un soutien considérable chez de nombreuses personnes, en ce qui concerne certains aspects de la loi proposée, malgré nos positions.

Pour ce qui est de la question de la querelle et votre question, j'ai mentionné plus tôt la position du MKO sur la reconnaissance de l'autonomie de nos propres nations-membres d'une façon analogue à la résolution 31, 2002, de l'Assemblée des Premières nations. Cependant, notre lien avec l'initiative d'accord-cadre ressemble à ce qu'a dit le Grand Chef : si la mesure proposée ne s'appliquait qu'aux Premières nations qui sont venues négocier un arrangement avec Sa Majesté, alors on pourrait la considérer comme l'un des accords d'autonomie gouvernementale, peut-être sans dire si elle est semblable ou non. Nous pourrions dire que ces Premières nations se sont mises dans la position où elles demandent à Sa Majesté d'approuver ces mécanismes qui leur

these mechanisms specifically to affect them. It is because of the opting-in clause of section 2 that gives concern that a simple grand council resolution will lock people into a process.

Without wanting to go down the road of questioning whether or not a First Nation has made the correct decision that is a distinction we wanted to make and that it is our read of resolution 31, 2002 where it says:

Respect the right of these and other First Nations to make their own local and regional agreements.

We would respect that but this is being presented as in-fact legislation with a broader scope for which others can opt-in. The others that may opt-in are unknown at this time and whether those First Nations received adequate information and advice is another road to travel. Bill C-20 has a broader application. Aboriginal First Nations' resolution as we understand it respects the negotiated arrangement between these First Nations and Her Majesty.

**Senator Christensen:** You touched on my next concern. You are saying it should be specific to those that have progressed to the point where they have had self-government agreements and gone through that process and this would be another tool to pick up off the table, whereas, those First Nations that have not gone on that route would not have the option to opt-in or opt-out. Having the option of opting in and out, it is far too broad in our particular opinions.

**Mr. Anderson:** We would agree. That is why batching in the statistical institute into the proposed legislation concerns us. It could be a stand alone statute, but the fact that you have this broad general application, a Crown corporation established to feed what really is something that we see as per the Aboriginal First Nations' resolution a negotiated agreement between identified First Nations and Her Majesty. They are two different things.

**Senator Christensen:** Even if you did have it specific to those First Nations that have self-government agreements, if Bill C-20 is implemented you would still have this addition of government agencies. That seemed to be a real concern from all the presentations in the fact that all we are doing is creating more agencies and not less. In doing so, we are making the pot even thinner because it is being spread out to more and more bureaucratic administrative costs.

**Mr. Anderson:** Yes, our vision over a decade ago was that the statistical institute would be an affiliation of First Nations governments working together to produce better statistics for the management and administration of First Nations. We in fact would be arriving at agreements with Her Majesty to access information that Statistics Canada and other agencies might have in their possession. We looked at the privacy consideration, the transfer of data, the types of security and prohibitions and in fact constraints that are in this proposed legislation in respect of the disclosure and who can handle it.

sont expressément destinés. C'est à cause de la disposition optionnelle d'adhésion de l'article 2 que nous sommes préoccupés qu'une simple résolution du grand conseil puisse enfermer les gens dans un processus.

Sans aller jusqu'à se demander si une Première nation a oui ou non pris la bonne décision, c'est une distinction que nous voulons faire et c'est notre compréhension de la résolution 31, 2002 qui dit :

Respecter le droit de ces Premières nations et d'autres Premières nations à conclure leurs propres accords locaux et régionaux.

Nous respecterions cela, mais le projet de loi est présenté comme ayant une portée plus vaste permettant à d'autres de participer ou non. On ne sait pas maintenant qui sont les autres qui peuvent y adhérer et si ces autres Premières nations ont reçu ou non des informations ou des conseils appropriés. L'application du projet de loi C-20 est plus vaste. La résolution des Premières nations autochtones telle que nous la comprenons, respecte les arrangements négociés entre ces Premières nations et Sa Majesté.

**Le sénateur Christensen :** Vous venez de toucher à ma question suivante. Vous dites que ça devrait s'adresser à ceux qui ont progressé jusqu'au point de signer des accords d'autonomie gouvernementale et qui sont passés au travers de ce processus, et ce serait un autre outil de négociation, alors que les Premières nations qui n'ont pas suivi cette voie n'auraient pas le choix d'adhérer ou de ne pas adhérer. Avoir le choix d'adhérer ou non, c'est beaucoup trop, selon nous.

**M. Anderson :** Nous sommes d'accord. C'est pourquoi intégrer l'Institut de la statistique dans la mesure proposée nous inquiète. Ce pourrait être une mesure indépendante, mais le fait d'avoir cette application générale, une société d'État établie pour nourrir ce qui est, selon nous, selon la résolution des Premières nations autochtones, un accord négocié entre des Premières nations identifiées et Sa Majesté... Il y a deux choses différentes.

**Le sénateur Christensen :** Même si vous faisiez en sorte qu'il s'applique aux Premières nations dotées d'accords autonomie gouvernementale, si le projet de loi C-20 est mis en oeuvre, vous aurez toujours cet ajout d'agences gouvernementales. Cela semble préoccuper tous les intervenants, dans la mesure où tout ce que nous faisons est créer plus d'agences et non moins. Ce faisant, la cagnotte diminue, parce qu'elle doit être divisée entre de plus en plus de coûts administratifs et bureaucratiques.

**M. Anderson :** Oui, il y a dix ans, nous pensions que l'Institut de la statistique serait affilié aux gouvernements des Premières nations, et qu'ils travailleraient ensemble afin de produire de meilleures statistiques pour la gestion et l'administration des Premières nations. En réalité, nous pourrions signer des accords avec Sa Majesté, pour avoir accès à des données que Statistique Canada et d'autres agences pourraient avoir à leur possession. Nous avons considéré la vie privée, le transfert de données, le type de sécurité et d'interdictions et, en fait, les limites qui se trouvent également dans la législation proposée, en ce qui concerne la divulgation, et qui en est responsable.

Our vision is different than what we see in front of us in many respects.

**Senator Christensen:** It is such a complicated situation and I think we could perhaps spend another couple of hours on questions.

**The Chairman:** We are running out of time. Chief Large, I notice in your presentation that you recognize fiscal resources flowing from the Crown. You say you need fiscal resources flowing from the Crown to deal with economic development.

I do not know your situation, the state of the area of the country in which you live, but when there are developments that go on, particularly opportunities for business, have you had a situation where you have to deal with that situation and in need of money to get the businesses going? How have you met that problem?

**Mr. Large:** Right now we have contribution agreements and these are written up by the Department of Indian Affairs and Northern Development. As an example, we only get about \$398,000 per year for economic development. We have a social services budget of about \$4 million. That is the present day arrangement.

What I was trying to say is there are unfulfilled obligations by the Crown in the area of resource sharing. When I began my presentation, I mentioned Treaty No. 6. The understanding was the surface resources were only to be used by Her Majesty's settlers and other subjects for tilling of the soil and taking care of their animals of the day. There was no surrender of subsurface resources. These are the things that I was trying to get at. Due to a lack of time, I am unable to do that. This is where we are certain that we have a rights and the opportunity for development. That is our base. That is our economic growth and development.

Right now, to access any economic development dollars there are criteria, paperwork and levels of approval in the bureaucracy, and business opportunities do not wait. They pass us by, and we go to the next one.

Several months ago we applied, and it took 10 to 12 months before we got an approval. By that time, the situation had changed in that business opportunity.

**Senator St. Germain:** Senator Watt, unfortunately had another hearing to go to in the House because of something that impacts the Inuit and the region in which he lives.

There was a concern that if the band council can enter into a situation without a referendum of the population of that respective band, there is a question of security of entering into financial obligations. There is a possibility that if the band defaulted, other bands could theoretically take over that particular band.

Vous avez une vision différente de ce que nous constatons tous les jours à bien des égards.

**Le sénateur Christensen :** La situation est si compliquée qu'il nous faudrait peut-être encore deux heures pour poser des questions.

**Le président :** Nous manquons de temps. Chef Large, je vois dans votre présentation que vous reconnaissiez des ressources financières provenant de la Couronne. Vous dites avoir besoin de ressources financières provenant de la Couronne pour assurer le développement économique.

Je ne connais pas votre situation, ni les particularités de la région du pays où vous vivez. Mais quand il y a des développements, notamment des occasions d'affaires, vous êtes-vous trouvé dans une situation où vous aviez besoin d'argent pour lancer les affaires? Est-ce un problème que vous avez rencontré?

**M. Large :** Nous avons actuellement des accords de contribution rédigés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Ainsi, à titre d'exemple, nous disposons de 398 000 \$ par an seulement pour le développement économique, contre un budget de 4 millions de dollars pour les services sociaux. C'est ce que spécifie l'accord actuel.

Ce que j'ai essayé de dire, c'est que la Couronne a des obligations qu'elle ne respecte pas en matière de partage des ressources. Au début de ma présentation, j'ai parlé du traité n° 6, selon lequel seules les ressources de surface devaient être utilisées par les colons de Sa Majesté et par d'autres sujets, dans le cadre de la culture du sol et de l'élevage des animaux. Il n'y avait pas cession des ressources du sous-sol. C'est un point auquel j'aurais voulu arriver, mais que je ne peux pas soulever, faute de temps. C'est dans ce domaine que nous sommes persuadés d'avoir des droits et des occasions de développement. C'est le fondement de notre croissance et de notre développement économiques.

Pour l'instant, l'accès à des fonds de développement économique est soumis à toute une série de critères, de démarches et d'approbations, si bien que les occasions d'affaires nous passent souvent sous le nez.

Ainsi, dernièrement, nous avons fait une demande qui a nécessité de 10 à 12 mois avant d'être approuvée. Dans ce laps de temps, les conditions pour cette occasion d'affaires avaient changé.

**Le sénateur St. Germain :** Hélas, le sénateur Watt a dû se rendre à une autre séance à la Chambre, à cause de quelque chose qui aurait des répercussions pour les Inuits et pour la région où il vit.

On se préoccupe de sécurité lors de la souscription d'obligations financières, si le conseil d'une bande peut s'engager sans que la population de cette bande soit consultée par référendum. Une bande qui ne remplirait pas ses obligations s'exposerait, théoriquement, à être reprise par d'autres bandes.

Are you cognizant of anything of that nature being a negative aspect to the way this particular proposed legislation has been written?

I am not sure about the details, but do you have a comment on that, Mr. Anderson?

**Mr. Anderson:** Bill C-20 as I understand it provides for the ability of the FNFA to seek financial management board intervention only in respect of sums that are related to the borrowings associated with the FNFA and not to the general funds of the operation of the First Nation council.

There was discussion about the distinction of the use of the term "third party management" in respect of Bill C-20 as distinct from the more common understanding that it would only be in respect of the management of revenue monies from tax accounts that would allow the financial management authority to step in.

**Senator St. Germain:** Therefore, it would not jeopardize other revenues.

**Mr. Anderson:** The proposed bill is written that way, but I have to say that although these are separate accounts strains on any First Nations resources tend to affect everything. The word we use is "re-profiling," where you have a comprehensive fund arrangement that allows a First Nation to expand its total sum of contributions from, for example, the department, on its own needs. Where it is inadequate to meet any one of those needs, it will re-profile amongst other needs and make different priorities.

We are looking carefully at this particular aspect of trying to make a sharp distinction between these two deposits of funds and trying to do some analyzing to determine whether they could be kept apart, in practical application in respect to the band's administration.

Bill C-20 does not permit the entry into the other contributions that are not related to the borrowed amount, as I am aware.

**The Chairman:** We are out of time. Thank you all for your presentations, and I thank all the other witnesses that have come to observe our proceedings.

**Mr. Phillips:** Thank you. Honourable senators, I want to reiterate that I appreciate the opportunity to speak to you and that through your clerk, I will be available for any questions, follow up or other discussion, should you wish to do so.

**The Chairman:** Thank you.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2005

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-20, to provide for real property taxation powers of first nations, to create a First Nations Tax Commission, First Nations Financial Management Board, First

À votre connaissance, existe-t-il un risque de ce type lié au libellé du projet de loi que nous envisageons?

Je ne suis pas sûr des détails, mais auriez-vous un commentaire à ce sujet, monsieur Anderson?

**M. Anderson :** D'après ce que je comprends, le projet de loi C-20 donne à l'Administration financière des Premières nations la possibilité de requérir une intervention du Conseil de gestion financière uniquement pour les sommes ayant trait aux emprunts liés à l'Administration, et non pas pour les fonds de fonctionnement généraux du Conseil de la Première nation.

On a parlé de l'acception différente de prise en charge de la gestion dans le cadre du projet de loi C-20; elle diffère de l'acception plus habituelle selon laquelle l'Administration de gestion financière pourrait intervenir uniquement pour la gestion des recettes locales provenant des comptes d'impôt.

**Le sénateur St. Germain :** Ainsi, les autres recettes ne seraient pas en danger.

**M. Anderson :** C'est ainsi qu'est rédigé le projet de loi C-20. Laissez-moi toutefois préciser que, même avec des comptes différents, les ressources dont disposent les Premières nations ont généralement un effet sur tout. On parle de reprofilage, où un accord de financement global permet à une Première nation de consacrer l'ensemble des contributions du ministère, par exemple, à ses propres besoins. Quand elles ne permettent pas de combler ces besoins, on change les priorités.

Nous étudions de près cet aspect particulier de l'effort pour établir une distinction marquée entre ces deux dépôts de fonds. Nous effectuons des analyses pour voir si, dans la pratique courante de l'administration des affaires de la bande, il serait possible de maintenir cette distinction.

Autant que je sache, le projet de loi C-20 ne permet pas un accès aux autres contributions qui ne sont pas liées au montant emprunté.

**Le président :** Nous n'avons plus de temps. Merci à ceux qui ont fait des présentations ainsi qu'à ceux qui ont observé le déroulement de notre séance.

**M. Phillips :** Merci à vous, honorables sénateurs. Je voudrais répéter combien j'apprécie la chance d'avoir pu vous parler. Je reste à votre disposition pour toutes questions, suivi ou approfondissement de la discussion. Votre greffier pourra communiquer avec moi si vous le souhaitez.

**Le président :** Merci.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2005

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été renvoyé le projet de loi C-20, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations,

Nations Finance Authority and First Nations Statistical Institute and to make consequential amendments to other acts, met this day at 6:17 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Nick G. Sibbeston (Chairman)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chairman:** Our committee is considering Bill C-20, concerning First Nations financial institutions. This is our fourth committee meeting. We welcome the witnesses who are here tonight. We welcome everyone else who is here tonight to observe the proceedings.

Just so you know who we are, I will introduce you to the members of our committee. Senator St. Germain is the deputy chairperson. He is from British Columbia. I am Nick Sibbeston from the Northwest Territories. Senator Fitzpatrick is from Kelowna, British Columbia. Senator Leger is from New Brunswick. Senator Christensen is from the Yukon. Welcome to you all.

**Mr. Ken Marsh, Liaison, Canadian Property Tax Association:** I am honoured and pleased to be here to speak on Bill C-20 on behalf of the Canadian Property Tax Association. I would like to commend the Senate for inviting the CPTA to provide testimony to this hearing, as too often, taxpayers directly affected by proposed legislation are left out of the legislative process.

Our national association was formed in 1967 and today has a membership of close to 400 persons representing over 200 corporations across Canada. We are the largest organization of its kind in Canada. The CPTA brings together a unique array of top corporate property tax officers, lawyers, tax consultants and government officials.

Since its inception on March 1, 1967, the CPTA has worked consistently to provide an opportunity for open and informed discussion of significant issues on municipal assessment and property taxation for its members across Canada. I am the past president of the CPTA, and currently serve the board and members as the legislative liaison supporting our ongoing activities related to Bill C-20.

I am also the manager of property taxation for TransCanada PipeLines, Canada's largest energy pipeline corporation. I am a certified property tax professional and have been in the property assessment/taxation business for 25 years.

While I will focus my comments on the importance of Bill C-20 for the CPTA and property tax in general, I would be remiss if I did not mention another important taxpayer group in which I participate, the Canadian Energy Pipeline Association. CEPA represents Canada's transmission pipeline companies. Its members are world leaders in providing safe, reliable, long-distance energy

le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, se réunit aujourd'hui, à 18 h 17, pour en faire l'examen.

**Le sénateur Nick G. Sibbeston (président)** occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Notre comité tient aujourd'hui sa quatrième réunion consacrée à l'examen du projet de loi C-20 relatif aux institutions financières des Premières nations. Je souhaite la bienvenue aux témoins de ce soir, de même qu'à toutes les personnes venues suivre nos délibérations.

Pour que vous sachiez qui nous sommes, je vais vous présenter les membres du comité. Le sénateur St. Germain, notre vice-président, vient de la Colombie-Britannique. Je suis Nick Sibbeston et je suis originaire des Territoires du Nord-Ouest. Le sénateur Fitzpatrick est de Kelowna, en Colombie-Britannique. Le sénateur Léger est du Nouveau-Brunswick et le sénateur Christensen, du Yukon. Soyez tous les bienvenus.

**M. Ken Marsh, agent de liaison, Association canadienne de taxe foncière :** C'est pour moi un honneur et un véritable plaisir d'être ici ce soir pour vous parler du projet de loi C-20 au nom de l'Association canadienne de taxe foncière, connue sous le sigle CPTA, de son appellation en anglais. J'aimerais tout d'abord féliciter le Sénat d'avoir invité mon groupe à témoigner dans le cadre de ces audiences puisque, trop souvent, les contribuables directement touchés par des projets de loi sont écartés du processus législatif.

Notre association nationale, formée en 1967, compte actuellement près de 400 membres représentant plus de 200 sociétés réparties un peu partout au Canada. Elle regroupe une brochette unique de dirigeants d'entreprise responsables des taxes foncières, d'avocats, de fiscalistes et de hauts fonctionnaires.

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> mars 1967, la CPTA s'efforce constamment de favoriser, au nom de ses membres au Canada, un dialogue ouvert et éclairé sur les questions importantes relatives à l'évaluation municipale et à l'impôt foncier. Ex-président de la CPTA, je travaille actuellement pour le conseil d'administration et les membres comme agent de liaison en matière législative à l'appui de nos activités permanentes concernant le projet de loi C-20.

Je suis également le gestionnaire de la fiscalité foncière de TransCanada PipeLines, la plus grande entreprise de transport d'énergie par pipeline au Canada. Je suis un professionnel agréé de l'impôt foncier et je travaille dans le domaine de l'évaluation et de l'impôt fonciers depuis 25 ans.

Bien que mes propos soient consacrés à l'importance du projet de loi C-20 pour la CPTA et à l'impôt foncier en général, je serais fautif si je ne mentionnais pas un autre grand groupe de contribuables dont je fais partie, nommément la CEPA, c'est-à-dire l'Association des pipelines de ressources énergétiques, qui représente les entreprises de transport par pipeline du Canada. Ses

transportation. CEPA is dedicated to ensuring a strong and viable transmission pipeline industry in Canada in a manner that emphasizes public safety, pipeline integrity, social and environmental stewardship and cost competitiveness.

The member companies of CEPA pay property tax in excess of \$350 million annually. CEPA has a direct interest in this proposed legislation, and I would like the committee to note that it has provided support to the FNTC, which was reflected in the letter of July 9, 2001, from CEPA president, Mr. Bob Hill, to ITAB board chairman Manny Jules.

Taxpayers recognize the importance of taxation in the fiscal framework of the country. What we expect from the property tax system is fairness. Fairness can be defined in many ways, but in this case it means fairness and equity of property assessments based on market value principles and taxation that provides for services at affordable prices. It also means due process for addressing concerns and disputes and the right to appeal assessments.

Governments have to recognize that they must be accountable to taxpayers for expenditure of tax dollars. The impact of an excessive tax burden goes well beyond the reduction of profits for a corporation. Excessive taxation reduces the viability of business, impacts plans for new development, reduces employment opportunities and stunts the growth of our economy.

Our attendance at this committee is another step in a process that for the CPTA spans many years. The modern era of First Nation property taxation began in 1988 with the passage of Bill C-115. For as long as I can remember, Manny Jules and other representatives of the Indian Taxation Advisory Board have been attending and actively involved in the annual workshops of the CPTA and reporting to our membership on First Nation property taxation and the evolution of ITAB to a statutory institution, the First Nations tax commission.

The relationship the CPTA has developed with ITAB has led to an open dialogue with respect to tax policy development. We are pleased to see that the proposed legislation before us has considered our views and included significant improvements to the current system. By replacing the Indian Taxation Advisory Board with the First Nations tax commission we are building a framework that provides greater transparency, stability and regulatory certainty, to the benefit of First Nation governments and their taxpayers.

membres sont des chefs de file mondiaux dans le transport sûr et fiable de l'énergie sur de longues distances. La CEPA cherche avant tout à faire en sorte que l'industrie canadienne du transport par pipeline soit forte et viable en mettant l'accent sur la sécurité publique, l'intégrité des canalisations, l'intendance de ses responsabilités sociales et environnementales et la compétitivité des coûts.

Les entreprises membres de la CEPA paient des impôts fonciers de plus de 350 millions de dollars chaque année. L'association est donc directement visée par le projet de loi, et j'aimerais souligner au comité qu'elle a appuyé la Commission de la fiscalité des Premières nations, comme en fait foi la lettre envoyée le 9 juillet 2001 par le président de CEPA, M. Bob Hill, au président du conseil d'administration de la commission, M. Manny Jules.

Les contribuables sont conscients de l'importance de l'imposition dans le cadre fiscal canadien. Ce qu'ils attendent de la fiscalité foncière, c'est un régime équitable. L'équité peut se définir de nombreuses façons, mais dans ce cas-ci, elle signifie justice et équité des évaluations municipales fondées sur les principes de la valeur marchande et des impôts qui assurent la prestation de services à un prix abordable. Elle signifie également une application régulière de la loi pour mettre fin aux préoccupations et aux litiges et le droit de contester les évaluations.

Il faut que les gouvernements reconnaissent leur obligation de rendre des comptes aux contribuables de la manière dont ont été dépensées les recettes fiscales. L'impact d'un fardeau fiscal trop lourd va bien au-delà d'une baisse des profits des entreprises. Le prélèvement d'impôts excessifs réduit la viabilité de l'entreprise, influe sur ses plans de nouveaux aménagements, réduit les possibilités d'emploi et freine la croissance de l'économie.

Notre présence devant le comité représente une autre étape d'un processus qui, pour la CPTA, s'est étiré sur de nombreuses années. L'ère contemporaine de la fiscalité foncière des Premières nations a débuté en 1988 lorsqu'a été adopté le projet de loi C-115. Aussi loin que je puisse me rappeler, Manny Jules et d'autres représentants de la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) assistent et prennent une part active aux ateliers annuels de la CPTA et rendent compte à nos membres de la fiscalité foncière des Premières nations et du passage de la CCFI à une institution législative, soit à la Commission de la fiscalité des premières nations.

Les relations qu'a développées la CPTA avec la CCFI ont mené à un dialogue ouvert sur l'évolution de la politique fiscale. Nous constatons avec plaisir que le projet de loi à l'étude a tenu compte de nos points de vue et qu'il améliore considérablement le régime actuel. En remplaçant la Commission consultative par une Commission de la fiscalité des premières nations, nous mettons en place un cadre qui accroît la transparence, la stabilité et la certitude réglementaire de la fiscalité pour le plus grand bénéfice des gouvernements des Premières nations et de leurs contribuables.

You will be particularly interested to know our view of how the proposed First Nations tax commission will benefit taxpayers. Here are some provisions that we would like to note.

There will be taxpayer representation on the commission. This will ensure our interests are brought forward and represented in all decision making. Previous ITAB policies and procedures to protect taxpayers' interest, such as ensuring taxpayer representation in property tax law review and notification of taxpayers and affected persons of property tax laws, will now be legislated and promulgated through the *First Nation Gazette*. The gazette has become an important resource for tax practitioners, and the legislative provision for the expansion of this service is vital.

The expanded powers of regulation will further guarantee quality services at a fair price. Because of Bill C-20, the CPTA will now have an opportunity to participate in consultation related to the development of these regulations.

The CPTA has always stressed fiscal responsibility. This policy requirement has been considered in Bill C-20. First Nations tax authorities are required to maintain a balanced property tax budget to protect current and future taxpayers, consistent with other jurisdictions. A financial firewall between property taxes and the First Nation revenues will ensure that property tax revenues are spent only on local services and long-term infrastructure improvements.

Taxpayers are also pleased that the proposed legislation enables First Nations to develop laws that govern the relationship between First Nations and their taxpayers. This bill will provide for expanded communication and dispute resolution functions, thereby eliminating the possibility of conflict through a misunderstanding.

In closing, I would like to add that this bill will help to improve investor confidence in First Nations. Investors have already established a good working relationship in many Aboriginal communities. Now there will be a national institution to provide the regulatory framework that is required by First Nations to support both law-making and building infrastructure.

The CPTA supports the passage of Bill C-20. We recognize that like any proposed legislation, there will be room for improvement in the First Nations fiscal and statistical management act. We are satisfied that this is a significant step forward and that the current form meets our requirements. The CPTA also looks forward to the review of legislation in the years ahead, when we will again consider improvements to the statutory basis for real property taxation on reserves.

The parliamentary process for this proposed legislation has taken almost five years. We urge the Senate to pass this bill quickly. We ask the government to make this a priority and

Vous serez particulièrement intéressés de connaître nos vues sur la façon dont la commission projetée avantageera les contribuables. Voici donc certaines dispositions que nous aimerais souligner.

Les contribuables seront représentés au sein de la commission, de sorte qu'elle tiendra compte de leurs intérêts dans toutes les prises de décision. Les mesures antérieures de la CCFI visant à protéger les contribuables, comme leur représentation dans le processus d'examen de la loi sur l'impôt foncier et la notification des contribuables et des personnes visés par les lois de fiscalité foncière, seront dorénavant inscrites dans les lois et promulguées dans la *Gazette des Premières nations*. Cette publication est devenue une important outil de travail pour les fiscalistes, et il est vital que la loi en prévoit l'expansion.

Les pouvoirs accrus de réglementation garantiront mieux des services de qualité à prix abordable. En raison du projet de loi C-20, la CPTA pourra désormais participer aux consultations portant sur l'élaboration de ces nouveaux règlements.

La CPTA a toujours insisté sur la responsabilité fiscale. On a tenu compte de ce principe dans le projet de loi C-20. Les autorités fiscales des Premières nations sont tenues d'avoir un budget de l'impôt foncier équilibré afin de protéger les contribuables actuels et futurs, comme dans toute autre juridiction. Un pare-feu financier dressé entre les impôts fonciers et les revenus des Premières nations fera en sorte que les recettes de l'impôt foncier n'iront qu'à la prestation de services locaux et d'améliorations à long terme des infrastructures.

Les contribuables se réjouissent également de constater que le projet de loi permet aux Premières nations de se doter de lois régissant leurs rapports avec eux. Le projet de loi à l'étude permettra d'élargir les fonctions de communication et de règlement des litiges, évitant ainsi que des malentendus soient à l'origine de conflits.

En guise de conclusion, j'aimerais ajouter que le projet de loi à l'étude contribuera à accroître la confiance qu'inspirent les Premières nations aux investisseurs. Les investisseurs ont déjà établi de bonnes relations de travail au sein de nombreuses collectivités autochtones. Désormais, il existera une institution nationale qui fournira le cadre réglementaire dont ont besoin les Premières nations pour soutenir à la fois leur législation et leur développement.

La CPTA appuie l'adoption du projet de loi C-20. Elle reconnaît que, comme dans tout autre projet de loi, il y aura moyen d'améliorer la loi de gestion statistique et financière des Premières nations. Nous sommes convaincus que le projet de loi à l'étude est une nette progression et que sa forme actuelle répond à nos besoins. La CPTA participera également avec plaisir à l'examen de la loi dans les années à venir, quand seront à nouveau envisagées des améliorations au fondement législatif de la taxation des biens immeubles dans les réserves.

Le processus parlementaire qui a mené au projet de loi à l'étude a duré presque cinq ans. Nous prions instamment le Sénat de l'adopter rapidement. Nous demandons au gouvernement d'en

provide the resources required to get on with the business of implementation of these institutions. Thank you for receiving this testimony. I would be pleased to answer any questions.

**The Chairman:** We will let the other witnesses make their presentations. When all is done, you will be able to answer questions.

**Mr. John Reddick, Chair, Interim Westbank First Nation Advisory Council:** Good evening, Mr. Chairman, and committee members. I am here to express my views, concerns and general thoughts as a resident on First Nations land, paying my residential taxes to the band.

First, I should introduce myself and give you a little of my background. I have been living on Westbank First Nations land since November 1995. I have been a member of the Westbank First Nation's interim advisory council since June 2001, and am currently the chair. The role of the advisory council is to give input to the chief and council on any matter that directly or significantly affects non-member residents, which, incidentally, includes review of the draft taxation budget.

In February 2002, I also participated in the first of two focus groups organized by the Indian Taxation Advisory Board with the stated purpose of exploring different perspectives, promoting understanding among the parties, exploring issues surrounding residential taxation and representation and discussing possible policy solutions.

I should say that the Westbank First Nation experience is almost certainly different from that of many other First Nations, in that their self-government agreement, which will be implemented April 1, entrenches a law allowing the advisory council to have input into any matters that directly or indirectly affect them. Also, most significantly, it incorporates a dispute resolution mechanism.

I mention this because it bears on some of the concerns that I believe exist among taxpayers who reside on band lands. They are these. Taxpayers want to be assured that the cost of services they receive are properly reflected in their taxes and are comparable to other municipalities. To achieve this, I believe that it is essential that First Nations wishing to assume taxation powers be mandated to establish a mechanism to allow taxpayer input.

I believe that it is in the interests of First Nations and resident taxpayers that all such dealings be as transparent as possible; and that when an advisory body has a legitimate question concerning matters that affect them, that they be dealt with in an open and timely manner.

It is in this way that trust is built and confidence in the process grows.

faire une priorité et de débloquer les ressources voulues pour mettre en place le plus vite possible ces institutions. Je vous remercie d'avoir entendu mon témoignage et je demeure à votre disposition, s'il y a des questions.

**Le président :** Nous allons commencer par entendre les autres témoins, après quoi nous passerons aux questions.

**M. John Reddick, président, Conseil consultatif intérimaire de la Première nation de Westbank :** Bonsoir, monsieur le président et messieurs, dames du comité. Je suis venu vous faire part de mes vues, de mes préoccupations et de mes réflexions générales en tant que personne qui habite sur des terres appartenant à une Première nation et qui paie à la bande des impôts fonciers.

Il faudrait tout d'abord que je me présente et que je vous donne une petite idée de qui je suis. J'habite sur des terres de la Première nation de Westbank depuis novembre 1995. Je suis membre depuis juin 2001 du Conseil consultatif intérimaire de la Première nation de Westbank et j'en suis actuellement le président. Le conseil consultatif a pour rôle de prodiguer au chef et au conseil de bande des conseils pour tout ce qui touche directement ou significativement les résidents non membres, ce qui inclut, soit doit en passant, l'examen de l'ébauche du budget en matière de taxation.

En février 2002, j'ai également participé au premier de deux groupes de discussion formés par la Commission consultative de la fiscalité indienne et expressément mandatés pour explorer différents points de vue, pour favoriser la compréhension entre les parties, pour examiner les enjeux de la taxation et de la représentation des résidents et pour discuter d'éventuelles solutions stratégiques.

Je dois dire que l'expérience vécue par la Première nation de Westbank est presque sûrement différente de celle qu'ont connue de nombreuses autres Premières nations, en ce sens que son entente d'autonomie gouvernementale qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril inclut une loi permettant au conseil consultatif de contribuer à tout dossier qui le touche directement ou indirectement. Fait encore plus important, elle prévoit également un mécanisme de règlement des différends.

Je le mentionne parce que cela a une influence sur certaines préoccupations qu'ont actuellement selon moi les contribuables qui habitent sur des terres de la bande. Les voici. Les contribuables veulent avoir l'assurance que les impôts versés reflètent bien le coût des services qui leur sont fournis et que ce coût est comparable à celui d'autres municipalités. Pour y arriver, j'estime essentiel que les Premières nations qui souhaitent exercer les pouvoirs d'imposition soient mandatées pour établir un mécanisme permettant au contribuable d'avoir son mot à dire.

Il est dans l'intérêt des Premières nations et des contribuables résidants que toutes ces transactions soient le plus transparentes possible et que, lorsqu'un organe consultatif soulève un point légitime au sujet de questions les touchant, suite y soit donnée de manière ouverte et opportune.

C'est ainsi que s'établit la confiance dans le processus.

Within this framework, First Nations wishing to have taxation powers should be mandated to establish a dispute resolution mechanism so that disagreements can be dealt with at the earliest possible time and at the lowest level. Another concern of taxpayers is the need for proper checks and balances to ensure that any First Nation currently collecting taxes or wishing to assume taxation powers has the resources and expertise to do so, and that there be an appeal process to an independent review board that includes residential, business and utilities representatives. The proposed establishment of the First Nations taxation commission and the First Nations financial management board under Bill C-20 will go a long way toward providing these checks and balances. The enhanced regulatory and administrative powers of the proposed tax commission and financial management board provide protection that does not exist under section 83 of the Indian Act. First Nations currently collecting taxes under section 83 and those wishing to do so in the future should be mandated to provide expert resources for the protection of taxpayers under Bill C-20, and the act should be amended to reflect this. The establishment of the First Nations finance authority and the successful model it is based on is very much in the interests of both First Nations and taxpayers and makes one wonder why this was not done a long time ago.

In closing, I would like to thank the committee for this opportunity to appear, and to table a copy of these remarks and a copy of the Westbank First Nation draft law establishing the advisory council that will be implemented as the first order of business under the Westbank First Nation Self-Government Agreement, April 1, 2005.

**Senator St. Germain:** I move acceptance of the documents into the permanent record of the committee.

**The Chairman:** It is moved by Senator St. Germain that the committee accept the documents. Is the motion agreed to, honourable senators?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Mr. Maurice Sandford, President, Snake Island Cottagers Association:** I am President of the Snake Island Cottagers Association. I thank the committee for allowing me to present a brief this evening. Snake Island is part of the Chippewas of Georgina Island First Nations Reserve No. 33. The land consists of three islands, Snake, Fox and Georgina, all located on Lake Simcoe in Ontario. Snake Island has approximately 240 cottagers. We lease the land that our cottages are built on from the band. On April 1, 2001, we entered into a 40-year binding lease with the band. I would like to point out that this lease was the first in Canada that we know of, and presumably precedent setting, that was negotiated with a First Nations band since the passing of the First Nations Land Management Act in 1999. When we first learned last November that the band was about to tax the cottagers, we were shocked that this could be legal. We had no

Dans ce cadre, les Premières nations qui souhaitent exercer des pouvoirs d'imposition devraient être habilitées à mettre en place un mécanisme de règlement des différends qui permette de régler les désaccords au plus tôt, sans avoir à faire appel à un palier supérieur. Une autre source de préoccupation pour les contribuables est le besoin de prévoir des freins et contrepoids pour faire en sorte que toute Première nation qui prélève actuellement des impôts ou qui souhaite le faire a les ressources et les compétences voulues et de prévoir une procédure d'appel auprès d'un conseil d'examen indépendant qui inclut des représentants des résidents, des entreprises et des services publics. La création projetée de la Commission de la fiscalité et du Conseil de gestion financière des premières nations dans le projet de loi C-20 contribuera énormément à mettre en place ces freins et contrepoids. Les pouvoirs accrus de réglementation et d'administration de la commission fiscale et du conseil de gestion projettés assurent une protection qui n'existe pas sous le régime de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Les Premières nations qui prélèvent des impôts fonciers aux termes de l'article 83 et celles qui souhaiteront le faire plus tard devraient être mandatées pour fournir les ressources compétentes en vue de protéger les contribuables sous le régime du projet de loi C-20, et la loi devrait être modifiée en conséquence. L'établissement de l'Administration financière des premières nations et le modèle établi dont elle s'inspire correspondent de près aux intérêts des Premières nations et des contribuables, à tel point qu'on peut se demander pour quelle raison cela n'est pas déjà fait depuis longtemps.

En guise de conclusion, j'aimerais remercier le comité de m'avoir invité à comparaître et à déposer copie de ma déclaration et de l'ébauche de la loi de la Première nation de Westbank créant le conseil consultatif, premier point à son ordre du jour dès qu'entrera en vigueur, le 1<sup>er</sup> avril 2005, l'entente d'autonomie gouvernementale.

**Le sénateur St. Germain :** Je propose que le comité accepte ces documents et qu'ils soient versés dans les archives du comité.

**Le président :** Il est proposé par le sénateur St. Germain que le comité accepte les documents. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

**Des voix : D'accord.**

**M. Maurice Sandford, président, Snake Island Cottagers Association :** Je remercie le comité de me permettre de faire une déclaration ce soir. Je suis le président de l'association des propriétaires de chalet de l'île Snake, qui se trouve dans la Réserve n° 33 de la Première nation des Chippewas de Georgina Island. Le territoire est formé de trois îles, Snake, Fox et Georgina, toutes situées dans le lac Simcoe, en Ontario. L'île Snake compte quelque 240 propriétaires de chalet. Nous louons les terres sur lesquelles sont construits nos chalets de la bande. Le 1<sup>er</sup> avril 2001, nous avons signé avec la bande un bail exécutoire de 40 ans. J'aimerais souligner qu'il s'agissait là, que nous sachions, du premier bail de son genre au Canada et, faut-il le supposer, faisant précédent négocié avec une Première nation depuis l'adoption de la Loi sur la gestion des terres des Premières nations, en 1999. Quand nous avons appris, en novembre dernier, que la bande s'apprêtait à

knowledge of what had happened previously. While investigating the taxation rights of Aboriginal peoples, we happened to find Bill C-20 on the Internet. It has always been my belief that the rights of citizens to vote and be represented by a government, particularly with respect to taxation matters, was well established in Canada under the Charter of Rights. Now I understand that Bill C-20 and changes already made to the Indian Act have taken this right from us. Our association was not aware of these changes or that the rights had been taken from us.

What is most troubling to me is the lack of transparency that seems to prevail when dealing with the band and the Department of Indian Affairs and Northern Development. Back in 1999-2000, the band developed and adopted its own land management code. One of the first in Canada, the code was written under the guidelines of the First Nations Land Management Act. Subsection 10(4) of this act reads as follows in respect of third parties:

If other persons have an interest in the land that is to be subject to the proposed land code, the council shall, within a reasonable time before the vote, take appropriate measures to inform those persons of the proposed land code, this Act and the date of the vote.

The band has not informed our association of the proposed land code. In light of Bill C-20 and changes to the Indian Act, we will be challenging the land codes so that we can be better represented on council and have our views as a third party interest in band lands heard.

At the time, various bills were passing in Parliament. Back in 1999-2000, the Department of Indian Affairs and Northern Development still had full jurisdiction over Indian affairs, and yet we were never advised, despite the fact that we met with officials of the department and the band while these changes were in the process of being made. It seems to me that the most telling and important issue is that the concept of taxation by the bands was expected and understood by DIAND and was part of their agenda in the lands transfer policy made back in 1999-2000. Clearly they have failed to inform us or have deliberately misled us about this issue. At the same time that our leases were about to expire, we signed a 40-year commitment without knowing that taxation would soon be applied. Thus, we were entering into a new ball game and no one would explain the rules to us.

Notwithstanding all of the above, if Bill C-20 is passed and the First Nations are granted the right to tax whomever they please on their lands, changes must be adopted in the land code or in Bill C-20 so that a fair, above-board and completely transparent process is established. Just as laws are passed in Parliament, a similar process of transparency should prevail when bands deal with issues that involve third party interests.

imposer un impôt foncier aux propriétaires de chalet, nous avons été surpris d'apprendre qu'elle pouvait le faire en toute légalité. Nous ignorions tout de ce qui s'était passé auparavant. Et c'est pendant que nous nous renseignions sur l'Internet au sujet des droits d'imposition foncière des peuples autochtones que nous sommes tombés sur le projet de loi C-20. J'ai toujours cru que le droit des citoyens de voter et de se faire représenter par un gouvernement, particulièrement en matière de taxation, était bien établi au Canada dans la Charte des droits. Or, j'apprends que le projet de loi C-20 et des modifications déjà faites à la Loi sur les Indiens nous ont déjà retiré ce droit. Notre association n'était pas consciente de ces changements et ne savait pas que ces droits nous avaient été retirés.

Ce qui me perturbe le plus, c'est le manque de transparence qui semble dominer quand on traite avec la bande et avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En 1999-2000, la bande a élaboré et adopté son propre code de gestion des terres. Un des premiers au Canada, le code a été rédigé en appliquant les lignes directrices fournies dans la Loi sur la gestion des terres des Premières nations. À l'égard des tierces parties, on peut y lire, et je cite :

Il est en outre tenu de prendre, en temps utile avant le scrutin, les mesures indiquées pour porter la présente loi, le projet de code foncier et la date prévue pour le scrutin à la connaissance de tout autre titulaire d'intérêts sur les terres en question.

La bande n'a pas informé notre association du projet de code foncier. À la lumière du projet de loi C-20 et des modifications apportées à la Loi sur les Indiens, nous allons contester le code foncier de manière à être mieux représentés au sein du conseil et d'avoir voix au chapitre en tant que tiers titulaires d'intérêts sur des terres de la bande.

À l'époque, divers projets de loi ont été adoptés au Parlement. En 1999-2000, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avait encore pleine compétence en matière autochtone. Pourtant, nous n'avons jamais été avisés de ces faits, bien que nous ayons rencontré des représentants du ministère et de la bande pendant qu'on était en train de les adopter. Le point le plus éloquent et le plus important me semble être que le concept de l'imposition foncière par les bandes était attendu et connu du ministère et qu'il a été anticipé dans la politique de cession des terres élaborée en 1999-2000. Il est clair que le ministère ne nous a pas informés de cette question ou qu'il nous a sciemment induits en erreur. Au moment même où nos baux expiraient, nous avons signé un bail de 40 ans en ignorant que des impôts fonciers seraient bientôt prélevés. Toute la donne était changée, mais personne n'a daigné nous le dire.

Quoi qu'il en soit, si le projet de loi C-20 est adopté et que les Premières nations sont habilitées à prélever des impôts de quiconque se trouve sur leurs terres, il faut changer le code foncier ou le projet de loi C-20 de manière à prévoir un processus équitable, ouvert et tout à fait transparent. Il faudrait avoir un processus aussi transparent que celui qui sert à l'adoption de lois au Parlement quand les bandes traitent de questions mettant en jeu des intérêts détenus par des tiers.

The Sechelt First Nation in British Columbia adopted a municipal style of self-government whereby non-Aboriginals would serve on the council as non-elected members. In our case, because there are three separate islands with no formal lines of communication, we propose that three members, one from each island, sit on band council along with the five elected band members. The band would still hold the majority of voting members and non-Aboriginals would have the right to speak on matters proposed that affect them and to vote on any proposal before it would be adopted. When a new bylaw is proposed to council, a committee would be formed that would include non-Aboriginal representation to further study the proposal. Once the study was complete, findings would be presented to council and voted on. Once the bylaw is voted on, the right to appeal to a tribunal would be available. The tribunal would consist of a chief from another band, a local councillor and the member of Parliament for the area.

This appeal process would not have to be a judicial review, where lawyers are necessary, but it would have to be a fair and legitimate process. A final right of appeal would also be made available in the form of a letter to the Minister of Indian Affairs and Northern Development. I am sure some bands may not like what we are proposing, but the Sechelt First Nation has adopted this style of government under the B.C. laws. In so doing, it has shown that Aboriginals and non-Aboriginals can work together for the betterment and preservation of reserve lands.

In closing, complete transparency and the right to be heard and represented in such affairs must be a part of the band's land management code or part of Bill C-20, where the word "shall" is part of the sentence in terms of it being adopted by the band.

**Senator St. Germain:** Thank you, gentlemen, for appearing before our committee. It is encouraging to hear that the Canadian Property Tax Association is in favour of this.

I suppose with any proposed legislation, there is always the risk that someone will slip through the cracks, such as in the situation of the Westbank First Nation. Mr. Reddick, you listed your concerns, and we have an understanding of the Westbank agreement because we went through it not long ago. Do you not think that the provisions for transparency and taxpayer input are adequate?

**Mr. Reddick:** In terms of the Westbank experience, the establishment of the advisory council is very positive. We have definite input into matters that concern us.

As a matter of interest, a meeting of the advisory council that was scheduled for today had to be postponed because the subject for discussion was the draft taxation budget proposed by the Westbank First Nation for this year. To briefly describe the process, the budget is developed on an interim basis. I believe it goes initially to the chief and council. It comes back to the

La Première nation sechelle de la Colombie-Britannique a adopté un style municipal d'autonomie gouvernementale dans le cadre duquel des non-Autochtones font partie du conseil en tant que membres non élus. Dans notre cas, comme il existe trois îles distinctes sans voie de communication officielle, nous proposons que trois membres, un représentant par île, fassent partie du conseil de bande, aux côtés des cinq représentants élus de la bande. Ainsi, la bande continuerait de détenir la majorité des voix, et les non-Autochtones auraient le droit de prendre la parole lorsque des mesures proposées les touchent et de voter sur toute proposition avant son adoption. Quand un nouveau règlement est proposé au conseil, un comité incluant des représentants non autochtones serait formé pour examiner de plus près la proposition. Une fois l'examen terminé, les conclusions seraient présentées au conseil et soumises à un vote. Une fois le règlement adopté, on pourrait aussi interjeter appel de cette disposition devant un tribunal composé du chef d'une autre bande, d'un conseiller local et du député de la circonscription.

Il ne serait pas nécessaire que la procédure d'appel consiste en une révision judiciaire, qui exige la présence d'avocats, mais il faudrait qu'elle soit équitable et légitime. On prévoirait un dernier droit d'appel, qui prendrait la forme d'une lettre adressée au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je suis sûr que ce que nous proposons déplaît à certaines bandes, mais c'est la formule choisie par la Première nation sechelle sous le régime des lois provinciales de la Colombie-Britannique. En l'adoptant, elle a montré qu'il y a moyen pour les Autochtones et les non-Autochtones de travailler ensemble à améliorer et à préserver les terres de la réserve.

En guise de conclusion, la transparence complète et le droit de se faire entendre et d'être représenté dans de pareils dossiers doivent faire partie du code foncier de la bande ou du projet de loi C-20. Il est essentiel d'en faire une obligation pour la bande.

**Le sénateur St. Germain :** Messieurs, je vous remercie d'être venus témoigner devant notre comité. Il est encourageant d'entendre l'Association canadienne de taxe foncière dire qu'elle est favorable au projet de loi.

Je suppose que, comme pour tout autre projet de loi, il y a toujours le risque que certains passeront entre les mailles du filet, comme dans le cas de la Première nation de Westbank. Monsieur Reddick, vous nous avez énumérés vos préoccupations, et nous connaissons l'accord parce que nous l'avons examiné, il n'y a pas très longtemps. Ne croyez-vous pas que les dispositions relatives à la transparence et à la participation des contribuables sont suffisantes?

**Mr. Reddick :** Pour ce qui est de l'expérience vécue par la Première nation de Westbank, la création du conseil consultatif est un élément très positif. Nous avons nettement voix au chapitre dans les dossiers qui nous concernent.

Je signale, ce qui pourrait vous intéresser, que la réunion du conseil consultatif qui était prévue pour aujourd'hui a dû être reportée parce que le point à l'ordre du jour était l'ébauche du budget de taxation proposé par la Première nation de Westbank pour cette année. Pour vous décrire brièvement le processus, un budget provisoire est élaboré. Il est soumis initialement, je crois,

advisory council, which examines the budget and compares it to last year's. We then submit written questions, and ultimately, we get a response to them.

We must remember that while our input has significance and should be listened to, we are an advisory council.

I am very pleased to see the powers in Bill C-20 for this proposed First Nations taxation commission. There are powers and regulations, there is control and an appeal process, and there are three members of a 10-person committee who represent the interests of the taxpayers, be they business, homeowners or utilities. That is a tremendously positive move, and I support the bill.

I have difficulty in that, although there is this improved mechanism, there is also a provision that allows First Nations that are taxing now or may wish to tax in the future to opt out. I believe that that defeats the purpose. To quote a friend of mine, when you build a new mousetrap, maybe you should make it mandatory that everyone use it. That is okay, I guess, as long as you are not a mouse.

Bill C-20 has a lot of strengths, and I think it should be mandatory that First Nations operate under it.

**Senator St. Germain:** There are reasons why it is not mandatory. I represent you as a senator from British Columbia, as does Senator Fitzpatrick, and we are very concerned about the well-being of all British Columbians. We are concerned to do the right thing. To make it mandatory would be unfair to native bands because some of them want to remain under section 83 of the Indian Act for various reasons, including size and logistics.

I believe that Bill C-20 will be of advantage to you, and without putting any pressure on Westbank, I am quite certain that they will opt in and give you the comfort level you need.

Mr. Sandford, I gather that you have been paying rent on these 240 cottages.

**Mr. Sandford:** Yes.

**Senator St. Germain:** Is the band supplying any infrastructure?

**Mr. Sandford:** They currently supply only garbage pickup, for which we pay, through a maintenance fee, \$200 per year per cottage in addition to our lease payments.

**Senator St. Germain:** What about road infrastructure?

au chef et au conseil. Il est ensuite présenté au conseil consultatif qui l'examine et le compare à celui de l'année précédente. Nous soumettons ensuite des questions par écrit et, tôt ou tard, nous obtenons la réponse.

Il faut se rappeler que, bien que notre participation soit significative et qu'elle soit censée avoir du poids, nous ne sommes qu'un organe consultatif.

Je me réjouis fort des pouvoirs conférés par le projet de loi C-20 à la Commission de la fiscalité des premières nations. La mesure législative prévoit des pouvoirs et des règlements, un contrôle et une procédure d'appel, et la présence de trois membres au sein d'un comité de dix personnes pour représenter les intérêts des contribuables, qu'il s'agisse d'entreprises, de propriétaires de maison ou de services publics. J'y vois là une grande amélioration et j'appuie le projet de loi.

Par contre, en dépit de la présence de ce mécanisme amélioré, je continue d'être préoccupé par la disposition qui permet aux Premières nations qui prélevent des impôts fonciers ou qui pourraient vouloir le faire plus tard de se soustraire à l'application de la loi. J'estime qu'on va à l'encontre du but qu'on s'était proposé. Pour reprendre les propos d'un de mes amis, quand on conçoit une trappe à souris améliorée, il serait peut-être bon d'obliger tout le monde à s'en servir. Tous seront d'accord, je suppose, sauf les souris.

Le projet de loi C-20 a beaucoup de points en sa faveur, et j'estime que les Premières nations devraient être obligées de se conformer à son régime.

**Le sénateur St. Germain :** Il existe des raisons pour lesquelles ce n'est pas obligatoire. En tant que sénateur de la Colombie-Britannique, tout comme le sénateur Fitzpatrick, je vous représente, et nous sommes vivement préoccupés par le bien-être de tous les habitants de la Colombie-Britannique. Nous avons le souci de bien faire. Il serait injuste d'imposer le régime du projet de loi C-20 aux bandes autochtones parce que certaines d'entre elles préfèrent, pour diverses raisons, y compris des raisons de taille et de logistique, continuer d'appliquer le régime prévu à l'article 83 de la Loi sur les Indiens.

Je crois que le projet de loi C-20 sera avantageux pour vous et, sans vouloir exercer des pressions sur la Première nation de Westbank, je suis très sûr qu'elle y souscrira et vous donnera le niveau d'assurance que vous recherchez.

Monsieur Sandford, je suppose que ces 240 propriétaires de chalet paient un loyer.

**M. Sandford :** Oui.

**Le sénateur St. Germain :** Est-ce que la bande fournit une infrastructure?

**M. Sandford :** Actuellement, elle assure seulement la collecte des ordures pour laquelle nous payons, sous forme de frais d'entretien, 200 \$ par année par chalet, en plus du loyer.

**Le sénateur St. Germain :** Qu'en est-il des routes?

**Mr. Sandford:** There are no roads. It is a small island about a mile offshore and there is only a path on which the tractor pulls the garbage wagon.

**Senator St. Germain:** Would that not obviate the need for taxation of residents to a great degree?

**Mr. Sandford:** We thought so, but the land manager told us that they will start taxing us. I asked what the taxes would be for, but she did not provide an answer. What could they tax us for? I think they get grants to pay for the three police officers who are on the big island. There are none permanently situated on our island. Other than that, I have no idea what they could be taxing us for. There are no permanent landowners on our island.

**Senator St. Germain:** Without being facetious, people in many municipalities wonder what they are being taxed for.

**Mr. Sandford:** I am not against the taxation process. I now understand that the band has the right to tax under various acts. My concern is the lack of transparency. They tell us after the fact that something has happened. We would like to have a process that will allow us input throughout rather than after the fact.

**Senator St. Germain:** I think that Bill C-20 will give you a level of comfort that you do not now have.

**Mr. Sandford:** I tried to read the bill, but it is pretty difficult.

**Senator St. Germain:** That may be. This is an evolving process for Aboriginal peoples. I feel safe in saying that Bill C-20 will be an asset in your situation.

**Senator Fitzpatrick:** Welcome to the committee. I have appreciated your testimony.

Mr. Reddick, who is from the Okanagan, lives in Westbank across the lake from Kelowna, where I live. It was about a year ago that we received Royal Assent for the Westbank First Nation Self-Government Agreement. It was the first stand-alone self-government agreement approved in Canada.

I appreciate your testimony tonight in particular, because you come to us with the experience of living in a community that has operated under section 83 in regard to tax collection. Could you give this committee an impression of the size of your community, Mr. Reddick? It is not a small, sleepy community, but rather, one of significant size.

**Mr. Reddick:** There are 8,000 non-member residents on Westbank First Nation land. That represents 20 per cent or more of all non-member residents on band land across the country. That is a significant amount of taxation money. In fact, it is like a small municipality in itself.

**M. Sandford :** Il n'y a pas de route. Nous parlons ici d'une petite île située à un mille de la rive et il n'y a qu'un sentier sur lequel circule un tracteur tirant une remorque dans laquelle sont transportés les déchets.

**Le sénateur St. Germain :** Cela n'éliminerait-il pas le besoin de percevoir un impôt foncier des résidents jusqu'à un certain point?

**M. Sandford :** C'est ce que nous croyions, mais la responsable de la gestion foncière nous a dit qu'on commencerait à nous imposer. Quand je lui ai demandé quel service servirait à payer l'impôt, elle ne m'a pas répondu. On nous taxerait pour quel service? Je crois que la bande reçoit des subventions pour payer le salaire des trois policiers qui travaillent sur la grosse île. Il n'y a pas de corps policier permanent sur notre île. Mis à part ce service, je n'ai aucune idée de la raison pour laquelle ils nous taxeraient. Il n'y a pas de propriétaire foncier permanent sur notre île.

**Le sénateur St. Germain :** Sans vouloir ironiser, je crois que les contribuables de bien des municipalités se demandent pourquoi ils paient des taxes.

**M. Sandford :** Je ne suis pas contre l'idée de prélever des impôts. Je suis maintenant conscient que la bande a le droit d'imposer en vertu de diverses lois. Ce qui m'inquiète, c'est le manque de transparence. Ils nous informent après le fait de certains événements. Nous aimerais que le processus prévoit notre participation plutôt que de nous mettre devant un fait accompli.

**Le sénateur St. Germain :** Le projet de loi C-20 va vous donner un degré d'assurance que vous n'avez pas actuellement.

**M. Sandford :** J'ai essayé de lire le projet de loi pour en comprendre la teneur, mais sa lecture est plutôt indigeste.

**Le sénateur St. Germain :** C'est peut-être vrai. C'est un processus en évolution pour les peuples autochtones. Je ne pense pas me tromper en affirmant que le projet de loi C-20 sera avantageux pour vous.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Soyez les bienvenus parmi nous. Je vous suis reconnaissant de ces témoignages.

Monsieur Reddick, qui vient de l'Okanagan, vit à Westbank, vis-à-vis Kelowna où j'habite, de l'autre côté du lac. La loi de mise en oeuvre de l'accord d'autonomie gouvernementale de la Première nation de Westbank a reçu la sanction royale il y a un an environ. Il s'agissait du premier accord isolé d'autonomie gouvernementale passé au Canada.

J'apprécie particulièrement votre témoignage de ce soir, parce que vous nous décrivez la vie au sein d'une collectivité qui fonctionne sous le régime de l'article 83 en matière d'impôt foncier. Pourriez-vous, monsieur Reddick, donner au comité une idée de l'importance de la collectivité? Il n'est pas question d'un petit bled perdu, mais bien d'une agglomération d'importance.

**M. Reddick :** Le territoire de la Première nation de Westbank compte 8 000 résidents non membres, soit l'équivalent d'au moins un cinquième de tous les résidents non membres habitant sur les terres de bandes un peu partout au pays. Cela fait beaucoup d'impôts fonciers. En fait, c'est en quelque sorte une petite municipalité.

I personally live in a gated community of about 265 homes. There are three other such gated communities in the ward that I represent.

There are five members of the advisory council, each representing wards that probably have the same number of people. A significant number of people and significant amounts of taxation monies are involved.

If you were to travel from Kelowna to Vancouver, you would pass through Westbank. We are a seamless society. It is a very attractive area. We are very fortunate that we have a progressive, forward-looking band in Westbank First Nation.

If I may make a comment to Mr Sandford, I think the establishment of an advisory council similar to the one that we have in Westbank First Nation would go a long way toward solving some of your communication problems. Like everything else, it is a growing process, and as we move along and establish mutual trust, everyone will feel much more comfortable with that process.

I would not want to say that the interim advisory council — it has actually been in effect for over four years — has not had its bumps in the road. As in any relationship, that happens. I hope I have answered your question.

**Senator Fitzpatrick:** As I said, I live across the lake. I do not live on Westbank First Nation land, but it is fair to say that there is a consensus within the community that the self-government agreement is a good thing. I do expect, from the information that I have received, that Westbank will participate in this new financial management act.

That leads me to Mr. Sandford. I thought it might be helpful for you to have an appreciation of the experience that Westbank has had; they have had this advisory council. The Westbank First Nation has certainly dealt with the community and listened to them. In my assessment of C-20, it provides a more transparent alternative than you have under 1(a) of section 83 of the Indian Act. You said that you were advised that taxation was to be proceeded with. Has it actually happened?

**Mr. Sandford:** No.

**Senator Fitzpatrick:** If I could make a suggestion, you might use Westbank as an example with respect to having an advisory council or advisory committee. There is the other question — we are all facing this, whether we live on First Nations land or otherwise — of our taxes going up every year, and it is part of this land valuation process.

**Mr. Sandford:** Yes, I think an advisory council would help us very much. In terms of what I was saying before, about the lack of transparency, things were happening. When we developed our new lease with the band in 2000-01, one of the clauses spoke to taxes, levies and so on. The band did not meet with us but hired a lawyer to negotiate with our cottage association. We asked about this clause, and the lawyer said that is only if one of the three levels of government, federal, municipal or provincial, passes a

Moi-même, je vis dans un ensemble résidentiel protégé de quelque 265 maisons. Il y en a trois autres dans le quartier que je représente.

Le conseil consultatif compte cinq membres, chacun représentant un quartier de population vraisemblablement égale. Le nombre de personnes et les montants d'impôt en jeu sont considérables.

Si vous aviez à vous rendre de Kelowna à Vancouver, vous passeriez par Westbank. Nous formons une société homogène. C'est un très beau coin de pays. Nous sommes très chanceux que la Première nation de Westbank soit une bande aussi avant-gardiste et progressiste.

Avec votre permission, j'aimerais dire à M. Sandford que la formation d'un conseil consultatif comme le nôtre contribuerait énormément à régler certains problèmes de communication. Comme toute autre chose, le processus évolue, et à mesure que nous progressons et que se crée un climat de confiance réciproque, chacun se sent plus à l'aise.

Il ne faudrait pas croire que le conseil consultatif intérimaire — qui est en place depuis quatre ans — n'a pas connu des hauts et des bas. C'est inévitable au sein de toute relation. J'espère avoir répondu à votre question.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Comme je l'ai dit tout à l'heure, je vis de l'autre côté du lac. Je n'habite pas sur une terre appartenant à la Première nation de Westbank, mais il serait juste de dire que la collectivité estime que l'accord d'autonomie gouvernementale est une bonne chose. Je m'attends, d'après les renseignements que j'ai reçus, que Westbank souscrive à cette nouvelle loi de gestion financière.

Ce qui m'amène à dire à M. Sandford qu'il lui serait peut-être utile d'en apprendre plus sur l'expérience de Westbank, où il y a ce conseil consultatif. La Première nation de Westbank a certes réglé les problèmes avec la collectivité et l'a écoutée. Selon mon évaluation du projet de loi C-20, il fournit une alternative plus transparente que ce que prévoit l'alinéa 83(1)a de la Loi sur les Indiens. Vous dites qu'on vous a informé qu'on allait taxer les propriétaires de chalet. Avez-vous reçu des avis de cotisation?

**M. Sandford :** Non.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Si vous me permettez de vous faire une suggestion, vous pourriez vous inspirer du modèle de Westbank pour créer un conseil consultatif. Il y a aussi cette question — nous y sommes tous confrontés, que nous habitions ou non sur des terres appartenant à une Première nation — des taxes qui augmentent chaque année, ce qui fait partie du processus d'évaluation foncière.

**M. Sandford :** Je crois effectivement qu'un conseil consultatif nous serait très utile. Quant à ce que je disais tout à l'heure, à propos du manque de transparence, la situation évoluait. Quand nous avons rédigé notre bail avec la bande en 2000-2001, une des dispositions portait sur les taxes, les droits et tout le reste. La bande ne nous a pas rencontrés, mais elle a retenu les services d'un avocat pour négocier avec notre association. Nous lui avons posé des questions au sujet de cette disposition. Il nous a

law, and the band would have to forward that amount to us. We said okay, that is fine, that makes sense. At that time, even though I am sure the band knew that they had the right to tax it was not communicated to us when we actually developed our new lease. When they said "We intend to tax you," we were confused.

I was speaking to Mr. Jules, and he said maybe we should be getting together, because he is part of it. I would be more than happy to develop some kind of advisory council and maybe that would alleviate the unknown and the suspicion.

**Senator Fitzpatrick:** I can suggest that you will get very good advice from Manny Jules. He has been at this for a long time.

**Mr. Sandford:** It seems that way, yes. I wish I had met him before.

**Senator Fitzpatrick:** My last question is to Mr. Marsh, and perhaps it is not a fair question because you were talking with respect to the taxation organization that you represent, but you also represent TransCanada PipeLine and the Canadian Energy Pipeline Association. Do you believe that Bill C-20 will provide a catalyst for economic opportunity for First Nations because it allows them to take the business into their own hands with respect to economic development? We know in some resource areas, pipelines will be very important to First Nations. Would you care to comment on that?

**Mr. Marsh:** As you are aware, we currently do pay property tax to many First Nations. I would not want to say exactly how much the industry pays, but I think we pay a fairly large portion of the \$40 million.

We were encouraged by the fact that we have representation. The bottom line for the membership when the bill was introduced is that we realized that there would be taxpayer representatives. We felt that was encouraging and that our interests would be met. We would be involved in the regulation and policy procedures. We felt that it was a very fluid process compared to the current section 83 of the Indian Act. We really had no concerns going forward.

From an economic standpoint, we see it as being transparent and we are encouraged by that.

**Senator Christensen:** Mr. Sandford, you are subject to tax now under the existing Indian Act, section 83?

**Mr. Sandford:** I understand that now, yes.

**Senator Christensen:** You did not know that before.

**Mr. Sandford:** I had no idea, and certainly not when we developed our lease. We would have done it differently.

répondu que c'était seulement au cas où un des trois ordres de gouvernement — fédéral, provincial ou municipal — adoptait une loi, et que la bande serait obligée de nous rendre le montant. Cela nous convenait et nous paraissait sensé. À ce moment-là, je suis convaincu que la bande savait qu'elle avait le droit de prélever des impôts fonciers, mais le fait ne nous a pas été communiqué quand nous avons rédigé le nouveau bail. Donc, quand on nous a annoncé que nous aurions à payer des impôts, nous tombions des nues.

J'en ai parlé avec M. Jules qui m'a dit qu'il faudrait peut-être que nous nous rencontrions, car il en fait partie. Rien ne me réjouirait autant que de créer un conseil consultatif, ce qui mettrait fin peut-être aux mauvaises surprises et à la méfiance.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Manny Jules vous donnera d'excellents conseils. Il travaille à ce dossier depuis longtemps.

**M. Sandford :** Cela semble effectivement être le cas. Dommage que je ne l'aie pas rencontré avant.

**Le sénateur Fitzpatrick :** Ma dernière question s'adresse à M. Marsh et elle n'est peut-être pas très juste parce que vous parliez au nom de l'organisme de taxation que vous représentez, mais vous êtes aussi porte-parole de TransCanada PipeLine et de l'Association canadienne des pipelines de ressources énergétiques. Croyez-vous que le projet de loi C-20 servira de catalyseur pour le développement économique des Premières nations puisqu'il leur permet de se prendre en charge? Nous savons que dans certains régions riches en ressources, les pipelines auront beaucoup d'importance pour les Premières nations. Avez-vous des observations à nous faire à ce sujet?

**M. Marsh :** Comme vous le savez, l'industrie verse actuellement des impôts fonciers à de nombreuses Premières nations. Je ne tiens pas à préciser le montant, mais je crois que nous sommes la source d'une bonne partie des 40 millions de dollars.

Le fait d'être représentés nous a encouragés. Ce qu'ont retenu les membres, quand le projet de loi a été déposé, c'est que les contribuables seront représentés. Cela nous a encouragés. Nous savions que nos intérêts seraient défendus. Nous pouvions participer au processus de réglementation et d'établissement de la politique. Nous estimions que le processus prévu était très fluide par rapport à l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Nous l'avons appuyé sans hésitation.

D'un point de vue économique, le processus nous semble transparent, ce qui nous encourage.

**Le sénateur Christensen :** Monsieur Sandford, on peut déjà vous imposer des taxes actuellement, sous le régime de l'article 83 de la Loi sur les Indiens.

**Mr. Sandford :** J'en suis maintenant conscient.

**Le sénateur Christensen :** Vous l'ignoriez auparavant?

**Mr. Sandford :** Je n'en avais aucune idée, et j'en étais certes inconscient quand nous avons rédigé notre bail, sinon nous aurions fait les choses autrement.

**Senator Christensen:** If the band opted into this, there would be a lot more transparency, so C-20 would be to your advantage and to the band's advantage. It would be a win-win situation.

**Mr. Sandford:** Exactly, right.

**Senator Christensen:** Mr. Reddick, you were saying some bands would opt out. This is proposed opt-in legislation. Everybody starts from square one, and those that wish to adopt Bill C-20 can, but it is not a matter of everybody being covered and then they can opt out of applying it.

**Mr. Reddick:** I understood that, yes.

**Senator Léger:** Let me try to ask questions not on the specific words and experiences. I understood from Mr. Marsh that the First Nation tax commission and the Canadian Property Tax Association got along quite well. It is the mentality that I am looking at, the back and forth, this new era that we are all invited to enter. That gave fiscal responsibility to both sides. As you said at the end, there is room for improvement, the two sides realize that. Investors' confidence, that was certainly very important. If I understand it well, the two sides were both trying to advance tax-wise?

**Mr. Marsh:** Correct.

**Senator Léger:** That is what I wanted to know about — the mentality. The words and so on are not my job.

Mr. Reddick, it would still be in the same vein — the transparency that you seek; that same transparency exists on both sides, does it not?

I often wonder if the Aboriginals do not have another way of having transparency. If I understand correctly, you came to understand each other, to find one way. When it comes to a law, Bill C-20, the legal words are there and so on, but the feeling, the mentality, is there also for non-members, right? That was most interesting for me. There are 200-and-whatever non-members, so you are living that back and forth.

**Mr. Reddick:** Yes, absolutely.

**Senator Léger:** That is what I wanted to know. Are the checks and balances the same both ways? We have to come to one at the end. Are the two sides advancing both ways?

**Mr. Reddick:** Yes, and we are very pleased to see within Bill C-20 that there are actually resources for both sides, both in the form of an appeal mechanism and in the form of resources for bands that want to take on taxation powers. It is a pretty daunting task when all of a sudden you get involved in having to levy taxes, having the bylaws in place, the representation and so on. I am very pleased to see the additional powers that have been put into Bill C-20, and the resources that are available to First Nations.

**Le sénateur Christensen :** Si la bande optait pour ce régime, il y aurait beaucoup plus de transparence, de sorte que le projet de loi C-20 est à votre avantage tout autant qu'à celui de la bande. Tous y gagneraient.

**M. Sandford :** Vous avez tout à fait raison.

**Le sénateur Christensen :** Monsieur Reddick, vous disiez que certaines bandes se soustraient à ce régime. Or, il s'agit plutôt d'une loi qui permet d'y adhérer. On repart de la case zéro, et ceux qui souhaitent souscrire au régime prévu dans le projet de loi C-20 peuvent le faire, mais il n'est pas question d'un régime universel dont on pourrait se retirer.

**M. Reddick :** C'est ce que j'ai compris.

**Le sénateur Léger :** Je vais essayer de m'éloigner des questions portant sur le libellé ou des expériences précises. Si j'ai bien compris ce qu'a dit M. Marsh, la Commission de la fiscalité des premières nations et l'Association canadienne de taxe foncière avaient des relations très cordiales. C'est à la mentalité que je m'intéresse, aux attitudes, à cette nouvelle ère qu'on nous invite à amorcer. La formule imposait la responsabilité fiscale aux deux parties. Comme vous l'avez dit vers la fin, les deux parties sont conscientes qu'il y a toujours place à de l'amélioration. La confiance des investisseurs était certes très importante. Si j'ai bien compris, les deux parties essayaient de s'entendre, sur le plan fiscal?

**M. Marsh :** C'est juste.

**Le sénateur Léger :** C'est ce que je voulais savoir — la mentalité. Les mots et tout le reste ne sont pas de mon ressort.

Monsieur Reddick, ce serait dans le même ordre d'idées — la transparence que vous recherchez; la même transparence vaut pour les deux côtés, n'est-ce pas?

Je me demande souvent si les Autochtones n'ont pas une autre conception de la transparence. Si je comprends bien, vous êtes parvenus à vous entendre, à trouver un moyen. Quand il s'agit d'une loi, du projet de loi C-20, les mots juridiques sont là et ainsi de suite, mais le sentiment, la mentalité, est présent chez les non-membres également, vrai? C'est ce qui m'a le plus intéressée. Il y a quelque 200 non-membres, de sorte que les échanges sont constants.

**M. Reddick :** Tout à fait.

**Le sénateur Léger :** C'est ce que je voulais savoir. Les freins et contrepoids sont-ils les mêmes, de part et d'autre? Il faut en fin de compte en venir à une entente. Les deux camps font-ils des concessions?

**M. Reddick :** Oui, et nous nous réjouissons de voir, dans le projet de loi C-20, que des ressources sont réellement prévues pour les deux, sous la forme tant d'un mécanisme d'appel que de ressources pour les bandes qui souhaitent exercer des pouvoirs de taxation. La barre est pas mal haute quand, tout à coup, il faut voir à prélever des taxes, à avoir des règlements en place, à assurer la représentation et ainsi de suite. Je suis donc heureux de voir que des pouvoirs supplémentaires sont prévus dans le projet de loi C-20 et que des ressources sont mises à la disposition des Premières nations.

**Senator Léger:** We have had witnesses from the First Nations, both for and against; but those who were for definitely sounded as if this spirit of working together was positive — we have to find ways and the two sides have to learn from each other. That is what I was looking for.

**The Chairman:** Any further questions?

I have a question for Mr. Marsh. The bill provides for the establishment of three financial entities — the tax commission, the financial management board and the financial authority — and the first two are established by the federal government, with large boards of directors through Order-in-Council appointments. This is a question I have asked other witnesses. Are there comparable provincial bodies that govern and deal with tax matters? What comparable entities are there in the provinces that would be similar to the regime that is being established under this bill?

**Mr. Marsh:** If you are speaking in terms of a commission, I would not say there is a similar provincial commission. However, we realize that the valuation concepts, the taxation concepts, do follow the lines of other provincial or municipal jurisdictions. There is commonality there, and we are encouraged by that.

**The Chairman:** The financial management board would be unique to First Nations in this case, because it is a body that is established to deal with financial management and ensure that there are good accounting procedures and financial management of First Nations.

In the provinces, is there any body that deals with municipalities or other property owners at all?

**Mr. Marsh:** Are you speaking specifically about financial management boards?

**The Chairman:** Yes.

**Mr. Marsh:** I cannot answer that, sir.

**The Chairman:** One of the concerns I have expressed is that the federal government seems to be establishing large entities, with 12-person boards. In part, I wonder if the federal government needs to set up such large boards. Can a tax regime be established by the federal government for First Nations without setting up large entities? This is why I am asking.

I recognize maybe it is a first step, providing comfort to First Nations and the federal government that the system that will be established will work. However, I think you have to be mindful of the real world, what is out there in the provinces that have experience in this area. Obviously, they will work toward being as efficient and as functional as provincial-type institutions.

**Mr. Marsh:** Right.

**The Chairman:** Are there any other questions?

If not, I want to thank you, gentlemen, very much for your information and the evidence given to us tonight.

**Le sénateur Léger :** Nous avons entendu les témoignages de membres des Premières nations, tant favorables que défavorables. Cependant, ceux qui étaient pour le projet de loi C-20 donnaient nettement l'impression que cet esprit de concertation était positif — qu'il faut trouver des moyens de s'entendre et que les deux doivent apprendre l'un de l'autre. Voilà ce que je cherchais à confirmer.

**Le président :** Y a-t-il d'autres questions?

J'ai une question pour M. Marsh. Le projet de loi prévoit la création de trois institutions financières — la commission de la fiscalité, le conseil de gestion financière et l'administration financière. Les deux premières sont établies par le gouvernement fédéral. Elles sont composées de conseils d'administration imposants dont les membres sont nommés par décret. J'ai posé la question à d'autres témoins. Existe-t-il des organismes provinciaux comparables qui s'occupent des questions de fiscalité? Y a-t-il des entités provinciales qui sont similaires à celles que propose le projet de loi?

**M. Marsh :** Il n'existe pas de commission similaire au niveau provincial. Toutefois, les concepts d'évaluation, de fiscalité sont les mêmes que ceux qu'appliquent les autres entités provinciales ou municipales. Il y a convergence à ce niveau-là, et nous trouvons cela encourageant.

**Le président :** Le conseil de gestion financière serait unique aux Premières nations, puisqu'il serait chargé de fournir des services de gestion financière aux Premières nations et de veiller à ce qu'elles appliquent des méthodes comptables adéquates.

Y a-t-il, dans les provinces, des organismes qui offrent des services aux municipalités ou aux autres propriétaires fonciers?

**M. Marsh :** Vous faites allusion aux conseils de gestion financière?

**Le président :** Oui.

**Mr. Marsh :** Je ne saurais vous le dire.

**Le président :** Ce qui m'inquiète, entre autres, c'est que le gouvernement fédéral semble vouloir créer de grandes entités composées de conseils de douze membres. Je me demande s'il est nécessaire d'établir des conseils aussi imposants. Le gouvernement fédéral ne peut-il pas établir un régime fiscal à l'intention des Premières nations sans créer de grandes entités? C'est la question que je me pose.

Ce premier pas vise peut-être à convaincre les Premières nations et le gouvernement fédéral que le système mis en place va fonctionner. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il existe déjà des organismes à l'échelle provinciale qui possèdent de l'expérience dans ce domaine. Manifestement, ces institutions vont essayer d'être aussi efficaces et fonctionnelles que les organismes provinciaux.

**Mr. Marsh :** C'est exact.

**Le président :** Y a-t-il d'autres questions?

Comme il n'y en a pas, je tiens à vous remercier, messieurs, d'être venus nous rencontrer ce soir.

Honourable senators, this is our fourth meeting dealing with this bill. I do feel we have had a good opportunity to hear as many witnesses as possible. We are now at the stage where all our witnesses have come forward and given evidence, so we are in a position where we can consider the bill clause by clause. Senator St. Germain?

**Senator St. Germain:** I would like to go on record, Mr. Chairman, as saying that concerns about the proposed legislation have been brought forward by Aboriginal bands. There is an issue concerning opting into the system, that a decision of the council of a band, or a nation, as I like to call them, is all that is required to opt in.

There has been discussion that there should possibly be a referendum process. I have searched my soul on this, listened to both sides, and I think it should be on the record that there is concern about this. However, I believe that if we intend our First Nations to be economic generators for their people and economic generators in the community as a whole, if everything was done by referendum, it would reduce, if not obliterate, any opportunities for good business. Like anything else, business decisions generally have to be made quickly. Nevertheless, I think it should go on the record that there was concern about that.

There is also a lot of apprehension that the adoption of this bill will possibly undermine certain benefits that native nations have now — benefits that flow through the Indian Act and through the federal government. I have been assured that this should not happen simply because the only portion that would be affected would be rental revenues, which would be as a result of taxation under this particular bill. It should have no effect, but it was another concern.

The final concern is the statistical institute — that it should not be included in Bill C-20, but in a stand-alone bill. I do not have the answers on that. I am not certain why there is apprehension about this, because stats are generally collected on anything and everything, and good decisions can only be made with good statistics.

These are the three issues that have been brought to my attention. They are worthy of mention and should be on the record. They were brought to me by Aboriginal nations that came forward, and I think they did so in good faith. I have been able to satisfy myself that these three items will not jeopardize anyone, and hopefully the benefits of Bill C-20 will outweigh anything that may arise out of them.

**The Chairman:** Honourable senators, is it agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill C-20?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** The normal procedure is to postpone consideration of the long title, the preamble and the short title contained in clause 1. Shall the committee proceed in the normal way? The normal way is to agree to groups of clauses as they are organized in the bill.

Honorables sénateurs, c'est la quatrième réunion que porte sur ce projet de loi. Je pense que nous avons eu l'occasion d'entendre le plus grand nombre possible de témoins. En effet, tous nos témoins se sont exprimés. Nous pouvons donc procéder à l'étude article par article du projet de loi. Sénateur St. Germain?

**Le sénateur St. Germain :** Monsieur le président, je tiens à préciser que les bandes autochtones ont formulé des réserves au sujet du projet de loi. La participation au régime est facultative : il suffit d'une décision du conseil de bande, d'une nation, comme j'aime les appeler, pour participer au régime.

On a évoqué la possibilité de tenir des référendums. J'ai longuement réfléchi à la question. J'ai écouté le point de vue des deux parties. Je pense qu'il faut indiquer, pour le compte rendu, que le sujet soulève des inquiétudes. À mon avis, si nous voulons que les Premières nations servent de moteur économique pour leurs peuples, leurs communautés, nous risquons, en acceptant que tout se fasse par voie de référendum, de réduire, voire d'anéantir les possibilités d'affaires qui s'offrent à elles. Les décisions d'affaires doivent généralement être prises rapidement. Je pense qu'il faut préciser, pour le compte rendu, que cette question soulève des inquiétudes.

Par ailleurs, d'aucuns craignent que l'adoption de ce projet de loi ne mine certains avantages dont bénéficient actuellement les nations autochtones — des avantages qui découlent de la Loi sur les Indiens, du gouvernement fédéral. On me dit que ces craintes ne sont pas fondées, que seules les recettes de location seraient visées en vertu du régime de taxation que prévoit le projet de loi. L'adoption de cette mesure ne devrait donc poser aucun problème, bien qu'on ait formulé des réserves à ce sujet.

Enfin, certains prétendent que l'Institut de la statistique ne devrait pas être inclus dans le projet de loi C-20, qu'il devrait plutôt faire l'objet d'une mesure législative distincte. Je ne sais trop quoi penser. Je ne vois pas pourquoi cette question soulève des inquiétudes. Habituellement, on recueille des statistiques sur tout, car si l'on veut prendre de bonnes décisions, il faut disposer de statistiques fiables.

Voilà les trois points qui ont été portés à mon attention. Ils méritent d'être soulignés, pour le compte rendu. Ces réserves ont été formulées par des nations autochtones, en toute bonne foi. On m'a dit qu'elles n'auront aucun impact sur qui que ce soit. Les avantages du projet de loi C-20 vont l'emporter, je l'espère, sur les inconvénients qui pourraient en découler.

**Le président :** Honorable sénateurs, êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-20?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Habituellement, on remet à plus tard l'examen du titre, du préambule et du titre abrégé qui figure à l'article 1. Le comité souhaite-t-il procéder de cette façon? Nous pouvons aussi regrouper certains articles du projet de loi.

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 4 to 15 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 16 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 17 to 28 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 29 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 30 to 34 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 35 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 36 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 37 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 38 to 48 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 49 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 50 to 54 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 55 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 56 and 57 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 58 to 73 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 74 to 87 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 88, 89 and 90 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 91 to 103 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 104 to 107 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 4 à 15 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 17 à 28 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 29 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 30 à 34 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 35 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 36 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 37 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 38 à 48 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 49 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 50 à 54 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 55 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 56 et 57 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 58 à 73 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 74 à 87 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 88, 89 et 90 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 91 à 103 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 104 à 107 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**The Chairman:** Shall clauses 108 to 113 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 114 to 131 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 132 to 139 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 140 to 146 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clauses 147 to 154 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 155 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the schedule carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall clause 1, the short title, carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the preamble carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Is it agreed that the bill be adopted without amendment?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** Is it agreed that I report this bill to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chairman:** This concludes our consideration of Bill C-20.

Are there any other matters that honourable senators wish to deal with?

There being none, this concludes our business for tonight. I thank you all for attending, particularly the witnesses and other people who have come to observe our proceedings tonight.

The committee adjourned.

**Le président :** Les articles 108 à 113 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 114 à 131 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 132 à 139 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 140 à 146 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Les articles 147 à 154 sont-ils adoptés?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 155 est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'annexe est-elle adoptée?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Le préambule est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Le titre est-il adopté?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Acceptez-vous que le projet de loi soit adopté sans amendement?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Acceptez-vous que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Voilà qui termine notre examen du projet de loi C-20.

Est-ce que les honorables sénateurs souhaitent aborder d'autres questions?

Comme il n'y en a pas, nous allons suspendre nos travaux. Je tiens à remercier tous les membres du comité, en particulier les témoins et les personnes qui ont assisté à la réunion à titre d'observateurs.

La séance est levée.

---

*First Nations Finance Authority:*

Deanna Hamilton, President and Chief Executive Officer.

*First Nations Statistics:*

Tom Bressette, Chair of Advisory Panel.

*Indian Taxation Advisory Board:*

Strater Crowfoot, Chairman.

**Wednesday, February 23, 2005**

*Municipal Finance Authority of British Columbia:*

James R. Craven, Former Executive Director.

*First Nations Finance Authority:*

Deanna Hamilton, President and Chief Executive Officer.

*Bank of Montreal:*

Ronald Jamieson, Senior Vice-President, Aboriginal Banking.

*Statistics Canada:*

Douglas A. Norris, Director General, Census and Demographic Statistics.

**Tuesday, March 8, 2005**

*As a panel:*

*Saddle Lake First Nation:*

Eric J. Large, Acting Chief.

*Six Nations Council:*

David M. General, Chief.

*Association of Iroquois and Allied Indians:*

Chris McCormick, Grand Chief.

*Oneida Nation of the Thames:*

Randall Phillips, Chief.

*Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin:*

Michael Anderson, Research Director.

*Swan Lake First Nation:*

Robert Daniels, Chief.

**Wednesday, March 9, 2005**

*As a panel:*

*Canadian Property Tax Association:*

Ken Marsh, Legislative Liaison.

*Interim Westbank First Nation Advisory Council:*

John Reddick, Chair.

*Snake Island Cottagers Association:*

Maurice Sandford, President.

*Administration financière des Premières nations :*

Deanna Hamilton, présidente et chef de la direction.

*Statistiques des Premières Nations :*

Tom Bressette, président du comité consultatif.

*Commission consultative de la fiscalité indienne :*

Strater Crowfoot, président.

**Le mercredi 23 février 2005**

*Municipal Finance Authority of British Columbia :*

James R. Craven, ancien directeur exécutif.

*Administration financière des Premières nations :*

Deanna Hamilton, présidente et chef de la direction.

*Banque de Montréal :*

Ronald Jamieson, vice-président principal, Services bancaires aux Autochtones.

*Statistique Canada :*

Douglas A. Norris, directeur général, Direction de la statistique démographique et du recensement.

**Le mardi 8 mars 2005**

*En table ronde :*

*Première nation de Saddle Lake :*

Eric J. Large, chef intérimaire.

*Six Nations Council :*

David M. General, chef.

*Association of Iroquois and Allied Indians :*

Chris McCormick, grand chef.

*Oneida Nation of the ThAMES :*

Randall Phillips, chef.

*Manitoba Keewatinook Ininew Okimowin :*

Michael Anderson, directeur de recherche.

*Première nation de Swan Lake First :*

Robert Daniels, chef.

**Le mercredi 9 mars 2005**

*En table ronde :*

*Association canadienne de taxe foncière :*

Ken Marsh, agent de liaison.

*Conseil consultatif intérimaire de la Première nation de Westbank :*

John Reddick, président.

*Snake Island Cottagers Association :*

Maurice Sandford, président.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

#### APPEARING

**Tuesday, February 22, 2005**

The Honourable Andy Scott, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development.

The Honourable Susan Barnes, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

#### WITNESSES

**Tuesday, February 22, 2005**

*Indian and Northern Affairs Canada:*

Brenda Kustra, Director General, Lands and Trust Services, Governance;

Paul Salembier, General Counsel, Legislative Initiatives, Legal Services.

*First Nations Fiscal Institutions Initiative:*

Clarence (Manny) Jules, Spokesperson.

*First Nations Financial Management Board:*

Harold Calla, Chairman of Advisory Panel.

*(Continued on previous page)*

#### COMPARAISSENT

**Le mardi 22 février 2005**

L'honorable Andy Scott, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'honorable Susan Barnes, C.P., députée, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

#### TÉMOINS

**Le mardi 22 février 2005 :**

*Affaires indiennes et du Nord Canada :*

Brenda Kustra, directrice générale, Services fonciers et fiduciaires, Direction de la gouvernance des Premières nations;

Paul Salembier, avocat général, Initiatives législatives, Services juridiques.

*Initiative sur les institutions fiscales des Premières nations :*

Clarence (Manny) Jules, porte-parole.

*Commission de gestion financière des Premières nations :*

Harold Calla, président du comité consultatif.

*(Suite à la page précédente)*